FÉNELON.

Ses Écrits Politiques, Religieux et Littéraires.

On a vu dans la querelle du quiétisme (1) le trait principal de Fénelon. La même chose a été comme l'aiguillon de ses grandes qualités et la cause de ses erreurs, soit de doctrine, soit de conduite : c'est cette confiance au sens propre qu'il semble représenter dans le XVII[e] siècle, comme Bossuet représente le sens commun, la tradition. C'est encore, pour traduire cette idée dans le langage de notre temps, l'esprit de liberté opposé à l'esprit de discipline, lequel est plus cher aux hommes, dont il flatte les passions et caresse l'orgueil, et plus aimable, parce qu'il parle plus à l'imagination.

Est-ce donc à dire que Fénelon soit le premier ou le seul écrivain du XVII[e] siècle où l'esprit de liberté se soit fait sentir ? Bien loin de là. Cet esprit souffle dans tous les ouvrages sortis de mains de génie, et ce serait un sujet intéressant d'en faire l'histoire spéciale au milieu des grandeurs du siècle de Louis XIV; mais il y est contenu, réglé, et comme contrebalancé par l'esprit de discipline. L'opposition est toujours mêlée de déférence et de respect. Il se passe au sein de la

(1) *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1845.



société, comme dans l'esprit de chaque homme en particulier, à cette époque à la fois si philosophique et si chrétienne, une lutte régulière entre l'imagination, qui grossit le mal et qui provoque la résistance, et la raison, qui reconnaît le bien et fait trouver dans l'obéissance de la douceur et de la gloire. L'esprit de liberté remplit les écrits de Pascal, de La Bruyère, où il paraît sous les traits du doute et de l'examen, de Bossuet, qui se couvre de Dieu pour dire à la face des grands et des puissans du monde des vérités qui quelque jour les renverseront. Cependant l'esprit de discipline a le dessus, la raison domine en toutes choses l'imagination, et c'est cet admirable arrangement qui fait la beauté des écrits et la grandeur personnelle des écrivains au XVIIe siècle. L'art, sous toutes les formes, en est comme l'image sensible : la hardiesse ne s'y montre jamais que dans la sagesse, et l'invention n'est que le bonheur de retrouver le bien de tous.

Le trait distinctif de Fénelon n'est donc point d'avoir été inspiré le premier par l'esprit de liberté, mais d'avoir le premier rompu l'équilibre entre cet esprit et l'esprit de discipline; et, s'il est vrai que ce caractère lui a donné dans notre nation une gloire en quelque sorte plus aimable que celle de ses contemporains, à cause de toutes ses complaisances pour notre sens propre, on ne peut nier qu'il n'ait jeté ce grand homme dans des fautes qui n'étaient guère moins inouies alors que ses nouveautés. Chez lui, l'opposition est pleine de vues; la déférence n'est le plus souvent que de civilité, et pour servir de couverture à l'opposition. L'invention est quelquefois hardie, ingénieuse; mais il n'invente que pour les délicatesses d'un petit troupeau. L'imagination, pour tout dire, domine la raison. Fénelon est le premier que je lise avec inquiétude; c'est encore un maître pourtant, mais avec lequel je fais des réserves, et qui, pour m'avoir trop flatté dans mon instinct d'opposition et d'indépendance, n'obtient plus de moi cet abandon, cette petitesse du disciple fidèle, que je sens à toutes les pages de Bossuet.

L'invention, dans Fénelon, n'est pas de celle qui demande une grande force de génie, et qui crée ces systèmes, monumens de l'audace et de l'impuissance de l'homme. Il n'a attaché son nom à aucune de ces erreurs éclatantes, où la recherche des vérités inaccessibles et la poursuite acharnée de Dieu et de l'ame ont fait tomber quelques esprits sublimes. Ces erreurs-là font une partie de la gloire de l'esprit humain, et provoquent incessamment la curiosité, ainsi que la recherche qui les engendre. Les imaginations de Fénelon n'ont pas l'attrait de celles de Descartes, de Leibnitz, de Malebranche même, qu'il

a combattu dans un ouvrage subtil et oublié; ce sont trop souvent des bizarreries qui font regretter la dextérité qu'il y déploie. Il a manqué, dans l'invention, de cette force de génie qui fait vivre les systèmes, et son bon sens, admirable en mille endroits, faillit où ne se tromperait pas un esprit ordinaire. Enfin, jusqu'à Fénelon les imperfections des grands écrivains semblent n'être que les imperfections même de la nature humaine : ce sont, dans ses écrits, des défauts particuliers à un écrivain, et dont il est seul responsable.

Cette doctrine des parfaits, cet impossible amour de Dieu, cette piété distinguée, toutes ces rêveries du sens propre, ce rare, ce *grand fin* en religion, selon l'expression du temps, telle est, pour la plus grande part, l'invention dans Fénelon. Mais à quoi bon raffiner? Souvenons-nous des paroles de Louis XIV, si exactes, si modérées. « M. l'archevêque de Cambrai est le plus chimérique des beaux esprits de mon royaume. » Bel esprit, voilà la part de l'estime : on le disait alors des plus beaux génies; chimérique, voilà la cause de tous les défauts de Fénelon. Un jugement de cet auteur ne peut être que le commentaire intelligent des paroles de Louis XIV. Il faut en chercher l'application à toutes les matières sur lesquelles il a laissé quelque écrit considérable.

I. — FÉNELON CHIMÉRIQUE DANS LA RELIGION.

On n'a pas oublié les étranges nouveautés du quiétisme, et comment Leibnitz, parlant des écrits de Fénelon sur ce sujet, n'y trouvait à louer que son innocence. Les erreurs de ce prélat n'y sont pas seulement de pure théologie; s'il en était ainsi, il ne faudrait pas s'en occuper. Ce sont à la fois des erreurs contre la philosophie chrétienne, contre ce qu'on a appelé le gallicanisme, qui n'est que le christianisme approprié à l'esprit français, contre la nature elle-même que Fénelon trompait par le leurre d'une perfection impossible. Quelques remarques sur ces erreurs ne sont pas hors de mon sujet. La philosophie chrétienne, le christianisme français, la mesure de perfection possible à l'homme, tout cela peut intéresser ceux même que ne touche point le dogme. J'y vois, pour mon compte, ou les titres du monde moderne, ou les priviléges particuliers de l'esprit français, ou les droits même de la raison.

La tendance générale des écrits théologiques de Fénelon est, si l'on s'en souvient, de substituer le particulier à l'universel, le sens propre à la tradition. Il est vrai que, ne pouvant pas s'en cacher les

conséquences, il avait pris soin d'en déterminer et d'en borner l'usage dans la pratique. C'était, disait-il, une curiosité de quelques esprits délicats qu'il fallait satisfaire en l'éclairant; c'était, selon ses amis, de la piété distinguée. Quoi! un esprit si pénétrant ne pas sentir qu'en religion, ainsi qu'en toutes choses, ce qui en est comme la partie défendue est ce qu'on en aime le plus, et qu'à la longue, où il y aura une religion pour les délicats, il y aura autant de religions que de degrés dans cette délicatesse! Abandonner la religion à la liberté du sens propre, c'est semer les sectes à l'infini, témoin les pays de protestantisme où le droit d'examen n'est pas réglé par une église établie, témoin ces innombrables églises dans l'église américaine. Dans une société polie, qui donc ne voudra pas appartenir à la religion de curiosité? Qui ne préférera une piété distinguée à la piété de tous? Qui ne trouvera le compte de son amour-propre à sortir de la foule des simples et des ignorans pour se ranger parmi les délicats et les raffinés?

Nous le voyons pour les opinions profanes: adhérer à la doctrine commune, quand on n'y est pas invité par un intérêt, n'est pas le premier mouvement. Différer au contraire et se départir flatte l'indépendance, et cet indomptable sens propre qu'il est si dangereux, et tout au moins si superflu d'encourager. Établissez en principe, écrivez dans vos livres que l'adhésion est un effet grossier de l'esprit d'imitation, et que différer est la marque d'un esprit indépendant et rare : vous autorisez, vous constituez en quelque sorte la dissolution et la dispersion. Les hommes de génie, qui sont les sages de ce monde, devraient-ils l'être moins que les sociétés elles-mêmes, lesquelles, par un admirable instinct, se défendent sans cesse contre le sens propre, et, pour un article de leurs lois qui le reconnaît ou le tolère, en font mille qui le suspectent, le contrarient ou l'oppriment?

Combien ce principe n'est-il pas plus vrai encore de la religion que de la société? Qui fait la force des religions, si ce n'est la tradition et l'unité? Qui fait leur caractère divin, si ce n'est qu'elles ne sont pas débattues comme les opinions humaines, et à la merci des commodités de chacun? Qui est plus propre à faire naître la foi ou à l'entretenir que l'unité et la tradition? Les grands hommes du protestantisme l'eurent bientôt compris, car, dans le temps même qu'ils se séparaient de l'unité catholique, ils essayaient d'en former une à leur façon, et, tout en rejetant la tradition de l'église établie, ils allaient chercher dans les ténèbres des origines la tradition plus lointaine encore d'une église primitive.

Méconnaître des vérités si simples étonnerait d'un spéculatif étudiant les religions dans leur rapport avec la nature humaine; combien n'est-ce pas plus étonnant d'un prêtre catholique, d'un chrétien, d'un archevêque! comme s'écriait Bossuet en présence de ce scandale. Fénelon ne réparait rien en suivant dans la pratique la religion de tout le monde, et en se montrant catholique sincère dans l'exercice de son ministère et dans les exemples de sa vie. Par son attachement opiniâtre au seul point contesté, s'il n'autorisait pas la défiance sur tout son fonds de religion, il affaiblissait inévitablement celui de ses disciples. Il n'est pas dans la nature humaine d'aimer sans partialité, et, si dans un ensemble de doctrines il en est une, douteuse ou combattue, à laquelle elle s'est attachée, prenez garde qu'elle ne se refroidisse tout au moins pour le reste.

Regardez dans le fond d'un janséniste, vous y verrez que la doctrine de saint Augustin sur la grace est à elle seule plus considérable que tout le christianisme. Le jésuite croira plus au pape qu'à l'église; le quiétiste pensera que l'amour de Dieu rend le christianisme inutile. En religion, il n'y a pas de doctrine particulière qui ne devienne un schisme, pas de dissidens qui ne dégénèrent en sectaires. L'homme supérieur qui s'est fait des disciples par quelque opinion de son sens propre n'a plus la force de les retenir dans la tradition. Fénelon n'obtint pas de son petit troupeau l'impartialité entre la doctrine du pur amour et la religion de tout le monde; et lui-même, quoiqu'il voulût rester catholique, n'était-il pas invinciblement quiétiste?

Dans tous ses écrits théologiques, la préférence pour la religion du pur amour est manifeste. Entre les deux traditions catholiques, dont l'une, favorable au sens propre, était de tolérance, et dont l'autre, celle que défend Bossuet, était d'obligation universelle, c'est de la première qu'il s'inspire le plus souvent. Pour l'autre, s'il l'invoque, c'est avec une foi d'habitude, et par le devoir de sa profession plutôt que par goût. Parmi les saints, il ne pratique guère que les mystiques, et ne s'autorise, dans leurs livres, que des doctrines que leur sainteté même ou l'obscurité de la matière a protégées contre les suspicions de l'église établie. On ne sent pas, dans la plupart de ses sermons, l'autorité, et pour ainsi dire la moelle des pères de la grande tradition, et déjà une certaine morale-psychologique et des procédés d'éloquence remplacent ce commentaire passionné des saintes lettres, cet enthousiasme de la tradition qui, dans les sermons de Bossuet, égale presque les pensées du prêtre à celles que les livres saints prêtent à Dieu.

Que dire de cette chimère de cinq sortes d'amour, dont les quatre premières sont mêlées, dans des proportions décroissantes, d'intérêt personnel, et dont la dernière seulement est pure de tout motif humain? Quelle conscience eût résisté à cette analyse de l'intérieur, à cette contention impossible pour s'épurer successivement de ces quatre sortes d'intérêt personnel, et se volatiliser pour ainsi dire jusqu'à cet amour qu'on ne peut plus distinguer du sujet qui aime? Mais je veux voir ce miracle de désintéressement, cet être complètement détaché que la présence de Dieu occupe et remplit sans cesse, et chez qui toute pensée n'est plus qu'un effet immédiat de cette présence : que devient l'activité humaine? Quel sera le rôle de cet être dans le monde? quelle fonction, quel office remplira-t-il? Je n'imagine qu'un lieu où il fût à sa place, absorbé sans distraction par la présence divine : c'est cette colonne au haut de laquelle certains fanatiques de l'Orient consument leur inutile vie dans la contemplation et l'extase. Image grossière, mais forte, de l'impuissance de l'homme qui veut s'isoler de la terre! N'y pouvant parvenir, même avec les ailes de sa pensée, il entasse des marches de pierre entre le sol et lui.

II. — FÉNELON CHIMÉRIQUE DANS LA POLITIQUE.

C'est peut-être un premier reproche à faire à Fénelon, qu'il ait donné lieu à des jugemens sur ses opinions politiques; car, si quelque chimère lui a été plus chère que celle des cinq amours, c'est sans doute la chimère de gouverner. Bossuet s'était occupé, lui aussi, des matières politiques, mais on sait avec quelle admirable mesure! D'une part, il s'en était tenu aux généralités, aux rapports du prince au sujet, laissant les affaires à ceux qui en avaient le maniement, et n'en disputant pas quand il n'avait pas qualité pour en décider. D'autre part, il n'avait pris la politique que sur le point où elle touche à la religion, et, s'il combattait la souveraineté du peuple et le droit d'insurrection, c'est parce que Jurieu prétendait en reconnaître le principe dans la tradition chrétienne. Fénelon va bien au-delà des devoirs de l'évêque et des droits du spéculatif; il fait des plans de gouvernement, et il donne des avis sur la conduite; il décide à la fois dans la théorie et dans les affaires.

C'est par la bouche de Mentor que Fénelon a exposé ses maximes de gouvernement. Beaucoup sont excellentes, surtout en ce qui regarde les flatteurs, quoique trop détaillées et trop évidemment à l'adresse de Louis XIV; mais ces maximes sont aussi anciennes que la royauté,

et personne n'en a eu l'invention. Il ne faut noter que ce qui est propre à Fénelon.

Une royauté absolue, des sujets partagés en classes que distingue un habit différent, et la vertu pour toute constitution, voilà l'idéal de Fénelon. Cet idéal ne fut-il rêvé que pour Salente? Non. Cette chimère des classes, si contraire à l'esprit d'égalité du christianisme, n'est pas un détail d'imagination dans une sorte de république idéale; c'est une institution que Fénelon rêvait pour Salente et qu'il eût imposée à Paris.

A Salente, Mentor conseille à Idoménée de régler les conditions par la naissance, et de les distinguer par l'habit. Les personnes du premier rang, après le roi, seront vêtues de blanc, avec une frange d'or au bas de leurs habits. Ils auront au doigt un anneau d'or avec le portrait du prince. Le bleu sera la couleur des seconds, avec une frange d'argent; ils auront l'anneau, mais point de médaille. Les troisièmes seront habillés de vert, sans anneau et sans frange; ils auront la médaille d'argent. Les vêtemens des quatrièmes seront jaune-aurore; des cinquièmes, rouge pâle ou rose; des sixièmes, gris de lin; des septièmes, qui seront les derniers du peuple, jaune mêlé de blanc (1).

A Paris, si Fénelon est moins occupé des costumes, il ne l'est pas moins des priviléges de naissance et des différences qui doivent marquer les conditions. Dans un plan de gouvernement tracé pour le duc de Bourgogne, je vois que la maison du roi doit être composée des seuls nobles choisis. Les pages du roi doivent être des enfans de haute noblesse. Pour les places militaires, les nobles seront préférés, et, pour la magistrature, ils passeront avant les roturiers à mérite égal, et avec le droit de garder l'épée. Les maîtres-d'hôtel du roi, les gentilshommes ordinaires, seront tous nobles vérifiés. Mésalliances interdites aux nobles des deux sexes; défense aux acquéreurs des terres des noms nobles de prendre ces noms; aucun ordre pour les militaires sans naissance proportionnée.

Pour le nombre et la distribution des classes, et le costume propre à chacune, si Fénelon n'a pas donné des prescriptions expresses, il y songeait. Ce devait être la matière de règlemens ultérieurs compris dans son plan sous ce titre : *Lois somptuaires pour toutes les conditions;* car comment faire des lois somptuaires sans toucher aux habits, et comment les appliquer à toutes les conditions sans fixer le nombre de celles-ci?

(1) *Télémaque*, livre x.

Cette théorie des lois somptuaires, qu'il faut, dit Fénelon dans ce même plan, imiter des Romains, comme si l'efficacité en était incontestable, et qu'une institution républicaine convînt à un état monarchique, Mentor en fait l'application la plus étendue au peuple de Salente. Là tout est réglé : nourriture, les viandes sont apprêtées sans ragoût, le roi ne boit que du vin du pays; ameublement : point d'étoffes façonnées, étrangères, point de broderies, prohibition des parfums, des vases d'or et d'argent; propriété : chaque famille, dans chaque classe, ne possédera de terre que ce qu'il en faudra pour la nourrir. Sur ce dernier point, Fénelon copie Mentor en interdisant, dans son plan de gouvernement pour la France, l'abus des grands parcs nouveaux et en les restreignant à un nombre déterminé d'arpens.

Si je note tous ces détails de règlement, renouvelés pour la plupart de certaines utopies dont nous parlent les histoires, essayés sans succès, sinon sans violences, c'est qu'il n'y a pas de marque plus certaine du chimérique que la manie de réglementer. La liberté humaine a toujours résisté à ces législateurs qui ont prétendu régler ainsi ses moindres mouvemens; elle s'échappe de ces compartimens où l'on veut l'enfermer, et jusque dans les sociétés où les classes sont le plus séparées, ou bien elle rompt les barrières de force, et confond toutes les classes dans une égalité violente, ou bien elle y fait des brèches assez larges pour que ces classes puissent communiquer et se mêler incessamment. Elle hait ces prescriptions orgueilleuses qui vont à mesurer à chacun l'air, l'espace, la nourriture, à imposer une forme ou un tarif aux habits, à affubler l'homme de l'éternelle livrée d'une condition immuable. Elle veut le changement; et, dût-elle toujours le prendre pour le progrès, de quel droit lui ôteriez-vous le seul aiguillon qui pousse les nations en avant et qui produit cette succession d'époques, de mœurs, de formes sociales, dont la variété fait la beauté même de la nature humaine?

Vouloir, au lieu de lois générales qui se bornent à régler dans les sociétés ce qui s'y voit d'immuable, ou du moins n'y change que très lentement et très peu, des lois d'un détail infini attachées à tous les mouvemens de l'homme comme les fils à tous les membres de l'automate; élever des murailles d'airain, non-seulement dans la société, entre les diverses classes, mais dans l'homme, entre ses diverses facultés; vouloir la vie, et prescrire l'immobilité; établir le commerce et prohiber le luxe; allumer le flambeau des arts et des sciences et en empêcher le rayonnement avec la main; permettre la gloire et châtier le triomphe, n'est pas d'un grand législateur, mais d'un rêveur ingénieux, et, selon le mot de Louis XIV, d'un bel esprit chimérique.

Serait-ce trop de sévérité envers Fénelon que d'ajouter que cette inquiétude de tous les mouvemens de la liberté humaine, et ces prodigieuses inventions de moyens préventifs, pourraient presque faire douter de sa charité comme chrétien, et de sa tolérance comme philosophe? Saint-Simon, qui d'ailleurs n'a pas flatté le portrait de l'archevêque de Cambrai, en a porté ce jugement à la fois si vraisemblable et si vrai : « Sa persuasion, dit-il, gâtée par l'habitude, ne voulait point de résistance; il voulait être cru du premier mot; l'autorité qu'il usurpait était sans raisonnement de la part de ses auditeurs, et sa domination sans la plus légère contradiction. Être l'oracle lui était tourné en habitude dont sa condamnation et ses suites n'avaient pu lui faire rien rabattre; il voulait gouverner en maître qui ne rend raison à personne, régner directement, de plain-pied (1). » Je reconnais là, pour mon compte, le contradicteur de Bossuet dans l'affaire du quiétisme; je le reconnais aux autres traits que note Saint-Simon, à cette modestie qui était ou une grace naturelle, ou une adresse, selon le besoin, à son impatience, à sa surprise quand on le suspecte, qu'on doute, ou qu'on lui résiste, à ce moi de l'homme habitué à persuader sans raisonnement et qui discutait moins pour convaincre les gens, ce qu'il croyait tout fait d'avance, que pour leur faire goûter, dans la beauté de ses discours, la douceur de leur déférence. Au reste, Saint-Simon n'en n'eût-il rien dit, je le concluerais de cette prétention à tout régler qui est la marque des esprits absolus et tyranniques. Fénelon lui-même l'a remarqué de Louis XIV, le roi le plus absolu et le plus occupé de règlemens. Qu'on ne s'y trompe pas, cet excès de sollicitude n'est que défiance de la liberté humaine, et prévention contre toute résistance. Ce n'est point par désintéressement qu'on se substitue à ceux qu'on prétend régler, qu'on les dépossède d'eux-mêmes, et qu'on se charge de toutes leurs fonctions physiques et morales. Voilà l'usurpation monstrueuse dont parle si admirablement Saint-Simon. Le souverain pense, agit, respire au lieu et place du sujet; il le contient implicitement et l'absorbe. Ce besoin de régler, c'est le désir secret de se débarrasser de toute contradiction et de jouir tranquillement de l'empire.

L'esprit absolu de Fénelon se trahit dans la précision sèche et la dureté de tous ses règlemens. Il tranche par articles courts et laconiques, et sa froide intelligence se plaît à ce spectacle d'une société qui exécute tous les mouvemens avec la précision d'un mécanisme.

(1) *Mémoires*, livre XXII.

Le peuple, pour Mentor, ce sont des nombres et non des ames dont la moindre est si grande, que nul moraliste ne la peut embrasser tout entière, et si libre, que, même après s'être donnée, elle se reprend et se reconquiert elle-même. Un esprit vraiment libéral est plus tendre pour la liberté humaine; il touche avec plus de délicatesse à tout ce qui regarde l'ame, et s'il est chargé du gouvernement, au lieu de confisquer les volontés, il les invite et les incline à se borner elles-mêmes, et s'autorise contre leurs excès de la tendresse même qu'il a pour elles.

La suite fera voir d'une façon plus sensible combien Fénelon a mérité le reproche d'avoir trop aimé la domination; toutefois telle a été la séduction de ses talens et de sa vertu jusque dans la postérité, qu'aujourd'hui encore c'est de Bossuet que l'on croit ce qui n'est vrai que de Fénelon. Bossuet est l'esprit absolu et dominateur. En religion, beaucoup lui donnent tort à cause du mérite que Fénelon sut tirer de sa défaite. En politique, il a le mauvais rôle, et le livre de la *Politique selon l'Écriture sainte* paraît le livre des tyrans, comme le *Télémaque* est celui des bons princes et des peuples libres. Et pourtant, lu sans prévention, Bossuet n'a fait qu'exprimer dans un langage admirable des principes sans lesquels ni les gouvernemens ne peuvent faire le bien du peuple, ni les peuples ne peuvent supporter les gouvernemens. Seulement Bossuet ne fait aucune flatterie aux peuples, et il ne se prononce pas sur le droit redoutable et mystérieux des révolutions, aimant mieux croire que les gouvernemens n'oublieront pas toute modération et toute raison jusqu'à rendre nécessaire l'exercice de ce droit. Il respecte la liberté humaine, il n'enchaîne pas les sociétés dans des plans de gouvernement imaginaires, et il aime le spectacle de leurs vicissitudes pendant le peu de temps que ce spectacle dure. Pourquoi donc l'esprit de liberté le tient-il pour suspect, et au contraire montre-t-il tant de faveur à Fénelon? C'est que Fénelon a ruiné le principe même de la monarchie absolue par un idéal de perfection impossible, et qu'au lieu de n'abaisser que devant Dieu la royauté de Louis XIV, comme a fait Bossuet, il l'a abaissée et avilie devant les hommes. Le dirai-je? c'est que les peuples ont plus de faible pour ceux qui les séduisent que pour leurs vrais amis, pour ceux qui les leurrent d'un bonheur imaginaire par la liberté que pour ceux qui leur proposent un bonheur possible par la discipline.

III. — ERREURS DE FÉNELON SUR LA POLITIQUE DE CONDUITE.

Telle a été la part du chimérique dans Fénelon en ce qui regarde les matières de gouvernement. Examinons ses jugemens sur la conduite des affaires de son temps et sur la politique de Louis XIV.

Il a fait un grand nombre de mémoires politiques : sur quelle partie des affaires, sur quel événement n'en a-t-il pas fait? On sait que les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse ne décidaient rien sans ses conseils; il en donnait sur le connu comme sur l'inconnu, sur les nouvelles certaines comme sur les bruits les plus hasardés; il réglait à la fois le présent et le futur, le provisoire et le définitif. Outre les mémoires sur la guerre de la succession et cette lettre trop louée de nos jours, où Fénelon donne des conseils si durs à Louis XIV, il n'est pas de circonstance qui n'ait produit quelque écrit de direction pour ses deux amis, et il n'est pas un de ces écrits où le chimérique n'ait laissé sa marque (1).

Parmi tous ces mémoires, attachons-nous à ceux qui ont exercé sur les esprits la séduction propre à Fénelon, par exemple la lettre à Louis XIV (2) : quel en est le trait le plus saillant? C'est un blâme violent de toutes les conquêtes de ce prince. « Le bien d'autrui, dit Fénelon, ne nous est jamais nécessaire. » Il nie qu'on ait le droit de retenir certaines places, sous prétexte qu'elles servent à la sûreté des frontières. Il critique l'acquisition de Strasbourg; il eût fallu, selon lui, faire réparation à la Hollande pour la guerre de 1672, rendre Valenciennes, Cambrai, Strasbourg, quoique Louis XIV les eût moins conquises par ses armes que reçues de la force des choses. Mais, ces places rendues, de quelles frontières la France devra-t-elle s'entourer? De la vertu, dit Fénelon, de la modération, de la bonne foi dans les traités. Qui le nie? Seulement de bonnes places n'y gâtent rien, et c'est un secours indispensable contre les voisins qui pourraient avoir d'autres maximes.

Je remarque en passant la manière dont Fénelon, dans cette lettre, parle de son ami le duc de Beauvilliers, « dont la faiblesse, dit-il, et la

(1) *Mémoire sur la question de savoir si l'on doit rechercher le duc d'Orléans pour la mort du duc de Bourgogne. — Mémoire sur l'éducation du jeune prince. — Mémoire sur le conseil de régence. — Mémoire sur la manière de se conduire avec le roi.*

(2) Retrouvée, comme on sait, au commencement de ce siècle, par M. Renouard.

timidité déshonorent le roi. » C'est ainsi qu'il se servait de ses amitiés pour sa puissance, et peut-être de ses vertus pour sa faveur; et quand l'esprit de domination, qui lui fit désirer jusqu'au dernier jour d'entrer dans le conseil, commandait des duretés contre un ami, dût cet ami être le duc de Beauvilliers, l'ame de son ame, dit Saint-Simon, sa main n'hésitait pas à les écrire.

Je n'aime pas mieux la politique de ses mémoires sur la guerre de la succession. Quel remède propose-t-il pour guérir tous les maux causés par cette guerre? Qui le croirait? L'abdication de Philippe V et *une défaite sans ressources* de la France. L'abdication de Philippe V, il veut qu'on l'exige; la défaite sans ressources, il la désire. A la vérité, il en a quelque scrupule. « Ne croyez pas, écrit-il au duc de Chevreuse, que ce soit l'effet de l'indisposition du cœur d'un homme disgracié (1). » Aussi insiste-t-il : « J'ai le cœur déchiré par nos malheurs, dit-il plus loin, mais mon fonds ne peut consentir à aucun succès. Je crois voir qu'un succès gâterait tout sans ressource. » Pourquoi? C'est que le même succès qui relèverait la France relèverait aussi Louis XIV, et « qu'il n'y a que l'humilité et l'abus de la prospérité qui puissent apaiser Dieu. » Et il conseille le sacrifice de la Franche-Comté, des trois évêchés, de plus encore, s'il le faut, pour avoir la paix. « Nulle paix, dit-il, ne peut être que bonne à acheter très chèrement. » Et pourtant, dans la même lettre, il fait ce beau portrait de la France : « Vous êtes comme le lion terrassé, mais la gueule ouverte, expirant et prêt à déchirer tout. » Oui, c'est le lion de la bataille de Denain, c'est le vieux roi Louis XIV déclarant qu'il aimerait mieux s'ensevelir avec sa noblesse sous les ruines de son royaume que de consentir à cette paix *très chèrement achetée* dont veut Fénelon.

Le prélat tient fort à ce mot : une paix heureuse, une paix supportable, comme celle d'Utrecht, laisserait à Louis XIV quelque gloire; il la faut très chèrement achetée, c'est-à-dire par des cessions de territoire, et par le sacrifice sanglant de quelques membres de la France. Il y revient dans le *Mémoire sur la manière de se conduire avec le roi*, écrit à l'époque où de la royale famille dépeuplée par la mort il ne restait plus qu'un vieillard septuagénaire et un enfant. « Il faut, dit-il, rendre le roi très facile à acheter *très chèrement* la paix. » Il est une guerre pourtant, la seule que Fénelon permette et conseille même à Louis XIV : c'est la guerre aux ennemis personnels de l'ar-

(1) *Correspondance* de Fénelon.

chevêque de Cambrai, aux jansénistes, dont il demande la destruction, seul moyen, avec une prompte paix, « de mettre le roi en repos pour long-temps. »

Je sais bien que ces énormités sont cachées sous les attrayantes nouveautés d'une défense de la France par un appel aux masses, d'une convocation régulière des états-généraux, d'élections libres et périodiques, enfin d'une intervention légale du pays dans les affaires du pays. Je sais pareillement que le gouvernement de Louis XIV était perdu d'abus, et que bon nombre des critiques de Fénelon sont méritées. Les erreurs de l'illustre prélat n'ôtent rien à la gloire de ces vues justes et hardies, encore que l'inquiétude et une sorte d'impatience de l'avenir y aient plus de part que la hardiesse calme et impartiale d'un esprit prévoyant; on y sent encore le chimérique dans le manque d'à-propos. Sans doute, Louis XIV était cause d'une partie des maux qui accablaient la France; mais lui seul avait le secret de les guérir, et ce secret, c'était la victoire. Je reconnais dans les plans de gouvernement de Fénelon, à l'époque des désastres de Malplaquet et de Gertruydenberg, la tradition du chimérique des idéologues de 1814. Ceux-là aussi ne proposaient-ils pas à Napoléon des plans de constitution pour repousser l'Europe qui préparait Waterloo?

IV. — ERREURS DE DIRECTION. — DIRECTION D'UN ROI.

On sait quel a été, au XVIIe siècle, l'empire de ce qu'on y appelait la direction, c'est-à-dire des conseils du directeur spirituel. Fénelon fut l'un des directeurs les plus goûtés de son temps. Ses écrits de spiritualité ont été le pain de beaucoup d'ames parmi les personnages les plus choisis et les plus qualifiés de son temps. Dans ce petit gouvernement qui lui fut déféré sur tant de consciences, et qu'il exerça en maître si absolu, le chimérique domine encore. Vous le retrouvez dans ce désir d'une perfection impossible, et dans cette prodigieuse multiplicité de prescriptions qui n'enfantent que les vains efforts et les scrupules.

Le plus bel écrit de direction qui soit sorti de sa plume est l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*. C'est la royauté au tribunal du directeur spirituel, c'est Fénelon confessant le duc de Bourgogne devenu roi. Cet examen embrasse tous les actes quelconques et toutes les pensées possibles d'un roi. La paix, la guerre, les traités, l'administration, le pouvoir des ministres, le commerce, les bâtimens : c'est trop peu; les transactions du roi avec ses sujets, les

acquisitions payées en rentes, les galériens, la paie des troupes, les enrôlemens, lesquels doivent se faire par un choix, dans chaque village, de tous les jeunes hommes libres dont l'absence ne nuirait en rien au labourage ni au commerce; que sais-je? mille autres points y sont touchés, où l'archevêque décide moins en confesseur parlant tout bas au tribunal de la pénitence qu'en premier ministre opinant à la table du conseil.

La politique de *Télémaque* et des *Mémoires* reparaît dans l'*Examen*. Dans *Télémaque*, Mentor veut qu'Idoménée se contente, pour toute distinction de costume, d'un habit de laine très fine, teinte en pourpre, avec une légère broderie d'or. Dans l'*Examen*, la broderie est de trop. « Si vous en avez, dit-il, les valets de chambre en porteront. » Et, s'étendant sur cet article de luxe, il se plaint comme d'un prodige qu'il y ait à Paris plus de carrosses à six chevaux qu'il n'y avait de mules cent ans en-deçà, et qu'au lieu d'une seule chambre avec plusieurs lits, comme au temps de saint Louis, on ne puisse plus se passer d'appartemens vastes et d'enfilades. Sur ce point, l'*Examen* exagère la simplicité recommandée dans le *Télémaque*; car, si Mentor ne veut à Salente que de petites maisons sans ornemens, encore souffre-t-il qu'il y ait dans ces maisons « de petites chambres pour toutes les personnes libres. »

Voici d'autres nouveautés de l'*Examen*. « Si le roi, dit Fénelon, a des prétentions personnelles sur quelque succession dans les états voisins, il doit faire la guerre sur son épargne, et tout au plus avec les secours donnés par les peuples par pure affection. » Et il rappelle l'exemple de Charles VIII allant recueillir à ses frais la succession du duc d'Anjou. Étrange politique, étrange usage de l'histoire! Comme si la véritable nouveauté n'eût pas été alors de décider que les princes ne peuvent pas avoir de guerres personnelles, et qu'il ne saurait y avoir d'héritages au dehors où la nation ne soit cohéritière avec le prince!

Parmi les moyens de gouvernement, Fénelon interdit l'espionnage; à la bonne heure, je reconnais là le chrétien, l'évêque, qui ne veut pas qu'on se serve du vice, même pour les besoins de l'état. « Qu'on chasse donc et que l'on confonde, s'écrie-t-il, les rapporteurs de profession, ces pestes de cour! » Mais il est tels secrets qu'il importe de savoir. Comment les pénétrer? La même imagination qui rêvait tout à l'heure une armée formée de tous les jeunes gens qui sont inutiles à l'agriculture et au commerce invente une sorte d'espionnage licite, fait à contre-cœur et par pur dévouement « par d'honnêtes gens, dit-



il, que le prince obligerait malgré eux à veiller, à observer, à savoir ce qui se passe, à l'en avertir secrètement. »

Ces chimères, d'ailleurs fort innocentes, sont la marque, et je dirais presque le châtiment de la contradiction où tomba cet homme illustre en voulant renouveler dans sa personne la fortune de Richelieu et de Mazarin. C'est par l'impossibilité de concilier la sévérité chrétienne avec la facilité de la politique, qu'il arrive à imaginer une civilisation sans luxe, et l'espionnage fait par d'honnêtes gens qui en ont l'horreur. Il fallait bien que, la part faite à la politique par l'homme qui prétendait entrer au conseil, l'archevêque et le chrétien fissent toutes réserves au nom de la morale chrétienne. De là des contradictions dont Fénelon ne peut se tirer que par des rêveries. Quoique doué d'un grand sens, comme tous les hommes supérieurs, il en manqua pour se conduire sur ce point, et il s'agita toute sa vie entre l'ambition de gouverner l'état, sans désespérer un seul jour, dit Saint-Simon, et les empêchemens de sa robe et de sa vertu. En cela, comme en tout le reste, Bossuet lui est bien supérieur, car il se servit d'abord de son admirable bon sens pour se connaître et se mettre à sa place, et, quand il eut à toucher aux matières politiques, il sut s'y arrêter au point où le prêtre eût tranché du ministre.

Bossuet a un autre avantage en tout ce qui regarde cette matière si délicate de la direction. C'est qu'il se borne à des prescriptions générales et sommaires, à ce qu'un esprit d'une capacité ordinaire peut oublier ou ne pas voir. Au lieu de susciter cette foule de menus scrupules et de petites perplexités où la conscience s'embarrasse, et qui empêchent l'activité, il se contente d'avertir la conscience par des traits frappans, et de la mettre en exercice pour ainsi dire, lui laissant trouver, par une induction facile et involontaire, toutes les prescriptions de détail qui dépendent de la prescription générale. Par la méthode contraire, Fénelon s'abîme et s'éblouit dans l'infinité des détails, et, si sa direction doit avoir quelque effet, c'est d'exciter stérilement notre curiosité sur nous-mêmes. Pendant qu'il nous insinue dans tous ces replis et qu'il nous mène à la poursuite de tant de nuances fugitives, l'heure d'agir est passée.

Bossuet ne fait pas un examen en quelque sorte calomnieux des consciences royales; il ne s'enfonce pas comme à plaisir dans ce mauvais fonds de corruption qui nous rend toutes nos pensées suspectes, et nous fait craindre toutes nos actions. Soit prudence, soit que, l'essentiel étant réglé, il ne lui paraisse ni d'une bonne morale, ni dans l'esprit de la charité chrétienne de forcer les suppositions, il demeure

en-deçà d'une corruption extraordinaire; bien différent de Fénelon, qui ne craint pas de souiller sa chaste imagination de tout un détail de prévarications et d'arrière-pensées dont la supposition serait une injure même pour un roi malhonnête homme.

Par exemple, examinant le prince sur les raisons qu'il aurait eues d'éloigner de sa personne les sujets forts et distingués, Fénelon lui demande s'il n'a pas craint « qu'ils ne contredissent ses passions injustes, ses mauvais goûts, ses motifs bas et indécens. » A quel tribunal de la pénitence un roi se vit-il poursuivi de suppositions si violentes? Rien n'est respecté par cette subtilité préventive, et Fénelon s'en méfie d'autant moins, qu'il n'avait pas à craindre qu'on vît dans ces suppositions des aveux involontaires de son propre fonds. Qui n'aimera mieux Bossuet, retenu dans la liberté du confesseur par un respect mêlé de confiance pour la personne du pénitent, n'attaquant les vices des princes que sur l'autorité de la morale universelle, ou avec les paroles même des livres saints dont la hardiesse couvre la sienne et la rend respectueuse et décente, et sachant interroger les consciences royales sans les fatiguer de sa pénétration implacable, sans les embarrasser par sa subtilité, sans les attrister et les décourager par sa défiance?

Peut-être paraîtra-t-il sévère de rechercher dans la conduite du duc de Bourgogne l'influence de ce tour d'esprit de Fénelon, et d'examiner s'il ne serait pas juste de rendre le précepteur responsable de certains travers de l'élève, comme il est juste de lui faire honneur des victoires que ce jeune prince remporta sur son naturel. La recherche est délicate, mais mon sujet l'exige, et la vérité m'y force.

Quels étaient les défauts que la voix publique reprochait au duc de Bourgogne? On le disait « trop particulier, trop renfermé, dévot jusqu'à la sévérité la plus scrupuleuse dans les minuties, irrésolu, ne sachant pas prendre une certaine autorité modérée, mais décisive; raisonnant trop et faisant trop peu, bornant ses occupations les plus solides à des spéculations vagues et à des résolutions stériles, livré à des amusemens puérils qui apetissent l'esprit, affaiblissent le cœur et avilissent l'homme. » Qui donc parlait ainsi du jeune prince? Fénelon lui-même (1). Et c'est au duc de Bourgogne qu'il tenait ce langage. A la vérité, il ne parle pas de son chef: ce sont des bruits qu'il a recueillis et qu'il rapporte; mais il est trop évident qu'il y croit.

Comparez ce portrait du duc de Bourgogne avec celui qu'en a tracé

(1) *Correspondance* de Fénelon avec le duc de Bourgogne pendant et après la guerre malheureuse où nous fûmes battus en Flandre et où nous perdîmes Lille.

un homme qui l'aimait pour les mêmes motifs que Fénelon, par l'attrait de ses grandes qualités et par le même fonds de prévention contre Louis XIV. « Il était, dit Saint-Simon, dévot, timide, mesuré à l'excès, renfermé, raisonnant, pesant et comparant toutes choses, quelquefois incertain, ordinairement distrait et porté aux minuties. Sa vie se passait pour la plus grande partie dans le cabinet, à des occupations scientifiques, à des *rêveries et à la poursuite de chimères.* On parlait de mouches étouffées dans l'huile, de crapauds crevés avec de la poudre, de bagatelles, de mécaniques, occupations dont il sortait par des gaietés déplacées ou des exercices physiques de peu de dignité (1). » Saint-Simon lui reproche le trop continuel amusement de cire fondue, ce qui s'entend des longues lettres qu'il écrivait dans le temps qu'il eût fallu agir.

Les aveux du duc de Bourgogne lui-même complètent ce portrait. « Il confesse son indécision; il avoue qu'il se laisse aller à un serrement de cœur et aux noirceurs causées par les contradictions et les peines de l'incertitude; que quelques fois, paresse ou négligence, d'autres, mauvaise honte ou respect humain, ou timidité, l'empêchent de prendre des partis et de trancher net dans des choses importantes (2). » Ailleurs, il représente ainsi son intérieur : « Je ne vois en moi que haut et bas, chutes et rechutes, relâchemens, omissions et paresses dans mes devoirs les plus essentiels, immortifications, délicatesse, orgueil, hauteur, mépris du genre humain, attachement aux créatures, à la terre, à la vie, sans avoir cet amour du Créateur au-dessus de tout, ni du prochain comme de moi-même. » Il s'avoue renfermé, donnant trop de temps à la prière, écrivant beaucoup.

Ces défauts nous coûtèrent peut-être la perte de Lille. On imputa du moins la plus grande partie des malheurs de la campagne de 1710 au duc de Bourgogne, lequel reconnut lui-même, avec une magnanimité qui promettait pour l'avenir d'éclatantes réparations, que, dans deux occasions capitales, il avait reçu du roi la puissance décisive, et qu'il n'en avait pas usé. « Sous l'influence de cette dévotion sombre, timide, scrupuleuse, disproportionnée à sa place, » que lui reproche Fénelon, on le voit demander à son ancien précepteur, dans le fort de la guerre, s'il croyait qu'il fût absolument mal de loger dans une abbaye de filles. Pendant que Lille était aux abois, il perdait plusieurs heures à assister à une procession générale pour le succès de

(1) *Mémoires*, chap. 265.
(2) *Correspondance* avec Fénelon.

nos armes. Quand on vint lui annoncer que la ville était prise, on le trouva jouant au volant, et sachant déjà la chose. La partie n'en fut pas interrompue.

On reconnaît dans les plus saillans de ces défauts l'effet de l'éducation qu'avait reçue le duc de Bourgogne. Cette piété sombre et minutieuse, ce trop de temps donné à la prière, ces scrupules, cette curiosité et ce mécontentement de soi, cet excès de raisonnement et cette peur d'agir, ces *rêveries et cette poursuite de chimères,* voilà tout le chimérique de la perfection impossible imaginée par son précepteur. Quant à ces excès de table et ces exercices physiques sans mesure, après la tristesse des retours sur soi-même et l'abus de la solitude, quoi de plus semblable à cet état glissant du quiétisme, où, au sortir des extases de l'amour pur, le corps s'abandonne à tous ses appétits? N'est-ce pas l'effet de cette piété inaccessible qui ne souffre pas d'état intermédiaire entre l'extase et l'empire des sens?

Fénelon ne s'étonnait pas qu'on l'accusât des défauts de son élève. « On dit, lui écrit-il, que vous vous ressentez de l'éducation qu'on vous a donnée (1). » Mais, dans le même temps, ses lettres l'y enfonçaient plus avant, principalement sur l'article de la piété. « Allez à l'armée, lui écrit-il, non comme un grand prince, mais comme un petit berger avec cinq pierres contre le géant Goliath; agissez continuellement dans la dépendance continuelle de l'esprit de grace; soyez fidèle à lire et à prier dans les temps de réserve, et à marcher pendant la journée en présence de Dieu. » Après la prise de Lille, il le loue d'avoir dit, en parlant de son revers, ces *aimables* paroles : *Hi in curribus, et hi in equis,* etc., etc. Ailleurs, il l'engage à s'accoutumer à rentrer souvent au dedans de lui-même « pour y renouveler la possession que Dieu doit avoir de son cœur. » Six ans auparavant, voici ce qu'il lui écrivait : « Au nom de Dieu, que l'oraison nourrisse votre cœur, comme les repas nourrissent votre corps. Que l'oraison de certains temps réglés soit une source de présence de Dieu dans la journée, et que la présence de Dieu, devenant fréquente dans la journée, soit un renouvellement d'oraison. Cette vue courte et amoureuse de Dieu ranime tout l'homme, et calme ses passions. » Le prince qui recevait ces étranges conseils avait alors vingt ans, et devait être l'héritier de Louis XIV!

Il faut serrer les choses de plus près; il faut placer chaque trait de

(1) Lettre du 25 octobre 1708.

caractère en regard de chaque particularité de l'éducation. On ne peut être trop exact dans ses preuves quand on blâme un Fénelon.

Dans la religion, par quelle pratique le royal élève répond-il à la doctrine du pur amour enseignée par le précepteur? Par cette dévotion sombre et solitaire qui ne peut rien de plus pour rendre Dieu présent que l'isolement absolu, et ce que Saint-Simon appelle le *particulier sans bornes*. Fénelon ménage-t-il du moins la conscience du jeune prince sur les querelles théologiques du temps? Point. Il lui a inculqué sa haine pour les jansénistes. « J'espère, lui écrit le duc de Bourgogne, par la grace de Dieu, non pas telle que les jansénistes l'entendent, mais telle que la connait l'église catholique, que je ne tomberai jamais dans les piéges qu'ils voudront me dresser. » Est-ce donc ainsi que le sage Mentor a oublié le conseil, qu'il donnait au roi Idoménée, de ne se point mêler des affaires de religion, et d'en laisser le débat aux prêtres des dieux (1)? Il fait plus; il force Télémaque à lire ses écrits théologiques. Le duc de Bourgogne lit le mandement de Fénelon contre un M. Hubert, janséniste déguisé, qui substituait à la doctrine de la prédestination pure celle de l'impuissance morale, et imaginait le système des deux délectations. Aussi la leçon porte ses fruits. Le duc de Bourgogne était devenu théologien, témoin le mémoire qu'il avait écrit sur ces matières et que fit publier Louis XIV après sa mort, pour démentir le bruit répandu par les jansénistes que le dauphin était bien intentionné pour eux.

En politique, quelle est la théorie du gouvernement la plus chère à Fénelon? La domination de la noblesse. Or, de quoi Saint-Simon loue-t-il le plus le duc de Bourgogne? De ce que le prince est d'accord avec lui sur la part qu'il faut faire aux ducs. S'agit-il de juger la conduite de Louis XIV, on a vu quels durs avis Fénelon donne à Louis XIV, l'étrange conseil de restituer, comme illégitimes, les conquêtes du roi, et, pour unique remède à tous les maux de la guerre, la défaite. Or, que disait-on du duc de Bourgogne? Qu'il avait tenu à Versailles ce propos : « Ce que la France souffre vient de Dieu, qui veut nous faire expier nos fautes passées; » qu'il ne ménageait pas le roi, et affectait une dévotion qui tournait à critiquer son grand-père (2). C'est Fénelon lui-même qui s'en plaint. « On dit même, lui écrivait-il deux ans auparavant, pendant la campagne de Flandre, on dit que vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralentir votre zèle pour

(1) *Télémaque*, livre XVII.
(2) Lettre de Fénelon à M. de Chevreuse, 7 avril 1710.

la conservation des conquêtes du roi;... et l'on ne manque pas d'attribuer ce scrupule aux instructions que je vous ai données. » L'opinion publique lui en renvoyait le reproche; était-elle si injuste? Sans doute, les instructions n'étaient pas directes; mais Fénelon pouvait-il se flatter de tenir si secrets les écrits où il qualifiait d'iniques toutes les conquêtes du roi, que le duc de Bourgogne n'en connût rien? Avait-il du moins si bien caché ce fonds où il désirait pour la France une défaite sans ressource, que son élève n'en eût rien vu? A défaut d'allusions personnelles à Louis XIV, et d'attaques directes, dont Fénelon était incapable, les seules maximes générales du *Télémaque*, et tant de traits qui atteignaient Louis XIV à travers Idoménée, n'auraient-ils pas suffi pour donner au jeune prince ces scrupules sur la gloire de son aïeul, et cette prévention contre ses conquêtes dont s'alarmait Fénelon?

Ce n'est pas forcer la vérité que d'imputer à l'esprit qui dressait, dans l'*Examen*, un acte d'accusation si minutieux contre les consciences royales, les *scrupules et les noirceurs de l'incertitude* dont s'accuse le duc de Bourgogne. « Sa vigilance sur lui-même, dit Saint-Simon, le renfermait dans son cabinet, comme un asile impénétrable aux occasions. » Fénelon lui avait inspiré une terreur si outrée des flatteurs, que, pour échapper à leurs piéges, il ne trouvait d'autre moyen que de vivre seul. « La crainte d'être cause pour autrui d'un oubli de la charité, ajoute Saint-Simon, et de provoquer à la médisance, l'empêchait d'interroger personne sur les autres, et de tourner à la connaissance des hommes cette lampe dont il se servait si soigneusement pour éclairer tous les replis de son cœur et de sa conscience. Avec cette austérité, il avait conservé de son éducation une précision et un littéral qui se répandaient sur tout, et qui gênaient lui et tout le monde avec lui, parmi lequel il était toujours comme un homme en peine et pressé de le quitter. Il ressemblait fort à ces jeunes séminaristes qui se dédommagent de l'enchaînement de leurs exercices par tout le bruit et toutes les puérilités qu'ils peuvent. » Saint-Simon se scandalise à ce sujet de la conduite des dames de son particulier, lesquelles, dit-il, « abusaient avec indécence de sa bonté, de ses distractions, de sa dévotion, et de ses gaietés peu décentes qui sentaient si fort le séminaire. »

Fénelon savait toutes ces circonstances; la plupart même ne nous sont connues que par les plaintes qu'il en fait, soit au prince, soit à ses amis. Il jugeait mieux qu'aucun autre de ce qui manquait au duc de Bourgogne, et il est remarquable qu'il ne le gourmande que des

défauts qui lui venaient de son éducation. Oserai-je dire toute ma pensée? Fénelon, qui, toute sa vie, désira d'entrer dans le gouvernement, avait-il, à l'insu de sa vertu, formé son élève pour ses secrètes espérances? Se flattant, non tout haut, ni avec l'indiscrétion d'une ambition grossière, mais secrètement, et peut-être en s'en faisant le reproche, qu'il régnerait quelque jour avec son élève devenu roi, ne lui donna-t-il pas ou ne lui voulut-il pas voir toutes les dispositions qui pouvaient le servir dans ses desseins?

Tant qu'il fut à la cour, dans tout l'éclat de la faveur et des prédictions qu'on faisait autour de lui de sa naissance, de ses séductions et de ses grands talens, il combattit, dans le naturel de son élève, ce qui était capable de lui résister; ce qui cédait, il l'inclina vers ses espérances et ses plans de domination. Il lui inspira une piété qui ne pouvait ni s'affranchir ni manquer un moment du secours d'un directeur; il lui donna des scrupules que seul il pouvait lever. Il le rendit trop curieux de son intérieur, pour n'y pas désirer incessamment la lumière d'autrui, et paresseux à l'action pour qu'il fût plus souple au conseil.

Après sa disgrace, il eut besoin, dans son élève, de dispositions toutes contraires. Celles qui convenaient aux espérances ne convenaient plus aux revers. Fénelon entreprit alors de défaire son propre ouvrage. Il conseilla une piété moins disproportionnée à l'état du prince; il critiqua les habitudes d'isolement; il exhorta au commerce des hommes, à l'activité. En gardant les défauts de son éducation, le duc de Bourgogne eût enfoncé son ancien précepteur plus avant dans sa disgrace; par les qualités, trop long-temps effarouchées, que Fénelon voulait rappeler, le duc de Bourgogne, plus heureux à l'armée, plus puissant à la cour, entourait de quelque gloire l'exil de Cambrai, et la faveur du futur corrigeait la disgrace du présent. « Au nom de Dieu, écrit-il au duc de Chevreuse après la mort du grand dauphin, que le dauphin ne se laisse gouverner ni par vous, *ni par moi*, ni par aucune personne du monde (1)! » Quel vif aveu du secret désir de gouverner dans ces mots : *ni par moi!*

A quelle influence le duc de Bourgogne dut-il de prendre enfin possession de son véritable naturel, et à qui faut-il faire honneur des regrets que coûta sa perte? A Louis XIV. C'est cet aïeul que Fénelon lui avait appris à moins respecter, qui releva la réputation de son petit-fils; il le fit participer aux affaires, et il l'arracha aux préjugés de son

(1) Lettre du 27 juillet 1711.

éducation, « pour lui faire voir les hommes, dit Saint-Simon, les lui faire étudier, entretenir, sans se livrer à eux, lui apprendre à parler avec force, et acquérir une autorité douce. » Il l'émancipa peu à peu de ces vaines délicatesses et de cette servitude du doute sur l'intérieur où l'avait élevé Fénelon, et il l'eût rendu digne de réparer les malheurs de sa vieillesse et les fautes de sa trop longue vie.

V. — DIRECTION DES PARTICULIERS, LETTRES SPIRITUELLES.

La même chimère de perfection, par un détail infini de prescriptions minutieuses, et par l'impossible pratique du pur amour, caractérise les autres écrits de direction de Fénelon. Parmi beaucoup d'onction, de douceur, d'intelligence des choses de la vie, de conseils délicats et sensés pour en accommoder les nécessités avec une piété facile, dominent le raffinement, la subtilité sans bornes, l'excitation à une vaine curiosité sur soi. Le duc de Chevreuse en fut presque victime. Ce personnage paraît avoir été un esprit très timoré, comme le duc de Bourgogne, écrasé de petits soins, et embarrassé de mille scrupules. Était-ce son naturel, ou le devait-il à l'état de dépendance filiale dans lequel il vivait à l'égard de Fénelon ? Quoi qu'il en soit, il demandait des remèdes à celui d'où lui venait le mal, mal aimé, entretenu, selon le langage du temps. Fénelon, avec une sagacité *à faire peur*, pénètre dans les secrets motifs de ces scrupules, fouille les replis, visite les arrière-coins, si j'ose parler ainsi, de cette nature si compliquée, et il exagère cette stérile sollicitude, afin de l'en guérir. Ainsi, le moyen de se délivrer de petites choses, c'est d'être présent à de plus petites encore; c'est de s'écouter d'un peu plus près, de s'enfoncer de la défiance dans le soupçon; c'est d'aller au-devant de soi, de se creuser, de se poursuivre, dût la raison s'éblouir dans ces vains efforts pour s'atteindre. Fénelon cherche à tirer son malheureux ami du réseau de scrupules où il se débat et où il devait trouver une mort prématurée, mais c'est pour le recevoir tout tremblant et tout agité dans un autre réseau encore plus serré de précautions infinies contre lui-même.

Au reste, nul homme n'était moins propre à diriger et à soutenir les esprits dans une voie simple que celui qui s'est peint ainsi : « Je ne puis m'expliquer mon fonds. Il m'échappe, il me paraît changer à toute heure. Je ne saurais guère rien dire qui ne me paraisse faux un moment après (1). » A qui fait-il cet aveu, si glorieux pour sa

(1) Lettres spirituelles.

vertu, mais qui devait ruiner toute sa direction? A l'une des personnes qu'il dirigeait. Bossuet se défie moins de son fonds, et croit plus à son autorité. Aux religieuses qui le consultent, il dit, dans ce style impérieux du prêtre qui, avant de régler les autres, s'est d'abord réglé lui-même : « Tenez-vous invariablement à mes règles. »

Il est vrai que Bossuet n'écrit le plus souvent qu'à des religieuses, et ne s'occupe que de l'activité bornée de la vie du couvent. Les lettres de Fénelon sont, pour la plupart, adressées à des personnes du monde. Où l'un n'avait qu'à commander, en sa double qualité de directeur des consciences et de supérieur ecclésiastique, l'autre ne pouvait que conseiller; mais, chose étrange, ou plutôt très explicable quand on y réfléchit, celui qui commande est plus doux que celui qui conseille. C'est un des effets de cette séduction attachée au nom de Fénelon, qu'on l'ait cru plus indulgent, plus véritablement inspiré de la charité chrétienne que Bossuet. Fénelon lui-même n'en eût pas accepté l'éloge. Il se trouve quelquefois si dur, qu'il s'en fait le reproche et en demande pardon. « Pardon, monseigneur, écrit-il au duc de Bourgogne qu'il vient de fort maltraiter, j'écris en fou. » Non, mais en homme habitué à l'empire, et qui, soit prudence mondaine, soit vertu, déguisait sous ces aimables reproches à lui-même l'ardeur avec laquelle il voulait être écouté et obéi.

Pour Bossuet, la louange d'avoir été doux n'est que vraie et méritée. Son indulgence et sa charité se montrent jusque dans ses commandemens si exprès à ses religieuses. Ce qu'il veut, c'est une certaine modération dans leur sévérité pour elles-mêmes et dans leurs inquiétudes sur leur intérieur. Il est indulgent, parce que, n'ayant pas fait la règle, et n'étant point intéressé par amour-propre à la faire exécuter, il comprend mieux les faiblesses et les impuissances, et, par condescendance, va jusqu'à exiger des personnes qu'elles ne se rendent pas trop misérables. Il est, si je puis emprunter une comparaison à nos institutions judiciaires, à la fois juge et juré : comme juge, il a le dépôt de la loi et le devoir de l'appliquer; mais, comme juré, il tient compte des circonstances atténuantes.

Fénelon est dur, il l'avoue, et comment ne le serait-il pas? Il a fait lui-même la règle qu'il applique, et la stricte exécution de cette règle est sa gloire personnelle. Plus il a de vertu et plus il est dur, car ce qui est possible à sa vertu, comment souffrirait-il qu'il fût impossible à autrui? Cette dureté est l'inévitable conséquence de toute doctrine née du sens propre, et plus on a de vertu, plus on s'y doit opiniâtrer. Toutefois Fénelon sent qu'il doit paraître dur; mais c'est encore un

autre effet du sens propre, qu'on s'y attache davantage dans le moment même qu'on en voit l'excès. Il se mêle d'ailleurs aux aveux de Fénelon sur sa dureté cette constante préoccupation de plaire dont parle Saint-Simon. Dans cette peinture de lui-même, dont on a vu plus haut quelques traits : « Je me sens, dit-il, un attachement foncier à moi-même. » Voilà la confession naïve du sens propre. Les excuses au duc de Bourgogne et à la duchesse de Chevreuse : « J'écris en fou, pardon de ce que j'ai écrit de trop dur, » c'est le même aveu, avec ce mélange du désir de plaire.

VI. — DU CHIMÉRIQUE DANS LES DOCTRINES LITTÉRAIRES DE FÉNELON.

La chimère d'une perfection impossible est la seule cause des erreurs littéraires de Fénelon, et, en particulier, de ses étranges théories sur la langue et la poésie françaises.

Notre langue ne lui paraît pas assez riche. C'est trop peu de regretter la désuétude de quelques mots expressifs des siècles précédens; il demande l'introduction de mots nouveaux. Il vante à cet égard la liberté dont jouissent les Anglais, chez lesquels chacun est maître souverain de la langue de tous. Il est vrai que ces mots nouveaux ne doivent avoir pour objet que de rendre notre langue plus claire, plus précise, plus courte, plus harmonieuse, qu'il faudra faire choix d'un son doux et éloigné de tout équivoque; mais qui sera chargé de faire ce choix? Qui Fénelon accrédite-t-il pour fabriquer des mots de ce titre? L'Académie française. Ses membres hasarderont ces mots dans la conversation; on les essaiera, sauf à les laisser, s'ils déplaisent. C'est ce puéril travail de découvertes sans audace et de créations à froid que Fénelon propose à l'Académie! Richelieu l'entendait bien mieux, à mon avis, lui qui fondait ce grand corps pour discipliner la langue et la fixer! Et Bossuet, lui qui voulait que l'Académie française défendît cette langue contre la mobilité des caprices populaires! Ces deux grands esprits avaient senti qu'en matière de langage la liberté se fait elle-même sa part, et plutôt trop grande que trop petite; que tout favorise le changement et l'innovation, notre mobilité, nos modes, la faiblesse humaine qui ne sait pas se fixer, même à ce qu'elle préfère, la vanité qui engendre tant d'inventeurs, l'ignorance qui pense créer ce qui a été fait. Fénelon ne trouve pas ces tendances assez fortes. Il se met du côté de la liberté, comme si elle avait besoin d'aide, contre la discipline, qui ne parvient pas à se maintenir, même

avec l'appui de la puissance publique. J'aimerais autant un moraliste qui se rangerait du côté de la complaisance mondaine contre le devoir.

Que dire de cette chimère de mots nouveaux introduits par l'Académie française et essayés d'abord dans les conversations? Comment Fénelon, qui écrit de génie, a-t-il parlé d'abandonner, même à un corps si considérable, ce qui est le plus beau privilége du génie, la vraie liberté en fait de langage? car n'est-ce pas au génie seulement qu'il appartient, non de créer par voie d'essai et de tâtonnement, mais de tirer du sein même de la langue un mot, un tour, qui exprimeront une idée immédiatement vraie pour tous les esprits cultivés? Si les académies pouvaient avoir un emploi quelconque en cette matière, ne serait-ce pas plutôt celui de vérifier si l'écrivain aurait frappé juste, si l'idée serait dans l'esprit humain et le mot dans le génie de la langue, et d'en consigner les raisons dans leurs vocabulaires?

Fénelon n'estimait pas que ce fût assez d'introduire des mots nouveaux, il en voulait de composés, comme dans la langue grecque, où du moins une admirable syntaxe règle toutes ces combinaisons, et comme dans la langue allemande, qui les permet au premier venu et qui souffre tout de tout le monde. Enfin, pour qu'il n'y eût pas une seule des causes de la ruine des langues qui ne pût s'autoriser de ce grand nom, il recommandait, à titre de *nouveauté gracieuse*, de joindre les termes qu'on n'a pas coutume de mettre ensemble. Or, par quoi périssent les langues, sinon par l'abus des mots nouveaux et les rapprochemens, parmi les mots en usage, de ceux qui n'ont pas coutume d'aller ensemble? C'est à cette double marque que l'on reconnaît les écrivains des époques de décadence. Heureusement les écrits de Fénelon donnent un démenti à sa doctrine, car, en même temps qu'il s'interdit tout ce qu'il conseille, aucun écrivain n'a mieux prouvé que, pour l'abondance des mots et la liberté du tour, nous n'avons rien à envier à personne.

Voici d'autres énormités. Il se plaint de notre versification (1), qui perd plus, dit-il, qu'elle ne gagne par les rimes. Il en donne pour raison les sacrifices de pensée qu'on fait à la richesse de la rime, quoique le contraire éclate à toutes les pages de tous les grands poètes contemporains. Dans une lettre à Lamothe-Houdard, qu'il met fort à l'aise par ces nouveautés, il fait un procès à la rime. « Elle gêne plus qu'elle n'orne le vers; elle le charge d'épithètes; elle rend souvent la diction forcée et pleine de vaine parure. En allongeant les discours,

(1) Lettre sur les occupations de l'Académie française.

elle les affaiblit; souvent on a recours à un vers inutile pour en amener un bon... Nos grands vers sont presque toujours languissans ou raboteux. » Et Lamothe, enchanté, répond à Fénelon : « Je défère absolument à tout ce que vous alléguez contre la versification française. » Je le crois bien. Quel poète médiocre ne s'empresserait d'en croire celui qui lui ouvre une facilité ou lui prête une excuse? Et pourtant, disons-le à l'honneur de Lamothe, le peu qui est allégué, dans cette correspondance, à la décharge de notre versification et en faveur de la rime, c'est Lamothe qui le dit. Il remarque avec raison que « de la difficulté vaincue naît un plaisir très sensible pour le lecteur. » C'est beaucoup pour Lamothe, mais c'est trop peu pour nous. Non, le plaisir divin qu'on goûte à lire de beaux vers ne vient pas de la difficulté vaincue, mais de la plénitude de sens qui résulte de la propriété des termes jointe à l'exactitude de la rime. Fénelon aurait-il donc été moins sensible à ce plaisir que Lamothe-Houdard? Il est vrai que le langage d'Auguste dans *Cinna* lui paraît emphatique, et qu'il met la prose de Molière, quoiqu'il ne la trouvât pas assez naturelle, au-dessus de ses vers, « où il a été gêné, disait-il, par la versification française. »

Mais la rime n'est pas la seule gêne pour notre poésie; il en est une autre plus incommode peut-être : ce sont nos habitudes de langage direct, c'est la rigueur de notre syntaxe, c'est cette place fatale que chaque mot occupe dans la phrase, « ce qui exclut toute suspension de l'esprit, toute attention, toute surprise, toute variété, et souvent toute magnifique cadence. » Pour y remédier, Fénelon propose l'inversion. Il en fait valoir fort ingénieusement les avantages. C'est comme si quelque contemporain de Cicéron ou de Virgile eût blâmé, dans la langue latine, l'usage des inversions et l'incommodité du sens suspendu, et eût demandé le langage direct. Une singulière inquiétude d'esprit empêchait Fénelon de reconnaître que le génie des langues tient à des circonstances, *fatales* en effet, mais que par cela même il faut accepter, cette fatalité n'en étant que le caractère immuable, et la marque même de la personnalité d'un peuple. Ces exemples d'inversions gracieuses tirées de Virgile ne prouvent rien; car que voulait Virgile, par ses inversions si habilement ménagées, sinon ce que voulaient, en menant leurs lecteurs droit au sens par l'ordre naturel et logique des mots, Corneille, Racine et Molière? La même chose : rendre leurs peintures sensibles, frappantes, et parler au génie de leur pays par le génie même de sa langue.

A la vérité, Fénelon ne demande pas qu'on substitue complètement

l'inversion à l'ordre direct; il veut seulement un mélange insensible des deux procédés. On commencera par des inversions douces et à peine sensibles, et, si l'usage s'en établit, on les hasardera en plus grand nombre. Langue vraiment chimérique, que celle qui réunirait ainsi les caractères les plus indigènes, en quelque sorte, des autres langues, les inversions du latin, les composés du grec, et notre langage direct! On ne relèverait pas cette chimère, si elle était sans danger; mais l'histoire des langues ne prouve que trop combien leur nuisent ces théories imaginées pour les enrichir. Tandis qu'elles cherchent des qualités d'emprunt, elles perdent leurs qualités naturelles, et l'on sait combien cette corruption est rapide, les esprits ne pouvant s'attacher à la chimère du mieux sans que le bien leur devienne haïssable et rebutant comme le mal. Notre siècle a vu se renouveler les théories de Fénelon, et nous savons, pour en avoir été témoins, avec quelle ardeur une langue se précipite dans cette imitation des autres langues, ou plutôt dans cette abdication d'elle-même. Trouver, dans l'étude même du génie d'une langue, le secret de ses beautés et les raisons de s'y plaire paraît plus propre à l'enrichir que d'envier aux autres langues leurs avantages; à quoi servent en effet ces regrets de certaines qualités qui nous manquent, sinon à nous empêcher de voir les singuliers priviléges que nous avons?

Je ne souffre pas beaucoup de voir cette vaine ambition dans un écrivain médiocre, car se plaindre qu'on n'a pas assez de sa langue pour exprimer ses idées est la marque qu'on croit avoir assez d'idées pour remplir plusieurs langues; c'est de la vanité qui sied bien où est la médiocrité. Dans un homme supérieur, c'est je ne sais quelle inquiétude d'esprit déplorable et une sorte d'impiété du génie. A la vérité, avec un degré de plus de génie, on se préserve de ces illusions. Voit-on Molière se plaindre de notre poésie et la trouver trop étroite pour son abondance incomparable? Bossuet accuse-t-il de timidité notre langage direct, et ne s'est-il pas fait dans notre syntaxe une syntaxe particulière pour toutes ces hardiesses sublimes, pour cette impétuosité de naturel, pour ce langage à la fois si étonnant et si attendu? Dans le peu qu'il a écrit sur notre langue, il l'estime si excellente, qu'au lieu d'engager l'Académie, comme fait Fénelon, à y introduire des mots nouveaux et composés, et à y faire arriver tout doucement les inversions, il la convie à se constituer gardienne de ce dépôt, et à la défendre contre les changemens. Si, au contraire, dans le temps de Molière et de Bossuet, quelqu'un n'est pas tout-à-fait content de notre langue ou s'avise de regretter ce

qui lui manque, c'est quelque écrivain éminent, non toutefois jusqu'à ce degré suprême, c'est La Bruyère (1), c'est Fénelon, que je consens à placer bien haut, pourvu que ce soit au-dessous de Molière et de Bossuet.

Par toutes ces théories, auxquelles se mêlent d'ailleurs tant de vérités de détail, ou fortes, ou délicates, qui les atténuent souvent ou les contredisent; par cette ardeur de toucher à toutes choses, par tant de mobilité et d'inquiétude, par ce mélange de l'esprit de domination et de l'esprit de liberté, Fénelon appartient au XVIIIe siècle. Un prêtre, un archevêque, est le véritable précurseur de la philosophie. Pourquoi le XVIIIe siècle l'a-t-il si fort vanté? Parce qu'il s'y est reconnu.

Sa doctrine de l'amour pur et désintéressé, qui se conforme par déférence au culte extérieur, mais qui peut s'en passer, où mène-t-elle, sinon au déisme du XVIIIe siècle?

Qu'est-ce que le *Télémaque,* sinon le premier roman philosophique de notre langue?

Qui sortira de ces critiques si vives, et, eu égard au temps, si indiscrètes du gouvernement de Louis XIV, sinon ce formidable esprit d'analyse qui va discuter, et qui aura la gloire de dissoudre la société monarchique et catholique du XVIIIe siècle?

Où nous conduisent les théories sur l'insuffisance de notre langue, sinon au relâchement de cette langue, et les critiques contre la tyrannie de la rime, sinon à la ruine de l'art d'écrire en vers?

Ce moi qui remplit tous les écrits de Fénelon, le moi de Montaigne, humilié par Pascal, presque anéanti par le jansénisme, qui l'avait effacé de tous les écrits, mais qui reparaît dans Fénelon si pétulant, si inquiet, si téméraire, malgré tant de graces, qu'est-ce autre chose que le moi des écrivains du XVIIIe siècle?

Qu'est-ce que le sens propre, l'expérience personnelle, dont Fénelon est l'organe, sinon l'esprit même de l'ère de la philosophie?

Voici le premier auteur du XVIIe siècle que je lis avec inquiétude et défiance. La vérité même y a je ne sais quoi de personnel à l'écrivain qui lui donne le même air qu'à l'erreur. Elle est séduisante comme une nouveauté qui n'engage personne, plutôt qu'imposante comme une loi qui oblige la nature humaine. Elle plaît, mais elle n'inspire pas l'obéissance. C'est du bonheur, c'est le fruit d'une veine heureuse, et voilà pourquoi l'auteur l'impose aux autres comme une vue propre,

(1) La Bruyère se plaint de l'appauvrissement de la langue au chapitre des *Ouvrages de l'Esprit.*

plutôt qu'il ne leur en fait le partage comme le bien de tous. Ce que Fénelon confesse de la contradiction de son fonds, « qui lui fait trouver faux, dit-il, un moment après, ce qu'il vient de dire, » je l'éprouve même de ce qu'il exprime de plus vrai; j'ai peur, un moment après, qu'il ne me paraisse faux. Il y a de l'humeur et de la fortune jusque dans ses vues les plus justes, et il semble que la vérité, pour cet esprit supérieur, soit moins cet idéal dont la recherche anime et console la vie qu'un moyen de faire triompher la personne.

Quant aux erreurs, en si grand nombre, où il est tombé, le caractère en est le même que celui des vérités; elles y paraissent moins de l'humanité que d'un homme. Fénelon se trompe, non par l'imperfection humaine, mais par l'effet de l'emportement de la passion. Où Bossuet cesse de voir la vérité, on sent que c'est notre nature qui fléchit comme sous une recherche au-dessus de ses forces. Fénelon n'est jamais plus triomphant qu'en pleine erreur. Cela est tout simple. Par la même instabilité d'esprit qui lui faisait trouver faux ce qu'il avait dit, il devait trouver invinciblement vrai ce qu'il disait de faux, au moment où il le disait. Je me trouble, je me sens confondu dans ce mélange d'erreurs et de vérités venues d'un fonds où l'on n'en fait pas toujours la différence, et ce manque d'autorité, même aux endroits où le ton de l'autorité domine, me laisse ma triste liberté que j'avais si doucement abandonnée à Bossuet.

Ne sont-ce pas là des traits de ressemblance frappans entre Fénelon et les écrivains du XVIIIe siècle?

Mais, si ce grand esprit est tombé dans toutes les erreurs attachées au sens propre, il a toute la gloire d'invention et de nouveautés solides que le sens propre pouvait donner de son temps. Dans tous les ordres d'idées où l'on a vu la part du chimérique, il y a la part des réalités, des vérités pratiques et bienfaisantes. L'esprit de discipline avait tout dit dans Bossuet; il fallait que l'esprit de liberté parlât à son tour, et c'est par la plume de Fénelon qu'il a revendiqué ses droits, non moins légitimes que ceux de l'esprit de discipline. La plus solide de toutes les nouveautés de ce grand homme est d'avoir indiqué au XVIIIe siècle sa véritable tâche : l'application au bien-être de la nation de toutes ces vérités dont le choix et l'expression durable sont la gloire du XVIIe. Jusqu'à Fénelon, le christianisme n'avait mis de prix à la vie des hommes qu'au regard de la religion, et à cause du sacrifice inappréciable dont leur régénération a été achetée. Fénelon fut le premier qui y mit du prix dans l'ordre de la société, et au point de vue des biens et des maux de la vie présente. A la charité chrétienne, il ajouta

l'amour de l'humanité, cette passion sublime qui devait échauffer tous les écrits du XVIII[e] siècle. *Télémaque* est comme une première déclaration des droits des peuples, et le grand caractère de ce livre, c'est que les doctrines en sont formées d'un doux mélange de la charité chrétienne et de la philosophie.

J'admire beaucoup moins certaines nouveautés de détail, ces projets d'assemblées libres et se réunissant régulièrement, et tous ces pressentimens du gouvernement représentatif dont on a beaucoup trop loué Fénelon. L'invention ne lui en était pas propre, car l'Angleterre lui en fournissait des exemples; et elle pouvait bien être un manque de convenance à cause de son caractère, et d'à-propos à cause de son temps. Dans ces théories, le nouveau, tel que Fénelon l'imagine, est si incompatible avec ce qu'il veut conserver du passé, que ce n'est qu'une difficulté de plus ajoutée à toutes celles qu'il veut résoudre, outre qu'à y regarder d'un peu près, si les abus de la monarchie absolue y sont fort justement attaqués, c'est plutôt au profit de la noblesse que du peuple. Que le désir de trouver pour notre société nouvelle des origines merveilleuses, jusqu'au sein de la cour de Louis XIV, ne nous trompe donc pas sur les vues politiques de Fénelon; tout cela est du domaine du chimérique, et la gloire des inventions durables en ce genre doit être laissée tout entière aux héroïques novateurs de 1789.

VII. — PAR QUELLES QUALITÉS FÉNELON APPARTIENT AU XVII[e] SIÈCLE.

En écrivant ce qu'on vient de lire, je n'ai pas été sans scrupule sur la sévérité de quelques-unes de mes remarques, ni sans inquiétude sur leur justice. Non que j'aie douté de ma sincérité : l'écrivain qui n'effacerait pas à l'instant tout ce qu'il ne pourrait pas donner pour vrai selon sa nature et ses lumières ne serait pas digne de ce nom; mais peut-être, pour échapper aux séductions dangereuses, ai-je fermé les yeux à certaines graces solides. Aussi n'est-ce pas sans une sorte de soulagement que j'entre dans l'examen ou plutôt dans l'admiration des vrais titres de Fénelon, de ce qui a fait de l'archevêque de Cambrai l'un des plus grands écrivains du XVII[e] siècle.

Il a toutes les qualités des plus illustres : le goût du vrai, qui perce jusque dans ses erreurs, lesquelles n'en sont le plus souvent que l'excès; — l'amour de la règle, qu'il porte jusque dans les insurrections du sens propre, car il n'est pas un écrivain de son temps qui parle plus souvent de la règle, et qui en répète en plus d'endroits le

mot; — l'accord du caractère et des écrits, par où les plus grands esprits de ce siècle en sont aussi les plus honnêtes gens; — l'éducation par les deux antiquités chrétienne et païenne : par la première, pour la science de l'homme; par la seconde, pour la méthode; — enfin toutes les qualités de langage qui font durer les livres français : la clarté, la précision, la propriété, avec un tour vif et facile qui paraît comme la physionomie de ce grand homme dans sa ressemblance avec ses contemporains.

Il est d'autres nuances de cette physionomie. C'est d'abord un naturel qui diffère du naturel commun à tous les écrivains du XVII[e] siècle par la facilité qui le rend plus aimable. Dans cet homme à qui Bossuet trouve de l'esprit à faire peur, vous n'en surprendriez jamais l'affectation : c'est ce feu qui, au dire de Saint-Simon, sortait de ses yeux comme un torrent. Il y a dans Fénelon je ne sais quelle plénitude qui fait qu'il ne cherche jamais ce qu'il va dire, et que toutes ses pensées sur chaque objet sont toujours prêtes. Les paroles lui coulent des lèvres sans interruption et sans efforts. Toutes n'ont pas le même poids, mais toutes sont naturelles, et les plus profondes ne paraissent pas avoir été tirées de plus loin ni s'être présentées plus laborieusement que les plus ordinaires. En lisant Fénelon, on est poursuivi des images de ces hommes divins qu'il admirait tant dans les livres d'Homère, lesquels répandaient les paroles ailées et tenaient les peuples suspendus à leur bouche d'or.

Un autre trait propre à Fénelon, c'est la vivacité et la variété de son goût pour les choses de l'esprit, et la liberté pleine de candeur avec laquelle il en porte des jugemens. Aucun moderne n'a mieux senti les graces du paganisme que cet archevêque chrétien. Le génie de Molière n'a pas pu désarmer Bossuet jugeant le comédien avec la sévérité des canons. Fénelon, sans songer à la profession de Molière, loue l'*Amphitryon* et admire *l'Avare*. Plus libre que Pascal, qui parle trop dédaigneusement des poètes, quoiqu'il connût les anciens et qu'il écrivit après *le Cid*, Fénelon est plein de leurs vers : il pense avec eux tout haut, comme Montaigne, et cite Horace d'abondance, comme Bossuet les pères de l'église. Le *Télémaque* est inoui, si l'on regarde la robe de Fénelon, la tyrannie de l'étiquette au temps de Louis XIV, et même certaines convenances plus respectables. Bossuet en est scandalisé. « La cabale admire cet ouvrage, écrit-il à son neveu; le reste du monde le trouve peu sérieux et peu digne d'un prêtre (1). » Oui,

(1) Lettre de Bossuet à son neveu.

si ce prêtre eût failli dans la foi ou dans la conduite; mais un tel livre rehaussait la vertu du chrétien resté pur dans ce penchant presque païen pour le paganisme, et ce qui n'eût été qu'une inconvenance dans un caractère et avec des talens médiocres était une supériorité d'esprit dans un prêtre vertueux et dans un homme de génie.

C'est peut-être par cette liberté ingénue que les écrits de Fénelon sont à part dans cette famille de chefs-d'œuvre. Je ne parle que de ses écrits de choix. Le *Traité de l'éducation des filles*, par exemple, n'est pas un livre timide où l'on sente la retenue ecclésiastique ni le scrupule d'un auteur n'ayant pas toujours pensé chastement sur ce sujet, et qui craindrait de laisser échapper des vérités indiscrètes. Tout ce qui s'y rapporte au caractère des femmes y est dit librement et peint au vif. Le jeune prêtre qui écrivait ce traité pour les filles de Mme de Beauvilliers a pénétré au fond de ces natures délicates avec un regard qui n'est ni curieux et indiscret comme celui d'un homme du monde, ni honteux et détourné comme celui d'un novice qui aurait peur de mettre son imagination sur de telles matières. Écrit pour une mère de famille, il n'y manque rien de ce qu'une mère de famille éclairée et forte doit savoir sur un si cher sujet (1). En revanche, il ne s'y trouve rien pour qui ne chercherait pas dans la connaissance des femmes un moyen de les rendre plus solides et plus heureuses. Et pourtant, admirable fruit de la science reçue dans un cœur pur! la femme est tout entière dans ces charmantes analyses de la nature de la jeune fille; mais on l'y voit du même œil et dans le même esprit que Fénelon lui-même. Ses peintures instruisent et purifient tout ensemble. Comme le sublime auteur de la Vénus de Milo, il sait nous faire voir la beauté nue innocemment.

La liberté qui anime les belles pages du *Traité de l'existence de Dieu* est d'une autre sorte. Quoique l'esprit chrétien y domine, et que ce soit le prêtre de la religion révélée qui démontre le premier dogme de la religion naturelle, on y sent le disciple de Descartes cherchant Dieu par-delà la foi, et pensant à ceux qui n'en peuvent recevoir la connaissance que par la raison. Il ne craint pas d'emprunter des preuves aux païens. Tantôt il raisonne de cette vérité sublime avec la subtilité de Socrate et de Platon, tantôt il la rend familière et accessible à tous par l'aimable et facile rhétorique de Cicéron. Ce qui se voit du chrétien dans ce traité, c'est un désir plus vif

(1) Fénelon avait pris ses observations au couvent des Nouvelles-Catholiques, dont il était directeur.

et plus tendre de persuader ceux qui le liront, et un choix de preuves qui s'adressent au cœur. Fénelon a voulu intéresser toutes les facultés de l'homme à une connaissance si capitale.

On peut faire, sur ces deux traités, une remarque qui s'applique à presque tous les ouvrages de Fénelon : c'est que le commencement en vaut mieux que la fin. On en lit les premières pages avec délices; on est tout d'abord au milieu du sujet. Ce qu'il a de vif, d'intéressant, d'essentiel, paraît dès le début. Ce sont ces pensées justes que Fénelon a toutes prêtes sur toutes choses. Peu à peu on sent de la fatigue, et il faut quelque effort pour aller jusqu'au bout. Le sujet ne se développe pas, et l'esprit de l'auteur s'épuise. Après avoir donné toutes les bonnes raisons, il en vient aux raisons menues ou douteuses, ou aux subtilités du sujet. Tout ce qu'il en savait et tout ce qu'il en pouvait voir, il l'a su et il l'a vu en prenant la plume, et il y est entré avec une aisance et une grace charmantes. Vous diriez une conversation forte, solide, éblouissante, qui dégénérerait en un traité. Fénelon commence par où les autres finissent. C'est par cette raison, entre autres, qu'il est inférieur, dans les sermons, à Bossuet et à Bourdaloue, malgré des passages très brillans et d'heureux changemens au patron commun. Il ne sait pas composer, faire un plan, tracer un chemin, mener l'auditeur au but par des raisons qui se fortifient en s'enchaînant. S'il l'enlève dès les premières paroles, il ne le soutient pas. Notre esprit ne prétend point régler le pas des auteurs; qu'on nous fasse courir dès le début, nous nous y prêtons sans peine, pourvu qu'une fois lancés on ne nous arrête point tout court, et que nous ne nous croyions pas arrivés quand nous ne sommes qu'à moitié chemin. Peu importe sur quel ton l'on commence, pourvu qu'on s'y soutienne, et, si vous me ravissez au-dessus de la terre, prenez garde de me laisser tomber.

Tout est charmant dans les *Dialogues sur l'Éloquence* et la lettre sur les *occupations de l'Académie française*. Les *Dialogues* sont une imitation du Gorgias de Platon, et Fénelon s'est heureusement inspiré de cette méthode de Socrate amenant peu à peu son interlocuteur, par la douce insinuation de la logique familière, à se dépouiller de ses préjugés et à se laisser surprendre en quelque sorte par la vérité. De la même façon que Socrate tire de Gorgias, par mille adresses de discours, l'aveu qu'il n'est qu'un sophiste, Fénelon fait revenir l'interlocuteur de son admiration pour la méchante éloquence; mais cette imitation est si naturelle, et les raisons que donne Fénelon sont d'ailleurs si propres à l'objet qu'il traite et au génie de notre pays, qu'on

peut regarder ces *Dialogues* comme l'un des ouvrages de critique les plus originaux dans notre langue.

Ces *Dialogues* me font penser aux *Dialogues des Morts* du même auteur, lesquels furent composés pour le duc de Bourgogne sur le modèle de ceux de Lucien. La morale n'y dépasse point l'âge et l'intelligence d'un enfant, et l'histoire y est touchée plutôt que traitée. Ils plaisent cependant, même aux personnes mûres, par cette manière ingénieuse de mêler de sages préceptes à de curieux détails sur la vie des personnages historiques, sur leur temps, sur les mœurs de leur pays, et de faire converser et se quereller entre eux quelquefois les grands hommes sur les actions qui les ont rendus célèbres.

Je ne trouve, chez les anciens, que l'*Épître aux Pisons* qui soit comparable à la lettre de Fénelon sur les *occupations de l'Académie*. Les vers d'Horace, aux endroits familiers, ressemblent à la prose de Fénelon, comme celle-ci, dans tout le cours de la lettre, a le tour vif, concis, aimable, des vers d'Horace. La pensée générale en est excellente; c'est partout le simple, le vrai, le naturel, que recommande Fénelon, et chacune de ses phrases en est comme un modèle. Les erreurs même de critique que j'ai dû y noter comme des effets du chimérique sont d'un homme qui se trompait quelquefois de route en visant à l'idéal. Les principes n'y sont qu'indiqués, mais d'une main si légère et si sûre, qu'ils flattent l'esprit en même temps qu'ils le règlent. L'ouvrage est plein de jugemens courts et complets sur les genres, et de portraits frappans des auteurs célèbres : ainsi les portraits de Cicéron et de Tacite, quoique esquissés d'une plume qui peignait à fresque et ne revenait point sur ce qu'elle avait écrit. Une mémoire heureuse, qui mêle à propos les citations décisives aux raisonnemens sur l'art, l'amour des anciens, qui n'empêche pas l'estime pour les modernes, cette même liberté ingénue dont j'ai parlé tout à l'heure, qui inspire à un prélat de judicieuses remarques sur la comédie, une littérature aussi variée que profonde, telles sont les séductions de ce charmant ouvrage, fruit de la vieillesse de Fénelon dans un siècle où la vieillesse n'était que l'âge mûr de la raison.

Cet idéal du vrai, du simple, du naturel, de l'aimable, qu'il a pris plaisir à y tracer, est l'image même de son génie. Sa critique littéraire va au même but que sa conduite : plaire aux lecteurs, dans les écrits, par la simplicité, l'amour du vrai, la candeur; dans la conduite, par la vertu. Il veut que l'agréable attire à la règle, que l'instruction soit du plaisir, que l'estime vienne de l'attrait. Ce n'est pas dommage que de tels hommes nous donnent leur goût particulier pour la règle du beau.

Bossuet, qui avait un autre idéal, donne une autre théorie. Où Fénelon recommande le simple, le naturel, l'aimable, Bossuet veut la grandeur des pensées et la majesté du style (1). Si la première théorie sent le désir de plaire, et vient d'un homme qui avait tout conquis par l'influence sur les personnes et par la conversation, la seconde sied bien à un homme qui avait fait sa fortune par la chaire et en parlant au nom de quelque chose de plus grand que lui.

Le caractère de la critique dans ces opuscules de Fénelon, c'est que les écrits n'y sont jugés que dans leurs rapports avec les actions. Quant à cette sorte de scolastique littéraire, née de la mauvaise fertilité des derniers temps, qui distingue le fond de la forme, l'art de son objet, l'écrivain de l'homme, elle ne trouverait pas dans Fénelon autorité pour un seul de ces principes d'invention récente qui ont corrompu le goût de notre nation. L'écrivain n'est pour Fénelon que l'honnête homme qui excelle à bien dire, et ne s'adresse, dans le lecteur, qu'à l'honnête homme qui cherche le vrai pour s'y conformer. Il aime les lettres pour leur influence bienfaisante. Il est plein de vues sur les qualités et les effets des ouvrages de l'esprit, et de jugemens délicats et profonds sur tous ceux qui nous servent de modèles. Voici des traits qu'on ne trouve que dans Fénelon. Parlant de Démosthène, « il se sert de sa parole, dit-il, comme un homme modeste se sert de son habit pour se couvrir. » Image à la fois sévère et aimable qui devrait être toujours présente à ceux qui manient la parole ou la plume. Un écrit qui ne persuade pas quelque vérité ou ne redresse pas quelque erreur, une peinture qui ne fait pas aimer le beau ou haïr le laid, un ouvrage d'esprit où l'auteur ne communique pas avec le lecteur par la meilleure partie de lui-même, n'est qu'une production méprisable ou un vain jeu d'esprit.

Il est temps d'en venir au titre le plus populaire de Fénelon, au *Télémaque*. Cette théorie du simple, du naturel, de l'aimable, c'est là qu'il l'a réalisée. De tous les ouvrages écrits dans notre langue, celui-là est peut-être le plus aimable.

Il fut composé de 1693 à 1694, et il eut tout d'abord le malheur d'être trop admiré par les étrangers. Les rois qui faisaient la guerre à Louis XIV trouvèrent beau de l'insulter par l'affectation de leurs égards pour Fénelon, et de leur admiration pour le *Télémaque*. Il

(1) Dans son discours de réception à l'Académie française, à l'endroit où il parle si magnifiquement de la langue française, on trouve jusqu'à trois fois en quelques lignes les mots *majesté* et *majestueux*.

n'échappa d'ailleurs à personne que, soit calcul, soit plutôt un hasard auquel l'auteur ne songea pas à se dérober, le *Télémaque* fût en mille endroits une critique du caractère personnel de Louis XIV et des actes de son gouvernement. Fénelon eut à s'en défendre plus d'une fois. Écrivant le *Télémaque* dans le temps qu'il était le plus comblé par le roi, « il eût été, écrit-il à Michel Letellier, non-seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé, d'y vouloir faire des portraits satiriques et insolens. — Il est vrai, ajoute-t-il, que j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le gouvernement, et tous les défauts qu'on peut avoir dans la puissance souveraine; mais je n'en ai marqué aucun avec une affectation qui tende à aucun portrait ni caractère. » Nul n'a le droit de ne pas croire Fénelon sur parole. Sa vertu n'est pas une moindre gloire pour notre nation que son esprit. Je ne remarquerai donc pas que la fameuse lettre à Louis XIV, écrite spontanément ou commandée, respire la prévention la plus amère et la plus violente, et que si Fénelon s'y est montré si dur pour Louis XIV, quoiqu'il n'eût rien perdu de sa faveur, il est douteux que, disgracié et relégué à Cambrai, il vît les fautes du vieux roi d'un œil moins prévenu. Là, comme dans sa querelle sur le quiétisme, sa bonne foi l'aveuglait. En enseignant le pur amour, il croyait rester orthodoxe; de même, en composant une peinture des rois absolus de traits pris à Louis XIV, il croyait avoir gardé les égards et la reconnaissance. La suite de sa lettre à Letellier le fait voir : « Plus on lira cet ouvrage, dit-il, plus on verra que j'ai voulu *dire tout*, sans peindre personne de suite. » On n'en veut pas davantage. Si Louis XIV n'est pas peint de suite dans *Télémaque*, *tout* y est *dit* sur Louis XIV.

Que sont, en effet, ces exhortations de Mentor à Idoménée, pour qu'il fasse fleurir l'agriculture, qu'il mette la paix avant la guerre, qu'il procure avant tout à son peuple l'abondance des alimens; qu'il se défende des détails; qu'il ne se mêle point des différends entre les prêtres des dieux, et qu'il étouffe les disputes sur les choses sacrées dès leur naissance; qu'il ne montre ni partialité ni prévention en ces matières : qu'est-ce que tout cela, sinon une critique des guerres de Louis XIV, de ses bâtimens, de sa passion pour les détails, de son intervention dans les disputes religieuses, de sa prévention dans celle du quiétisme? A qui, sinon à Louis XIV dans la personne d'Idoménée, Mentor conseille-t-il de ne point marier contre leur gré des filles riches à des généraux ruinés à la guerre?

Comme Idoménée est modelé sur Louis XIV, Télémaque est modelé

sur le duc de Bourgogne. Ce Télémaque, pour lequel « il ne fallait jamais rien trouver d'impossible, et dont les moindres retardemens irritaient le naturel ardent, » c'est le duc de Bourgogne, « s'emportant, dit Saint-Simon, contre la pluie, quand elle s'opposait à ce qu'il voulait faire. » A la vérité, le moment de colère passé, la raison le saisissait et surnageait à tout; il sentait ses fautes et il les avouait, « et quelquefois avec tant de dépit qu'il rappelait la fureur. » Ainsi fait Télémaque, lorsqu'au sortir de ses emportemens, « retiré dans sa tente, aux prises avec lui-même, on l'entend rugir comme un lion furieux. » Cet orgueil, cette hauteur inexprimable, que note Saint-Simon dans le duc de Bourgogne, c'est l'orgueil, c'est la hauteur où Pénélope a nourri Télémaque malgré Mentor. Il n'est pas jusqu'aux effets de ses bons soins sur le naturel du duc de Bourgogne, que Fénelon n'ait représentés dans les changemens de Télémaque sous l'habile main de Mentor. J'en vois une vive image dans la comparaison de Télémaque à un coursier fougueux qui ne connaît que la voix et la main d'un seul homme capable de le dompter, et que Mentor arrêtait d'un seul regard dans sa plus grande impétuosité. On disait les mêmes choses de l'influence extraordinaire de Fénelon sur son élève.

Enfin Mentor n'est en mille endroits que Fénelon lui-même. La politique qu'il enseigne à Salente rappelle la politique de la lettre à Louis XIV, et de ces trop fameux mémoires où le chimérique donne de si étranges conseils. La morale de Mentor est copiée des *Directions pour la conscience d'un roi*, et le trop grand nombre de prescriptions fatigue dans le roman comme dans l'ouvrage de direction. Télémaque en est accablé, et peut-être faut-il voir une image du découragement où tombait le duc de Bourgogne lui-même dans cette peinture du fils d'Ulysse disant naïvement à Mentor : « Si toutes ces choses sont vraies, l'état d'un roi est bien malheureux; il est l'homme le moins libre et le moins tranquille de son royaume; c'est un esclave qui sacrifie son repos pour la liberté et la félicité publique. »

Ce mélange du roman et de l'allusion dans le *Télémaque* est l'une des causes du froid qu'on y sent, quoique le plan en soit heureux, le récit rapide, et que l'ouvrage soit écrit de verve. La vérité manque souvent à ces caractères formés de traits qui appartiennent à des civilisations si différentes. On s'habitue difficilement à ce petit roi grec, tantôt gourmandé et conseillé comme aurait pu l'être Louis XIV par un confesseur pénétré de ses devoirs, tantôt faisant des fautes que ne comportaient ni son temps ni son état, afin de donner matière à des critiques qui s'adressent à un autre temps et à un autre état. Mentor

ne cache pas assez Fénelon. Nous sommes presque plus souvent à Versailles qu'à Salente, et tantôt il semble voir Télémaque recevant des conseils pour régner sur la France du XVIIIe siècle, tantôt le duc de Bourgogne instruit à gouverner quelque jour l'île d'Ithaque. Au moment même où l'imagination de l'auteur nous emporte dans le monde d'Homère, une allusion, un détail emprunté à un autre monde, un anachronisme de politique ou de morale, nous ramènent au temps de la guerre de la succession et du quiétisme.

Une autre cause du froid de cet ouvrage, c'est que l'Olympe païen y est représenté par un chrétien et l'amour par un prêtre. Homère a peint ses dieux comme son temps les voyait. Leurs images remplissaient les terres et les mers. Sans cesse mêlés parmi les mortels, on les attendait comme des hôtes, et on croyait quelquefois saluer un dieu dans l'étranger qu'un visage noble, un air de majesté, distinguaient des autres hommes. Virgile, dit-on, ne croyait pas aux dieux qu'il a chantés : je le veux bien, quoiqu'il soit plus sage de laisser la chose en doute; mais il vivait dans un temps où Auguste élevait des temples à Mars vengeur, à Apollon, à Jupiter tonnant; où, pour lui complaire, de riches citoyens construisaient le temple d'Hercule, celui des Muses, celui de Saturne. Virgile voyait les statues des dieux dans ces temples; il croyait aux dieux d'Homère; n'a-t-il pas respiré l'ambroisie qui émanait de la chevelure de Vénus? Homère et Virgile avaient trouvé les traits de leurs dieux, comme Raphaël l'ineffable beauté de ses vierges, au fond des esprits et des cœurs de leurs contemporains. Les dieux dont se sert Fénelon ne sont qu'une machine dans une fable. Son Jupiter est un souvenir de collége. En peignant Vénus après Virgile, il a craint sa propre imagination. Son Neptune et son Éole « aux sourcils épais et pendans, aux yeux pleins d'un feu sombre et austère, » ne sont que des figures rébarbatives. Les dieux de Fénelon ressemblent à ces vaines figures de la Vierge auxquelles s'essaient les peintres depuis que le protestantisme et la philosophie ont effacé de notre imagination cet idéal que Raphaël avait reçu de la foi du moyen-âge. Si nous ne sommes point touchés, comme Bossuet, du manque de convenance canonique du *Télémaque*, il n'est guère possible de n'y pas sentir une sorte de manque de convenance littéraire; mais il faut l'entendre dans le sens le plus doux et le plus respectueux pour Fénelon.

La même remarque s'applique à la peinture de l'amour. Calypso sait moins aimer que Didon abandonnée, et le fils d'Ulysse est plus pâle encore que le fils d'Anchise. Cette fiction de l'enfant Amour que

Calypso, pour se soulager de la flamme qui coulait dans son sein, donne à porter à sa suivante Eucharis, qu'est-ce autre chose qu'une manière de se dérober à des peintures interdites au caractère du prêtre? Eucharis inspire à Calypso une jalousie qui fait songer à celle d'Hermione. Cette prose agréable et facile, qui se joue autour du cœur et qui n'y pénètre pas, nous fait adorer les vers de Virgile et de Racine, qui sont comme la langue naturelle de l'amour.

Voici une dernière cause du froid dans le *Télémaque*. Les païens y sont trop chrétiens. Je ne veux point parler de certains principes de morale qui, pour n'avoir été clairement enseignés que par le christianisme, pouvaient se trouver au fond de quelqu'une des grandes ames du monde païen, d'un Socrate par exemple; il s'agit des principes que le christianisme seul a pu révéler à l'homme, parce qu'il a fait naître en lui la faculté qui les conçoit; il s'agit de ces vérités qui seraient demeurées inconnues à dix générations de Socrates se succédant dans le monde païen. En mêlant ces vérités aux vues de la sagesse antique et en faisant parler Mentor comme l'Évangile, Fénelon a plus d'une fois discrédité la plus belle morale par l'incompétence, si je puis parler ainsi, du personnage qui l'enseigne.

Ces défauts du *Télémaque* ne sont d'ailleurs sensibles qu'aux personnes assez instruites pour discerner tous les genres de convenances dans les ouvrages de l'esprit. Elles seules peuvent s'offenser de voir les vives couleurs de l'antiquité païenne s'éteindre sous le pinceau languissant ou timide d'un prélat chrétien. Aussi, un certain âge passé, *Télémaque* est-il peu lu, quoiqu'il soit plein de beautés qui vont aux esprits mûrs. Pour l'estimer son prix, il serait besoin de se rappeler, en le lisant, quel but s'est proposé Fénelon et pour quel lecteur il a écrit.

Fénelon voulait faire voir au duc de Bourgogne, dans un cadre propre à intéresser son imagination, tout le détail des devoirs qui l'attendaient sur le trône, et le munir en quelque sorte de bonnes impressions et de précautions efficaces sur tous les points de la conduite d'un roi. Aucun sujet n'y convenait mieux que les aventures de Télémaque. Quoi de plus ingénieux que de donner pour modèle de conduite au petit-fils de Louis XIV le fils d'un des plus grands rois de la Grèce héroïque? Quel dessein plus élevé, plus religieux, que de montrer dans l'élève de Mentor, quoique si bien doué par les dieux, fils d'une telle mère et d'un tel père, si accoutumé aux grands exemples, combien le secours des dieux lui est nécessaire pour ne point manquer à sa naissance ni à ses devoirs, et quel peu de mérite nous avons dans les actions qui nous honorent le plus aux yeux des hommes? Par le

choix du sujet, Fénelon mettait sans cesse son élève en présence de lui-même. Par la création du personnage de Mentor, il l'instruisait à rapporter tout l'honneur de ses belles actions à la protection divine, et, en lui inspirant le bien, il lui en ôtait l'orgueil. Par l'intérêt des détails, la grace des descriptions, la variété des aventures, il le ramenait à son insu, et comme par mille chemins agréables, au même but, à cet idéal sévère de la royauté juste, pacifique, bienfaisante, maîtresse de ses passions et dévouée au bien des peuples.

Dans le plan de Fénelon, cette invention de l'Olympe, que nous trouvons un peu froide, était heureuse et appropriée. Le jeune prince avait l'imagination accoutumée aux dieux d'Homère et de Virgile. Lui en donner des portraits vivans dans un récit tout plein d'ailleurs des usages, des mœurs, du beau ciel de la Grèce, c'était tout ensemble graver plus avant dans son esprit les beautés de ces grands poètes, et lui enseigner la vie par les images qui lui étaient le plus familières.

L'objet du roman y fait excuser pareillement le mélange des deux morales. L'âge du jeune prince et son peu de science lui dérobant cette sorte d'anachronisme, l'effet de la morale sur son cœur n'était point affaibli par des scrupules de savoir ou de goût. Ce n'était, après tout, que de la morale sublime mêlée à de l'excellente morale. Il y a même plus d'un endroit où ce mélange a produit les plus grandes beautés. Telle est la peinture du bonheur des justes dans les Champs-Élysées. Là, Fénelon n'a point suivi Homère et Virgile. Ceux-ci font consister ce bonheur dans la paisible continuation des soins qui occupaient les justes pendant leur vie. Les héros n'ont pas cessé d'aimer la guerre : les uns continuent de prendre soin de leurs armes et de mener paître leurs chevaux (1); les autres exercent leurs membres dans les jeux, ils luttent sur l'arène, ou bien ils dansent aux accens de la lyre d'Orphée. Ce bonheur, fort grossier, est plus dans l'esprit du paganisme que les douces joies de la contemplation que Fénelon prête aux ames heureuses dans des Champs-Élysées fort semblables au paradis chrétien; mais telle est l'excellence de l'art dans cette fiction, que, loin d'y être choqué de voir des héros païens heureux à la manière de nos saints, on croit lire quelques pages sublimes de Platon rêvant pour l'ame de Socrate, délivrée des liens terrestres, quelque félicité proportionnée à son intelligence et digne de sa vertu.

(1) . . . . Quæ gratia currûm
Armorumque fuit vivis, quæ cura nitentes
Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos.
(Virgile, *Æn.*, VI.)

Enfin on trouve encore à louer, par l'intention de l'auteur, sa retenue dans la peinture de l'amour, Si, d'ailleurs, les traits généraux en sont exacts, et si la vérité se fait sentir sous la chasteté des images, comment ne pas savoir gré à Fénelon de n'avoir pas chatouillé par de fortes peintures de cette passion un jeune cœur qu'il formait pour y résister? Ne point toucher à l'amour dans un plan d'éducation eût été d'un précepteur éludant le plus délicat de ses devoirs; le peindre trop au vif, c'était risquer de faire sortir le mal du remède même. L'esprit infini de Fénelon et ce tact admirable que donne la vertu lui suggérèrent une peinture modérée qui avertissait son élève sans le troubler, et qui le prévenait contre l'amour avant qu'il eût à s'en défendre. Ce mérite de discrétion est d'ailleurs commun à tout l'ouvrage. Tout ce qui est du monde s'y voit au naturel, et il ne s'y voit rien qui fasse baisser les yeux. Nos biens et nos maux, nos ambitions, nos poursuites, les difficultés de la vertu, les douceurs du plaisir si rapides et si tôt changées en amertumes, tout y est peint avec une liberté chaste qui donne la connaissance sans la faire payer de l'innocence. Tant de périls qui nous sont signalés par ce livre, tant d'embûches, tant d'issues si surprenantes des desseins les mieux calculés, tant d'attention à avoir sur soi-même pour se garder des autres et de soi, tout cela nous ferait haïr le monde, ou nous en donnerait trop de crainte, si en même temps, par la beauté du spectacle des choses humaines, par la douceur que Fénelon a su attacher à l'activité, au devoir, aux victoires remportées sur soi, au bien qu'on fait, à l'espérance, on ne se sentait porté d'une généreuse ardeur à affronter les combats qui nous y attendent. L'impression générale que doit recevoir de la lecture du *Télémaque* tout jeune homme intelligent est un mélange d'appréhension et de résolution qui le prépare efficacement pour les luttes de la vie.

Telles sont les beautés du *Télémaque* comme ouvrage d'éducation. S'il est vrai que le lecteur cultivé et mûr peut y être touché des parties défectueuses, combien plus souvent n'est-il pas charmé par tant de rapidité dans le récit, de vérité dans les caractères, de grace et de fraîcheur dans les descriptions, par la profondeur sans affectation, par cette facilité qui nous donne la sensation d'une source jaillissante et intarissable! Il est tel livre où Fénelon n'est pas moins inventeur qu'Homère, et n'a pas moins de douceur et d'éclat que Virgile. Son Télémaque est brillant, fier, passionné, solide. S'il a plus de délicatesse d'esprit et de sentiment que les héros d'Homère, on ne lui en veut pas plus qu'à l'Iphigénie de Racine d'être plus ingénieuse et plus tendre qu'on ne l'était au temps d'Agamemnon. Les deux grands épi-

ques anciens n'ont pas de caractère plus intéressant que celui de Philoclès, sacrifié par Idoménée aux intrigues et aux calomnies de son favori Protésilas. Cet homme, tombé de la toute-puissance qu'il avait exercée avec modération, exilé dans un coin de l'île de Samos, où il vit du travail de ses mains; puis, par un retour de fortune, ramené en triomphe à Salente, où il retrouve la faveur du prince et la puissance, et ne s'en sert pas contre ses ennemis; enfin, se retirant dans une solitude, non pour s'y dérober à ses devoirs envers sa patrie, car Idoménée y vient chercher souvent ses conseils, mais pour échapper à l'injustice et à l'envie à force de médiocrité : c'est là une création que rendent vraisemblable certains exemples de la sagesse antique, et à laquelle l'esprit chrétien, habilement caché sous une mise en scène grecque, donne une grandeur inconnue des héros comme des sages du paganisme.

En parlant de la mise en scène du *Télémaque*, j'en ai indiqué l'attrait le plus durable. La mythologie grecque est restée la religion de l'imagination chez les peuples modernes. Le génie grec est encore notre idéal dans les arts. Tout livre qui nous en donne des images sensibles trouve en nous une préparation et une conformité d'éducation première. Ni l'abus qu'on en a fait, ni tant d'imitations maladroites, n'ont pu nous en détacher. Une statue qui rappelle la beauté noble et naïve de la statuaire grecque donne à l'artiste qui la crée le premier rang dans les arts. Quelques pièces d'André Chénier qui sentent le miel de l'Hymette, et qui reflètent en quelques endroits le beau ciel sous lequel était née sa mère, ont rendu son nom immortel. C'est ce même ciel dont Fénelon a éclairé les scènes du *Télémaque*, c'est cette présence du génie grec à toutes les pages, ce sont toutes ces images agréables ou sérieuses par lesquelles l'antiquité nous a préparés à la connaissance de la vie, qui donnent un mérite d'éternelle nouveauté à ce livre charmant, espèce de vase antique où la main de Fénelon semble avoir composé un bouquet des plus belles fleurs de la Grèce.

NISARD.

LES

ENFANS TROUVÉS.

DES PLUS RÉCENS TRAVAUX SUR LA QUESTION.

D'UNE RÉFORME PROCHAINE DANS L'ADMINISTRATION DES ENFANS TROUVÉS.

I. — *Histoire statistique et morale des enfans trouvés*, par MM. Terme et Montfalcon.
II. — *Les Hospices d'enfans trouvés.* — *Recherches statistiques sur l'infanticide*, par M. Remacle.
III. — *Des Institutions actuelles des enfans trouvés*, par l'abbé Gaillard.
IV. — *Parti à prendre sur la question des enfans trouvés*, par M. Curel.
V. — Documens officiels, etc.

I. — CAUSES DES EXPOSITIONS.

La question des enfans trouvés est entrée, depuis ces derniers temps, dans une phase nouvelle. L'administration des hospices et la science économique ont tour à tour apporté leurs lumières à l'œuvre difficile d'une réforme. D'un côté, les conseils-généraux signalaient l'accroissement des enfans trouvés comme un fléau dangereux pour nos finances; de l'autre, des hommes graves étudiaient au sein de la société le côté moral de la situation. Le moment est venu de se faire une opinion sur le meilleur système de secours qu'il convient d'adopter. Ce système doit s'appuyer avant tout sur la connaissance des causes de l'exposition, comme sur un moyen d'atteindre et de détruire

le mal dans sa racine. Rechercher ces causes, qui ne sont pas encore toutes dévoilées, examiner la valeur des mesures que l'administration a essayées contre l'accroissement des enfans trouvés, présenter un projet de réforme qui prenne de plus haut les besoins de la mère et qui réunisse autour d'elle les élémens d'une nouvelle charité, tel sera aujourd'hui l'objet de nos études (1).

Il faut d'abord bien établir qu'en général les mères n'abandonnent point leurs enfans sans y être contraintes. Le sentiment de la maternité est tellement dans la nature de la femme, qu'il commence chez elle presque avec l'existence. Jeune fille, elle nourrit ce sentiment confus; chaque enfant qu'elle rencontre communique une vivacité nouvelle aux vœux que, sans le savoir peut-être, elle forme déjà au fond de son cœur. Plus tard le mariage vient donner un but à ces vagues aspirations. On la voit alors partager tout son être avec le nouveau-né qu'elle porte sur son sein, lui donner son ame dans chaque sourire, et se dévouer par amour pour lui aux plus rudes fatigues. Ses idées, ses soins, ses regards, n'ont plus alors qu'un objet : être mère, c'est toute la femme. Quand mille exemples de cette tendresse aveugle, infinie, inépuisable, existent tous les jours sous nos yeux, quand chacun de nous en a senti les douces et pénétrantes atteintes, comment croire après cela qu'une femme renonce volontairement aux devoirs de mère? Non; nous sommes obligés d'admettre que, dans presque tous les cas, sa résolution a été forcée par des causes supérieures à l'attrait de la nature. Telle est la règle générale contre laquelle ne sauraient prévaloir quelque tristes exceptions.

Ces exceptions, devons-nous en tenir compte? Sans doute, dans un travail complet sur les causes de l'exposition, il faut réserver une place à la plus déplorable de ces causes, à cet endurcissement du cœur qui est un vice de la nature contre lequel la société ne peut rien; mais nous ne voulons nous occuper ici que des causes contre lesquelles il est des remèdes efficaces. Notre but n'est pas de satisfaire une curiosité stérile, nous cherchons à réunir les élémens d'une réforme pratique. L'absence de l'amour maternel est d'ailleurs, dans la plupart des cas, moins une cause qu'un effet. Ce n'est pas toujours la nature qu'il faut accuser, c'est le désordre, la misère, souvent aussi le hasard de la naissance. Ce qu'on pourrait nommer la race des enfans trouvés se conserve, se reproduit par elle-même. D'après les statistiques officielles, 129,629 enfans délaissés donneraient à leur tour un chiffre

(1) Voyez la première partie de ce travail dans la livraison du 15 janvier 1846.

moyen de 36,000 expositions annuelles. Un tel résultat ne doit pas nous étonner. Où ces malheureux prendraient-ils envers leurs nouveau-nés des sentimens et des soins qu'on n'a pas eus pour leur enfance? Les sentimens du cœur se correspondent, et l'on donne aux autres selon que l'on a reçu soi-même. La fille qui n'a point connu sa mère ne tiendra pas beaucoup de son côté à connaître son enfant et à le garder auprès d'elle. L'exposition crée de la sorte des êtres sans solidarité morale. Cette indifférence transmise contribue énormément à perpétuer, surtout dans nos grandes villes, une population d'hommes et de femmes qui, privés de famille à leur naissance, se croient délivrés ensuite de l'obligation d'en élever une. Diminuer le nombre des enfans trouvés, ce serait diminuer en même temps le nombre de ces parens dénaturés.

Nous sommes ramenés ainsi à la nécessité d'une lutte à la fois énergique et prudente contre les seules causes d'exposition que l'on puisse se flatter de détruire. Ces causes, l'administration ne les a qu'imparfaitement connues jusqu'à ce jour. Il y a dans le cœur de l'homme et surtout dans celui de la femme mille nuances délicates que la statistique ne saura jamais atteindre ni fixer. Il est donc nécessaire d'employer des moyens de contrôle plus subtils. L'analyse morale, le raisonnement, l'observation personnelle des faits, tels sont les fils conducteurs qui nous paraissent mener plus directement, et comme par un chemin de traverse, à la connaissance des causes de l'exposition dans les grandes villes.

Nous diviserons ces causes en deux classes selon le caractère des influences auxquelles la mère obéit : tantôt sa volonté nous apparaît comme enchaînée par une nécessité impérieuse; la crainte du déshonneur, le désordre, la misère, ont triomphé de l'amour maternel; tantôt à côté de la nécessité se place une autre influence. Des conseils, d'odieuses menaces, en un mot l'action intelligente d'une volonté perverse remplace ou fortifie vis-à-vis de la mère l'action fatale des événemens. Suivant MM. Terme et Montfalcon, les expositions dont la crainte du déshonneur a été le seul motif figurent pour un chiffre bien minime dans la somme totale des abandons d'enfans. Un prêtre que les fonctions de son ministère ont mis à même d'observer les faits de plus près, l'abbé Gaillard, croit au contraire que le sentiment de la honte est une des influences qui enlèvent le plus d'enfans à leurs mères. La statistique nous dit en effet que les expositions sont plus nombreuses, toutes choses égales d'ailleurs, dans les endroits où les mœurs sont plus sévères, et qu'elles diminuent dans les pays où les

mœurs se relâchent (1). Quelle conséquence tirer de ces résultats? Faut-il démoraliser la population pour diminuer le nombre des enfans trouvés? Le remède serait ici pire que le mal. Nous aurons à voir si des mesures dictées par une sollicitude éclairée et charitable pour les filles-mères ne conduiraient pas plus sûrement au même résultat. Le sort de ces filles mérite encore plus de pitié que de blâme, car leur supplice vient d'un sentiment honnête : c'est ce qu'on garde de vertu dans le vice qui fait rougir.

Si des motifs d'honneur et de délicatesse déterminent quelques mères à se séparer de leurs enfans, le désordre des mœurs n'entraîne-t-il point d'un autre côté les mêmes conséquences? Ici la réponse, il faut l'avouer, est moins facile. On ne peut nier que la débauche ne soit une cause d'endurcissement. Cependant il ne faudrait pas s'en exagérer l'importance. Des médecins dont le témoignage s'appuie sur une longue et constante pratique dans nos grandes villes assurent que les filles les plus libertines, les plus éhontées, sont souvent les plus désolées, les plus malheureuses, quand la nécessité les oblige à se séparer de leurs enfans. Si quelques économistes ont classé la débauche parmi les causes dominantes d'exposition, c'est qu'ils ont confondu son influence avec celle de la vie dissipée, des mœurs oisives au milieu desquelles elle se produit souvent. Les habitudes de coquetterie et de dissimulation que cette vie entraîne mènent plus rapidement encore que le désordre à l'oubli des devoirs maternels. Des femmes qui falsifient tout jusqu'à leur visage finissent par user la délicatesse et pour ainsi dire la fleur de leurs sentimens, comme elles altèrent la fraîcheur de leur teint sous le fard dont elles se couvrent. Les mères insensibles aux douceurs de la maternité se rencontrent en assez grand nombre parmi les filles de théâtre, les femmes entretenues et cette nouvelle variété de femmes galantes connues sous le nom de *lorettes*. De telles personnes se sont habituées à tromper tous les sentimens de la nature. Elles élèvent à grands frais dans leurs appartemens des aras, des singes, des lévriers, et elles font porter leur enfant à l'hospice, se déchargeant sur la charité publique du soin de pourvoir à sa nourriture. Une naissance n'est, pour ces créatures

(1) A Strasbourg, par exemple, où l'opinion est très tolérante, plusieurs maternités précèdent en général le mariage dans les classes inférieures, et cette violation de la pudeur n'entraîne pourtant qu'un nombre assez faible d'enfans trouvés. La raison en est simple : ces filles-mères trouvent aisément à se placer avec leur nouveau-né, en qualité de nourrices, chez les bourgeois de la ville, qui ferment les yeux sur une faiblesse regardée comme tout ordinaire.

égoïstes et blasées, qu'un embarras, un outrage à leur beauté, un fléau destructeur de leurs charmes.

La preuve du reste que cette négligence, souvent même cette haine des enfans, n'est pas toujours la suite de mœurs déréglées, c'est qu'on retrouve un semblable oubli des devoirs de la nature chez des femmes mariées. Les économistes ne sont point encore parvenus à se mettre d'accord sur la proportion des enfans légitimes reçus dans les hospices. Dans quelques localités, assure M. Lelong, membre du conseil-général de la Seine-Inférieure, leur nombre a égalé et quelquefois même dépassé le nombre des expositions d'enfans nés hors du mariage. Ce résultat est au moins douteux; mais, quel que soit le chiffre relatif des uns et des autres, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible en songeant que ces enfans légitimes se trouvent déchus par un tel abandon de tous leurs droits civils. Cet acte seul leur imprime un caractère de bâtardise. Les femmes mariées qui exposent leurs enfans veulent bien pour elles des bénéfices et de la considération que donne dans la société l'union légale, mais elles ne veulent point étendre les mêmes avantages à leur postérité. Égoïsme monstrueux! Les pauvres filles-mères qui, abandonnées de leurs séducteurs, élèvent à force de privations et de sacrifices le fruit d'un commerce illicite, affligent sans doute la morale publique; mais leur libertinage nous révolte moins que cette froide et sordide indifférence couverte du manteau de la légalité.

La crainte de la honte, la dépravation, l'endurcissement, sont des influences toutes morales. Il est une influence matérielle qui résume toutes les autres: nous avons nommé la misère. Plus les conditions de l'existence sont dures pour une race du genre humain ou pour une classe de la société, moins les mères tiennent à léguer à leurs enfans le triste héritage de leurs souffrances et de leurs privations. Un savant anatomiste, M. Serres, nous racontait un jour avoir reçu des crânes de nouveau-nés qui provenaient d'une race soumise et maltraitée; ces crânes portaient tous la trace imperceptible d'une piqûre d'aiguille qui avait dû occasionner sourdement la mort. Aux colonies, les femmes esclaves font périr en secret leur fruit dans leurs entrailles ou après leur délivrance, dans la crainte d'ajouter de nouvelles fatigues à leurs travaux, déjà si pénibles. Chez nous, les pères et mères des classes inférieures de la société montrent d'autant moins de répugnance au délaissement, qu'ils doivent faire partager à leur nouveau-né un sort plus triste et plus nécessiteux. La pauvreté exerce encore une plus grande influence sur l'exposition des enfans légitimes que sur l'expo-

sition des enfans naturels. Suivant MM. Terme et Montfalcon, l'extrême misère peut contraindre une femme, bonne mère d'ailleurs, au délaissement de son nouveau-né : ils en ont vu des exemples. L'abbé Gaillard croit même que cette cause agit presque seule sur l'abandon des enfans nés dans le mariage. Les médecins qui ont eu l'heureuse mission d'assister de pauvres femmes du peuple dans les travaux de l'enfantement ont presque tous été témoins de scènes navrantes. Quelques-unes accouchent sur la paille dans des greniers. Le médecin est obligé d'envoyer chercher de vieux linges pour envelopper l'enfant, qui sans cela eût été porté tout nu à l'hospice. Ces femmes fondent en larmes et en sanglots quand elles voient leur nouveau-né s'éloigner d'elles. Il est rare qu'elles permettent son enlèvement sans se ménager par quelques signes le moyen de le retrouver un jour : dernière précaution bien touchante de la part d'une malheureuse mère qui se voit à ce point abandonnée de Dieu et des hommes! L'espérance, ce sentiment dont la religion a fait une vertu, est, dans le cœur de la femme contrainte d'abandonner son enfant, quelque chose de plus encore : c'est la foi en une Providence qui protége les petits de l'oiseau sous l'aile de leur mère. Hélas! il arrive trop souvent que l'oiseleur arrache pour toujours la couvée du nid et que le besoin enlève à jamais l'enfant du berceau.

Un ordre de causes moins connues comprend celles qui supposent l'action d'une volonté étrangère à celle de la mère. Sur ce terrain, c'est le père que nous rencontrons d'abord. Il faut le dire à son honneur, la femme se résigne moins aisément que l'homme à l'abandon de son enfant. Presque toujours sa résolution a été forcée, soit par l'éloignement du séducteur, soit par les conseils de l'amant ou du mari. La position abaissée de la femme dans les classes ouvrières est une des causes morales qui contribuent le plus à peupler nos hospices d'enfans trouvés. Une malheureuse accouche-t-elle sur un grabat, souvent l'homme sera assez lâche pour lui faire un crime de sa fécondité. En général, ces pauvres créatures accueillent ces grossières offenses avec un murmure timide et patient. Le père annonce hautement la résolution de mettre le nouveau-né à la charge de l'hospice : la mère désire le conserver, elle le ferait si elle était seule; mais la crainte d'aggraver par sa résistance une position déjà si affreuse et d'encourir tout-à-fait la disgrace de son mari l'emporte sur le sentiment maternel : elle se résigne. Accoutumée à fléchir dans toutes les actions de la vie, elle obéit cette fois encore en gémissant. Il n'est pas rare que le mari se charge de porter lui-même l'enfant dans le tour. Quelques

économistes ont accusé le libertinage des mères : trop souvent la mauvaise conduite de l'homme amène le mépris des devoirs chez la femme, et les enfans portent la peine attachée au relâchement des liens conjugaux. L'exposition, dans un pareil cas, n'a même pas la misère pour excuse : des parens sans tendresse et sans moralité se débarrassent quelquefois des fruits du mariage uniquement pour être plus libres de suivre leurs penchans vicieux.

L'action de l'homme sur l'accroissement des expositions ne se limite pas à ce triste abus de l'autorité paternelle : dans nos campagnes, elle s'exerce encore sous une autre forme. Il n'est guère de plaie vive du cœur humain sur laquelle ne s'établisse une industrie ignoble et parasite. On ne s'attendait sans doute pas à rencontrer dans notre société le métier d'*expositeur;* ce métier existe pourtant, il est même lucratif. De tels hommes se chargent, moyennant un prix convenu, de conduire secrètement au tour le plus voisin les enfans qu'on veut faire disparaître. Une facilité qui sert si bien les désirs de tant de filles ne pouvait manquer d'être recherchée; les expositeurs ont réussi. Leurs prétentions s'accroissent à mesure qu'ils ont la conscience d'être plus nécessaires : en général, ces hommes vendent chèrement leurs services; ils reçoivent pour chaque enfant une rétribution qui s'élève de 30 à 100 francs. Ce tarif varie d'ailleurs selon les localités et selon les personnes dont les expositeurs tiennent le secret entre les mains. Quelques-uns sont parvenus à mettre leur entreprise clandestine sur le pied d'un véritable établissement industriel; ils travaillent en grand et ont des voitures pour faire régulièrement le chemin de l'hospice. Si encore ces misérables ne faisaient que servir l'indifférence de certaines mères en leur facilitant les voies à l'exposition! mais on a vu des repris de justice, des gens sans aveu, parcourir ainsi tout un département, et intimider les filles séduites pour leur arracher le fruit de leur grossesse. Il y en a même qui poussaient la contrainte et l'audace jusqu'à ravir les enfans dans les bras des mères, en les menaçant de les perdre si elles refusaient de les leur abandonner moyennant un indigne salaire. Suivant M. Curel, préfet du département des Hautes-Alpes, cette vile spéculation est une des causes qui livrent le plus d'enfans aux tours des hospices. Dans quel état encore les malheureux confiés aux mains des expositeurs arrivent-ils entre les bras de la charité publique! Des faits d'une gravité accablante démontrent que ces hommes ne respectent guère la matière de leur industrie : des enfans ont souvent péri, faute de soins, durant le trajet; d'autres ont été jetés à la porte de l'asile avec une négligence déplorable. Un enfant

n'est, pour de tels êtres, qu'une marchandise dont ils n'ont pas même à supporter les avaries. Les tribunaux ont sévi çà et là contre ces criminels abus; mais, il faut bien le dire, ils ont sévi mollement. La crainte d'un jugement et de quelques mois de prison ne suffit pas à éloigner ces spéculateurs sans ame et sans pudeur d'un métier qui leur produit de beaux bénéfices. Il faudrait d'ailleurs plus qu'une répression accidentelle pour arrêter la pratique de telles manœuvres ténébreuses; il faudrait un système de surveillance bien établi et sévèrement pratiqué.

Les officiers de santé ne sont pas toujours demeurés étrangers à de semblables actes; mais, de toutes les instigations qui poussent les filles-mères à l'abandon de leurs nouveau-nés, la plus puissante dans les grandes villes, c'est l'entremise des sages-femmes. Nous devons arrêter ici quelques instans notre attention sur une plaie affligeante et peu connue. L'institution des sages-femmes n'est point condamnable en principe; elle a pour but d'offrir à la mère, dans les classes pauvres, des secours qu'elle ne peut réclamer du médecin, de fournir aussi un asile secret et assuré aux jeunes filles qui se trouvent dans la nécessité de donner clandestinement le jour à un enfant. Si de tels services sont utiles, la nature même de cette utilité les rend dangereux pour la morale publique. Il ne faut pas que la jeune fille ou la femme mariée qui a commis une faute ne puisse la cacher; si telle était l'intention du législateur, il aurait voulu multiplier le suicide et l'infanticide. La force des préjugés est si grande en effet, que souvent on a recours au crime pour masquer une faute. La femme chez laquelle tous les sentimens d'honneur et de délicatesse frémissent encore se détruira ou détruira son enfant, plutôt que de divulguer sa faiblesse. Elle tue pour qu'on ne sache pas qu'elle a aimé, c'est-à-dire qu'elle a été femme. Dans un tel état de choses, on comprend la nécessité d'un asile mystérieux où cette infortunée reçoive tous les soins que réclame son état. Cet asile de l'amour trompé, souvent même du repentir, existe chez la sage-femme. Celle qui prend à petit bruit le chemin d'une de ces maisons de refuge ne lui confie pas seulement sa vie, son enfant, mais encore son secret; elle s'y décide avec d'autant moins de peine, que la sage-femme, avant tout, est femme, et qu'à ce titre elle comprend les faiblesses de son sexe. On lui dit ce qu'on n'oserait pas dire au médecin, ce qu'une timidité bien naturelle fait cacher même aux parens. La sage-femme est donc, sous ce point de vue, un confesseur qui a charge d'ame. Plus de telles fonctions sont importantes et délicates, plus l'abus en est facile : ce voile de mystère qui protége

la naissance dans la maison d'accouchement peut favoriser bien des désordres. Il faudrait que les sages-femmes fussent d'une moralité au-dessus de toutes les séductions pour ne trahir jamais le secret qui leur est confié, pour détourner du libertinage la jeune fille timide qui vient réclamer leur secours une première fois. A ces conditions, leur ministère mériterait vraiment la reconnaissance publique. En est-il ainsi? Existe-t-il beaucoup de sages-femmes honnêtes, charitables, discrètes, qui soient pour la jeune fille séduite des sœurs aînées, et qui cherchent à la ramener aux bonnes mœurs tout en soulageant sa souffrance? Avant de répondre à cette question, nous devons rechercher la source à laquelle l'institution des sages-femmes se renouvelle constamment dans les grandes villes.

Il nous en coûte de le dire : cette source est impure. Des filles qui ont vécu du théâtre ou de la débauche finissent d'ordinaire par prendre, en désespoir d'amans, une profession qui n'exige pas de grandes études (1). Voilà les mains, au moins suspectes, entre lesquelles plus d'une jeune fille séduite, mais encore intéressante après sa faute, vient remettre ce qu'elle a de plus précieux au monde, son honneur et son enfant! Qui ne tremblerait pour l'un ou pour l'autre de ces trésors, surtout quand il est si aisé d'en trahir le dépôt? C'est à peine si une moralité vigoureuse résisterait à des épreuves aussi délicates, aussi répétées; comment espérer que l'honnêteté douteuse ou tout au moins bien novice de ces femmes sortira d'une telle entreprise avec les honneurs de la guerre? Voyons maintenant si l'expérience justifie nos craintes.

Il semble d'abord que les sages-femmes devraient être plus nombreuses dans les endroits où l'on a le plus besoin de leurs services. L'administration l'a voulu ainsi, mais le contraire arrive, et ce fait seul nous met sur la trace des abus que cache leur ministère. Les sages-femmes sont très nombreuses à Paris et dans les grandes cités, où les secours de la médecine sont prompts et faciles; elles sont rares dans les petites villes, où ces secours sont moins à la portée de tous les habitans; elles manquent enfin dans les hameaux, où leur entremise serait la plus utile à cause de l'absence des hommes de l'art. Ces femmes recherchent évidemment les grandes villes, parce que les grandes villes sont des foyers de libertinage. Il n'est personne qui,

(1) Ceux qui ont été à même d'observer les mœurs des habitans de la campagne savent fort bien que les femmes qui ont souvent été mères sont regardées comme très capables d'assister et de conseiller les jeunes femmes en travail dans les hameaux où la médecine n'est pas encore représentée. Ce sont les matrones.

en parcourant les rues de Paris, n'ait remarqué le nombre vraiment prodigieux des tableaux de sages-femmes qui garnissent les murs. Plus on s'enfonce dans les quartiers pauvres, obscurs, mal famés, plus ces enseignes se multiplient. Le grand nombre des maisons d'accouchement, évidemment hors de toute proportion avec les besoins réels, la vie excentrique et dissipée que mènent les maîtresses de ces établissemens, tout nous dit que souvent leur profession est un masque, et que sous ce masque se cachent çà et là d'autres manœuvres que l'on n'avoue pas. Il nous reste à chercher quelles sont ces manœuvres, et comment de telles femmes vont mêlant la sainteté de leur ministère à toute sorte de profanations (1).

Pour beaucoup d'entre elles, ce métier est un prétexte, un voile complaisant destiné à couvrir le dérèglement des mœurs, tout en attirant les regards, et en montrant le chemin de leur domicile. Les sages-femmes, dans les grandes villes, ne viennent pas seulement au secours de la licence, elles vont pour la plupart au-devant. On les voit s'entremettre à l'envi dans toute sorte d'intrigues, et négocier, moyennant un prix fixé, des rencontres funestes à la vertu. Couvertes du manteau de la science qu'elles possèdent assez mal, ces créatures spéculent, et sur quoi? sur ce qu'il y a de plus délicat, de plus précieux, de plus sacré dans le monde, les faiblesses du cœur et la maternité! Les sages-femmes ont tout profit à favoriser la violation des devoirs. Loin de détourner la jeune fille d'une première faute, leur intérêt est au contraire de l'engager à la récidive, en lui évitant les ennuis et les embarras de la fécondité. Aussi excitent-elles la jeune mère à l'abandon de son enfant, comme au seul moyen de conserver intacte la liberté de ses actions. L'ardeur que mettent les sages-femmes à séparer les filles-mères de leur nouveau-né relève d'un motif plus profond et plus calculé qu'on ne le croirait. Les maîtresses de maisons d'accouchement n'enlèvent pas le nouveau-né pour l'hospice, en vue seulement du gain attaché à cette démarche clandestine : non: elles savent que l'enfant est en outre un moyen de réparation pour la mère, et elles craignent plus que tout le reste les suites de cette influence morale.

L'action que les sages-femmes exercent à Paris sur les expositions

(1) Les renseignemens qu'on va lire ont été recueillis par un médecin distingué dans le cours d'une longue et orageuse pratique. Nous avons dû, par une réserve que l'on comprendra, écarter quelques détails, sans cependant sacrifier les faits principaux. Quand on tient à guérir une plaie, il faut avoir le courage de la sonder et d'en étudier la nature.

d'enfans est incalculable; non-seulement la plupart d'entre elles acceptent volontiers la commission de porter elles-mêmes le nouveau-né aux Enfans-Trouvés, mais, non contentes d'une coupable complicité, elles obsèdent, en cas de résistance, l'esprit affaibli des femmes récemment délivrées, pour les amener à une séparation contre laquelle se soulève la nature. Quelques-unes ont eu recours, en pareil cas, à la menace ou à la fraude. A peine ont-elles obtenu, par une sorte de contrainte morale, la permission d'enlever le nouveau-né pour l'hospice, qu'elles s'en saisissent comme d'une proie. Ce petit être leur a été remis ordinairement couvert des nippes de la mère; un grand nombre de ces femmes le dépouillent en chemin, et le jettent ensuite tout nu dans le tour. Voler les langes d'un enfant abandonné, c'est presque aussi odieux que de prendre le linceul d'un mort! La maison d'accouchement, située dans le quartier Saint-Jacques, étant ouverte aux sages-femmes comme le théâtre classique de leurs études, elles en profitent pour y semer de mauvaises influences. Parmi les femmes enceintes qui mettent au jour dans cet hospice les fruits de l'imprudence ou de la débauche, il y en a un grand nombre qui sont irrésolues sur la destination de leur enfant. Les religieuses leur donnent de bons avis pour les déterminer à remplir les devoirs de mère. Le plus souvent ces avis ont un heureux résultat : les pauvres Madeleines, à demi repentantes, sont sur le point de sortir de l'hospice avec leur enfant qu'elles ont bien l'intention de garder. Une sage-femme survient qui détruit l'ouvrage des religieuses. Cette mauvaise conseillère choisit plus d'une flèche dans son carquois; elle en a qui manquent rarement le but. Elle trouve moyen de persuader à la mère que son enfant sera mieux traité entre les bras de la charité que dans les siens, déjà si chargés de misères et de travaux. Une des ruses, un des argumens que les sages-femmes emploient le plus ordinairement en pareil cas, et qui ont le plus de prise sur le cœur des faibles mères, c'est de leur laisser croire qu'elles pourront communiquer librement avec leur nouveau-né après son admission dans l'hospice. On sait qu'il n'en est rien : l'enfant tombé dans le tour est un enfant perdu pour sa mère. Quelques sages-femmes ont eu alors recours à des artifices inimaginables pour abuser les pauvres filles durant plusieurs années, en leur donnant sur le compte de leur enfant des nouvelles fausses, qu'elles faisaient semblant de tenir de l'administration par une voie secrète et coûteuse. Il va sans dire que les mères payaient les frais de cette correspondance imaginaire. La ruse finissait quelquefois par se découvrir : l'enfant était mort ou perdu depuis long-temps; mais la

honte de leur lâche action réduisait le plus souvent ces malheureuses mères au silence, et assurait l'impunité d'une complice mille fois plus coupable qu'elles-mêmes.

Comme on le voit, les sages-femmes ont d'autres motifs que la rétribution directe pour exhorter les mères au délaissement. Ce gain pourtant n'est pas à dédaigner. Les sages-femmes exigent en général de 20 à 30 francs pour déposer un enfant dans le tour, et croirait-on qu'une quinzaine d'entre elles à Paris portent à l'hospice jusqu'à sept enfans par semaine? ce qui suppose en moyenne, pour chacune, un revenu de 9,000 francs par an! Quelques-unes même retirent de leur industrie un bénéfice encore plus considérable; il y en a qui prélèvent sur les expositions une rente annuelle de 14,000 à 20,000 francs. Sur 5,000 nouveau-nés (et nous comptons au plus bas) qui tombent, année commune, à la charge de l'hospice de Paris, la moitié au moins ont passé entre les mains des sages-femmes. On voit d'ici quelle vaste exploitation! Il n'y a plus guère sujet après cela de s'étonner du grand nombre des sages-femmes et de la concurrence qui règne en un pareil métier. On a plutôt le droit d'être surpris en voyant ces pourvoyeuses du tour exiger un prix si élevé d'une commission que le premier venu pourrait remplir; mais les sages-femmes ont le talent d'exagérer aux yeux des filles-mères les difficultés de l'admission dans l'hospice. Elles profitent ainsi de l'ignorance et de la honte des malheureuses pour les rançonner, car ces difficultés n'existent pas : le tour est ouvert pour tout le monde. Enfin elles s'arment de toutes les ressources du charlatanisme pour persuader aux mères que le secret de l'exposition sera mieux placé entre leurs mains. La discrétion devrait assurément constituer la première qualité de semblables confidentes, mais les sages-femmes ne connaissent que la discrétion qui s'achète, et la coupable facilité avec laquelle ces femmes vendent le secret qui leur a été confié n'a d'égale que leur adresse à poursuivre et à dévoiler les traces d'une affaire ténébreuse.

Les enfans que les sages-femmes ravissent en quelque sorte par violence au sein des mères sont-ils du moins déposés invariablement dans le tour de l'hospice? Des témoignages accablans nous forcent d'en douter. D'abord un certain nombre de ces enfans sont exposés sur la voie publique; ces commissionnaires infidèles trouvent quelquefois plus commode de s'épargner les ennuis et les longueurs de la route en se déchargeant du nouveau-né au coin de la première borne venue. Il est arrivé aussi que des enfans confiés à des sages-femmes pour être portés dans l'hospice ont été redemandés plus tard à l'adminis-

tration par leurs parens, et n'ont pas été trouvés inscrits sur les registres. Ces enfans avaient été vendus par les sages-femmes dans des familles où se machinait une odieuse supercherie. Il fallait simuler une grossesse, un accouchement, pour que le mari, en l'absence d'héritiers directs, ne léguât pas ses biens à des collatéraux, et les sages-femmes avaient prêté avec empressement à ces tristes manœuvres un concours intéressé.

L'infanticide et l'avortement relèvent en grande partie des mêmes causes auxquelles nous avons dû attribuer la multiplicité des expositions. L'administration a dans ces derniers temps dirigé de nombreuses recherches statistiques sur les crimes envers les naissances, mais elle n'est pas remontée à la source. L'influence des sages-femmes se montre là plus active qu'ailleurs et plus funeste. C'est par leur intervention, souvent même par leur conseil, que se commettent presque toutes ces énormités dont la trace fugitive échappe trop souvent aux lumières de la justice. L'idée de l'infanticide ou de l'autre crime, plus lâche encore, est presque toujours, chez la jeune fille séduite, le résultat d'un sentiment d'honneur exagéré ou d'une légèreté déplorable. Si au malaise de son état, qui obscurcit toutes ses facultés morales, s'ajoute le concours de circonstances impérieuses; si surtout une personne de son sexe, lui évitant l'embarras d'un aveu pénible, prête à ces circonstances l'entremise et le ministère de la science médicale, c'en est fait du fruit de la grossesse : on essaiera de porter en commun des mains criminelles sur l'ouvrage de Dieu.

Les causes des expositions et des crimes envers les naissances sont maintenant connues. C'est sur ces causes qu'il faut agir, si l'on tient à restreindre sérieusement le nombre des enfans trouvés. Laissez la femme à ses inspirations; écartez les besoins matériels dont le poids entraîne et subjugue trop souvent sa volonté; éloignez d'elle surtout les démarches perfides, les industries intéressées à sa faiblesse, et nous croyons que le sentiment maternel, dégagé alors des circonstances qui l'excitent à faillir, combattra lui-même le fléau bien mieux que ne peuvent le faire les actes administratifs. Là, mais là seulement est le remède au mal. Faute de s'être attaqué aux causes des expositions, faute surtout d'être venu au secours de la nature pour lui restituer toute son action et tous ses droits, on n'a guère tenté jusqu'ici que des réformes impuissantes, téméraires, prématurées. L'administration supérieure a fait de grands pas en France depuis quelques années sur le terrain de la question des enfans trouvés; mais, il faut bien le dire, et nous espérons le démontrer, ce sont des pas hors de la voie.

II. — DES MESURES ADMINISTRATIVES : LE DÉPLACEMENT, LA FERMETURE DES TOURS.

Il nous est venu d'Angleterre, dans ces derniers temps, je ne sais quelles théories matérialistes, qui au nom de l'économie sapent toutes les bases de la morale et de l'humanité. Que disent ces théories? Les riches ne doivent rien aux pauvres; il faut que chacun pourvoie comme il peut à ses besoins; l'assistance publique est un abus qui encourage la paresse et les penchans vicieux. Peu s'en faut que, séduit par de telles doctrines, on n'ait déclaré la charité une vertu immorale ou tout au moins dangereuse. Voici un homme qui meurt de faim à votre porte : gardez-vous bien de le secourir, car vous en feriez peut-être un mendiant ou un vagabond. Voici un enfant qu'une main inconnue a jeté sur le seuil de votre maison : n'allez pas commettre la faute de vous laisser attendrir et d'adopter cet enfant, car d'autres mères pourraient le savoir, et l'idée qu'une femme a pu exposer un nouveau-né sans causer sa mort les engagerait à en faire autant. Mal pour mal, nous aimons encore mieux la doctrine chrétienne qui a fait un précepte de l'aumône. Si l'aumône est un palliatif grossier et impuissant, elle entretient du moins le lien social. Une charité irréfléchie peut sans doute devenir funeste aux pauvres en les poussant à l'oisiveté, et nous sommes même prêt à reconnaître que dans beaucoup de cas il vaudrait mieux donner du travail que des secours. Travailler, c'est devenir meilleur : l'ouvrier actif rapporte non-seulement au logis, à la fin de la semaine, l'argent nécessaire pour nourrir sa famille; il rapporte encore chaque soir à sa femme, à ses enfans, un front plus joyeux, un cœur plus fidèle et plus dévoué. Celui qui donne de l'ouvrage donne deux fois, car, outre le salaire qui est le fruit du travail, il communique le bien-être moral attaché à l'accomplissement d'un devoir. Il y aura néanmoins toujours une classe de pauvres que cette philanthropie n'atteindra pas. C'est surtout vers ceux-là, c'est vers les vieillards, les infirmes, les enfans en bas-âge, que la charité chrétienne inclinait le cœur des riches. Elle leur disait : Vous êtes les pourvoyeurs de leurs besoins; je vous adjure de prélever pour eux un fonds sur la modération de vos vanités et de vos délicatesses sensuelles. Un tel langage était sans contredit plus humain que celui des économistes de la Grande-Bretagne; il était même plus politique, car la société est aux yeux du philosophe un apport mutuel de forces et d'élémens divers qui se fécondent par l'union. La somme des services

se mesure sur celle des biens : celui qui a plus reçu est tenu à faire et à donner davantage.

Quoi qu'il en soit, les doctrines économiques (1) contraires à la charité ont prévalu dans ces derniers temps. Un des résultats de l'application de ces doctrines au système administratif a été de réduire la somme des secours publics. Les enfans trouvés ne pouvaient manquer d'être compris dans une telle réforme. La question de ces enfans se rattache en effet à celle du paupérisme par des liens faciles à saisir : chez de telles victimes, sorties nues du ventre d'une mère ignorée, la pauvreté est, pour ainsi dire, de naissance. Qu'a prétendu l'administration en introduisant des changemens dans le service des enfans trouvés? Elle a voulu faire des économies. Il est bon sans doute d'épargner les deniers des contribuables, il est juste de ménager le budget, notre bourse à tous; mais toute économie qui entreprend sur les comptes de la morale et de l'humanité est une économie onéreuse pour un état. Si peu que coûte l'oubli des devoirs de la charité, cet oubli coûte toujours trop cher. Il est vrai que l'économie a une morale à elle : moins on secourra les enfans trouvés, nous dit-elle, moins les pères et les mères exposeront leurs enfans. Ce raisonnement n'est pas neuf, il remonte au rhéteur Sénèque; admis et suivi courageusement dans la pratique, il amènerait des conséquences monstrueuses.

Depuis long-temps les hospices de province se plaignaient du grand nombre d'enfans trouvés qui étaient à leur charge. On avait cru remarquer dans certaines localités que des filles-mères, après avoir délaissé leur nouveau-né dans le tour, cherchaient, par un sentiment bien naturel, à suivre la piste de cet enfant chez la nourrice entre les bras de laquelle l'administration l'avait remis. Quelques-unes, encore à demi mères, surveillaient ainsi de l'œil et du cœur le fruit de leur malheureuse grossesse. L'administration crut voir dans cet exercice clandestin des droits de la nature un abus qu'il fallait réprimer. Le moyen qu'on inventa pour déjouer cette pieuse fraude n'était pas heureux : il consistait à transporter les enfans placés en nourrice d'un département dans un autre. Le déplacement (c'est le nom qui fut donné à cette mesure) eut quelques heureux résultats, si l'on n'envisage ici que la question financière. Certaines mères froissées dans leurs sen-

(1) Nous regrettons de retrouver une partie de ces doctrines dans un ouvrage récent : *Parti à prendre dans la question des enfans trouvés*, par M. T. Curel; nous le regrettons d'autant plus, que nous aurons bientôt l'occasion de louer les idées pratiques et le bon sens administratif de l'auteur.

timens les plus tendres, et voyant tout à coup leur sollicitude déroutée, se décidèrent à retirer leur enfant. L'hospice bénéficia ainsi d'une diminution dans ses dépenses. Ces minces avantages matériels ne sont-ils point balancés par d'autres inconvéniens moraux ? Nous voulons croire que les transports ont été effectués avec tous les ménagemens convenables; on a choisi le moment de la belle saison; on n'a déplacé que les enfans valides, dont l'allaitement était terminé depuis six semaines au moins. Tout cela est fort bien pour prévenir les accidens mortels; mais a-t-on aussi ménagé le cœur des nourrices et l'avenir des enfans? L'état ne doit pas calculer uniquement dans les secours aux enfans trouvés les soins qui conservent l'existence : un enfant ne vit pas seulement de lait; il lui faut en outre de la tendresse, des affections qui veillent autour de son berceau. Le déplacement détruit tout cela. Un lien commençait à se former entre ces enfans délaissés par leurs véritables parens et la famille adoptive que l'état leur a donnée : ce lien moral, le seul qui puisse exister pour eux, vous le brisez. Les premières nourrices avaient appris à aimer leur nourrisson; ce nourrisson était presque devenu pour elles un enfant : on le leur enlève. Et cet enfant déplacé, où va-t-il? Exilé si jeune sur la terre, il voit changer déjà au-dessus de sa tête le ciel qui l'a vu naître et grandir. Nous savons bien qu'une autre nourrice, un autre toit va le recevoir; mais on ne transporte pas ses affections comme son domicile. Cet enfant s'était fait une famille, il commençait à tenir par des attaches mystérieuses au sein qui lui versait sa nourriture, et vous le jetez entre les mains d'une femme inconnue, pour laquelle il n'est plus qu'un étranger. Combien faudra-t-il de temps pour que ce tendre arbrisseau, transplanté dans une nouvelle terre, reprenne racine? L'amour naît d'un regard, d'un souffle, d'un mouvement de la nature : il n'en est pas de même de l'attachement.

Le système des échanges est fatal aux enfans : il est quelquefois inutile pour dérouter les recherches des mères. Plus d'une a en effet réussi à suivre, malgré la distance, les traces qu'on voulait leur dérober. De l'avis même des partisans du système, les déplacemens, pour atteindre le but qu'on se propose, auraient besoin d'être souvent renouvelés. Or, nous ne craignons pas de le dire, le déplacement souvent reproduit serait une mesure inhumaine, qui punirait les enfans pour des fraudes dont ils seraient les innocentes victimes. Des hommes graves, des économistes de bonne foi, des médecins, qu'avait d'abord séduits l'idée de dépayser les nourrissons, ont renoncé à cette idée, après avoir été témoins des scènes douloureuses qui accompa-

gnent un pareil acte administratif, après avoir vu des nourrices, des vieillards fondre en larmes, en se séparant des petits enfans qu'ils s'étaient accoutumés à regarder comme les leurs. Des femmes les serraient entre leurs bras pour les défendre contre les atteintes de l'autorité. On eût dit un second massacre des innocens. Quelques pauvres familles refusaient même absolument de rendre ces enfans adoptifs, et aimaient mieux partager avec eux leur pain noir que de les voir s'en aller. Qu'a produit le déplacement en échange de tant de larmes? Une économie de deux ou trois millions!

L'administration s'est autorisée de l'accroissement des enfans trouvés pour essayer une autre mesure encore plus grave : nous voulons parler de la fermeture des tours. Cet accroissement est sans doute un fait alarmant et capital, mais il y aurait de l'injustice à le mettre tout entier sur le compte de nos institutions de bienfaisance. L'augmentation du nombre des enfans trouvés paraît tenir à deux autres causes : le mouvement de la population, et les soins apportés dans le régime des établissemens où l'état exerce les devoirs de la maternité. Ce n'est pas tant le nombre des naissances inconnues et délaissées qui augmente, c'est la mortalité qui diminue. Il n'y a guère plus d'enfans exposés qu'autrefois; il y a dans nos asiles publics beaucoup plus d'enfans conservés. Il est vrai que pour l'administration le résultat est le même : la charge de l'hospice s'accroît aussi bien des conquêtes de la science que du désordre des mœurs. Aussi voyons-nous l'économie publique s'épouvanter de ces soins charitables et vouloir y mettre un terme ou du moins une mesure. Intéressée à méconnaître ce qu'a de consolant pour l'humanité l'élévation progressive du chiffre des enfans sauvés d'une mort presque certaine par la généreuse assistance de nos hospices, elle n'a voulu voir dans la liberté du tour qu'un encouragement à l'oisiveté, au libertinage, au mépris des devoirs de la nature. Un des freins que la nature a mis au libertinage des femmes, disent les adversaires du tour, c'est la crainte d'avoir des enfans : leur apprendre à braver un tel péril, c'est renverser la digue qui retient chez la plupart d'entre elles tous les penchans vicieux. A vrai dire, nous ne croyons pas que la suppression des tours diminuerait beaucoup le nombre des naissances illégitimes : la faiblesse ou le vice ne prévoient pas. L'amour est, comme tout le monde sait, une force aveugle qui ne calcule même pas avec la mort. Ce n'est pas l'oubli de la pudeur, c'est tout au plus l'oubli de la maternité que le tour encourage. Ici encore les plaintes ont été excessives : on a accusé

cette institution nouvelle (1) d'être une provocation indirecte au délaissement, un appel muet à l'indifférence des mères, un tronc ouvert à l'immoralité publique. On a été jusqu'à dire que la liberté du tour menaçait la famille, et que la famille ne résisterait pas long-temps à une si rude et si constante épreuve. L'influence de ces craintes exagérées se trahit dans les nouvelles mesures que vient de prendre l'administration.

Quelques départemens ont substitué au tour l'admission à bureau ouvert. Le dépôt du nouveau-né s'y fait sans mystère, dans un bureau de l'hospice, par un étranger qui donne son nom et celui de la mère. Le nom et le domicile de cette femme sont inscrits sur un registre. Si l'ancien système avait ses défauts, le nouveau présente aussi des inconvéniens. Le mystère du tour favorisait sans doute quelques abus: la réception banale et clandestine offrait aux mères qui voulaient se débarrasser de leurs enfans une facilité dangereuse; mais cette clandestinité même avait aussi quelques avantages moraux. L'exposition du tour était du moins une œuvre nocturne, furtive, inaperçue, une œuvre qui fuyait la lumière; on en a fait par la nouvelle mesure une œuvre avouée, régulière, qui ose se déclarer elle-même aux fonctionnaires publics. Le tour tolérait l'abandon du nouveau-né : l'admission à bureau ouvert l'autorise. Il était bon qu'on se cachât pour manquer aux devoirs de la nature; il était moral d'épargner la rougeur des mères. Qu'arrivera-t-il? La malheureuse que vous mettez dans la nécessité de confesser sa faute s'en excusera sur les circonstances qui l'ont amenée à faillir; elle appuiera sur son état de misère le refus d'élever son enfant; elle cherchera, en un mot, à s'absoudre elle-même en accusant la société. Quelle a été la pensée de l'administration? Elle a compté sur l'effet de cette mesure pour intimider l'amour-propre et le respect humain : elle s'est dit qu'un grand nombre de mères reculeraient devant l'obligation de se faire connaître à un employé. Nous ne contestons pas que la nécessité de se découvrir n'ait arrêté en chemin des femmes qui avaient gardé quelque pudeur; mais dès-lors le but de l'institution est manqué. Vous écartez la faiblesse honteuse et timide; vous n'écartez pas le vice endurci qui lève le masque et qui ose dire son nom. Abolir le mystère des réceptions, dépouiller l'exposition du secret dont le législateur avait cru prudent de l'entourer, c'est

(1) Les tours n'étaient pas connus au temps de saint Vincent de Paule; ils étaient même peu communs en France pendant les premières années du XIXe siècle.

une tentative qui aggrave le principe du mal au lieu de le détruire. Il y a des délits tellement contraires à la nature, que l'administration doit paraître les ignorer; il y a des secours qui tombent sur des besoins si délicats, qu'elle ne doit point intervenir directement dans la distribution de ces secours. La providence de l'état doit être vis-à-vis des enfans trouvés comme la providence divine, qui cache sa main.

L'administration a prétendu en outre se réserver par l'admission à bureau ouvert un droit d'examen sur les expositions. Ce droit s'est exercé et même assez sévèrement dans quelques provinces. Le résultat d'une telle information a été le refus d'un grand nombre de nouveau-nés à la porte de l'hospice, et le refoulement de ces nouveau-nés dans les bras de leur mère. Nous ne doutons pas que dans les provinces, où il est plus facile à l'administration d'exercer son contrôle vis-à-vis des habitans, les motifs d'exclusion n'aient été fondés sur un examen sincère des moyens d'existence. En voilà assez peut-être pour justifier les auteurs de l'enquête; mais les nouveau-nés rendus de vive force à leurs mères, comment sont-ils reçus, comment sont-ils traités? Il a souvent fallu que le maire ou le préfet, suivi d'autres officiers publics, se rendît au domicile des femmes qui venaient d'accoucher pour leur faire reprendre leur enfant. Rien ne manquait à de telles scènes de contrainte et de violence. Comment ne pas trembler ensuite pour le sort d'un être frêle et sans défense ainsi imposé de vive force aux soins de celle qui lui a donné le jour? Cette femme cède à la crainte, à la nécessité : elle se vengera. L'autorité, dit-on, a les yeux sur elle, mais l'autorité ne voit pas tout. A peine l'action des officiers publics s'est-elle éloignée, que l'enfant est exposé de nouveau sur un grand chemin; ou, si la mère le garde, c'est pour lui faire sentir sa colère. En fermant brusquement la voie des tours, on multiplie le nombre de ces petits martyrs domestiques, pour lesquels le toit maternel est un enfer et l'existence une mort mille fois répétée. C'est pour fuir les mauvais traitemens de la femme chargée malgré elle de remplir les devoirs de la nature, qu'un grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles s'échappent, et vont se jeter chaque jour dans le vice, dans la misère ou dans le vagabondage. La loi ne crée pas des sentimens; elle peut bien obliger les femmes à garder leurs enfans, elle ne saurait faire des mères. Il lui faudrait pour cela une puissance dont Dieu seul a le secret. Or, quand le cœur manque aux mères, l'hospice, malgré tous ses maux et ses dangers, vaut encore mieux pour les enfans que la maison maternelle.

La clôture des tours n'était qu'un premier pas dans une voie plus

rigoureuse encore, un acheminement vers la suppression des hospices d'enfans trouvés. O Vincent de Paule, ton œuvre fut battue en brèche de tous côtés, les établissemens que créa ta main charitable passèrent pour des fléaux du genre humain! Au nom de Malthus, on t'accusa d'avoir décimé la population! Une science inconnue de ton temps, la statistique, établit qu'en contribuant à augmenter le nombre des enfans trouvés, les hospices dont tu fus le fondateur avaient étendu les lois d'une mortalité sauvage sur une plus forte masse d'individus. Ta charité, ô malheureux apôtre, avait donc été en définitive une vertu nuisible et meurtrière! Nous négligerons ces attaques. Il n'est pas vrai que les établissemens d'enfans trouvés aient versé sur la société tous les maux qu'on leur reproche. Ces asiles publics ont répondu aux besoins des deux derniers siècles. Il y avait de malheureux enfans jetés sur le pavé de la rue : un bon prêtre sentit le besoin de les ramasser dans un pan de sa robe; la charité chrétienne en eût fait autant à sa place. De tels établissemens sont-ils devenus inutiles de notre temps par le progrès des mœurs? Non, puisque les mêmes maux et les mêmes besoins existent. Il y a encore des petits enfans privés de mère. Que deviendraient sans les hospices le plus grand nombre de ces enfans nouveau-nés qu'on expose chaque jour? Ils mourraient. Ce seul mot tranche pour nous la question et donne raison à Vincent de Paule contre Malthus. Il est vrai que l'administration ne se montre point si aisément convaincue : que nous dit-elle? Beaucoup de mères qui n'auraient point abandonné leur enfant, si elles avaient cru l'exposer à la mort, se décident à cet acte contre nature, quand elles savent que leur enfant sera recueilli. Sans doute les hospices admettent quelques abus, mais mieux valent dix abus qu'un crime. Est-il d'ailleurs bien moral de suspendre un pareil glaive au-dessus de la résolution d'une pauvre mère, pour la forcer à remplir son devoir? Il peut s'en trouver une que le danger de mort de son enfant n'arrête pas. Nous croyons qu'il y aurait de la barbarie à calculer les chances qui suffisent exactement à sauver les nouveau-nés de la destruction, car il peut arriver qu'une chance sur cent vienne à manquer, et l'on ne peut jouer sans une légèreté criminelle avec la vie que Dieu a mise dans ces enfans.

De tels calculs ont pourtant été faits. Il s'est rencontré des lumières complaisantes pour mettre la science au service des théories administratives. Il s'agissait de prouver que le nombre des infanticides et des autres crimes contre les naissances n'avait point augmenté dans les départemens où les nouvelles mesures avaient été appliquées. M. Remacle a dirigé vers cet objet des recherches fort savantes à coup sûr; ces re-

cherches ont néanmoins l'inconvénient de toutes les statistiques, où l'opinion de l'homme n'a pas été faite sur les chiffres, mais où les chiffres ont été faits sur une opinion arrêtée d'avance. Les calculs arithmétiques donnent presque toujours en pareil cas la réponse qu'on souhaite. Le bon sens et la conscience ont aussi leurs révélations, si la statistique a les siennes. Or, une voix intérieure nous dit qu'on ne retire pas subitement sans danger la main tutélaire étendue depuis de longues années sur les expositions. Quoi! le libertinage, le vice, la misère, trouvent tout à coup la voie du tour fermée, et vous voulez que la pensée de l'abandon, irritée par cet obstacle, ne cherche pas d'autres moyens pour se satisfaire! On aurait beau grouper des chiffres autour d'une telle affirmation, qu'on ne les croirait pas. Sans doute les tours n'exercent pas une influence absolue sur les infanticides; c'est dans le cœur de la mère bien plus encore que dans les institutions de bienfaisance qu'il faudrait mettre des garanties contre un pareil crime. La mère qui expose tuera néanmoins une autre fois si les circonstances le lui conseillent, et si l'état refuse de se charger du fruit de sa grossesse. Quand la France ne ferait par l'existence des tours qu'enlever toute excuse à un acte monstrueux et révoltant, elle remplirait encore le devoir de toute société vigilante, qui est d'éloigner de ses membres les tentations et les dangers de chute. Il y a d'ailleurs un autre crime plus caché que l'infanticide, plus insaisissable, plus rebelle à la statistique; ce crime, puisqu'il faut le nommer par son nom, c'est l'avortement. Or, les tentatives d'avortement se multiplient. Les aveux même de l'administration ne nous laissent aucun doute à cet égard (1). Qu'on accuse les progrès de la science de servir trop bien les désirs coupables de certaines femmes, toujours est-il que le fait existe, et que ce fait est alarmant. Il se rencontre, nous le savons, des mères qui, malgré la présence des tours, ont recours à l'avortement pour s'éviter les ennuis et les incommodités d'une grossesse féconde; mais le nombre de ces mères augmentera, quand à de tels motifs, basés sur un vil et immoral égoïsme, s'ajoutera pour elles l'obligation de garder leur enfant. On a dit, pour démontrer l'impuissance des tours, que

(1) A Paris, le nombre des nouveau-nés et des fœtus reçus à la Morgue présente, pour les années 1834, 1835 et 1836, une moyenne annuelle de 19; pour 1837 et 1838, la moyenne a été de 39 par an; la moyenne pour les six années de 1839 à 1844 a été de 61. Ces chiffres sont encore très éloignés de nous donner une idée exacte des crimes qui se commettent. Toutes les statistiques officielles ne révèlent jamais, en matière d'avortement et d'infanticide, que le mal connu, patent, constaté; elles ne peuvent dévoiler la plaie latente.

l'infanticide était le plus souvent un acte de délire. Il n'en est pas de même de l'avortement. Ce dernier crime se commet souvent de sang-froid; il est volontaire, réfléchi, prémédité. La femme qui s'y livre, quoique entraînée par de perfides conseils, a eu le temps de calculer les chances de sa situation et les motifs de cet acte. Il y aurait donc de l'entêtement à soutenir que le plus ou moins d'obstacles apportés à l'abandon des enfans nouveau-nés n'exercera aucune influence sur l'extinction de ces enfans dans le ventre de leur mère.

Les départemens étaient déjà engagés dans la voie des épreuves et des tentatives, que la ville de Paris hésitait encore. Une expérience avait été faite néanmoins durant les deux derniers mois de l'année 1837 et les deux premiers mois de 1838. Cette expérience fut courte : le résultat n'en fut pas heureux. On avait fait garder le tour durant la nuit par deux sergens de ville : les expositeurs, trouvant l'entrée de l'hospice fermée ou du moins contrariée, ne se déconcertèrent nullement. On déposa les enfans çà et là aux environs de la maison de la Maternité. Des accidens survinrent, et la mesure fut retirée. Aujourd'hui le conseil des hospices demande au conseil-général de la Seine le rétablissement du système essayé en 1837 pour la réception des enfans dans l'hospice. Un projet de règlement est voté. On n'a pas osé détruire le tour de Paris. L'administration a inventé un moyen mixte, qui, tout en respectant l'existence matérielle de ce cylindre de bois, en rend l'usage illusoire. Des agens de l'hospice auront les yeux sur le tour : chaque déposant qui aura le courage d'affronter la présence de ces agens sera interrogé sur l'origine du nouveau-né, sur la mère qui lui a confié la mission de l'apporter, et sur les motifs de cet abandon. On voit jusqu'où peut remonter une telle enquête. Cette invention du tour surveillé ne nous semble pas heureuse : elle enlève à l'institution son caractère. Quelle a été la pensée du fondateur? C'est de couvrir d'un voile impénétrable l'acte d'abandon du nouveau-né. Du moment que vous ôtez ce voile, vous ôtez le tour. Ce que nous avons dit de l'admission à bureau ouvert retrouve ici son application. La nécessité de fuir la lumière et les regards agit plus qu'on ne le croit sur les natures timorées. Voici, à ce propos, un fait que nous pouvons garantir. Une fille-mère, réduite à l'isolement et à la misère la plus affreuse, était sur le point de perdre son enfant après s'être perdue elle-même. Une nuit, elle s'engage d'un pas tremblant dans cette longue et tortueuse rue d'Enfer, toute pleine de ténèbres. Elle arrive devant l'hospice. Sa conscience troublée donne une voix au moindre bruit du vent, au moindre mouvement des feuilles. Pleine d'hésitation et de crainte,

elle se traîne jusqu'au cylindre fatal. La lune est au-dessus de sa tête. A cette pâle clarté, elle voit son enfant; elle le regarde avec un déchirement de cœur; elle l'embrasse une dernière fois, elle l'embrasse encore, et elle pleure. Alors un bruit de voiture se fait entendre derrière elle : ce bruit augmente sa frayeur; elle se retire. Le danger s'éloigne : la voix de la nature la détourne de son coupable dessein. Quoi qu'il doive lui en coûter, elle élèvera son enfant. Cette mère a tenu sa résolution, et elle serait désespérée aujourd'hui d'avoir manqué à ses devoirs, car son enfant est sa consolation, son soutien; son enfant la nourrit. Dira-t-on que les représentations des fonctionnaires de l'hospice auraient déterminé le même changement? Nous ne savons : le tour avec son silence éloquent, sa solitude, ses terreurs nocturnes, parlait peut-être mieux que la voix des hommes à certaines consciences délicates. Supposons d'ailleurs que le même effet heureux eût été produit par les conseils de l'administration, l'idée d'abandon, qui est restée un secret entre cette femme et Dieu, un secret à jamais ignoré de son enfant, cette idée serait devenue par le fait de l'admission à bureau ouvert un secret public. Tout est là.

Cette recherche de la maternité, mesure tracassière et inquisitoriale, s'il en fut, atteindra-t-elle le but qu'on se propose? L'administration veut arriver par ce moyen à dévoiler les crimes que les naissances et les expositions clandestines peuvent couvrir. L'intention est bonne, mais il y aurait de la naïveté à croire que les expositions entachées de forfaiture viendront s'offrir d'elles-mêmes à la lumière d'une enquête. On aura recours, en pareils cas, à d'autres moyens qui compromettront l'existence des enfans. Un des moindres dangers à craindre est celui des expositions sur la voie publique. Cet abus persiste malgré l'existence des tours. Le chiffre moyen des enfans exposés dans les rues de Paris, de 1838 à 1844, est de 29 par année. Le nombre de ces enfans augmentera. On sait comment doivent s'expliquer de telles expositions dans l'état actuel des choses. Des sages-femmes, pour en avoir plus tôt fait, déposent quelquefois l'enfant qui leur a été commis dans une allée ou même au milieu de la rue. Des filles isolées, venues à Paris pour cacher leur faute, ignorent le chemin de l'hospice et n'osent pas le demander, craignant qu'on ne lise leur secret sur leur figure, dans leur maintien embarrassé ou dans le son tremblant de leur voix : elles se décident alors par honte et par timidité à abandonner la nuit leur enfant dans un endroit désert. La fermeture des tours ne détruira pas ces causes d'exposition sur la voie publique, elle en créera d'autres qui n'existent point à cette heure. La preuve que l'administration

pressent elle-même le danger, c'est qu'elle n'a pas osé appliquer les nouvelles mesures durant l'hiver de 1846; elle attend le retour de la belle saison. Dieu veuille que la surveillance des tours n'amène point sur la tête des mères et des nouveau-nés d'autres maux plus graves encore! Dieu veuille qu'on ne remplace pas l'hospice des Enfans-Trouvés par la cour d'assises (1)! L'état disait autrefois avec le Christ: Laissez venir à moi les petits enfans! Il se réserve maintenant de laisser venir à lui ceux qu'il voudra et de repousser les autres. Une telle limite arbitaire, un tel choix, mis à la place d'une institution libérale, où tous étaient appelés, où tous étaient élus, est bien fait pour soulever quelques terreurs, quand on songe que ces enfans exclus seront peut-être repoussés dans la souffrance ou dans la mort. Que nous dit l'administration pour nous rassurer?—Les hospices augmentent le nombre des victimes au lieu de le diminuer, car la mortalité des enfans trouvés est telle que l'abandon d'un nouveau-né dans le tour est un infanticide indirect.—On voit d'ici quelle grave responsabilité un tel aveu fait peser sur les hommes qui dirigent ces établissemens. Quelle consolation en outre que celle qui consiste à remplacer un danger de mort par un autre, et à mettre, pour ainsi dire, la conscience entre deux glaives!

Tout n'est pas blâmable cependant, il faut le reconnaître, dans les vues de l'administration des hospices. Il faut tenir compte aussi de sa position difficile. Depuis quelques années, la ville de Paris se plaint de ce que les quatorze départemens voisins, qui ont fermé leurs tours, font refluer sur elle un nombre considérable d'expositions étrangères. L'inconvénient est grave : il accuse le besoin d'une juridiction uniforme pour le service des enfans trouvés dans tout le royaume. Il

(1) Le projet de réforme, dicté par un intérêt tout fiscal et admis à la hâte, était de nature à soulever des craintes sérieuses. L'administration des hospices, prévoyant l'effet de ces craintes, a entrepris de calmer l'opinion et la conscience des hommes éclairés qui avaient adopté, sur sa demande, une mesure si grave. Il faut bien le dire, cette administration met du secret partout, même dans sa publicité. Une brochure où sont démenties les accusations qu'une voix éloquente venait de faire entendre devant le conseil-général de Saône-et-Loire n'a été distribuée qu'en très petit nombre. M. de Lamartine avait prononcé en faveur des tours un plaidoyer généreux, mais chargé, par malheur, de faits inexacts. Ce sont ces faits que M. Boicerboise, administrateur des Enfans-Trouvés, a voulu combattre. Ce démenti timide une fois donné, on crut avoir répondu. Nous ne suivrons pas le conseil des hospices dans le demi-jour de cette discussion : un fait domine seul tout le nouveau système; ce fait, c'est le droit de contrôle substitué au libre exercice des expositions.

est sans doute pénible de voir l'humanité de certains départemens qui ont conservé l'usage des tours punie et imposée par d'autres départemens plus économes qui l'ont aboli. Cet état de choses fâcheux ne démontre-t-il pas d'un autre côté que les tours sont encore nécessaires, puisque les expositions, trouvant la voie fermée sur un point, se répandent ailleurs, et vont même quelquefois chercher l'entrée libre d'un hospice à une grande distance? L'anéantissement de ces institutions muettes et charitables n'a guère abouti jusqu'à ce jour qu'à déplacer le mal. Malgré cet enseignement des faits, l'administration des hospices de la ville de Paris s'est laissé entraîner dans la voie des tentatives par le mouvement des provinces. Nous résumerons en deux mots notre jugement sur ces essais. Le déplacement est une mesure violente; l'échange compromet le peu d'existence civile qui reste aux enfans trouvés (1). La fermeture des tours, à Paris surtout, est une expérience téméraire qui peut amener de grands malheurs. On sème l'économie; on récoltera le crime. L'administration avoue elle-même qu'elle va agir sur l'inconnu, mais elle veut agir. Nous avons bien le droit de trembler sur le résultat, quand on songe que de telles expériences administratives ont pour matière ce qu'il y a de plus faible, de plus innocent, de plus digne d'intérêt, l'enfant qui vient de naître.

III. — PROJET DE RÉFORME : LES SECOURS A DOMICILE. — LES CRÈCHES.

Si nous blâmons le caractère étroit et coërcitif des nouvelles mesures, s'ensuit-il que nous réclamions le maintien de l'ancien système? Non en vérité. Le tour est loin de répondre à tous les besoins. Nous venons de combattre les adversaires de cette institution, qui veulent la détruire subitement; nous devons combattre aussi les partisans exclusifs des tours, qui veulent les maintenir contre le progrès des idées. « Ingénieuse invention de la charité, s'écrie M. de Lamartine, qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour révéler! » Nous ne voulons pas, pour notre compte, d'une charité aveugle. Laissons à cette vertu chrétienne son cœur, ses entrailles de mère, mais enlevons-lui son bandeau. Nous avons besoin à l'avenir d'une charité qui raisonne et qui aime. Ce n'est plus seulement à réparer le mal causé par les expositions, c'est à le prévenir qu'il faut maintenant travailler.

Pour certains moralistes, le tour doit être conservé comme un châ-

(1) Le déplacement n'a jamais eu lieu pour les enfans de l'hospice de Paris, qui se trouvent dispersés en nourrice sur presque toute l'étendue du royaume.

timent. On se montre enchanté de la douleur qui accompagne chez la jeune fille séduite l'abandon de son nouveau-né. A nos yeux, ce supplice est injuste en ce qu'il frappe deux victimes, là où il n'y a qu'une seule volonté coupable. La femme a péché, soit; mais a-t-il péché, ce pauvre enfant qui tend ses petits bras à la vie? Ce sont d'ailleurs les moins criminelles qui souffrent le plus d'un pareil sacrifice. Le tour ne punit donc en définitive que l'innocence ou le remords. Est-il vrai encore que cette institution conserve la honte nécessaire aux bonnes mœurs? « Chez nous, on sait encore rougir! » s'écrie l'abbé Gaillard, émerveillé de ce résultat dont il fait honneur à l'existence des tours. — Chez nous aussi, on sait exposer et tuer au besoin le fruit de ses entrailles : nous aimerions mieux moins de rougeur et plus d'humanité. Écartons cette odieuse doctrine qui tend à faire d'une première faute une nécessité pour la femme de renoncer aux devoirs de la nature. La morale chrétienne, toute de tolérance et de pardon, ne peut exiger une telle immolation du cœur. Il est urgent de faire comprendre à ces filles trompées que la faute n'est pas dans la naissance de leur enfant, et que, si cette faute peut être rachetée devant l'opinion, c'est surtout par l'accomplissement des devoirs de mère. Faire de l'exercice de ces devoirs un commencement de réhabilitation pour les filles déchues, c'est leur ouvrir une source nouvelle d'innocence retrouvée, bien préférable, selon nous, à ce repentir stérile qui entraîne parfois l'enfant à l'hospice et la mère au fond d'un cloître. En rattachant la femme au sentiment de la maternité, on la rattache au sentiment de la vertu : Dieu a mis le germe du pardon dans la faute. Beaucoup de filles-mères que l'abandon de leur enfant délivre d'un frein, d'une occupation morale, auraient arrêté le cours de leurs désordres si elles avaient eu la présence de cet enfant pour les retenir, si un amour nouveau avait remplacé dans leur cœur celui qui les égare. On oppose à cette vérité des exceptions; sans doute il y a quelques femmes perdues qui gardent auprès d'elles leur très jeune fille pour lui faire suivre la trace de leurs déréglemens. Il ne faut pas s'arrêter à ces exemples, Dieu merci, assez rares. En général, ces mères étourdies qui savent ce qu'on souffre dans le vice cherchent à éviter à l'être qui leur doit la vie la même expérience et les mêmes égaremens. Les enfans sont les anges gardiens de la vertu régénérée des filles-mères. Comptez-vous d'ailleurs pour rien d'épargner à ces malheureuses le remords d'une lâche action? L'exposition, qui est un délit devant la loi, est un crime devant la nature. De quoi rougiront-elles si elles ne rougissent pas de cela? Il est temps d'établir sur les ruines du tour ce principe dicté par

la plus simple morale : une fille qui devient mère n'est pas moins obligée de nourrir son enfant qu'une femme mariée; elle peut seulement réclamer le soutien de la charité publique pour l'aider dans cette tâche difficile. Au-dessus de la famille, il existe dans les sociétés modernes une paternité inconnue des anciens, la paternité de l'état. A Dieu ne plaise que nous voulions abolir cette paternité, d'autant plus sublime qu'elle tient moins aux liens du sang! nous voudrions seulement qu'elle se dissimulât toujours derrière les parens naturels du nouveau-né. La société doit nourrir, en cas d'indigence, l'enfant dans sa mère.

Les partisans du tour applaudissent encore au caractère de cette institution, qui permet à la mère de retrouver son enfant : soit, nous nous réjouissons avec eux de ce résultat, mais nous désirerions quelque chose de mieux; nous voudrions qu'elle ne le perdît jamais. Oui, nous voudrions que l'enfant ne quittât jamais ce sein destiné à le nourrir, ces bras faits pour le porter, cette maison qui est la sienne par le droit de la naissance. Sans doute, il est bon que l'enfant rentre après deux ou trois ans dans sa famille : nous avons été nous-même témoin de scènes touchantes dans cet instant solennel où la nature reprenait ses droits; il faut cependant le dire, cette séparation, si courte qu'elle soit, laisse une trace dans le cœur des victimes. Nous nous plaisons à croire que la mère se montrera désormais tendre, attachée à ses devoirs; elle aimera peut-être plus son enfant que si elle ne l'eût jamais quitté; elle a des torts si graves à réparer envers lui! Mais l'enfant oubliera-t-il jamais l'outrage qui a frappé sa naissance? De quel œil verra-t-il ce sein qui l'a repoussé? comment prendra-t-il des entrailles filiales pour celle qui l'a une fois renié? L'expérience nous apprend que ces enfans réclamés ont rarement fait la joie de leur mère.

Le droit d'exposition que le tour sanctionne, du moins par son silence, c'est le droit de vie et de mort morale, car le père ou la mère qui délaisse un nouveau-né dans le tour lui fait perdre son état civil; c'est le droit de vie et de mort matérielle, car bien peu d'enfans reviennent de cette cruelle expérience. Sans doute, le mouvement de mortalité qui enlevait autrefois les enfans trouvés en masse s'est un peu calmé dans ces derniers temps : il faut pourtant bien le dire, cette mortalité est toujours effroyable. Elle dépasse de deux tiers au moins la perte des nouveau-nés dans les classes les plus pauvres (1). Il

(1) Laissons parler les chiffres : en réunissant la mortalité de l'hospice à celle de la campagne, on découvre que 66 enfans trouvés sur 100 sont frappés de mort dans la première année de la vie. La mortalité des nouveau-nés conservés par leur

résulte de cette cruelle expérience qu'une mère qui éloigne d'elle son nouveau-né l'envoie à une mort probable. On se demande avec effroi à quoi servent alors tant de sacrifices qu'une aveugle humanité impose au trésor public. Avec la moitié de la somme (11 ou 12 millions) que dépense l'état en France pour l'entretien des enfans trouvés dans les hospices, il rendrait au moins les trois quarts de ces enfans à leurs mères.

Voilà bien assez de motifs pour remplacer un système de séparation et d'isolement par un système opposé. Vincent de Paule, Napoléon, vous tous, prêtres, moralistes, législateurs, qui avez voulu combattre le fléau des expositions, vous avez songé à l'enfant; mais avez-vous songé à la mère? Tout système qui n'embrasse pas l'un et l'autre dans sa prévoyance est à nos yeux un système incomplet, transitoire, inefficace. Comment séparer ce que la nature a si étroitement uni? Il est affreux qu'une mère perde son enfant; il est affreux qu'un enfant perde sa mère. L'état doit intervenir dans un tel sacrifice et descendre au secours de la femme avant qu'elle ait renoncé à ses devoirs. Le tour vient bien en aide aux naissances occultes ou malheureuses, mais il vient trop tard; le tour ne soulage qu'à la condition de briser des liens précieux. Il dit à la mère pauvre et abattue : Si tu ne veux pas le voir expirer dans tes bras, donne-moi ton enfant! Le tour, c'est la séparation ou la mort. Cette institution n'est donc point définitive; seulement il faut la remplacer avec toute sorte de ménagemens. La so-

mère ne présente, dans le même espace de temps, que 19 décès sur 100 enfans. Un tel résultat ne doit pas nous surprendre : l'enfant que l'hospice envoie en nourrice à la campagne retrouve une famille sans doute, mais c'est une famille artificielle, un lait étranger, des soins mercenaires, une tendresse plutôt acquise que naturelle et spontanée. Encore présentons-nous le beau côté du tableau : plusieurs de ces enfans mis en pension dans des familles agricoles sont traités en esclaves par le maître nourricier; un calcul sordide règle la quantité de leurs alimens et la nature de leurs travaux. Il existe des inspecteurs, mais bien des abus échappent à leur surveillance. Comment les enfans abandonnés qu'une administration place entre des mains étrangères ne souffriraient-ils point de l'absence des soins maternels, puisque les enfans mis en nourrice par leurs parens courent déjà de grands dangers? M. Benoiston de Châteauneuf a comparé la mortalité de la campagne avec celle des enfans élevés à Paris, et il a trouvé le résultat suivant : sur 100 enfans nourris par leur mère, il en meurt 18 la première année; sur le même nombre mis en nourrice, il en périt 29. Cette mortalité augmente pour les enfans du peuple en raison de l'éloignement des nourrices, de leur manque de soins et de leur état de pauvreté. M. Marbeau a dévoilé aussi, dans un récent mémoire à l'Académie des sciences morales, plusieurs fraudes commises par les femmes de la campagne, qui font métier de vendre leur lait et leurs soins à des enfans de la ville.

ciété actuelle est chrétienne par le cœur, philosophe par la tête; elle doit imprimer ce double caractère au système de secours qu'elle médite pour les enfans trouvés. Conservons le tour encore quelque temps, puisque le tour est après tout une garantie d'existence pour les nouveau-nés; mais cherchons à lui substituer des garanties meilleures, en réveillant dans le cœur de la femme le sentiment de la maternité.

Il faut remonter aux temps les plus orageux de la révolution pour trouver le germe de l'idée féconde qui doit, selon nous, transformer le service des enfans trouvés. Une loi du 28 juin 1793 offrait des secours aux mères, pour arrêter celles que la misère portait à exposer leurs enfans. Le législateur avait en vue d'encourager ainsi l'amour maternel et de faire tourner cet amour au profit du nouveau-né. L'état se montra prodigue de secours. Toute fille qui déclarait sa grossesse devait recevoir une pension alimentaire qui pouvait s'élever jusqu'à 120 francs. Cette mesure eut d'heureux résultats. Les expositions diminuèrent vers la fin de la révolution, non pas que les naissances naturelles fussent moins nombreuses, mais parce que les filles-mères se décidaient plus aisément à garder leur enfant. Nous devons tenir compte sans doute des circonstances uniques dans l'histoire au milieu desquelles se trouvait placée la France. La nécessité de faire appel aux forces vives du pays, pour maintenir la défense du territoire, a bien pu amener quelque exagération dans le tarif des secours qu'on accordait aux filles-mères. Cette mesure, isolée des circonstances fatales qui l'ont vue naître, nous indique pourtant la trace de la meilleure voie à suivre pour arriver à la fermeture des tours et même des hospices. Il faut effacer, dans les temps calmes où nous sommes, l'idée de récompense qu'un régime militaire avait attachée à la grossesse des filles; mais il faut conserver l'idée d'indemnité qui seule peut combattre chez elles les funestes inspirations de l'indigence. Un tel système est économique, il est moral.

Nous ne venons point ouvrir une nouvelle source de dépenses. Il s'agit tout simplement de remplacer à domicile pour la mère les secours que l'on donne aujourd'hui à l'enfant dans l'hospice, il s'agit de payer à la femme qui gardera son nouveau-né les mois de nourrice qu'on paie actuellement à une femme étrangère. L'état recueillera de ce système, par la suite, des avantages certains, car les enfans secourus ne resteront pas à sa charge, comme dans les hospices, jusqu'à l'âge de douze ans. Il est bon néanmoins d'y prendre garde : une économie hâtive ferait avorter les résultats. Dans un département où les bénéfices opérés par la clôture des tours s'élevaient à 153,000 francs,

la somme fixée par le conseil-général pour secours aux filles-mères n'a pas dépassé 2,000 francs. Qu'est-il arrivé? Une de ces malheureuses, hors d'état de payer des mois de nourrice et ne pouvant rien obtenir de la charité étroite du conseil, a assassiné son enfant. A Paris, l'administration vient aussi d'entrer dans la voie des secours; mais elle y est entrée avec parcimonie. Il est à désirer qu'elle y entre plus largement, si elle tient à tarir la source des expositions. Peut-être sera-t-il même nécessaire, dans les commencemens, de dépasser les ressources de l'ancien budget : ce sont des avances qui se retrouveront plus tard. Il faut aller tout d'abord les mains pleines de secours au-devant des besoins, car chacun de ces secours d'argent, c'est peut-être un crime de moins, c'est à coup sûr une vertu de plus dans la société. Jamais aumône ne descendit sur une meilleure terre. N'oublions pas en outre que le nouveau système aura à combattre des habitudes funestes, n'oublions pas qu'il s'agit de désapprendre aux filles-mères le chemin des tours. Une telle œuvre ne peut être le fruit que de nombreux sacrifices. Quand le fatal penchant à l'abandon des enfans sera redressé, quand le torrent impur qui entraîne aujourd'hui tant de nouveau-nés à l'oubli et à la mort aura changé de cours, alors, mais alors seulement, l'état pourra refermer ses mains. Ces sacrifices passagers trouveront d'ailleurs une compensation morale dans les devoirs et dans les sentimens de famille qu'ils feront refleurir. Quelques moralistes se sont effrayés de ces secours, qu'ils regardent comme une prime d'encouragement offerte au libertinage. Dans le sujet délicat qui nous occupe, les nuances sont tout : il ne faut pas encourager les filles à devenir mères; mais, une fois qu'elles le sont, il faut leur prêter assistance pour leur ôter l'envie d'effacer par un crime les traces de leur faiblesse. Les indemnités que leur servira l'administration ne seront point des motifs pour réitérer une première faute. L'homme qui tend la main à son semblable tombé sur le bord d'un abîme ne l'engage pas pour cela à recommencer sa chute; il l'aide au contraire à se relever, et lui inspire ainsi l'effroi du danger qu'il a couru.

Nos vues ne sont pas des utopies : un administrateur distingué, M. Curel, préfet du département des Hautes-Alpes, les a mises en pratique, et il a réussi à éteindre dans sa localité le fléau des expositions. Le tour existe encore, mais on ne s'en sert plus; il est fermé en principe. Objectera-t-on contre un tel résultat que le nouveau système ne s'est guère exercé jusqu'ici que sur une population restreinte et connue? Sans doute, le département des Hautes-Alpes n'est pas la France,

l'action de l'autorité rencontrera plus d'obstacles dans les grandes villes; mais le cœur des mères est le même partout, et en s'adressant à cette tendresse quelquefois obscurcie, rarement éteinte, en dégageant les bons sentimens de la femme des entraves du besoin, on obtiendra partout des succès consolans. Il faut seulement suivre la marche prudente et ferme que M. Curel s'est tracée. Avant de briser l'institution ancienne, il faut en rendre l'usage inutile. Supprimer les tours, c'est le but, ce n'est pas le moyen. Isolée, la fermeture des tours serait une tentative téméraire, rétrograde, homicide. Le système des secours à domicile est au contraire une mesure sage, utile et morale, qui peut seule fermer le gouffre ouvert dans nos campagnes, et surtout dans nos grandes villes, par l'habitude funeste du délaissement. En attendant ce résultat qu'on entrevoit dans l'avenir, une administration éclairée, qui s'appuiera sur tous les sentimens de la nature, rétrécira de jour en jour la voie des expositions, sans recourir à la contrainte. Le tour n'aura plus besoin alors d'être aboli; il tombera tôt ou tard de lui-même, quand une fois il sera vide. Ce que M. Curel a tenté avait été essayé ailleurs et n'avait pas réussi; c'est que la difficulté n'est pas tant dans la nature du secours que dans la manière de le distribuer. L'aumône ne porte son fruit que quand elle est accompagnée d'exhortations et de surveillance. Quoique les moyens de douceur soient de beaucoup préférables dans un tel service, il faut savoir quelquefois s'armer d'une sévérité bienveillante, car il y a des consciences indécises qui ont besoin de se sentir sous le regard de l'autorité pour redresser leurs voies tortueuses. L'accord des pouvoirs et de certaines influences morales est encore nécessaire, comme l'observe M. Curel, pour assurer le succès de cette œuvre délicate. Il ne faut surtout pas négliger dans les campagnes l'assistance du clergé; le curé peut beaucoup sur l'esprit de ses jeunes brebis égarées, et il ne refusera sans doute pas son concours à l'administration dans une œuvre toute dictée par l'esprit évangélique.

Le secours à domicile combattra la misère, qui est une des causes dominantes d'abandon, mais il n'éloignera pas les mauvais conseils. Toute réforme administrative qui n'aura pas pour auxiliaire une réforme dans l'institution des sages-femmes sera frappée d'impuissance. Là, nous l'avons dit, est la racine du mal. Il conviendrait d'abord de restreindre le nombre des élèves-femmes qui se destinent à la pratique des accouchemens, en posant à l'entrée de cette profession des examens sérieux. A l'heure qu'il est, les sages-femmes ne savent rien : cette ignorance les rend téméraires; elles négligent trop souvent d'ap-

peler le médecin dans des cas difficiles où leur ministère ne suffit pas. Une telle assurance aveugle a compromis maintes fois les jours de la mère ou ceux de l'enfant. Il serait ensuite utile de les écarter des grandes villes pour les refouler dans les petites localités. Dans les hameaux, tout le monde se connaît; il est difficile de s'y livrer à un commerce clandestin et criminel. Celles qui, ayant offert des garanties de moralité, demeureraient dans les grandes villes, à Paris surtout, devraient être pourvues d'une autorisation spéciale pour tenir une *maison d'accouchement*. Il importe qu'une surveillance plane sur ces établissemens douteux, de manière à dévoiler les abus qui s'y cachent, sans enlever à de telles maisons l'obscurité qui convient aux mystères de la pudeur vaincue et confuse de sa défaite. Nous savons que des commissaires de police se sont plus d'une fois transportés, à Paris et dans les provinces, au domicile des sages-femmes, pour savoir le nom de leurs pensionnaires et pour vérifier la nécessité où ces dernières se trouvaient d'abandonner leur enfant. De telles visites ont presque toujours eu des résultats fâcheux. La main de la police est trop brutale pour toucher à ces voiles délicats; s'il faut en croire des témoignages très graves, la décence n'aurait même pas toujours présidé à ces inspections. Nous voudrions que ces fonctions de surveillance fussent confiées, dans chaque arrondissement, à un ou deux médecins, dont le caractère serait estimé, et qui réuniraient aux lumières de la science une connaissance pratique du cœur humain. Quel tact moral ne faudrait-il pas pour distinguer, en toute occasion, le vice de la faiblesse abusée, pour marquer la limite entre une faute souvent généreuse et l'acte qui commence à être crime ou délit, enfin pour ne requérir l'intervention de la justice que dans les cas extrêmes, où tous les moyens de douceur et de persuasion auraient été essayés sans succès! C'est, du reste, moins contre les mères que contre les fauteurs et les complices de l'exposition qu'il sera besoin de sévir.

Il y a une autre influence sur laquelle nous comptons pour combattre les manœuvres des sages-femmes. Déjà dans quelques villes existent des sociétés de charité maternelle, dont l'action bienfaisante, jusqu'ici fort bornée, pourrait concourir puissamment à conserver les enfans dans les familles. Il s'agirait d'organiser ces sociétés sur une échelle plus étendue. Nous voudrions qu'elles envoyassent au chevet du lit de chaque fille en travail un ange consolateur. La femme assistant la femme, la devinant, prévenant dans son cœur des idées de désespoir, d'abandon ou de suicide, quel spectacle! C'est dans le monde, au milieu de la richesse et des plaisirs, qu'on recruterait des

missionnaires pour cette œuvre utile, qui aurait aussi ses joies sérieuses. Il faudrait toute l'autorité de la vertu, mais d'une vertu douce et intelligente, pour traiter avec les faiblesses du cœur humain. C'est ici surtout que les caractères varient avec la nature de la faute : telle fille-mère a failli par légèreté, telle autre par besoin; chez celle-ci, la conscience n'est pas morte, elle n'est qu'endormie; chez celle-là, le remords et la honte menacent les jours de l'enfant; il y en a peut-être qui ont secoué toute pudeur. Qui ménagera toutes ces nuances? Nous parlons, les femmes agissent. Elles sont douées d'une pénétration merveilleuse pour entrer dans chaque souffrance. Leur charité distribuera à l'une un secours, à l'autre un conseil; leur voix réveillera celles-ci de leur somnolence morale, épargnera à celles-là l'humiliation d'un aveu. Quand elles ne pourront sauver la mère, elles chercheront toujours à sauver l'enfant. Une fille a-t-elle résolu d'exposer son nouveau-né, elles feront semblant de consentir à la nécessité qui lui dicte cet arrêt fatal; elles l'engageront seulement à le conserver durant une semaine. Gagner quelques jours avec la nature, c'est gagner tout. Le sentiment maternel a besoin d'être mis à l'essai. Presque toutes les femmes qui abandonnent et qui sacrifient leur enfant n'ont pas eu le temps de l'aimer. Ont-elles fait une fois l'apprentissage des devoirs de mère, elles y trouvent un charme qui les retient et qui les attache pour l'avenir à leur nouveau-né. L'indifférence vaincue, il faudra combattre encore la honte qui pousse au délaissement. Si l'enfant n'est pas la faute, il en est du moins la révélation; c'est cette révélation que l'on hait, qu'on veut écarter de ses propres regards, et surtout des yeux du monde. Une morale éclairée fera comprendre à ces malheureuses que, si leur conduite de fille est peu digne d'éloge, leur conduite de mère peut leur mériter plus tard l'estime et le pardon. C'est rendre service aux filles-mères que de les forcer à élever leur nouveau-né : elles s'en détachent dans un premier moment de honte, de gêne ou d'indifférence; mais plus tard quels regrets! En venant à leur secours, on leur ménage un soutien, une consolation pour l'avenir. Ce n'est point dans le tourbillon des plaisirs, souvent même des désordres, que la voix de la nature se fait entendre. Les sentimens maternels sont plus lents à naître chez ces filles dissipées que chez les autres femmes; mais quand la jeunesse, l'âge des étourdissemens, a cessé, quand les adorateurs se retirent, on se souvient amèrement de l'enfant qu'on a mis au jour. C'est alors que le cœur parle, malheureusement il est trop tard. Où le retrouver? Cet enfant ne repoussera-t-il pas d'ailleurs les bras qui l'ont lui-même rejeté? On le craint, et la solitude, une solitude

morne, éternelle, punit alors cruellement celles qui dans leur jeunesse ont oublié d'être mères.

L'influence de telles sociétés charitables balancerait d'abord l'action malfaisante des sages-femmes; elle ne tarderait pas à la dominer. Il est bien entendu que ces fonctions seraient purement honorifiques. A Paris surtout, on trouvera dans chaque quartier des mains blanches et oisives, toujours prêtes à s'entremettre dans une œuvre de bienfaisance. Le grand mal quand on donnerait au soulagement des peines les plus graves quelques-unes de ces heures dorées qui s'éteignent çà et là dans l'ennui d'un salon ou d'un boudoir! Il ne faut pas que les filles-mères se sentent abandonnées; chacune de ces malheureuses, reconnaissant qu'elle a sur elle les yeux de la société qui applaudit à ses efforts, à ses pénibles devoirs, à ses sacrifices, trouvera dans cette surveillance même un noble motif d'émulation, qui soutiendra son courage défaillant. N'oublions pas que sa tâche est rude et ingrate. Les travaux de la maternité, déjà si écrasans pour la femme mariée dans les classes ouvrières, le sont bien davantage pour la fille isolée. Le mépris, d'autant plus dur qu'il est plus aveugle, habite précisément les régions basses de la société. Il faut être éclairé pour être bienveillant. Les gens du peuple ne comprennent rien à la vertu repentante, ni à une faute rachetée; il est donc nécessaire que le baume et le pardon viennent de plus haut. Nous aimerions mieux voir aussi les secours d'argent passer par les mains de ces sociétés maternelles que par les mains de l'administration. Les plus faibles d'entre les faibles, celles qui ont aimé, n'en comprendront que mieux les rougeurs de l'amour facile et puni. Rien ne s'oppose, comme on voit, à introduire dans le service des enfans trouvés un ministère nouveau, le ministère des femmes du monde. Qu'on ne s'effraie pas de telles fonctions, moins faites pour exalter les vues ambitieuses d'un sexe timide que pour contenter son cœur. Il ne s'agit pas d'appeler les femmes du monde au maniement d'affaires administratives, mais d'envoyer au lit de la fille du peuple, après le grand désastre de l'honneur naufragé, une chaste colombe qui lui rapporte le rameau vert de l'espérance.

Les secours combattront le besoin; les sociétés maternelles éloigneront les mauvais conseils et les résolutions funestes. Il reste encore un obstacle à vaincre, c'est l'embarras que cause à une ouvrière allant en journée la présence d'un enfant qui vient de naître. Une institution s'élève à Paris pour détruire cet inconvénient : nous avons nommé les *crèches*. Le premier essai de ce genre a été fait dans le quartier de

Chaillot. On loua un local modeste, on acheta douze berceaux, quelques petits fauteuils, un crucifix, et le 14 novembre 1845 la crèche était ouverte. Un prêtre la bénit; des sermons de charité furent prêchés dans les églises sur ce texte connu : *Infantem positum in præsepio*. L'éloquence de la chaire, si pauvre qu'elle soit aujourd'hui, trouva quelques inspirations touchantes; le rapprochement entre la crèche de Bethléem, où l'enfant-Dieu fut couché sur un peu de litière fraîche, et celle de Chaillot, où l'enfant du pauvre allait trouver un berceau, des langes blancs et des soins charitables, tout cela était de nature à ouvrir la source des aumônes. Les aumônes coulèrent en effet. Mme la duchesse d'Orléans vint en son nom et au nom de son fils au secours de l'œuvre commencée. Nous aimons à voir ce qu'il y a de plus grand par la naissance descendre vers ce qu'il y a de plus petit et de plus faible. La crèche ayant réussi à Chaillot, d'autres quartiers de Paris accueillirent cette fondation utile. Vers la fin de décembre dernier, une crèche s'ouvrait rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, au centre de la population la plus souffrante et la plus démoralisée. Nous avons visité ces lieux avec intérêt. Au milieu d'une grande cour, dont les bâtimens conservent un air abbatial, montez un escalier raide et étroit, sur les marches duquel la pauvreté a laissé ses traces; au second étage (si ce n'est pas un troisième) se trouve la crèche : deux chambres aux murs nus, avec des berceaux garnis de rideaux blancs, une lingerie naissante et un tronc pour recevoir les offrandes des visiteurs. Dans la première pièce sont les nouveau-nés qui sommeillent, dans la seconde se tiennent les enfans au-dessous de deux ans, assis sur de petits fauteuils, et qui jouent. Deux dames de charité surveillent les berceuses. L'instant de la journée le plus intéressant est celui où les mères s'échappent de leurs travaux pour venir donner le sein à leur nourrisson ou prendre dans leurs bras leur enfant sevré. La tendresse de ces femmes, si belles dans ce moment-là sous leurs haillons, la joie angélique de ces petits êtres qui reconnaissent leur mère, qui voudraient lui parler et qui ne savent, tout cela met gracieusement en action ce vers du poète latin :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem.

On voit clairement le but des crèches : fournir aux mères pauvres qui travaillent un moyen économique de faire garder leur enfant durant la journée. Cette institution enlève une excuse et un motif grave au délaissement; elle sert à renouer le lien de la famille, sans lequel tous les autres liens de la société se relâchent. Il importe néan-

moins de modifier plusieurs des statuts : la crèche ne reçoit que les enfans dont les *mères se conduisent bien* (1). Nous n'approuvons guère cette charité exclusive qui regarde aux mœurs de la personne secourue plus qu'à ses besoins et aux infirmités du premier âge. Ce ne sont d'ailleurs pas les femmes d'une conduite irréprochable, d'une vie sévère, qui abandonnent leurs nouveau-nés. En allégeant à ces dernières le fardeau de la maternité, vous faites sans doute une œuvre méritoire; mais cette œuvre, ainsi restreinte, n'exerce plus aucune influence sur les expositions d'enfans trouvés, qui restent en dehors de votre prévoyance inutile. Il faut transporter aux crèches la liberté qui existe pour les tours, si l'on tient sérieusement à remplacer une institution qui favorise les causes du délaissement par une autre institution plus morale qui les prévienne. Le second inconvénient est dans la distance : une femme perdra une partie de sa journée, l'hiver par la gelée, presque toute l'année par la pluie, s'il faut qu'elle apporte, loin de chez elle, le matin, qu'elle allaite à midi et qu'elle reprenne le soir son nouveau-né. Pour que la crèche fût recherchée par l'ouvrière, il serait nécessaire que la crèche se trouvât toujours à la portée de son domicile. On voit combien ces établissemens auraient besoin d'être multipliés. Nous avons visité tout ce qui existe jusqu'ici dans Paris, et ce que nous avons visité est encore peu de chose. C'est moins une œuvre faite que le noyau d'une œuvre. Du reste, l'idée nous semble féconde, et peut avoir d'heureux développemens. Une bonne étoile s'arrêtera, nous n'en doutons pas, sur ces établissemens si utiles, sur ces crèches où déjà l'enfant du pauvre est entouré d'un bien-être qui manquait au petit enfant de l'Évangile. Il faut maintenant que la bienfaisance vienne au secours de l'œuvre imparfaite. Si votre charité hésite encore, mères, regardez votre enfant! Femmes du monde, donnez un berceau pour que le berceau de votre nouveau-né ne soit jamais vide!

Nous arrivons à un dernier moyen d'éteindre les expositions : c'est la recherche de la paternité. Dans l'état actuel des choses, l'enfant est puni, la mère est punie : est-il juste que l'homme qui est le plus coupable, souvent même le seul coupable, soit le seul aussi qui échappe au châtiment? On objecte que le secours payé par le séducteur à la mère de l'enfant constituerait un privilége en faveur de la richesse. Ce privilége existe déjà; tout le monde sait que ce sont les jeunes gens riches et oisifs qui, pour passer le temps, font œuvre de séduire les

(1) Premier article du règlement.

jeunes filles; seulement, au privilége la recherche de la paternité ajouterait la charge. Dans l'état présent, ils trompent et ils abandonnent; c'est tout profit. La seule objection grave qu'on élève contre la recherche de la paternité, c'est la difficulté matérielle, souvent même l'impossibilité absolue, de remonter à la preuve du délit. Aussi cette mesure est-elle extrêmement délicate. Avant la révolution de 89, la recherche de la paternité était admise en France. Elle s'est maintenue en Angleterre jusqu'à ces derniers temps. Une fille était-elle devenue mère, elle nommait le père de son enfant; son serment était considéré comme une preuve, et suffisait pour faire condamner le séducteur à épouser la fille ou à payer la pension de son enfant jusqu'à la douzième année : un refus était puni d'un long emprisonnement. L'exercice de ce droit donna naissance à des fraudes considérables. Aujourd'hui, depuis 1834, ce sont les paroisses et non les filles qui mettent le père en cause pour en obtenir la pension destinée à l'entretien de l'enfant. La déclaration et le serment de la mère ne sont plus considérés comme des preuves suffisantes. Un tel usage s'introduirait-il heureusement dans les mœurs françaises? Des hommes graves, qui appartiennent à l'administration, ne seraient pas éloignés d'admettre la recherche de la paternité, non toutefois pour imposer le mariage, en tout état de cause, comme peine de la séduction (au moyen-âge, il fallait choisir entre épouser la femme ou la potence), mais pour encourager les unions légitimes, qui sont la plus forte garantie contre l'abandon des nouveau-nés. C'est ici que les sociétés maternelles interviendraient encore avec succès; leur influence toute de persuasion et de douceur enlèverait à la recherche de la paternité ce qu'une telle enquête a toujours d'odieux et de blessant entre les mains de la justice.

Les armes de la prévoyance pourront sembler insuffisantes en présence des causes si nombreuses qui invitent les mères au délaissement. Pas une de ces causes, la misère, la honte, la séduction, n'échapperait cependant tout-à-fait aux moyens que nous venons d'indiquer. Le temps ferait le reste. Si les enfans trouvés n'avaient pas disparu entièrement sous l'action de ces moyens pratiqués avec une persévérance intelligente, leur nombre aurait du moins beaucoup diminué. Il serait temps alors de porter la main sur les hospices. Nous arrivons, on le voit, au même but que l'administration se propose d'atteindre par la fermeture des tours; seulement nous y arrivons après avoir tari la source des expositions d'enfans. Cette voie nous semble la seule raisonnable, la seule possible. Si la solution



n'est pas là, elle n'est nulle part. La clôture des tours et des hospices, non comme mesure immédiate et préalable, mais comme objet d'efforts constans, comme mesure préparée, tel est le terme vers lequel doivent tendre les vues de l'administration. Tous les moralistes ont entendu sortir des sociétés anciennes et modernes une grande voix qui se lamentait, la voix de la mère pleurant le fruit de ses entrailles, que le sentiment de l'honneur ou une nécessité cruelle lui avait ravi. Tous ont rencontré sur le chemin Rachel abandonnée et refusant toute consolation, parce que ses enfans n'étaient plus pour elle. Quitte tes vêtemens de deuil, ô femme inconsolée! relève ta tête abattue, ô mère! tes enfans sont retrouvés. Un système de charité plus large que celui des tours peut te les rendre.

Le chiffre total des malheureux qui vivent au milieu de nous privés d'état civil et de famille dépasse un million. L'antiquité ne voyait de motif d'intérêt au théâtre et ailleurs que dans l'existence de ces acteurs mystérieux sur la scène du monde. On ne comprenait alors que la poésie de la fatalité. Aujourd'hui la poésie de la charité, la poésie de la famille surtout, est destinée à remplacer la source désormais tarie où puisait la muse antique. Les naissances occultes doivent rentrer dans la règle des naissances ordinaires. L'opinion publique, tout en conservant l'amour du devoir et le respect du bien, pardonnera la faute de la fille à la tendresse de la mère. Il faut surtout qu'elle lève l'anathème jeté sur la tête de l'enfant, car nul ne peut être coupable d'une faute qu'il n'a pas commise. Le péché originel s'en va de nos croyances; qu'il s'efface aussi de nos mœurs! Les progrès du christianisme et de la philosophie ont rendu l'existence matérielle de l'homme sacrée jusque dans le sein de la femme; ils doivent assurer maintenant son existence morale et civile. De quelque part qu'il nous vienne, tout enfant qui naît, aux yeux de l'état, c'est un citoyen; aux yeux de l'économie politique, c'est un travailleur; aux yeux de la religion, c'est un frère.

ALPHONSE ESQUIROS.

LA

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

ET

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

I.

L'organisation, le service des bibliothèques publiques, ont été, depuis quinze ans, le sujet de nombreuses études; le plus important de ces dépôts, la Bibliothèque royale, a soulevé à diverses reprises, dans la presse, à la tribune, de vives polémiques. Plusieurs réformes ont été tentées; il a paru des ordonnances royales, des circulaires ministérielles; les chambres ont voté des crédits considérables, et aujourd'hui cette question, que réveillent chaque année les débats sur le budget, est tombée dans le domaine de la discussion publique.

Il faut le reconnaître, ce n'est pas la première fois qu'on se préoccupe vivement en France de la conservation des livres. En parcourant les décrets par lesquels la convention ordonna de rassembler les volumes épars dans les couvens, les châteaux et les palais, on est frappé de la grandeur des vues qui dirigeaient cette assemblée au moment où elle constituait, en quelque sorte, les domaines intellectuels de la nation, et rendait accessibles pour tous des trésors qui, jusque-là, étaient restés le monopole du petit nombre. La guerre et la terreur devaient, malheureusement, paralyser ces desseins dès le principe, et le gouvernement révolutionnaire eut bientôt oublié les livres. Les conquêtes de l'empire, les défiances de la restauration, leur furent peu

favorables; mais, dans ces dernières années, la curiosité, on pourrait dire la pitié qui s'attache à tous les débris, s'est de nouveau tournée vers les catacombes où reposent les frêles monumens de l'intelligence humaine. L'intérêt qu'ils inspirent s'accroît en raison directe de la diffusion des lumières, de la production toujours croissante des livres contemporains, de la destruction lente et sourde des vieux livres. On comprend mieux de jour en jour l'influence qu'exercent les bibliothèques sur le progrès des sciences et des lettres. Aussi a-t-on beaucoup fait depuis quelque temps pour améliorer le service de ces grands dépôts, mais il reste encore beaucoup à faire, et c'est ce que nous espérons prouver sans sortir de l'enceinte de la Bibliothèque royale. Nous n'oublierons jamais que sous la question administrative se cache ici une question littéraire, et qu'on ne peut bien résoudre l'une et l'autre qu'à la condition de ne les point séparer.

Un érudit du XVIe siècle, en traitant ce sujet, eût commencé, sans aucun doute, par disserter sur le roi Cadmus, l'invention de l'écriture et l'alphabet phénicien; je ne suis point savant *more majorum*, et j'ai l'ambition d'être moins diffus. J'entrerai donc brusquement en matière, en réservant toutefois quelques prolégomènes pour les bibliothèques et les bibliophiles des vieux temps; nous allons descendre dans des nécropoles, et l'on peut, sans digression, donner un souvenir aux morts, à des morts glorieux qui sont les contemporains de tous les âges. Leurs noms, qui se lisaient, il y a vingt siècles, sur les papyrus des villas romaines, se lisent encore aujourd'hui sur les in-octavo de la rue Richelieu. Ce n'est pas nous écarter du sujet que de passer par Athènes et par Rome avant d'arriver à Paris.

En suivant l'ordre chronologique, la première place parmi les bibliophiles de l'antiquité, d'après Diodore de Sicile, appartient au roi Osymandias, qui avait bâti dans son palais de Thèbes une vaste bibliothèque, à l'entrée de laquelle il avait placé cette devise philosophique : PHARMACIE DE L'AME. Diodore en donne la description; mais un Français mieux renseigné sur l'Égypte que les savans de la Grèce antique, Champollion, a restitué ce monument à son véritable fondateur, Rhamsès Sésostris, et, par un de ces bonheurs qui suffiraient seuls à la gloire d'un archéologue, il en a retrouvé les vestiges au milieu des ruines de la ville des rois, vestiges reconnaissables encore à leurs bas-reliefs symboliques, qui offrent d'un côté le dieu des sciences et des arts, Thôth, à la tête d'ibis, et, de l'autre, sa compagne inséparable, la déesse Saf, qu'une légende hiéroglyphique décore du titre de *dame des lettres, présidente de la salle des livres*. On cite encore avec honneur, sur la vieille terre des Pharaons, Ptolémée-Soter, et, parmi les monarques de l'Orient, Eumène, roi de Pergame. La Grèce eut aussi ses bibliophiles (1), Euripide, Aristote, et surtout Pisistrate, qui ouvrit sa bibliothèque

(1) Voir, sur les bibliothèques anciennes, Petit-Radel, *Recherches sur les bibliothèques anciennes*, etc., 1818; H. Géraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, 1840; L. Lalanne, *Curiosités bibliographiques*, 1845.

au public athénien. Quant aux Romains, ils ne prirent que fort tard le goût des livres. Occupés de la conquête du monde, ils ne comptaient pas les volumes des vaincus parmi les dépouilles opimes : il leur fallait avant tout ce qu'il faut aux peuples jeunes et forts, du fer et du blé; mais, quand le monde fut soumis, le nombre des *liseurs* s'accrut rapidement. Cicéron, qui était arrivé à la fortune et au cumul par la philosophie, avait formé de riches collections dans chacune de ses quatorze maisons de campagne. Lucullus, toujours friand, rassemblait des raretés. César songeait à doter Rome d'une bibliothèque, et ce projet fut réalisé par Auguste, qui fit construire, avec les dépouilles des Dalmates, un monument entouré de portiques, et consacré par Octavie à son fils Marcellus. Au déclin de l'empire, les livres se multiplièrent (c'est un symptôme alarmant dans les décadences) en même temps que la littérature devenait un métier. La plupart des petites villes de l'Italie eurent alors des bibliothèques dotées par les habitans notables; Pline-le-Jeune, entre autres, donna cent mille sesterces au municipe de Côme, pour fonder une collection publique, et, quoique l'histoire ne le dise pas, on peut croire qu'il compléta ce présent magnifique par quelques exemplaires de ses opuscules.

Quand le christianisme se fut propagé dans l'empire, une ère nouvelle commença pour les livres. Dans le monde antique, c'était un meuble pour l'esprit; dans le monde chrétien, ce fut un instrument de salut ou de damnation. Les uns y cherchèrent la parole de Satan, les autres l'écho muet de la parole divine. On rassembla les textes sacrés, les écrits des pères, pour trouver la voie qui mène au ciel; on les propagea comme une aumône spirituelle, et, au v[e] siècle, saint Isidore de Péluse, comparant aux accapareurs de blé ceux qui refusaient de prêter les ouvrages des auteurs chrétiens, les déclarait maudits. Les évêques formèrent des collections dont ils dotèrent les églises; les fondateurs des ordres religieux, psychologues habiles qui connaissaient l'homme et Satan, imposèrent aux moines les travaux du copiste pour engourdir par l'étude les instincts toujours prêts à se révolter, et les moines s'occupèrent à copier sans choisir, très souvent sans comprendre : dignes gens qui prenaient Aristote pour un diacre et Virgile pour un sorcier; mais ce travail de tous les jours, ce travail puissant de la solitude qui ne s'interrompait jamais, ne laissa pas que d'enfanter des volumes, et les cloîtres, en fait de livres, furent long-temps plus riches que les palais.

Charlemagne avait formé pour son usage deux bibliothèques, l'une à l'île Barbe, l'autre à Aix-la-Chapelle. Toutes deux périrent avec lui, comme l'empire qu'il avait fondé, et il faut attendre jusqu'à Louis IX pour retrouver quelques traces d'une collection royale. Sous Charles V, la *librairie* du Louvre, dont Gilles Mallet nous a laissé l'inventaire, comptait neuf cent dix volumes. Louis XI, Charles VIII, Louis XII, la portèrent successivement à dix-huit cent quatre-vingt-dix volumes. Jusqu'au règne de Henri IV, ce ne fut pour ainsi dire qu'un cabinet de lecture à l'usage des rois; mais Henri, plus généreux, permit aux savans, sans s'inquiéter de leurs blasons, de consulter ses livres, et, pour en populariser l'usage, il les fit transporter, en 1595,

dans le collége de Clermont, et plus tard dans le couvent des Cordeliers. En 1622, ils sont transférés rue de La Harpe, et Richelieu, qui les protége, en augmente rapidement le chiffre, qui s'élève à 6,088 pour les manuscrits, 10,618 pour les imprimés. Colbert et Louvois ne sont pas moins empressés que le cardinal-ministre. En 1682, Mabillon reçoit la mission de parcourir l'Italie, et jamais mission scientifique ne valut plus d'honneur au ministre qui en conçut l'idée, au savant qui la remplit. En même temps que les seigneurs italiens envoyaient au pieux bénédictin des bouquets par leurs pages, les érudits des monastères, les gardiens des bibliothèques, lui adressaient des volumes, des copies, des indications, et, par le seul ascendant de la science et de la vertu, un pauvre moine au déclin de l'âge rapporta de ses voyages pacifiques plus de trésors que des armées victorieuses.

Vers la même époque, l'orientaliste Petit de la Croix fut chargé d'acheter en Afrique douze cents peaux de maroquin pour relier les livres de la Bibliothèque du roi, et Louis XIV, qui avait pour habitude de faire payer leurs défaites à ses ennemis, Louis XIV, dans ses guerres avec les puissances barbaresques, imposa aux vaincus, parmi les conditions de la paix, la fourniture d'un certain nombre de ces mêmes peaux, qui se voient encore aujourd'hui sur les volumes de la rue de Richelieu. — Dans les premières années du XVIIIe siècle, le dépôt s'accrut si rapidement par les dons des missionnaires, les envois de la compagnie des Indes, l'adjonction des cabinets de Gaignières et de d'Hozier, qu'il fallut chercher un nouveau local. On le transféra, en 1724, dans les bâtimens actuels. En 1737, il fut enfin rendu public, et, sous le règne de Louis XVI, on y comptait 152,868 volumes imprimés.

Malgré les nombreux abus qu'elle tolérait, qu'elle encourageait même, l'ancienne monarchie avait du bon quelquefois, surtout en ce qui touche les lettres, et l'on ne saurait donner trop d'éloges à nos rois pour l'attention sévère qu'ils apportaient dans le choix des hommes chargés de veiller à la conservation des bibliothèques. On ne regardait pas alors l'ordonnance qui conférait les fonctions comme une sorte de sacrement qui conférait en même temps la science, et les bibliothécaires du passé nous ont légué de beaux exemples, que par malheur on ne suit guère. Ainsi, chaque fois qu'on imprimait un ouvrage nouveau de quelque importance, les frères Dupuis envoyaient à l'imprimeur du grand papier, fabriqué à leurs frais, afin d'avoir un exemplaire de choix dont ils faisaient hommage au dépôt confié à leur garde. M. Clément n'était pas moins dévoué, et, s'il eut le malheur de pécher par excès de confiance, de laisser voler, en 1706, une dizaine de manuscrits précieux et quatorze feuillets de la Bible de Charles-le-Chauve, ses regrets furent si profonds, qu'au lieu de l'accuser on le plaignit, car le chagrin, dit un de ses biographes, altéra sa santé, et il traîna toujours depuis une vie languissante. Instruits par l'exemple de M. Clément, M. de Boze et l'abbé Barthélemy exagérèrent les précautions. « Je n'ai jamais, disait ce dernier, montré le cabinet qu'avec une sorte de frayeur. » Cette frayeur était même

si grande, que, dans un voyage qu'il fit en Italie, l'auteur du *Jeune Anacharsis* emporta la clé des collections, qui restèrent deux ans fermées. Sans doute, cette défiance avait de graves inconvéniens, mais du moins, comme compensation, l'aménagement intérieur était admirable, et les visiteurs disaient avec un bibliophile du XVIIIe siècle : « On ne peut rien ajouter au bel ordre et à la distribution de ce bel établissement. » Aujourd'hui, trouve-t-on encore ce bel ordre qu'on admirait autrefois?

II.

La Bibliothèque du roi, on le sait, est divisée en quatre grandes sections : imprimés, — manuscrits, — estampes, cartes et plans, — médailles. Nous allons, dans notre exploration, suivre pour ainsi dire l'ordre chronologique. Nous visiterons d'abord les médailles, qui nous reportent aux origines de l'histoire; nous irons chercher ensuite le moyen-âge aux manuscrits, pour passer de là à la partie vraiment encyclopédique, aux imprimés, où viennent se confondre l'antiquité, le moyen-âge et la société moderne.

C'est à François Ier qu'on doit, chez nous, la formation de la plus ancienne collection de médailles. Cette collection, commencée au garde-meuble de la couronne, se composait primitivement d'une vingtaine de pièces d'or, d'une centaine de pièces d'argent, et, tout en laissant au *père des lettres* la gloire de l'initiative, on peut croire que ce fut là pour lui une fantaisie de luxe plutôt qu'une affaire de science, car il fit incruster ses médailles sur des assiettes et sur des plats, de telle sorte que, dans ce grand siècle de la renaissance, la numismatique au berceau ne fut qu'un appendice de la vaisselle royale. Henri II ajouta à la collection de son père quelques monnaies antiques recueillies par Catherine de Médicis; Charles IX et Henri IV s'occupèrent également de réunir de nouvelles richesses, mais le cabinet ne commença à prendre une véritable importance que sous Louis XIV. A cette date, il s'augmenta rapidement par des achats, des legs, des voyages. Parmi les explorateurs qui contribuèrent le plus à l'enrichir, on cite Pellerin, l'homme le plus heureux de son siècle en trouvailles numismatiques, et Vaillant, qui poussa le dévouement jusqu'à risquer sa vie en avalant, pour les sauver des Algériens, les plus précieuses des pièces qu'il avait rassemblées dans ses explorations. La science n'y perdit rien, mais le numismate faillit en mourir.

La révolution, par les dépouilles des maisons religieuses, l'empire, par ses conquêtes, ajoutèrent d'importans trésors à ceux que la vieille monarchie avait rassemblés à grands frais; mais, en 1815, la défaite nous enleva ce que la victoire nous avait donné, et deux fois en moins de cinquante ans, le 26 pluviose an XII et le 5 novembre 1831, des voleurs pénétrèrent dans le cabinet des médailles, et signalèrent leur présence par des soustractions déplorables. Quoi qu'il en soit, la collection est encore, dans son ensemble, la plus riche de l'Europe, car elle se compose de cent quarante mille pièces environ, quatre-vingt mille pour l'antiquité, soixante mille pour les temps

modernes. Sous le rapport de l'ordre scientifique, de la surveillance et des soins, les plus exigeans trouveraient difficilement quelque chose à reprendre; mais il est une mesure que depuis long-temps des hommes spéciaux réclament de tous leurs vœux : nous voulons parler de l'adjonction au dépôt de la Bibliothèque du musée monétaire formé par M. de Sussy à l'hôtel des Monnaies. Dans chacun des deux musées, on trouve des séries incomplètes; cette adjonction comblerait les lacunes, et elle épargnerait dans les achats plus d'une dépense inutile. Il y aurait aussi profit pour le public, car le musée de la Monnaie est à peu près inaccessible, et, sous le rapport de la direction scientifique, on y trouverait, comme on eût dit au XVIe siècle, *bien des choses à rappoincter*.

Pour les visiteurs qui n'ont d'autre mobile que la curiosité, et qui se contentent d'admirer les belles choses, les *antiques* l'emportent sur les médailles; le cabinet contient même plus que sa désignation ne semblerait promettre. Comme l'antiquité, le moyen-âge et la renaissance y sont représentés par des chefs-d'œuvre également précieux, également bien choisis; car ce n'est pas seulement le vernis de l'âge, mais le cachet de l'art qu'on exige des objets admis, et il serait à désirer qu'on rencontrât cette discrétion, cette consigne sévère, à la porte de tous les musées. Une somme de 30,000 francs est affectée chaque année aux acquisitions, mais cette somme paraît insuffisante à quelques amateurs passionnés qui prétendent que les Anglais, nos rivaux en toutes choses, nous enlèvent, en vertu du droit d'enchère, nos raretés les plus précieuses, et, pour soutenir la lutte, on demande, comme toujours, une augmentation sur les crédits. On dit encore que, si les dons sont de jour en jour plus rares, c'est qu'on ne fait peut-être point, pour encourager les donateurs, ce qu'il conviendrait de faire, et qu'on est à leur égard indifférent, quelquefois même ingrat. Enfin on demande pour les médailles antiques qu'il soit publié un supplément au catalogue de Mionnet, et un inventaire des objets d'art grecs, romains, du moyen-âge ou de la renaissance, attendu que la description donnée par M. Dumersan laisse à désirer sous plus d'un rapport. On ajoute qu'il est fort difficile d'obtenir communication des acquisitions nouvelles, et que le public, pour en prendre connaissance, est généralement obligé d'attendre que les érudits de l'Institut aient fait leur mémoire. Quelques personnes verraient donc avec plaisir qu'on publiât chaque année un état de situation. A part l'augmentation des crédits, ces observations paraissent fort plausibles aux gens bien informés.

Nous ne nous arrêterons point à décrire le département des manuscrits : un volume suffirait à peine pour raconter avec quelque détail la formation de cette collection inestimable à laquelle chaque peuple et chaque siècle ont fourni leur contingent, et qui compte aujourd'hui quatre-vingt mille volumes environ, et plus d'un million deux cent mille pièces détachées. A côté des documens scientifiques et littéraires, à côté des manuscrits de l'Inde et du Japon, on trouve d'immenses encyclopédies historiques qui effraient et découragent par leur abondance même, et qui nous montrent combien est ri-

dicule et vain le mépris qu'on affiche trop souvent de notre temps pour l'érudition du passé, combien était forte et patiente, auprès de notre science égoïste et hâtive, la science désintéressée de ces hommes qui dépensaient leur vie entière à former des recueils dont nous avons peine à dresser l'inventaire. Il y a là de véritables reliques, des reliques plus orthodoxes que ce cœur apocryphe de saint Louis qui a soulevé, entre nos savans, une de ces guerres pacifiques comme il en éclata un jour entre les barnabites et les carmes pour l'authenticité d'une goutte du lait de la Vierge. On remarque ici les autographes des hommes immortels dont la France s'honore, là des volumes illustrés par leur origine, sanctifiés par leur âge ou les mains qui les ont feuilletés, les livres de prières de Charles-le-Chauve, de saint Louis, de Marie Stuart. Enfin, sur le vélin des missels, des chroniques, s'étale un immense musée de miniatures où les enlumineurs ont prodigué avec l'or toutes les fantaisies de leur pinceau, un musée qui donne souvent, dans un seul in-quarto, un nombre de figures égal à celles qui se voient aux verrières les plus riches de nos cathédrales (1).

Les manuscrits sont partagés en trois grandes sections : 1° manuscrits grecs et latins, 2° manuscrits orientaux, 3° manuscrits français et en langues modernes. Les volumes forment autant de séries particulières qu'il y a de langues différentes, et dans ces séries même on retrouve souvent de nouvelles subdivisions qui pour la plupart ne reposent point sur un ordre logique, mais qui sont uniquement motivées par les dates successives de leur adjonction. La partie antérieure à la seconde moitié du XVIII° siècle est désignée sous le titre d'*ancien fonds;* les collections acquises depuis cette époque forment ce qu'on appelle les *supplémens,* et dans les *supplémens* ainsi que dans l'*ancien fonds* sont intercalées des collections particulières qui portent le nom, soit de leur premier possesseur, soit des maisons monastiques dont elles proviennent.

Les dispositions adoptées jusqu'à ce jour dans le rangement des manuscrits et ces classifications fragmentaires et morcelées ont été l'objet de quelques critiques. On a dit qu'au lieu d'une seule et même collection, on avait vingt collections différentes au milieu desquelles il était impossible de se retrouver, et en conséquence on a demandé que les anciens fonds, les supplémens, les collections particulières, fussent réunis dans un ensemble méthodique; mais le classement par ordre de matières, qu'il est si désirable d'obtenir pour le département des imprimés, nous paraît avoir ici plus d'un inconvénient, car on ne peut, sous aucun rapport, assimiler le service des manuscrits à celui des livres. En effet, aux manuscrits le personnel est nombreux, le public restreint. Les conservateurs et les employés ont tous une spécialité distincte, la

(1) L'*Emblemata biblica* renferme 9,840 figures; la Bible n° 6829 de l'ancien fonds contient 3,016 petits tableaux, où sont représentés 15,080 personnages, c'est-à-dire plus du double de figures qu'il n'en existe sur les vitraux de Chartres et de Bourges.

diversité des idiomes ayant de tout temps fait la diversité des emplois. Ils connaissent, par une longue pratique et leurs travaux personnels, tous les détails des collections confiées à leur garde, et la communication, la remise en place des ouvrages, n'offrent aucune difficulté. Les volumes dont se compose l'ancien fonds ont acquis dans l'usage, par les citations et les renvois, une sorte de personnalité qu'on ne pourrait détruire sans de graves inconvéniens, et de grandes difficultés pour les vérifications et les recherches. Afin de répondre à tous les besoins du service, il suffit, nous le pensons, de terminer les inventaires particuliers des divers fonds, et les dépouillemens, très avancés déjà, des collections distinctes, non pas en s'en tenant, comme on l'a fait trop souvent jusqu'ici, à une indication concise jusqu'à devenir inintelligible, mais en distinguant, autant que possible, les pièces inédites de celles qui ont été imprimées, en signalant les variantes les plus notables des divers exemplaires, en coordonnant par des renvois les documens de même nature qui existent dans les autres dépôts de Paris, et même de la province. On ajouterait ensuite aux inventaires des index onomastiques, géographiques, philologiques; on dresserait pour les manuscrits à vignettes des catalogues descriptifs, et l'on réaliserait ainsi l'une des œuvres les plus utiles que puissent réclamer les véritables intérêts de la science.

Un travail de ce genre ne peut, il est vrai, s'accomplir que lentement, et tout ce qu'il faut demander aujourd'hui, c'est que l'on continue d'imprimer le catalogue commencé par Capperonnier, en publiant d'abord le catalogue des manuscrits français de l'ancien fonds, puis les catalogues partiels des fonds nouveaux qui sont terminés; car ce n'est que par la publicité, et une publicité sans limites, que le dépôt des manuscrits peut répondre au but de son institution. Cette publicité, on la doit à la mémoire des savans qui ont consacré leur vie et leur fortune à former tant de collections précieuses, et que l'avidité des plagiaires, qui vivent, comme les chacals, de la substance des morts, dépouille impunément de la gloire qu'ils méritent; on la doit aux villes qui, dans ces dernières années, ont fait tant de sacrifices pour la conservation de leurs archives, et qui très souvent ignorent que les documens qu'elles regrettent existent parfaitement intacts au dépôt de la rue Richelieu.

En ce qui touche la conservation matérielle, on n'a rien négligé dans ces dernières années. Un grand nombre de feuilles volantes ont été fixées par la brochure; tous les volumes, toutes les pièces détachées ont reçu l'estampille, et c'est une précaution sage, car il y a, dans plus d'une bibliothèque, des gens qui, à défaut d'autres titres, se sont fait un nom en lacérant des feuillets, en emportant des parchemins et des volumes; il suffira de rappeler la perte d'un précieux manuscrit de l'ancien fonds, qui contenait quelques poésies inédites de Dante, et l'apparition de l'autographe de Molière dans une vente publique. Le manuscrit ne s'est jamais retrouvé. L'autographe, par une sorte de hasard providentiel, a été heureusement réintégré dans le dépôt; on a déployé, pour faire rentrer ce précieux document, tout le zèle imaginable, mais peut-être n'a-t-on point cherché suffisamment à savoir comment

il était sorti. Il serait bon cependant de démentir, par un exemple sévère, cet axiome à l'usage de certains bibliophiles : *Voler un livre, ce n'est pas voler.*

Si les voleurs sont à craindre, s'il est difficile, malgré la surveillance la plus active, de prévenir tous les méfaits, les emprunteurs ne sont pas moins redoutables, et la faculté du prêt, qui nous paraît aux imprimés une mesure excellente, si on la renferme dans certaines limites, nous semble déplorable et ruineuse au dépôt des manuscrits. Sans doute, la générosité, même dans les choses intellectuelles, est une rare vertu, et on doit féliciter les conservateurs de la libéralité avec laquelle ils communiquent aux visiteurs les plus obscurs tous les trésors du dépôt; on doit les féliciter même d'avoir laissé tomber en désuétude certaine ordonnance qui défendait de prendre des copies, à moins d'une autorisation particulière, contresignée du ministre de l'instruction publique : il y avait là monopole et privilége, comme on disait au moyen-âge. Cependant n'est-ce pas encore un privilége, nous le demandons, que cette faculté, tout exceptionnelle, que l'on accorde à de rares élus, d'emporter des manuscrits dont on peut réclamer chaque jour la communication? Qu'un livre de la rue Richelieu soit prêté, on le trouvera à l'Arsenal, à la Mazarine, dans la bibliothèque d'un ami; mais où trouver le manuscrit qu'on cherche, quand il est unique et qu'il est sorti pour six mois? On sait d'ailleurs la jalousie des savans quand il s'agit de découvertes ou de choses inédites. Tout se pardonne, excepté les rivalités d'amour-propre; et si par hasard on est prévenu d'une concurrence, si la curiosité s'éveille sur le sujet dont on s'occupe ou dont on a l'intention de s'occuper, vite on emprunte, et le travail, pour le rival qu'on redoute, devient impossible : nous en savons des exemples.

Les manuscrits une fois dehors, Dieu sait quand ils rentrent, malgré les lettres de rappel; Dieu sait, tandis qu'ils courent le monde, à quelles épreuves ils sont soumis! Tel troubadour est resté dix ans chez un amateur de sirventes; tel légiste qui, depuis le XIII[e] siècle, cloîtré comme les moines, n'était sorti qu'une seule fois, en 93, pour passer de Saint-Germain à la rue de Richelieu, est parti pour la Picardie ou le Béarn; tels autographes, et nous pourrions les citer, livrés aux mains noircies des compositeurs, ont servi à l'impression de plusieurs volumes, les éditeurs voulant par là économiser des frais de copie. Presque toujours, dans ces pérégrinations imprudentes, le manuscrit se dégrade; il peut se perdre, et s'il se perd, quelle que soit d'ailleurs la probité, la solvabilité de l'emprunteur, comment le remplacer, puisqu'il est unique? Au cabinet des antiques, laisse-t-on sortir les médailles? Au Musée du Louvre, laisse-t-on sortir les tableaux?

En ce qui touche les acquisitions nouvelles, elles nous semblent, relativement à l'importance du dépôt, beaucoup trop restreintes. Ce n'est pas que l'emploi des fonds ne soit très sagement réglé, car on n'achète que des manuscrits inédits ou présentant un intérêt véritable soit par leur âge, soit par leurs variantes, ce qui est une mesure excellente, et les prix sont vivement débattus avec les vendeurs; mais ces sortes de raretés ont presque toujours

une valeur fictive très élevée : la concurrence est redoutable, parce qu'elle part d'amateurs riches, que la bibliomanie, comme toutes les passions, rend généreux. On paie cher pour n'avoir souvent qu'un très petit nombre d'ouvrages. Il y aurait donc profit à chercher, à côté des achats, un moyen, moins dispendieux que les achats même, d'enrichir le dépôt; or, nous possédons, dans une proportion vraiment surprenante, des documens que l'Europe nous envie; offrons aux étrangers, à charge d'échange, les copies exactes de celles de nos richesses qui peuvent éveiller leur curiosité, flatter leur orgueil national, compléter leurs collections. Les villes de la province ont des manuscrits uniques, de précieuses lettres d'écrivains, de savans, de rois et de princes, de grands personnages historiques; elles ont des archives qui renferment des documens de nature à intéresser la France entière; qu'on leur en demande des duplicata : on tient sous la main, pour s'acquitter envers elles, une monnaie toute prête, qui n'apportera au budget aucune charge nouvelle; je veux parler des livres provenant des souscriptions, et des publications du gouvernement. Que l'état se montre généreux envers les villes, mais que les villes à leur tour s'acquittent envers l'état. Un système de copies, dans les grandes bibliothèques de l'Europe, a été organisé avec succès, pour les collections musicales du Conservatoire, par le bibliothécaire de cet établissement, M. Bottée de Toulmon, dont le zèle est d'autant plus louable qu'il remplit depuis quinze ans ses fonctions à titre gratuit. La bibliothèque du Jardin des Plantes, cette bibliothèque, véritable modèle d'ordre et de belle tenue, grace aux bons soins de M. Jules Desnoyers, échange les *Annales du Muséum* contre les publications du même genre qui sont faites par les plus célèbres sociétés savantes de l'Europe, et elle doit à cette mesure une collection vraiment unique de livres étrangers. Pourquoi n'appliquerait-on pas ce système à la Bibliothèque du roi, non-seulement pour les manuscrits, mais même pour obtenir des imprimés? En régularisant la répartition des ouvrages provenant des souscriptions ou publiés aux frais de l'état, on arriverait, sans aucun doute, aux résultats les plus satisfaisans. Ne serait-ce point d'ailleurs une amélioration véritable que de donner aux villes, d'après une règle fixe, et comme prime d'encouragement, ce qui se donne trop souvent aux individus à titre de faveur personnelle?

Lorsque Louis XIV régnait sur la France et que Colbert et Louvois étaient ses ministres, les ambassadeurs avaient mission de s'enquérir, sans éveiller toutefois la susceptibilité jalouse des peuples amis, de tout ce qui pouvait contribuer à enrichir nos dépôts littéraires. Lors de l'établissement des interprètes orientaux, il leur fut ordonné d'envoyer, soit en original, soit en copie, soit en traduction, tout ce qu'ils pourraient rassembler d'écrivains arabes, turcs, persans, etc. Les grandes associations commerciales, les missionnaires, rivalisaient de zèle et de désintéressement avec les agens diplomatiques; mais, en comparant ce qui se faisait autrefois et ce qui se fait de nos jours, on serait parfois tenté de croire que la science a cessé de compter parmi les grands intérêts du pays.

Il nous reste, pour compléter la revue des *annexes* de la Bibliothèque royale, à parler du dépôt des estampes et du dépôt des cartes et plans. Le *dépôt des estampes*, comme la collection des *antiques*, est avant tout du domaine de l'art. Le service, l'entretien de ce dépôt, ne soulèvent aucune objection; mais il n'en est pas de même de l'emplacement, et l'exiguité du local a plus d'une fois provoqué les plaintes des travailleurs. On a émis le vœu que le cabinet des estampes fût annexé soit au Musée du Louvre, dont il est, pour ainsi dire, la contre-partie, soit à l'École des Beaux-Arts, et que, cette réunion une fois opérée, on y adjoignît une bibliothèque spéciale. Cette idée vaut bien qu'on l'examine, car, dans l'administration des sciences ou des arts, spécialiser et simplifier sera toujours un progrès. On peut appliquer la même remarque à la section des cartes et plans, attendu que, si ce dépôt n'a point reçu tous les développemens que semblait promettre l'ordonnance du 30 mars 1828, c'est uniquement au morcellement des diverses collections du même genre qu'il faut s'en prendre. En effet, on devait y réunir tout ce qui concerne la géographie, la statistique, les voyages; mais ce projet, d'une incontestable utilité pratique, n'a point été suivi, et des documens statistiques, topographiques, hydrographiques, historiques, d'un prix infini, sont restés éparpillés dans les archives des divers ministères. Il est juste de reconnaître que des motifs graves et la *raison d'état* s'opposent à ce que le public soit admis dans ces dépôts importans; mais pourquoi les pièces qui n'intéressent aujourd'hui que la science ou les études historiques ne seraient-elles point rendues accessibles aux travailleurs sérieux? Pourquoi donc ouvrir à tout venant la Bibliothèque et ses précieux dépôts avec une libéralité qui va jusqu'à en compromettre l'existence, et, de l'autre, enfermer certaines collections d'un intérêt général, comme les jaloux des poètes classiques de Rome enfermaient leur maîtresse, sous une triple porte d'airain? Ne serait-ce point que le hasard a trop souvent jusqu'ici présidé au gouvernement des livres?

III.

Nous arrivons maintenant à la section des imprimés, à la partie la plus usuelle de la Bibliothèque, à celle qui intéresse toutes les classes de lecteurs. Cette section, la plus fréquentée de toutes, est aussi celle qui jusqu'à ce jour a laissé le plus à désirer sous le rapport de l'ordre et du service. *On ne trouve rien à la Bibliothèque du roi :* le mot est devenu proverbial, et il est permis d'affirmer sans exagération qu'on peut s'estimer heureux quand, sur dix ouvrages dont on a fait la demande, on réussit à en obtenir quatre. Dans quelques sections même, on doit renoncer complètement à demander, certain qu'on est à l'avance que le bulletin expédié pour les recherches du bureau des conservateurs reviendra chargé de cette apostille désespérante : *N'est pas en place*. Cette situation a donné lieu à des réclamations fort vives de la part des habitués. L'administration supérieure elle-même a sanctionné

ces plaintes du public, et on lit dans le rapport au roi qui précède l'ordonnance de 1839 que *tous les désordres et tous les abus* se sont introduits dans le régime de ce vaste établissement; que, malgré les ordonnances de 1828 et de 1832, *les abus n'ont pas été détruits*, et que l'*accumulation même des richesses a plongé la Bibliothèque royale dans un désordre progressif.* Nous devons ajouter qu'on aurait tort de faire peser sur l'administration actuelle toute la responsabilité d'un tel état de choses. Le mal date de loin; il faut en chercher la première cause dans l'absence complète de classement méthodique au moment des nombreux dépôts opérés par suite de la révolution, et l'on peut dire qu'après de longues années les livres sont restés dans le désordre et l'anarchie de la terreur.

Dans toute bibliothèque régulièrement organisée, on dispose d'ordinaire l'arrangement matériel d'après l'ordre indiqué par les bibliographes et la logique. L'Écriture sainte ouvre la série; c'est Dieu, l'éternel Alpha, qu'on trouve au point de départ. Après les livres de Dieu, les livres des hommes qui traitent de Dieu dans ses rapports avec l'humanité, des devoirs de l'homme envers l'auteur de toutes choses, c'est-à-dire les livres de *théologie;* puis les livres de prières, la *liturgie;* puis, après la science des lois divines, la science des lois humaines, la *politique*, le *droit*, etc. Tout s'enchaîne et se déduit de la sorte; on ne peut s'égarer, car on marche appuyé sur une méthode, une idée. Ici, par malheur, le hasard a remplacé la méthode. Une seule partie, celle qui est antérieure à la révolution, est très bien rangée; elle comprend, avec les intercalations, environ deux cent mille volumes, et comme elle se trouve au premier étage, dans les salles accessibles au public, elle peut donner aux visiteurs illustres une impression très favorable. Quant aux six ou sept cent mille volumes qui restent, malgré quelques tentatives de rangement, ils sont à peu près dans le chaos. En effet, au rez-de-chaussée, nous trouvons : 1° les *grands papiers*, 2° les *livres sur vélin*, 3° les *pièces sur l'histoire de France*, 4° les *journaux de la révolution*, 5° les *périodiques*. — Au premier comble, nous trouvons des *livres nouveaux* (qu'est-ce que des livres nouveaux?) et quelques fonds de bibliothèque acquis en masse, tels que ceux de Falconnet, de Langlès. — Dans le deuxième comble, nous trouvons les livres provenant de diverses bibliothèques monastiques, telles que Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice, etc.; les papiers de la police de Paris de 1750 à 1780; de grandes collections historiques, par exemple un recueil considérable sur l'histoire du Noyonnais; des recueils sur le magnétisme et sur les jésuites; une grande quantité de brochures sur les hommes célèbres; une collection de musique. Les brochures sont rangées à part; mais qu'entend-on par brochures? Combien faut-il qu'un imprimé ait de pages pour qu'il soit brochure ou livre? Les brochures sont uniquement classées par ordre alphabétique; il suffit donc, sur les bulletins de demande, de transposer un mot dans l'énoncé du titre pour qu'il devienne impossible de trouver. Dans telle section de l'histoire, on a adopté l'ordre chronologique; dans telle autre, l'ordre alphabétique. Comment se reconnaître dans cette con-

fusion? Au lieu de reprocher aux employés de ne trouver que rarement, ne serait-il pas plus juste de les féliciter de trouver quelquefois? Ajoutons que l'incertitude de ces employés eux-mêmes est si grande, que quelques-uns portent le nombre des volumes à douze cent mille, tandis que d'autres le réduisent à sept cent mille.

Ce n'est pas tout que le service public; il y a les acquisitions. Lorsqu'on achète un volume, il faut d'abord s'assurer qu'il manque, et, comme cette vérification est toujours difficile et incertaine, il peut arriver qu'on paie fort cher ce qu'on avait déjà depuis long-temps. Enfin, si des soustractions sont commises, quel moyen aura-t-on de les constater, et pourra-t-on s'en apercevoir en temps utile (1)?

L'insuffisance du classement matériel, la dispersion sur les points les plus éloignés des livres appartenant à la même famille bibliographique, voilà donc un premier vice dont il est superflu de faire ressortir les conséquences. Une autre cause de désordre, c'est le manque de catalogue. Cette importante question du catalogue est pendante depuis cinquante ans, et elle est loin d'être résolue. Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour la résoudre? Les cent cinquante mille volumes antérieurs à 89 sont fort exactement catalogués, et on en possède l'inventaire imprimé pour l'Écriture sainte, la théologie, les belles-lettres et le droit. Chaque série porte pour indication générale une lettre de l'alphabet, A, Écriture sainte, B, liturgie et conciles, etc., jusqu'à Z. Les livres, dans chaque série, sont classés sous un numéro d'ordre, les numéros se suivent jusqu'à la fin de la série; mais, comme l'a très bien expliqué M. Danjou dans l'*Exposé succinct d'un nouveau système d'organisation des bibliothèques publiques*, « les premiers auteurs du catalogue, n'ayant point prévu l'immense accroissement qu'il devait recevoir, n'y ont laissé aucune lacune. Si la lettre A, par exemple, contenait cinq mille ouvrages, on a employé cinq mille numéros, et comme, par suite de la régularité des classifications, un livre a toujours une place déterminée, il a pu arriver qu'entre les n°s 10 et 11, il a fallu insérer cent ouvrages, ce qui a nécessité l'emploi des

(1) Il nous est impossible de ne pas appuyer ici nos paroles par un exemple. En énumérant tout à l'heure les richesses de la Bibliothèque, nous parlions d'une précieuse collection de musique. Cette collection fut donnée à Louis XIV par le chanoine Brossard, grand-chantre à la cathédrale de Meaux, à la charge qu'on assurerait à sa nièce une pension viagère de 1,200 livres, et le grand roi fut si charmé du legs, qu'il doubla la pension. Or, il est arrivé, il y a quelques années, qu'un amateur, j'allais me servir d'un autre mot, s'introduisit par abus de confiance au milieu de ce trésor. Il y signala sa présence par des vides effrayans; mais, comme les pièces, rangées dans des reliures mobiles, n'étaient que fort imparfaitement inventoriées, comme on les avait déclassées à peu près au hasard, on ne s'aperçut des soustractions que beaucoup plus tard, et quand déjà l'individu était allé s'établir au-delà de la frontière. On ignorait ce qu'on avait perdu; il fallut, pour la restitution, s'en rapporter à la conscience du voleur, et, afin de mettre les choses en règle, on lui donna un quitus en échange de quelques volumes insignifians.

bis, *ter*, *quater*, et a obligé de multiplier les sous-chiffres, jusqu'à produire, dans le numérotage et dans le catalogue, une confusion inextricable. » Deux cent mille volumes environ ont été ainsi intercalés, et, pour un grand nombre d'ouvrages, les numéros surchargés de chiffres additionnels et d'exposans sont devenus de véritables formules algébriques, témoin ce numéro d'ordre :

Z, 2284
2 Z-D
500.

Procéder de la sorte, c'était s'enfoncer chaque jour plus avant dans un labyrinthe sans issue. On finit par le reconnaître, et, pour couper le mal dans sa racine, on demanda des crédits supplémentaires. En 1838, une annuité de 13,000 francs fut affectée pour douze ans aux travaux du catalogue. En 1843, la chambre trouva sans doute que ces travaux ne marchaient pas assez vite; elle voulut bien, comme on l'a dit, n'accuser du retard que ce qu'on appelait la parcimonie de la première allocation, et elle porta l'annuité à 40,000 fr., « espérant, disait le rapporteur, qu'il serait possible de terminer le catalogue long-temps avant l'expiration des douze années, et de faire ainsi profiter plus promptement la Bibliothèque des avantages qui y sont attachés. » Les crédits ont encore six années à courir; dans six ans, on aura dépensé une somme totale de 345,000 fr.; cette somme épuisée, aura-t-on enfin le catalogue? Quelques bibliographes pessimistes commencent à désespérer, et la marche suivie jusqu'à ce jour a été de leur part l'objet de diverses critiques. En commençant, disent-ils, par recopier, pour toute la partie déjà cataloguée, les anciens inventaires, au lieu d'opérer sur les livres même, on a indiqué des livres perdus depuis long-temps, et chacun sait par expérience que le nombre en est considérable. On a de plus reproduit de singulières bévues, et les erreurs étaient si grandes, qu'on assure que près de trois cent mille cartes ont été mises au pilon. Ce premier travail terminé, on s'est aperçu que, pour arriver à l'exactitude, il fallait vérifier sur les ouvrages même, et comme cette vérification était très difficile, pour ne pas dire impossible, on a recommencé à nouveaux frais en opérant sur les livres. Le travail languit faute de direction suffisante; tandis qu'on inventorie les ouvrages anciens, on laisse les ouvrages nouveaux s'entasser au hasard, et, au train dont vont les choses, il restera toujours pour les acquisitions annuelles et le produit du dépôt légal un arriéré de cent mille volumes; de plus, quand toutes les cartes auront été relevées, on n'aura encore qu'un inventaire, et il faudra recommencer de nouveau l'œuvre la plus difficile, la plus importante, la table méthodique; car le catalogue alphabétique, qui peut satisfaire à certains besoins du service, est tout-à-fait insuffisant pour les recherches sérieuses.

Impatientés de ces retardemens, les bibliographes, après avoir fait des critiques, ont fait des projets. Les uns ont proposé de soumissionner l'entreprise du catalogue, ce qui n'était, je pense, qu'une épigramme détournée. D'autres ont demandé de fermer le dépôt, d'interdire le prêt, de suspendre

les acquisitions, et de concentrer toutes les ressources du budget, toutes les forces du personnel, sur le classement matériel et l'inventaire méthodique. Enfin un écrivain tout-à-fait spécial, qui réunit à une parfaite connaissance des livres une longue pratique de la Bibliothèque du roi, M. Danjou, a proposé la rédaction d'une *bibliographie universelle*. Cette bibliographie, dressée par un comité d'hommes empruntés à toutes les spécialités, et, au besoin, à toutes les nations de l'Europe, comprendrait l'indication de tous les écrits publiés depuis l'invention de l'imprimerie; chaque ouvrage, dans cet immense répertoire, porterait un numéro d'ordre, et la bibliographie une fois imprimée, chaque bibliothèque de la France, à commencer par la Bibliothèque du roi, se trouverait, au moyen d'un récolement général, et par le simple report du numéro d'ordre sur les volumes, en possession d'un catalogue tout fait, qui serait en même temps l'inventaire particulier de chaque établissement, et le plus vaste monument d'érudition littéraire qu'on eût élevé jusqu'à ce jour. Ce projet peut effrayer, mais M. Danjou établit, dans une série de propositions fort ingénieuses, que la rédaction de la *bibliographie universelle* est beaucoup plus près du possible qu'on ne le croirait au premier abord, et qu'elle serait plus sûre, peut-être même plus expéditive, que l'exécution du seul catalogue des imprimés de la rue Richelieu, si l'on s'obstine dans la voie suivie jusqu'à ce jour.

Est-ce le zèle qui manque aux employés de la Bibliothèque du roi pour mener à bonne fin cette œuvre difficile? Non certes. Il est juste de reconnaître que la littérature classique y est dignement représentée par M. Naudet, la fine et saine littérature par M. Magnin, la philologie grecque et orientale par MM. Pilon et Dubeux; il y a même deux bibliographes, MM. Ravenel et Guichard; mais, dans un dépôt encyclopédique comme celui de la rue Richelieu, c'est la spécialité seule qui fait la capacité. A côté de la littérature, de la philologie, de l'histoire, à côté de la bibliographie elle-même, il y a la théologie orthodoxe et hétérodoxe, la jurisprudence française et étrangère, la philosophie, les sciences naturelles et les sciences exactes, la médecine, l'agriculture, les arts, etc., et cependant on ne trouve dans le conservatoire ni un théologien, ni un jurisconsulte, ni un philosophe, ni un naturaliste, ni un chimiste, ni un physicien, ni un agronome. Les classifications forment une des parties les plus importantes des sciences, les monographies se multiplient jusqu'à la confusion; est-il possible, nous le demandons, d'assigner aux livres scientifiques la place qui leur appartient, quand on est étranger à la connaissance des systèmes et des classifications sur lesquels repose la science? Est-il possible, pour les acquisitions, de choisir avec connaissance de cause entre tel et tel ouvrage, quand on est étranger à la spécialité qui en fait le sujet? L'ordre, dans un établissement de ce genre, c'est, nous le répétons, la spécialité dans le personnel et dans la classification, et cependant MM. les conservateurs, dans la seconde de leurs lettres adressées en 1839 à M. le ministre de l'instruction publique, déclaraient « que des difficultés matérielles, insurmontables, s'opposent au morcellement des ma-

tières, que la division d'une grande bibliothèque, telle que la Bibliothèque royale, en sections séparées n'est qu'une *chimère,* » et qu'il faut, conformément au règlement de 1828, que « tous les employés, dans leurs dépôts respectifs, s'occupent exclusivement et sans distinction de tout ce qui concerne le service. » Autant vaudrait leur demander la science universelle. Mais, pour se montrer aussi exigeant, quelle position leur a-t-on faite jusqu'ici? Les hauts fonctionnaires étant pris pour la plupart en dehors du personnel actif et de la hiérarchie de la Bibliothèque, chacun voit devant soi une barrière infranchissable. Les auxiliaires qui espèrent 1,200 francs après vingt ans de service, les surnuméraires qui ne gagnent rien, et les aspirans surnuméraires, c'est-à-dire d'honnêtes jeunes gens qui aspirent à ne rien gagner, après s'être laissé prendre aux amorces de la science, sentent vite le découragement éteindre leur vocation; ceux qui ont conscience de leur valeur ne cherchent point leur avenir de ce côté, et souvent ils quittent la Bibliothèque au moment même où ils commençaient à la connaître, et d'autant plus volontiers que le service est fatigant à l'excès, car le nombre des lecteurs s'est élevé depuis quinze ans de cent cinquante environ à quatre cents, terme moyen, par séance. Du reste, on aurait tort de conclure de là que le niveau de l'instruction s'élève en proportion des *liseurs,* et il suffit d'une visite à la Bibliothèque du roi pour constater que le nombre des oisifs, des ignorans ou des maniaques l'emporte, et de beaucoup, sur le nombre des travailleurs sérieux. Il y a là toute une population d'habitués malheureux qui ont quitté pour la littérature les occupations positives, et qui, trompés comme Ève par le démon de la curiosité et de l'orgueil, sont tombés comme elle en touchant à l'arbre de la science, ce qui tendrait à prouver que la lumière perd souvent en éclat ce qu'elle gagne en diffusion, et que les bibliothèques, comme toutes les choses de ce monde, entraînent avec elles plus d'un abus, car elles multiplient les faux savans (1), elles encouragent une sorte d'oisiveté laborieuse plus fatale à certaines natures que le repos et la réflexion, elles favorisent la production hâtive et toujours croissante des livres; et par la facilité de trouver les outils, le métier, dans l'histoire, dans les sciences, plus encore que dans la littérature, tend chaque jour à se substituer au travail sérieux, à la recherche originale, aux libres inspirations. La théologie est morte étouffée sous la glose; l'érudition, dans la philosophie, tue l'idée; l'abus des livres peut tuer la science.

En insistant plus longuement sur le détail, il nous serait facile de trouver

(1) On cite, touchant l'ignorance de certains habitués, des anecdotes tout-à-fait caractéristiques : ainsi, par exemple, on demande les Tables de Moïse, d'après celles du mont Sinaï; un livre *sur tout ce qu'il y a de plus intéressant au monde; Homère, poème d'Achille, le philosophe le plus ancien; Biographie du sortilége,* par Ducange. Du reste, il faut ajouter que certains employés sont tout-à-fait dignes de ce public; on en a vu, même parmi les dignitaires, chercher Jansénius au mot *Senius* d'abord, et ensuite au mot *Jean*. Nous pourrions multiplier à l'infini ces exemples; mais peut-être trouvera-t-on que c'est déjà trop de puérilités.

encore plus d'une objection, plus d'une critique; nous ne nous arrêterons pas plus long-temps cependant, car nous croyons, par ce qui précède, avoir suffisamment démontré la nécessité d'une réforme. Seulement cette réforme ne sera possible, et ici nous ne faisons que répéter l'opinion des hommes les plus compétens, que le jour où l'on aura établi dans le classement et la distribution matérielle des divisions, non pas fictives, mais rationnelles et basées sur l'ordre logique des sciences. Pour arriver à ce résultat, il faut, avant tout, des hommes compétens dans chaque branche de nos connaissances : l'adjonction des spécialités, tel serait donc le dernier mot de cette réforme bibliographique.

IV.

Nous connaissons maintenant, autant du moins que peut le permettre l'immensité du dépôt, les quatre départemens qui composent la Bibliothèque du roi. Nous avons vu sur quels points portaient surtout les difficultés, les embarras; il nous reste à donner quelques détails sur l'organisation administrative, les débats soulevés par la reconstruction de la Bibliothèque et les projets de translation. Voyons d'abord l'organisation administrative.

Sous l'ancienne monarchie, le gouvernement de cette riche collection était absolu comme celui du pays; les emplois subalternes étaient seuls accessibles aux savans, et la charge la plus importante, celle de bibliothécaire, se transmettait comme un héritage dans certaines familles privilégiées. Il arriva même un jour que cette charge fut confiée à un enfant de huit ans, l'abbé de Louvois. La révolution coupa court à cet abus. En 1796, la convention établit l'administration de la Bibliothèque sur des bases nouvelles; elle créa un conservatoire de huit membres, dont deux pour les imprimés, trois pour les manuscrits, deux pour les antiques, médailles et pierres gravées, un pour les estampes. En cas de vacances par suite de décès ou de démissions, les conservateurs, en vertu du nouveau décret, nommaient eux-mêmes leurs collègues, et chacun d'eux choisissait dans sa section les employés qu'il jugeait aptes au service. De plus, le conservatoire élisait chaque année un directeur temporaire, dont les fonctions se bornaient à surveiller l'exécution des règlemens, à présider aux délibérations. Placés de la sorte en dehors de toute préoccupation politique et ne relevant que d'eux-mêmes, ces conservateurs étaient quittes envers le pouvoir quand ils avaient justifié de l'emploi des fonds; en retour de leur science et de leurs soins, la république leur allouait 6,000 francs et un logement dans les combles.

L'indépendance que la convention avait faite au conservatoire porta ombrage à Napoléon, qui d'ailleurs n'était point parfaitement satisfait du service. Il songea un instant à créer un directeur-général des bibliothèques, et à confier cette place à M. de Châteaubriand, car en ce moment l'illustre écrivain n'avait point encore rétracté sa dédicace au premier consul. Ce projet n'eut point de suite; mais Napoléon improvisa dans le conservatoire un 18 brumaire, et nomma un dictateur qu'il choisit, du reste, parmi les conser-

vateurs eux-mêmes. Monté sur le faîte, le dictateur, comme le héros de Corneille, aspira vite à descendre, et après un mois d'exercice il abdiqua sa dignité; car il avait reconnu sans doute que ce n'est point chose facile, même au plus habile, que de gouverner des savans. Napoléon alors eut recours à un moyen terme : il se réserva le droit, soit d'approuver les élections faites par le conservatoire, soit de choisir parmi trois candidats qui lui seraient présentés. La restauration laissa long-temps les choses dans le même état, en se préoccupant toutefois, lorsqu'il s'agissait de choix nouveaux, de l'opinion des candidats plutôt que de leur science. En 1828, M. de Martignac, dans des vues d'économie, réduisit de moitié le nombre des conservateurs. Cette mesure, qui allégeait le budget de la Bibliothèque d'une somme de 24,000 francs, fut approuvée par les personnes qui, à tort ou à raison, classent les conservateurs parmi les sinécuristes. Après la révolution de juillet, l'ordonnance du 1er novembre 1832 rétablit les quatre places supprimées; le conservatoire garda la faculté de se recruter par voie d'élection, sauf l'approbation ministérielle; de plus, la même ordonnance institua un directeur pris parmi les administrateurs de la Bibliothèque, présenté par eux, et nommé pour cinq ans par le ministre, et elle donna place dans le conservatoire aux conservateurs-adjoints créés par l'ordonnance de 1828. Ce n'était là qu'un vain formalisme bureaucratique, une réorganisation insuffisante, et le rapport administratif qui l'avait provoquée, tout en cherchant à en faire ressortir les avantages, en signalait encore les inconvéniens, comme on le voit par cette phrase significative : « Si c'est le propre des administrations collectives d'écarter en général de toute participation à leurs affaires des hommes supérieurs dont la nomination est presque un coup d'état, et que l'autorité seule pourrait leur imposer, il y a du moins certitude avec elles qu'elles ne feront jamais de ces choix honteux que la faveur personnelle et une lâche considération du moment dictent quelquefois aux gouvernemens. » Nous ne chercherons pas si depuis 1832 le conservatoire a fait participer à ses affaires des hommes supérieurs, mais on peut à coup sûr lui reprocher de n'avoir point cherché des hommes spéciaux.

La réorganisation du personnel devait, on le croyait du moins en 1832, amener dans un temps très rapproché de notables améliorations, et répondre à tous les besoins. Le public attendit avec confiance. On espéra des catalogues, les catalogues furent ajournés. On espéra qu'en demandant des livres on pourrait les obtenir : les années s'écoulèrent; le public attendit toujours et se plaignit de nouveau. L'administration de la Bibliothèque alors s'excusa sur l'insuffisance de ses ressources, et réclama des crédits supplémentaires : les crédits furent votés. On arriva ainsi en 1839, et, à cette date, M. le ministre de l'instruction publique jugea fort sagement que, malgré tout ce qu'on avait fait, il restait encore bien des choses à faire. Enfin, le 22 février 1839, parut une ordonnance qui réorganisait la Bibliothèque sur des bases nouvelles. Excellente dans l'intention, quoique très incomplète dans le détail, cette ordonnance remédiait cependant à de nombreux abus. Au conserva-

toire, qui n'a qu'une responsabilité collective et abstraite, elle substituait un chef suprême chargé d'une surveillance administrative, un chef personnellement responsable, et par là même placé dans l'impossibilité de continuer le désordre qui jusque-là ne retombait sur personne; elle créait dans l'administration supérieure des spécialités positives, et posait pour principe que les cinq classes de l'Institut seraient toujours représentées dans le conservatoire; elle créait également des spécialités dans les emplois subalternes; enfin elle améliorait d'une façon notable la situation des employés. Malheureusement, elle avait contre elle de fortes apparences d'illégalité, en ce qu'elle bouleversait la loi de l'an IV, et cette loi, ainsi que le disait en 1832 M. Hippolyte Royer-Collard, chef de la division des lettres, dans son rapport à M. Guizot, cette loi ne peut être changée par une ordonnance que dans les mesures administratives et réglementaires que prescrivent certains articles de son texte. Ce qui est véritablement légal, par conséquent ce qui ne peut être modifié que par une loi, c'est la partie organique, ce qui est relatif au pouvoir du conservatoire, à sa constitution, à ses attributions, et c'est précisément sur ce point que portait la réforme. Ce côté vulnérable ne pouvait échapper à la sagacité de MM. les conservateurs. L'administration de la rue Richelieu répondit par un manifeste très vif à l'ordonnance ministérielle (1), en concluant toujours sur elle-même par une apologie. Nous ne raconterons point ici dans le détail toutes les péripéties de cette guerre, et nous nous bornerons, en constatant tout simplement les faits administratifs, à dire sans commentaire que l'ordonnance de M. de Salvandy fut rapportée la même année par M. Villemain, qui remit en vigueur, sauf quelques légères modifications, le régime de 1832.

Voilà donc, en remontant à moins de vingt ans dans le passé, quatre révolutions, contre-révolutions et coups d'état qui s'accomplissent dans l'administration de la Bibliothèque, et, malgré tant d'essais de réforme, on trouve à grand'peine quelques améliorations appréciables pour le public. La même incertitude a régné jusqu'ici dans la question du déplacement, et l'histoire des utopies architectoniques qui ont été faites à ce sujet demanderait à elle seule plusieurs pages. La discussion, qui s'agitait déjà en 1787, fut reprise en l'an IX, ranimée de nouveau vers 1810, ajournée comme toujours, et reprise dans les dernières années de la restauration. A cette époque, M. Visconti, architecte de la Bibliothèque, présenta un plan de restauration générale; ce plan fut approuvé en 1831 par une commission spéciale, et l'on commença l'année suivante, du côté de la rue Vivienne, une galerie dont les travaux furent poussés avec la plus grande activité pendant trois mois; puis, on les suspendit tout à coup après avoir enfoui cinq cent mille francs dans les fondations et les premières assises. En 1834, en 1838, en 1844, des commissions nouvelles furent nommées pour étudier la question, et elles insistèrent toutes

(1) *Lettres des conservateurs de la Bibliothèque royale à M. le ministre de l'instruction publique*, in-8°, 1839.

sur la nécessité d'un déplacement ou tout au moins de la reconstruction. On s'apprêtait donc à démolir, quand tout à coup la pitié s'éveilla pour les bâtimens condamnés. Des argumens victorieux furent invoqués en leur faveur, et le marteau des démolisseurs resta fort heureusement suspendu (1).

Bien que le conseil-général de la Seine ait nommé récemment une commission pour étudier le déplacement de la Bibliothèque au point de vue des embellissemens de Paris, c'est-à-dire abstraction faite des intérêts de ce grand dépôt, on annonce cependant que les plans de M. Visconti seront adoptés, et que l'on se contentera de consolider et d'agrandir. On a d'ailleurs le récent exemple de Sainte-Geneviève : 300,000 fr. auraient suffi pour les travaux de réparation; on préféra dépenser 1,700,000 fr. pour bâtir à neuf. Aujourd'hui les bâtimens, qui menaçaient ruine il y a tantôt cinq ans, ont repris comme par enchantement leur solidité. C'est la mythologique histoire d'Éson rajeuni, et les murs qu'on jugeait trop faibles pour porter les livres des moines sont assez robustes encore pour soutenir les dortoirs, les cabinets de physique et les livres du collége Henri IV.

Quoiqu'on ait tout à craindre quand il s'agit d'embellissemens, espérons néanmoins que le vieux palais de la rue Richelieu, ce palais illustré par les pinceaux de Grimaldi Bolognèse et de Romanelli, échappera long-temps encore à cette ruine qui menace tous les débris vénérables; espérons qu'on sortira enfin de ce provisoire si long-temps prolongé qui paralyse, dans le service de la Bibliothèque, toute espèce d'amélioration; car à quoi bon ranger et classer aujourd'hui ce qu'un déménagement doit déranger, déclasser demain? Il importe donc de résoudre au plus tôt la question du local, et, cette question une fois résolue, il sera facile d'établir sur de nouvelles bases le classement matériel des livres, de distribuer dans les grandes divisions et les subdivisions bibliographiques les divers fonds qui sont restés morcelés jusqu'ici, et qui forment pour ainsi dire autant de dépôts isolés. On pourra réaliser ainsi dans un seul et même établissement le projet si éminemment pratique et utile que M. Arago développait à la chambre en 1835. Aux spécialités dans les classifications, on joindra les spécialités dans le personnel, en constituant deux catégories trop souvent confondues : d'une part, les hommes de science, qui, tout en s'occupant de l'ordre et de la direction intérieure, donnent aux travailleurs sérieux des indications et des conseils; de l'autre, les hommes de peine, qui distribuent les livres. Mais comme le travail du bibliothécaire est, avant tout, un travail d'abnégation, qui ne mène ni à la gloire ni à la fortune, on doit à ceux qui s'en chargent une position sûre et digne, et c'est là, dans les emplois secondaires, ce qui a manqué jusqu'ici.

V.

Si de la Bibliothèque du roi nous passions maintenant dans les autres dé-

(1) Voir sur cette question un travail de M. le comte de Laborde : *De l'organisation des Bibliothèques dans Paris*, 1845, in-8°.

pôts littéraires de Paris pour les visiter en détail, nous n'aurions que trop souvent encore l'occasion de répéter quelques-unes des observations qu'on vient de lire, et la comparaison nous fournirait des observations nouvelles. Ainsi le personnel, insuffisant dans la rue Richelieu, excède dans d'autres bibliothèques les besoins du service. Les budgets sont surchargés par les traitemens d'employés parasites, et le chiffre total de ces traitemens n'est nullement en rapport avec le chiffre des acquisitions. Les catalogues des manuscrits laissent beaucoup à désirer, et on n'a en général, pour les imprimés, que des catalogues alphabétiques, ce qui rend impossible toute recherche sérieuse sur un sujet donné, et condamne les travailleurs les plus intrépides à d'inévitables omissions. Il importerait donc, avant tout, pour l'Arsenal, Sainte-Geneviève, la Mazarine, de publier les catalogues des manuscrits, et de rédiger, pour les imprimés, des catalogues méthodiques.

Le nombre des livres augmente chaque jour à tel point, qu'il est impossible, dans chaque dépôt, de se tenir au courant sans un surcroît de dépenses considérable. Il faudrait donc que nos diverses bibliothèques limitassent à certaines spécialités leurs acquisitions nouvelles; au lieu de cinq ou six collections morcelées, où les mêmes ouvrages se répètent, tandis que d'autres ne se trouvent nulle part, on arriverait, après quelques années, à posséder, dans chaque branche des connaissances humaines, des collections distinctes et à peu près complètes, non-seulement pour les livres français, mais pour les livres étrangers, qu'il est si difficile de se procurer aujourd'hui.

A côté de la Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève, Paris possède une quarantaine d'autres bibliothèques, entretenues aux frais de l'état, dépendantes des grands centres administratifs, des grands établissemens scientifiques, et, pour la plupart, inaccessibles au public : ne serait-ce pas rendre aux études un véritable service que d'adopter, pour quelques-unes de ces collections, en faveur des travailleurs sérieux et en s'entourant des garanties que réclame la conservation des livres, un mode uniforme d'admission, basé sur certains titres, réglé par certaines lois fixes, par exemple un système de cartes d'entrée qui, ménagées sagement et combinées avec quelques séances publiques, éloigneraient les oisifs et les lecteurs frivoles? Ajoutons qu'à Paris, comme dans la province, il existe un grand nombre de doubles qui forment un fonds à peu près perdu pour l'étude. Des circulaires ministérielles ont, à diverses reprises, prescrit le récolement de ces doubles à l'aide desquels il serait facile, sans aucune charge nouvelle pour le budget, et au moyen des seuls échanges, d'accroître certains dépôts, et même d'en former de nouveaux. Par malheur, cette mesure n'a été que très imparfaitement exécutée; les échanges n'ont point été faits, et les doubles reposent toujours, en attendant une destination, sous l'épaisse poussière qui les recouvre depuis le jour où la convention *nationalisa* les livres des nobles, des prêtres et des *suppliciés*.

L'organisation du personnel mérite également de fixer l'attention. Aucune loi fixe n'a réglé jusqu'ici les conditions de l'admission ou celles de l'avan-

cement. Les hauts emplois, élevés jusqu'à la dignité de sinécure, sont donnés d'ordinaire à des hommes recommandables sans doute, mais dont les titres sont rarement spéciaux, à des hommes qui ont payé leur dette dans d'autres carrières, et qui, pour se mettre au courant de leur nouvelle tâche, sont parfois obligés de demander l'initiation à leurs inférieurs. Les employés subalternes, confinés dans un service d'hommes de peine, et sûrs d'avance de ne jamais franchir une certaine limite, se laissent gagner par le découragement. Ici, ce sont les bibliothécaires qui nomment eux-mêmes leurs collègues; là, c'est l'autorité ministérielle; en province, c'est le conseil municipal, sauf l'approbation du ministre. Pourquoi ne point coordonner entre elles ces administrations morcelées, pour constituer une hiérarchie, un avancement régulier? La récente ordonnance qui vient de réorganiser les Archives du royaume pose en principe que les archivistes des départemens auront droit d'être admis dans ce dépôt central. Pourquoi ne pas étendre aux bibliothèques de Paris la même mesure en faveur des bibliothécaires de la province? Un grand nombre d'entre eux ont des titres réels : ils prennent leurs devoirs au sérieux; ils ont rédigé, publié d'excellens catalogues. Sous ce rapport, on peut le dire, ils sont, et de beaucoup, en avance sur leurs collègues de la capitale. Quels encouragemens ont-ils reçus? Un exemplaire des *Élémens de paléographie*. Pourquoi les élèves de l'école des Chartes, qui semblent formés pour les fonctions de bibliothécaires, sont-ils exclus en fait de toutes les bibliothèques de Paris? On ne saurait trop insister sur la nécessité d'élever le niveau de l'instruction dans le personnel de nos dépôts scientifiques et littéraires. La bibliographie, l'*ars magna* des Allemands, est peu cultivée en France, et, comme on le disait à la chambre en 1838, les livres, même les plus utiles, courent risque de n'être lus et feuilletés qu'à de longues années d'intervalle, lorsqu'il est impossible d'indiquer aux visiteurs qui se présentent quels ouvrages doivent être offerts à leurs méditations. L'instruction que l'état donne aux enfans dans les colléges, aux jeunes gens dans les facultés, se complète pour les hommes faits par les bibliothèques, et c'est bien le moins qu'ils y trouvent des guides bienveillans et éclairés.

Cent quatre-vingt-quinze villes en France, parmi lesquelles Carpentras se place la première par ordre de date, possèdent des bibliothèques publiques, donnant un total de deux millions six cent mille volumes, c'est-à-dire un volume pour quinze habitans, ce qui est, certes, un chiffre restreint, et à côté de ces villes privilégiées il en reste huit cent vingt-deux autres de trois mille à trente mille ames qui ne possèdent aucune collection publique de livres. Il importerait donc de favoriser d'une part le développement des dépôts déjà fondés, de l'autre la création de bibliothèques nouvelles dans les localités qui en ont été privées jusqu'à ce jour. Seulement il faudrait prendre avant tout pour point de départ l'instruction pratique et professionnelle. La plupart des collections de la province, formées en grande partie de la dépouille des couvens, sont trop exclusivement littéraires, et, dans leur constitution actuelle, elles sont avant tout un cabinet de lecture à l'usage de quel-

ques membres des sociétés savantes et de quelques professeurs de l'endroit. Il nous semble qu'au moment où la moralisation des classes laborieuses occupe à bon droit tous les esprits sérieux, au moment où les villes s'imposent pour l'instruction élémentaire de si lourds sacrifices, il y aurait, au point de vue du progrès, un profit véritable à attirer dans les dépôts publics, par l'attrait de lectures utiles, cette partie de la population, dont les enfans, après avoir fréquenté quelques années les écoles primaires, passent le reste de leur vie à oublier le peu qu'ils ont appris. Quelques villes, et le nombre en est malheureusement trop restreint, après avoir établi des écoles d'adultes, ont complété l'instruction donnée dans ces écoles en ouvrant le dimanche et le soir des séances publiques dans les bibliothèques communales. Nous avons constaté nous-même les résultats les plus satisfaisans au point de vue de l'instruction pratique et au point de vue moral. Le peuple est avide de lecture, mais il lit au hasard, au rabais, des rapsodies qui l'abêtissent ou le dépravent. Le parti qu'on peut tirer de cette curiosité instinctive, sous le rapport de la direction morale et même de la direction politique, n'a point frappé seulement les administrations municipales de certaines villes; il a éveillé, dans ces derniers temps, l'attention du clergé, et à Paris comme dans la province il existe un grand nombre de bibliothèques paroissiales qui louent ou prêtent, en encourageant au besoin les abonnés par des indulgences, des livres dont le catalogue formerait parfois un étrange appendice à la *Bibliothèque bleue*.

Le succès qu'ont obtenu ces diverses tentatives montre assez quels résultats on pourrait attendre d'un meilleur régime appliqué à nos bibliothèques publiques. Jamais d'ailleurs une telle réforme n'a été plus nécessaire. Le plus important de ces dépôts, où s'augmente chaque jour la population des oisifs et des simples curieux, ne livre aujourd'hui qu'au prix de lenteurs fâcheuses ses trésors épars aux travailleurs sérieux. Rétablir l'ordre dans celles de nos bibliothèques où il est compromis, ce sera les rendre à leur véritable destination, qui est de faciliter les recherches du savant, les travaux utiles, et non d'alimenter une curiosité maladive ou frivole. Il y a long-temps déjà que l'inventaire, le classement et pour ainsi dire la synthèse des livres préoccupent les hommes qui s'inquiètent du perfectionnement social. Au XVIe siècle, Bacon s'effrayait de l'incessante production de l'imprimerie; en présence des in-folio compacts prodigués par ses contemporains à l'avide empressement des lecteurs, il s'effrayait de chercher quelques idées au milieu de tant de mots, quelques vérités au milieu de tant de mensonges, et il demandait qu'on dressât l'inventaire des connaissances et des idées humaines. Cet inventaire est là sous notre main, c'est le catalogue méthodique de nos bibliothèques. Qu'on l'exécute, et, à côté d'une œuvre administrative excellente, on aura réalisé la pensée philosophique d'un grand homme.

CHARLES LOUANDRE.

DU

COMMERCE EXTÉRIEUR

DE LA FRANCE.

I.

Nous n'avons pas dans les travaux de la statistique une confiance aveugle, et nous sommes loin surtout de les considérer comme le fondement nécessaire des grandes vérités que l'économie politique enseigne. Les dònnées que ces travaux fournissent sont en général trop incertaines, trop fugitives, trop variables, pour qu'on en déduise des règles fixes, et, quand même elles seraient aussi exactes qu'on le suppose quelquefois, elles n'ont pas ordinairement un rapport assez direct avec les principes généraux que la science cherche à établir. Ce n'est pas sur le terrain mouvant des relevés statistiques que cette science repose; elle s'appuie sur la base plus solide de l'observation, et c'est dans le développement régulier des faits historiques, où les effets s'enchaînent avec les causes, qu'elle va chercher ses exemples et ses leçons. Toutefois, dans un autre ordre d'idées, les travaux statistiques peuvent encore ouvrir une source féconde d'observations. S'ils ne révèlent jamais les grands principes de la science, ils en éclairent du moins l'application et les confirment quelquefois. Ils sont d'ailleurs pour un peuple une sorte de bilan toujours utile à consulter. C'est à ce titre que le tableau du commerce extérieur, publié

tous les ans par l'administration des douanes, se recommande à l'attention publique.

Quelques personnes attachent peu d'importance aux relations commerciales qu'un pays se crée au dehors, prétendant qu'en somme elles sont peu considérables relativement à la masse des relations créées au dedans. Que le commerce intérieur, pris dans ses détails et son ensemble, soit toujours la grande affaire d'un peuple, c'est ce que personne ne sera tenté de nier. S'ensuit-il que le commerce extérieur n'ait aucun prix? Quand il ne ferait qu'augmenter d'autant la masse générale des affaires, il serait encore digne de considération à ce seul titre, et ce n'est pas une augmentation si médiocre que celle qui porte aujourd'hui sur une valeur totale de 2 milliards 340 millions. Si l'on veut d'ailleurs se faire une juste idée de l'importance réelle de ce commerce, il faut le considérer beaucoup moins en lui-même que par rapport à l'influence qu'il exerce sur le commerce intérieur. On ne sait pas assez combien les relations plus ou moins étendues qu'un pays entretient avec l'étranger modifient l'organisation de sa propre industrie et sont nécessaires à l'équilibre de sa constitution économique. Si on y prenait garde, on se montrerait plus circonspect à hasarder ces mesures restrictives dont on est si facilement prodigue. Dans certains cas, le commerce extérieur est au dedans l'unique modérateur des prix, en ce qu'il peut seul prévenir les monopoles qui les élèvent. Dans d'autres cas, il est la condition nécessaire du développement de certaines industries, où il introduit la division du travail avec toutes ses conséquences, et qu'il perfectionne en les agrandissant. Renfermée dans les limites d'un seul pays, une industrie est presque toujours étroite, mesquine, bornée dans ses vues, mal ordonnée dans ses moyens, d'une organisation chétive, sans élasticité et sans force, et par-dessus tout écrasée sous le poids de monopoles qui l'amoindrissent et qui l'étouffent. Au contraire, mise en communication incessante avec le dehors par un échange continuel de produits, elle s'ordonne en général sur des bases plus larges, elle simplifie ses formes et s'organise mieux en s'étendant.

C'est quand on considère les choses de ce dernier point de vue, que la question du commerce extérieur s'élève, en se liant aux parties les plus hautes de la science économique, comme aux plus grands intérêts des peuples. Il est vrai que, pour l'envisager ainsi, ce ne sont pas tant les relevés de la douane qu'il faut consulter, au moins dans leurs résultats ordinaires et leurs détails, que certains faits d'un autre ordre déduits d'une observation plus large. Au reste, tel n'est pas l'objet que nous nous proposons en ce moment. Écartant ici toute idée

ou toute conception théorique, nous voulons seulement rappeler les résultats les plus intéressans que le tableau du commerce extérieur nous offre, et en présenter le résumé ou la substance, en y mêlant les réflexions que leur examen attentif suggère.

II. — INCERTITUDE DES DONNÉES SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

Mais d'abord jusqu'à quel point peut-on s'en rapporter aux relevés présentés par la douane? Quelle confiance méritent ces tableaux de chiffres, en apparence si rigoureux et si précis?

C'est une justice à rendre à l'administration, qu'elle apporte dans l'exécution de sa tâche un soin consciencieux. Ces tableaux du commerce extérieur, qui forment depuis long-temps un beau travail, n'ont guère cessé de s'améliorer tous les ans. Ils sont à la fois plus circonstanciés qu'ils ne l'étaient, distribués dans un meilleur ordre et plus complets. Les chiffres y sont groupés de diverses manières, avec une attention souvent fort délicate, qui épargne au lecteur la peine de rapprocher pour comparer. Quant à la sincérité des calculs, elle ne saurait être mise en doute. Avec cela, il s'en faut bien qu'on doive en accepter les résultats d'une manière absolue et sans réserve, ni qu'on puisse en tirer toutes les vérités utiles que de semblables tableaux paraissent renfermer. C'est qu'il s'y trouve, outre des lacunes inévitables, de graves inexactitudes, qui naissent ou de la difficulté des évaluations ou du système vicieux qu'on y observe.

Une partie des marchandises importées en France échappe d'abord par la contrebande à l'œil vigilant de la douane, qui ne peut en conséquence la faire entrer dans ses calculs. L'administration s'efforce quelquefois, il est vrai, d'estimer approximativement la somme des valeurs ainsi dérobées à son contrôle; mais elle ne fait cette estimation que par conjecture, par hypothèse, et il s'en faut bien qu'on puisse accepter ses chiffres comme exacts. Quoique l'exportation donne aussi parfois quelque ouverture à la fraude, c'est surtout sur l'importation qu'elle s'exerce, et c'est là par conséquent que les lacunes des relevés doivent être fortes. Ainsi, les résultats généraux sont en ce point entachés d'erreur, et, de plus, l'équilibre entre l'importation et l'exportation, si tant est que cet équilibre doive exister, est détruit.

Pour les marchandises déclarées à la douane, les évaluations ne sont guère moins fautives. A cet égard, l'administration est obligée de s'en rapporter en général à des estimations une fois faites, estimations qui n'ont peut-être jamais été parfaitement exactes, et qui, demeurant fixes, alors que toutes les valeurs réelles sont variables, sont devenues nécessairement fausses avec le temps. C'est le tarif arrêté par une

ordonnance de 1826 qui sert encore de règle et que l'administration prend tous les ans pour base de ses calculs. Combien de fois, et dans quelle mesure, les valeurs des choses n'ont-elles pas changé depuis cette époque, quelques-unes en plus, la plupart en moins! Il est bien vrai, d'ailleurs, que, pour un grand nombre de marchandises, l'estimation officielle n'a été juste en aucun temps.

Prenons pour exemple l'un des plus importans de nos produits agricoles, les vins. Dans les états de la douane, ceux de nos vins qui sont expédiés par la frontière du sud-est, pour la Sardaigne ou pour la Suisse, sont portés en compte à raison de 20 et 21 centimes le litre. Qui croira jamais que la masse des vins exportés de France pour ces deux pays ait pu, depuis 1826, ressortir à un tel prix? On en trouve à ce taux dans les campagnes du midi de la France et même à un taux plus bas; mais ils sont en général consommés sur place et ne s'exportent guère, même pour un pays voisin. Quant aux vins expédiés en Belgique et en Angleterre, ils sont estimés en masse, pour le premier de ces pays, à 47 centimes le litre, et pour le second à 1 franc 68 centimes, estimations qui, bien que fort supérieures à la précédente, paraîtront encore au-dessous des prix réels, si l'on considère que la Belgique, où le vin est en général une boisson de luxe, n'en consomme guère de médiocre, et que l'Angleterre, où ce produit est en outre frappé de droits exorbitans, s'attache exclusivement à nos meilleurs crûs.

Une autre cause d'erreur, plus grave peut-être que les précédentes, quoiqu'elle passe généralement inaperçue, c'est que les marchandises d'exportation sont estimées au départ et les marchandises d'importation à l'arrivée, c'est-à-dire, les premières à peu près au prix de fabrique, et les autres avec la surcharge de tous les frais du voyage qu'elles ont dû faire et du bénéfice de l'expéditeur. Quand la théorie de la balance du commerce, cette vieille chimère à laquelle un certain nombre d'esprits rétifs s'attachent encore, serait aussi vraie qu'elle est fausse, cette seule considération infirmerait tous les calculs sur lesquels on prétend l'asseoir. Il résulte, en effet, de là que, dans toute expédition faite au dehors, et particulièrement par mer, la valeur estimative des retours excède nécessairement celle des envois, que par conséquent la somme officielle des importations faites par un pays est et doit toujours être fort supérieure à celle de ses exportations : d'où il suit qu'au regard des théoriciens de la balance tous les peuples du monde qui font le commerce avec l'étranger se ruinent (1). Heureu-

(1) Supposez un navire qui parte du Havre pour la Martinique avec une cargaison de marchandises françaises estimées valoir 150,000 francs. Le fret pour l'aller et le retour est de 20,000 fr.; nous supposons pour le bénéfice de l'expédi-

sement pour l'honneur de cette théorie, et pour la tranquillité de ceux qui la professent, la contrebande vient, en dérobant aux relevés de la douane une grande partie des valeurs d'importation, rétablir dans une certaine mesure l'équilibre; autrement, l'effrayante disproportion qu'ils y remarqueraient sans cesse troublerait à coup sûr le repos de leurs nuits.

Malgré la contrebande, toutefois, et la lacune qu'elle produit dans les états officiels, la différence en faveur des importations subsiste encore presque partout, tant est grande l'inexactitude qui résulte de la méthode de calcul que nous venons de signaler. C'est ainsi que, pour la France en particulier, la somme totale des importations durant la période des cinq années 1840 à 1844 excède de 539 millions la somme totale des exportations.

On voit donc que les chiffres fournis par la douane, si rigoureux et si précis qu'ils paraissent, ne sont rien moins que des guides sûrs. Aussi ne faut-il pas les regarder comme des données absolues, mais seulement comme des indications relatives pouvant servir d'objets de comparaison d'une année à l'autre, en observant en outre que, sauf quelques cas particuliers, on ne doit pas s'arrêter à de faibles différences, mais prendre les choses d'un peu haut.

III. — DU COMMERCE EXTÉRIEUR DEPUIS 1830. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Considérons d'abord le commerce extérieur de la France durant les quinze années qui se sont écoulées depuis et y compris 1830. Il ne peut être question, quand on embrasse un si long intervalle de temps, que de comparer les résultats généraux; mais ces résultats ne sont ni les moins intéressans ni les moins sûrs. Ils témoignent suffisamment d'ailleurs, et beaucoup mieux que ne feraient même les détails, des progrès du pays dans le développement de ses relations extérieures, et de la continuité de ces progrès malgré quelques variations accidentelles. Ajoutons que, si les états de la douane recèlent effectivement quelques grandes vérités, c'est particulièrement dans les résultats généraux qu'on peut les rencontrer.

teur, commission comprise, 20,000 fr.; cette cargaison sera donc vendue à la Martinique au prix de 190,000 fr. Du montant intégral de cette somme, on achète dans la colonie des sucres pour le retour. Le bénéfice de ce retour sera, par hypothèse, de 10,000 fr., c'est-à-dire que les sucres vaudront à l'arrivée en France 200,000 fr. Si les évaluations de la douane sont exactes, au départ aussi bien qu'à l'arrivée, elle a dû porter d'une part, à la colonne des exportations, 150,000 fr.; de l'autre, à la colonne des importations, 200,000 fr. Au dire des partisans de la balance, la France est, dans ce cas, en perte de 50,000 fr., et un tel commerce la ruine. Le fait est cependant qu'elle n'a effectué qu'un simple échange de marchandises, sans verser au dehors une seule obole en numéraire.

Voici d'abord les tableaux. Ils sont divisés en trois périodes de cinq années chacune.

PREMIÈRE PÉRIODE.

ANNÉES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.
	Millions.	Millions.	Millions.
1830	638	573	1,211
1831	513	618	1,131
1832	653	696	1,349
1833	693	766	1,459
1834	720	715	1,435
TOTAL....	3,217	3,368	6,585
Moyenne des cinq années.	643	673	1,317

DEUXIÈME PÉRIODE.

ANNÉES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.
	Millions.	Millions.	Millions.
1835	761	834	1,595
1836	906	961	1,867
1837	808	758	1,566
1838	937	956	1,893
1839	947	1,003	1,950
TOTAL....	4,359	4,512	8,871
Moyenne des cinq années.	871	902	1,774

TROISIÈME PÉRIODE.

ANNÉES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.
	Millions.	Millions.	Millions.
1840	1,052	1,011	2,063
1841	1,121	1,066	2,187
1842	1,142	940	2,082
1843	1,187	992	2,179
1844	1,193	1,147	2,340
TOTAL....	5,695	5,156	10,851
Moyenne des cinq années.	1,139	1,031	2,170

Cherchons dans ces tableaux ce qu'ils enseignent.

Malgré les entraves dont notre commerce extérieur est chargé, on voit qu'il n'a pas laissé de s'accroître d'année en année, à la faveur de la paix profonde dont nous jouissons, et grace au besoin que les peuples éprouvent de plus en plus de se communiquer. La progression ascendante a été même assez rapide. Du chiffre de 1,211 millions, où il était en 1830, ce commerce s'est élevé, en 1844, à 2,340 millions, c'est-à-dire qu'il a été presque doublé en quinze ans. On serait tenté de croire, en effet, qu'une série de quinze années suffit pour doubler l'importance de nos relations avec le dehors, si l'on ne considérait

que l'année 1830, qui ouvre cette série, affectée dans les derniers mois par la révolution politique qui signala cette époque, fut inférieure dans son ensemble à l'année 1829 (1).

Acceptant toutefois comme juste cette comparaison entre la première et la dernière année de la série, nous trouvons que l'augmentation de l'une sur l'autre est de 1,129 millions, lesquels, répartis sur quatorze années, donnent une augmentation moyenne de 80 millions par an.

Ce mouvement ascendant de notre commerce extérieur est pourtant marqué, dans le cours des quinze années que nous parcourons, par quelques temps d'arrêt, et même par quelques pas rétrogrades : ainsi, en 1831, 1834, 1837 et 1842; mais ces exceptions n'infirment point la règle, car il est facile de les expliquer, les unes après les autres, par des causes accidentelles, étrangères au mouvement commercial proprement dit. L'année 1831 se ressentit, comme on sait, de la commotion politique de 1830, dont elle porta, financièrement parlant, tout le poids. L'année 1834 vit naître et expirer la dernière grande émeute que l'émotion populaire, résultat de ce grand événement, ait enfantée. En 1837, le monde commercial fut ébranlé, depuis Washington jusqu'à Vienne, par la lutte du président Jackson contre la banque des États-Unis, et par la déroute générale des banques américaines. Enfin, c'est en 1842 que le changement du tarif des États-Unis ferma brusquement l'accès de ce pays à une masse considérable de nos marchandises. Au reste, à quelque cause que l'on attribue ces temps d'arrêt, ils sont encore aujourd'hui fort regrettables, car il ne nous paraît pas qu'ils aient été suffisamment compensés par des accroissemens extraordinaires dans les années suivantes; mais on voit du moins qu'ils ne troublent pas d'une manière essentielle la loi générale du mouvement.

Il y a des conséquences d'un autre ordre, conséquences plus étranges ou plus inattendues, à tirer de ces tableaux.

Des trois périodes dans lesquelles nos quinze années se divisent, la dernière a été sans contredit la plus heureuse et la plus calme. Sauf le cri de guerre un instant poussé en 1840, et dont le monde financier n'a été que faiblement ému, aucun de ces accidens graves qui déterminent les crises commerciales n'a traversé le cours de ces cinq années prospères. On y voit figurer, du reste, l'année 1844, qui a été peut-être pour l'industrie la plus heureuse de notre histoire. Au contraire,

(1) Année 1829 : commerce général, importations et exportations réunies, 1,224 millions.

la première période, qui va de 1830 à 1834, a été singulièrement tourmentée. Aucune des grandes commotions qui soumettent le commerce d'un pays à de rudes épreuves n'a été épargnée à ces années d'angoisses. C'est d'abord une révolution qui renverse un trône et qui ébranle l'état; ensuite les partis aux prises et l'émeute en permanence dans les rues; le peuple sans cesse en émoi, menaçant ou la propriété ou le trône, et la bourgeoisie toujours armée pour les défendre; les ateliers désertés; la guerre sur la frontière; un vaste appel aux armes; la France, indignée et frémissante en face de l'Europe qui la menace; au milieu de tout cela, une disette de céréales qui se prolonge durant trois ans; des crises financières et commerciales se succédant les unes aux autres, et devenues, pour ainsi dire, chroniques; le crédit privé anéanti, le crédit public en péril, et les finances de l'état épuisées, et pour couronnement de l'œuvre la rente 5 pour 100 tombée à 63 francs. Tel est le tableau fidèle de cette époque, et ce tableau se rapporte plus ou moins à toutes les années de la période, puisque c'est en 1830 que l'agitation commence, et en 1834 que la dernière grande émeute est réprimée. Le contraste est donc, à cet égard, bien prononcé entre les deux périodes que nous comparons. Eh bien! ce contraste se fait assez profondément sentir dans les relevés de la douane; mais veut-on savoir à quels traits? Les partisans de la balance du commerce ne le croiront jamais tant qu'ils n'auront pas consulté eux-mêmes les publications officielles qui l'attestent. Ce qui signale ce contraste, c'est que, dans la première période, dans la période calamiteuse, la balance du commerce nous est constamment et assez largement favorable, tandis que, dans la seconde, dans cette période qui n'a guère connu que des jours prospères, cette même balance est très décidément contre nous.

On peut voir, en effet, que, pour les cinq années de 1830 à 1834, la somme totale des importations n'est que de 3,217 millions, tandis que la somme des exportations s'élève à 3,368 millions : différence en faveur des exportations, 151, soit en moyenne environ 30 millions par an. Au contraire, dans la troisième période, c'est la somme des importations qui excède celle des exportations de l'énorme chiffre de 539 millions, ou en moyenne environ 108 millions par an. Ainsi, quand le commerce et l'industrie sont en souffrance, la théorie de la balance nous apprend que le pays prospère et s'enrichit, et quand, au contraire, le commerce et l'industrie sont visiblement florissans, plus florissans peut-être qu'ils ne l'ont été à aucune autre époque, cette même balance nous annonce hautement que la France se ruine. Ce qui est



plus remarquable encore, c'est que, des cinq années de la première période, c'est précisément la plus calamiteuse de toutes, l'année 1831, que la balance du commerce nous montre comme la plus favorable, puisque l'excédant des exportations sur les importations est, pour cette seule année, de 103 millions, comme si les faits prenaient plaisir à se jouer des partisans de cette doctrine.

Si la théorie de la balance du commerce n'était depuis long-temps condamnée par le raisonnement, ces seuls rapprochemens suffiraient pour la confondre. A cet égard, on peut dire que, si les relevés statistiques ne nous apprennent rien, ils confirment du moins ce que la science enseigne. Après cela, ne faut-il pas s'étonner qu'il se trouve encore aujourd'hui tant d'hommes qui osent présenter cette vaine chimère de la balance du commerce comme une règle à suivre, ou qui, sans la proclamer tout haut, en acceptent aveuglément les conséquences.

Rien de plus simple, au reste, que le phénomène, en apparence étrange, que nous venons de signaler, et l'explication s'en trouve donnée par avance dans ce que nous avons écrit ici même sur le crédit et les banques (1) et sur les monnaies françaises (2). Quand le commerce et l'industrie sont en souffrance, quand le crédit est mort, la puissance d'acheter est fort restreinte, et le besoin de vendre se fait, au contraire, très vivement sentir. En outre, les titres de crédit n'ayant plus cours, l'emploi du numéraire s'étend, parce qu'il intervient seul dans toutes les transactions. Chacun s'efforce donc de se défaire de ses marchandises comme il le peut, quelquefois même avec perte, et il en cherche à tout prix l'écoulement au dehors, avec d'autant plus de raison qu'il trouve difficilement à les placer au dedans. C'est ainsi que l'exportation s'anime. En même temps, la gêne qu'on éprouve fait qu'on achète peu à l'étranger, et que les expéditeurs s'efforcent à l'envi l'un de l'autre de réaliser leurs capitaux, en effectuant les retours en numéraire. Il suit de là que l'accroissement proportionnel des exportations, loin d'être un signe favorable au pays, est, au contraire, un témoignage de sa détresse, et que c'est dans l'accroissement des importations qu'on trouve la véritable mesure de sa prospérité.

Après tout cependant, les importations et les exportations d'un pays tendent constamment, malgré quelques oscillations accidentelles, à se remettre en équilibre. Il est impossible, en effet, que les relations

(1) *Du Crédit et des Banques*, — *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er septembre 1842.

(2) *Des Monnaies en France*, — *ibid.*, livraison du 15 octobre 1844.



d'un peuple avec le dehors, quand on les prend sur une longue série d'années, se résolvent autrement qu'en une simple échange de produits contre produits, et en général, si les supputations de la douane étaient complètes, si les évaluations étaient exactes, on trouverait qu'après un certain laps de temps les chiffres se balancent. Au fond, les tableaux qui précèdent ne paraissent pas s'éloigner beaucoup de ce résultat. Pour les quinze années qu'ils embrassent, la somme totale des importations s'élève à 13 milliards 271 millions, et celle des exportations à 13 milliards 36 millions seulement; différence en faveur des importations, 235 millions. A cette somme totale des importations, il conviendrait d'ajouter les valeurs dérobées par la contrebande au contrôle de la douane, ce qui augmenterait sensiblement le chiffre, et rendrait la différence encore plus forte; mais aussi nous avons vu que les évaluations de la douane sont inégalement faites, puisque les marchandises exportées sont estimées au départ, et les marchandises d'importation à l'arrivée, c'est-à-dire que, si les premières sont portées dans les états pour leur valeur réelle d'échange, les autres sont comparativement surfaites. Rien n'empêche donc de croire que, depuis 1830 jusqu'à 1844 inclusivement, l'équilibre s'est maintenu. Et, en effet, une seule chose aurait pu le rompre à notre avantage, en nous permettant de demander à l'étranger de plus grandes valeurs en marchandises que celles que nous lui aurions expédiées nous-mêmes : c'eût été l'extension nouvelle donnée à notre crédit par un large développement des banques. La propagation des titres de crédit rendant alors superflue une partie du numéraire dont notre circulation intérieure regorge, nous l'aurions versée au dehors, en échange contre des marchandises utiles, et la richesse du pays se serait accrue d'autant. De même, une seule chose aurait pu rendre l'importation sensiblement inférieure à l'exportation; c'eût été l'appauvrissement du pays et le dépérissement intérieur de son crédit et de son commerce, circonstance qui, en amoindrissant d'une part ses ressources, en augmentant de l'autre le besoin du numéraire effectif dans ses transactions, l'aurait mis hors d'état de tirer de l'étranger l'exact équivalent de ses propres marchandises. Rien de semblable ne s'est rencontré en France. Au surplus, l'une ou l'autre de ces causes n'aurait encore rompu l'équilibre des importations et des exportations que d'une manière transitoire, et, le bénéfice une fois réalisé ou la perte consommée, cet équilibre se serait toujours rétabli sur de nouvelles bases dans la suite des temps.

IV. — COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1844.

Les derniers tableaux publiés par l'administration des douanes se rapportent à l'année 1844, car ce n'est guère que dix mois après la fin de chaque exercice, que ces tableaux sont livrés au public. On a déjà fait remarquer plusieurs fois que cette publication est bien tardive. Quoique le travail qu'elle nécessite soit fort étendu, on peut espérer que l'administration parviendra à en rapprocher le terme.

On a vu que le commerce extérieur de la France pendant cette année 1844 a porté sur une valeur totale de 2,340 millions, savoir : 1,193 à l'importation, et 1,147 à l'exportation; mais ce chiffre comprend toutes les valeurs que la douane a constatées à l'entrée ou à la sortie, quelle qu'en soit la destination ou la provenance, c'est-à-dire qu'on y a fait entrer les marchandises qui n'ont fait que passer sur notre territoire en transit, et même celles qui n'ont été que déposées momentanément dans les entrepôts de nos villes maritimes. C'est le commerce général. Quant au commerce spécial, comprenant seulement les produits étrangers que la France a reçus pour sa propre consommation, et les produits nationaux qu'elle a expédiés à l'étranger, il a porté sur une valeur totale de 1,657 millions, dont 867 à l'importation et 790 à l'exportation.

Remarquons en passant que si pour le commerce général les importations de 1844, comme celles des quatre années précédentes, excèdent les exportations, la différence pour le commerce spécial est encore plus forte; c'est 46 millions d'un côté et 77 de l'autre. On a déjà vu pourquoi ce résultat n'a rien dont on doive s'étonner ni surtout s'alarmer. Nous savons, en effet, qu'en dépit de ces différences, l'année 1844 a été pour la France une époque de grande prospérité.

Dans son ensemble, le commerce extérieur de la France peut être envisagé soit par rapport à la nature ou à l'espèce des marchandises qui en ont été l'objet, soit par rapport aux pays avec lesquels les échanges ont eu lieu, soit enfin par rapport à la voie que les marchandises ont suivie, par terre ou par mer. Nous le considérerons tour à tour sous ces points de vue divers.

V. — NATURE OU ESPÈCE DES MARCHANDISES ÉCHANGÉES.

C'est un fait assez digne d'attention que l'énorme chiffre pour lequel figurent dans le total des valeurs importées en France les matières nécessaires à l'industrie et les objets de consommation naturels. Au commerce spécial, le seul qui nous intéresse à cet égard, ces produits

forment ensemble environ 94 pour 100 de l'importation totale. Ainsi les objets de consommation fabriqués comptent à peine dans la masse. Voici, au reste, un tableau résumé, qui donnera une juste idée de ces rapports.

COMMERCE SPÉCIAL. — IMPORTATIONS DE 1844.

	Millions.	Proportion pour 100.
Matières nécessaires à l'industrie.	598.6	69.4
Objets de consommation naturels.	214.6	24.2
Objets fabriqués.	54.2	6.4
Total. . .	867.4	100.0

A l'exportation, au contraire, c'est la masse des objets manufacturés qui l'emporte d'une manière sensible. Ici les produits ne sont divisés, dans les états de la douane, qu'en deux classes : produits naturels et objets manufacturés.

COMMERCE SPÉCIAL. — EXPORTATIONS.

	Millions.	Proportion pour 100.
Produits naturels.	189.6	24.0
Objets manufacturés.	600.8	76.0
Total. . .	790.4	100.0

Ne semblerait-il pas résulter de là que la France, qu'on représente sans cesse comme un pays essentiellement agricole, serait au contraire, au moins par rapport à ses relations avec le dehors, un pays de fabrique, un pays essentiellement manufacturier, dont le commerce consisterait avant tout à échanger les fruits de son travail contre les produits naturels qui lui manquent? Il est vrai de dire que les classifications admises par la douane sont à certains égards arbitraires et surtout arbitrairement appliquées. C'est ainsi qu'à l'importation on voit figurer parmi les matières nécessaires à l'industrie les fils de lin, comme si les fils de lin n'étaient pas un produit déjà fort avancé de l'industrie manufacturière, alors qu'à l'exportation ces mêmes fils sont classés, en effet, comme produits de nos manufactures. C'est encore ainsi que les eaux-de-vie de vin et les liqueurs, qui sont fabriquées dans des usines à l'aide de procédés de distillation plus ou moins complexes, sont classées dans les exportations comme produits naturels. Il est bon de remarquer en outre qu'à l'importation c'est surtout sur les objets manufacturés, dont la valeur est en général plus haute, que la contrebande s'exerce, ce qui ne laisse pas de diminuer d'une manière probablement assez forte le rapport de ces objets avec les autres dans les états officiels. Toutefois, ces réserves faites, on ne saurait

douter que les importations de la France ne se composent en très grande partie de matières nécessaires à l'industrie et d'objets de consommation naturels, tandis que ses exportations sont principalement alimentées par les produits de ses manufactures. Il reste donc constant qu'à ce point de vue la France est avant tout un pays de fabrique, et que c'est particulièrement à ce titre qu'on la voit figurer sur le marché du monde.

Que d'interprétations à faire sur ce seul fait! Malheureusement les états officiels se bornent à le constater sans en déterminer les causes, et laissent ainsi le champ libre à toutes les théories contraires. En présence de cette énorme importation de matières premières et de produits naturels que la douane signale, les uns prétendent qu'il faut se hâter d'y mettre un terme; ils s'indignent ou s'alarment : ils s'écrient que notre agriculture est en péril, que l'invasion des produits étrangers, en supplantant les nôtres, la menace et la ruine, et qu'il faut arrêter cette invasion croissante par une large surélévation des droits protecteurs ou même par des prohibitions. D'autres, plus touchés, à ce qu'il semble, des intérêts de l'industrie manufacturière, se réjouissent de cette abondante importation de matières premières et de produits naturels, la considérant comme nécessaire, soit à l'alimentation de nos manufactures, soit à la subsistance ou à l'entretien de la classe ouvrière qui les fréquente. Quelques-uns enfin, mieux avisés selon nous, pensent qu'après tout il n'est pas bon que la France se voie forcée de tirer sans cesse du dehors des quantités si considérables de produits agricoles, sans être jamais en mesure de vendre à l'étranger des quantités équivalentes de produits du même ordre; que l'agriculture nationale souffre de cet état de choses, qui diminue à la fois son importance et son activité; qu'il vaudrait mieux enfin que nos manufactures fussent plus largement alimentées par les produits de notre propre sol, ou du moins que ces produits trouvassent, en compensation du débouché qui leur échappe au dedans, un débouché pareil au dehors; mais ils pensent aussi que la cause du mal dont on se plaint est précisément dans l'existence de ces droits protecteurs que l'on invoque pour y mettre un terme, et que le remède véritable est dans le retour à une liberté complète. En théorie, ils prouvent que les droits protecteurs n'ont d'autre effet, en ce qui concerne les produits du sol, que d'en exhausser les prix à l'intérieur et d'en rendre par là l'écoulement impossible au dehors, sans arrêter pour cela l'introduction des denrées étrangères. En fait, ils montrent que les mêmes causes produisent en tous lieux les mêmes effets, et que la situation actuelle de la France répond exacte-

ment à celle de tous les pays qui ont adopté à cet égard la même conduite.

Les principales matières qui ont alimenté notre importation en 1844 sont les suivantes, que nous présentons, comme dans les tableaux officiels, par rang d'importance.

COMMERCE SPÉCIAL. — IMPORTATIONS.

	VALEURS EN MILLIONS.		VALEURS EN MILLIONS.
Coton en laine	104.7	Huile d'olive	22.7
Soies brutes	61.2	Cendres et regrets d'orfèvre	21.0
Sucre des colonies françaises	54.9	Tissus de lin ou de chanvre	18.7
Céréales	50.7	Café	14.4
Laines en masse	48.8	Cuivre	14.3
Bois communs	39.7	Bestiaux	9.7
Graines oléagineuses	39.2	Plomb	9.5
Fils de lin ou de chanvre	32.1	Chevaux	9.1
Peaux brutes	28.3	Lin	8.7
Tabac en feuilles	26.3	Suif brut et saindoux	8.0
Houille	24.0	Fonte brute	8.0
Indigo	23.2	Poissons de mer	7.8

Toutes ces marchandises sont ou des matières premières ou des objets de consommation naturels, sauf les fils de lin ou de chanvre, que nous ne consentons pas, malgré les indications officielles, à ranger dans la même catégorie, et les tissus qui en proviennent. Ainsi, on ne trouve dans toute cette liste que deux produits fabriqués, dont l'un est placé au 8e rang d'importance, et l'autre au 15e. Celui qui vient après, c'est l'horlogerie, qui ne figure qu'au 25e rang. C'est dire assez que, si l'agriculture française a tort d'accuser l'insuffisance de nos tarifs, l'industrie manufacturière est, à d'autres égards, aussi mal fondée à élever des plaintes semblables.

A l'exportation, les marchandises se classent par rang d'importance de la manière suivante :

COMMERCE SPÉCIAL. — EXPORTATIONS.

	VALEURS EN MILLIONS.		VALEURS EN MILLIONS.
Tissus de soie ou de fleuret	143.7	Peaux ouvrées	25.7
Tissus de coton	108.5	Papier et ses applications	20.6
Tissus de laine	104.0	Poterie, verres et cristaux	19.8
Vins	51.2	Linge et habillemens	15.3
Tissus de lin ou de chanvre	28.6	Eaux-de-vie de vin	11.0
Tabletterie, bimbeloterie, mercerie, parapluies, meubles et ouvrages en bois	28.3	Chevaux, mules, mulets et bestiaux	10.6
		Ouvrages en métaux	10.3

Toutes ces marchandises sont des produits fabriqués, sauf les vins, le seul de nos produits agricoles qui ait une certaine importance au

dehors, et les chevaux, mules, mulets et bestiaux, qui, réunis ensemble, n'occupent encore que le 12e rang dans nos exportations; car, pour les eaux-de-vie de vin, nous avons déjà dit qu'elles sont classées à tort parmi les produits naturels.

L'industrie des soieries occupe toujours le premier rang parmi celles qui alimentent nos exportations, mais elle paraît tendre à le perdre, si l'on en juge par les résultats comparatifs des six années qui se terminent en 1844, et l'industrie des cotonnades, aussi bien que celle des lainages, s'apprête visiblement à le lui disputer. On en jugera par le tableau suivant :

COMMERCE SPÉCIAL. — EXPORTATIONS.

VALEURS EN MILLIONS.

ANNÉES.	TISSUS DE SOIE.	TISSUS DE COTON.	TISSUS DE LAINE.
1839.	140.8	85.8	60.6
1840.	141.9	108.5	61.1
1841.	162.1	104.7	64.6
1842.	112.1	74.3	63.8
1843.	129.6	82.1	79.6
1844.	143.7	108.5	104.0

On ne saurait dire que l'industrie des soieries ait décliné durant cette période, car la décroissance subite qu'elle a éprouvée en 1842, et dont elle s'est à peine relevée depuis lors, est due à une circonstance particulière, l'exhaussement du tarif des États-Unis; mais elle ne s'est point agrandie en proportion de l'accroissement général de la richesse et de l'extension qu'a prise la consommation des soieries chez tous les peuples commerçans. Il s'en faut de beaucoup qu'elle ait suivi le progrès des industries rivales à l'étranger, et particulièrement de l'industrie anglaise. Et pourtant elle trouve sur notre propre sol la plus grande partie de la matière première qu'elle met en œuvre, avantage que ses rivales n'ont point. C'est que, dans l'état présent des choses, sous l'empire de ce système soi-disant protecteur, qui élève d'une manière artificielle la valeur vénale de tous les produits du sol, ce qui devrait être un avantage pour l'industrie devient, au contraire, une cause d'infériorité. Qu'importe qu'elle trouve sa matière première à l'intérieur, si elle lui coûte davantage? Mieux vaudrait pour elle la tirer du dehors et ne la payer du moins que ce qu'elle vaut sur le marché du monde. Si l'existence des soies brutes sur notre sol est un bienfait de la nature, le système protecteur en a fait, pour l'industrie qui emploie ces matières, un désavantage réel, puisqu'il en a fait un prétexte pour lui défendre d'employer à des conditions égales les soies étrangères. Aussi cette industrie a-t-elle cessé de lutter au dehors pour la

vente des étoffes unies ou communes, dans lesquelles la matière constitue une grande partie de la valeur : elle ne se soutient plus guère que par la production des étoffes riches, et grace à la supériorité du travail et du goût. On pourrait faire sur la fabrication des tissus de lin, dont la situation est à certains égards la même, des observations semblables. C'est ainsi que les plus nationales de nos industries sont frappées au cœur par nos lois protectrices, et semblent condamnées sous ce régime à ne traîner qu'une existence chétive et misérable.

VI. — PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION.

Si l'on considère notre commerce extérieur par rapport aux pays avec lesquels les échanges ont été effectués, on trouve que ces pays se classent par rang d'importance dans l'ordre suivant :

COMMERCE SPÉCIAL. — IMPORTATIONS.

	VALEURS EN MILLIONS.
États-Unis.	133.6
Belgique.	104.0
Angleterre.	91.8
États sardes.	86.5
Association commerciale allemande.	50.4
Russie.	44.7
Espagne.	31.9
Turquie.	30.1
Indes anglaises.	26.8
Suisse.	24.0
Guadeloupe.	21.3
Bourbon.	19.4
Martinique.	17.6
Deux-Siciles.	16.6
Pays-Bas.	15.6
Norvége.	13.7
Saint-Pierre et Miquelon et Grande-Pêche.	18.0
Égypte.	12.8
Toscane.	12.3
Rio de la Plata, Uruguay.	10.7
Brésil.	9.0

COMMERCE SPÉCIAL. — EXPORTATIONS.

	VALEURS EN MILLIONS.
États-Unis.	102.0
Angleterre.	99.2
Espagne.	74.4
Algérie.	63.4
Association commerciale allemande, Hanovre.	57.4
Suisse.	47.7
Belgique.	46.3
États sardes.	41.9
Guadeloupe.	23.1
Martinique.	20.3
Brésil.	17.2
Toscane.	17.2
Villes anséatiques.	17.0
Pays-Bas.	15.7
Bourbon.	14.9
Russie.	13.6
Turquie.	13.1
Mexique, Texas.	12.0
Chili.	11.2
Possessions espagnoles en Amérique.	8.3
Rio de la Plata, Uruguay.	6.8
Deux-Siciles.	5.9
Sénégal.	5.6
Pérou, Bolivia.	5.4
Saint-Pierre et Miquelon et Grande-Pêche.	4.9
Haïti.	4.9
Indes anglaises.	4.5
Ile Maurice et Cap de Bonne-Espérance.	4.3
Égypte.	3.4
Possessions danoises en Amérique.	3.3

Il y a long-temps que les États-Unis occupent dans notre commerce spécial le premier rang. Ils l'avaient perdu quant à nos exportations depuis le changement de tarif de 1842; ils l'ont repris en 1844, et il est à croire qu'ils le conserveront long-temps, à moins que la grande réforme commerciale qui se prépare en Angleterre ne vienne accroître d'une manière sensible nos relations avec ce dernier pays.

Ce qui s'est passé dans ces dernières années entre les États-Unis et la France ne laisse pas de porter avec soi quelques enseignemens. Par l'élévation de leurs tarifs en 1842, les États-Unis avaient tout à coup mis des entraves à l'exportation de nos marchandises, et particulièrement de nos soieries, à tel point que le chiffre avait considérablement baissé pendant deux ans; mais la France ayant continué de son côté à recevoir les marchandises des États-Unis sur le même pied qu'auparavant, et le besoin qu'elle avait de ces marchandises, particulièrement des cotons bruts, n'ayant pas permis que l'importation en diminuât d'une manière sensible, l'exportation des marchandises françaises a repris peu à peu, et par la seule force des choses, son ancien cours. Si la France, suivant les conseils d'une politique étroite et fausse, avait agi en 1842 par représailles, c'en était fait peut-être de ces précieuses relations.

Ce n'est pas une circonstance indigne de remarque que la Belgique, qui ne renferme guère plus de 4 millions d'ames, occupe par rapport à nos importations le 2e rang, avant l'Angleterre, dont le commerce et l'industrie sont bien autrement considérables, et qui est presque aussi voisine. Il est vrai que, par rapport à nos exportations, la Belgique n'occupe plus que le 7e rang. Pourquoi cette différence? Ce n'est pas là, comme quelques hommes le pensent, une raison de se plaindre de nos relations avec ce pays; cependant c'est un fait à signaler et dont il serait intéressant de rechercher la cause. Une circonstance encore plus digne d'attention, et que nous sommes étonné de ne pas voir prendre en plus sérieuse considération par le gouvernement ou par les chambres, c'est l'extrême exiguité de notre commerce avec les états du nord de l'Europe qui se groupent autour de la mer Baltique : la Norvége, la Suède, la Russie du nord et le Danemark. La Norvége ne figure dans nos importations qu'au 16e rang, et pour une valeur totale de 13 millions 700,000 fr.; la Suède au 27e rang, après Haïti, après les villes anséatiques, après le Mexique et le Texas, et seulement pour une valeur de 5 millions 700,000 francs. Quant au Danemark, il compte à peine, relégué qu'il est au 38e rang, après les États-Romains, Lucques et Monaco, avec un chiffre total de 1 million 700,000 francs. Pour la Russie même, si l'on distinguait la région du nord, où le commerce

se fait principalement par la Baltique, de la région du midi, où il se fait par la mer Noire, on verrait qu'elle n'occupe aussi qu'un rang fort secondaire dans nos importations.

C'est bien pis pour les exportations. La Norvége n'y figure plus qu'au 40e rang et le Danemark au 39e, tous les deux avec le chiffre insignifiant de 1 million 400,000 fr. Et la Suède, ce grand pays, qui le croirait? est au 42e rang, avec un chiffre qu'on n'ose pas dire : 700,000 fr. seulement. La Russie enfin, bien que l'on confonde toujours les deux régions en une, n'est plus ici qu'au 16e rang, après l'île Bourbon, et avec un chiffre de 13 millions 600,000 francs. Ensemble la Suède, la Norvége et le Danemark, qui forment avec la Russie cette grande région du nord placée à si peu de distance de nous, et qu'on voit s'étendre sur la carte avec un immense développement de côtes maritimes, n'égalent pas, quant à la valeur de nos exportations, l'Égypte seule, ou les possessions danoises en Amérique.

Est-ce donc que tous ces pays n'ont rien à nous offrir ou rien à recevoir de nous? Il nous semble, au contraire, que leurs productions sont assez différentes des nôtres pour que d'utiles échanges se fassent. Combien de ces productions seraient utiles à notre industrie manufacturière ! combien d'autres nécessaires à notre navigation marchande! Les bois de construction, les fers, les aciers, le brai et le goudron, les peaux brutes, les graines oléagineuses, le suif brut, les lins et les chanvres, les céréales et beaucoup d'autres. Et combien aussi de nos marchandises conviendraient à ces pays, sans parler de nos vins! les tissus de soie, de laine ou de coton, le papier et ses applications, les huiles d'olive et les savons, les poteries, les verres et les cristaux, les instrumens de précision, les amandes, les olives, les fruits de table, et beaucoup d'autres produits du climat méridional. Malheureusement le gouvernement oublie ces contrées ou les néglige, ou bien notre système protecteur, en repoussant leurs produits, les éloigne de nous à leur détriment comme au nôtre.

L'Algérie figure dès à présent (année 1844) au 4e rang parmi les pays vers lesquels nous exportons nos marchandises, et il est intéressant de remarquer les progrès qu'elle a faits à cet égard depuis six ans.

COMMERCE SPÉCIAL. — EXPORTATIONS POUR L'ALGÉRIE.

ANNÉES.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
VALEURS EN MILLIONS.	16.4	22.1	29.6	33.6	41.4	63.4

En suivant cette progression ascendante, l'Algérie promettrait à la

France, dans un avenir prochain, des compensations pour tous les sacrifices qu'elle a nécessités. Il ne faut pourtant pas trop se flatter sur ce point, car il est probable que la présence d'une armée tous les jours de plus en plus forte entre pour quelque chose dans ce débit croissant de nos marchandises; et ce qui tend à faire croire que c'est avec notre propre argent qu'elle nous achète nos produits, c'est qu'elle ne figure qu'au 35e rang dans nos importations.

VII. — COMMERCE PAR TERRE ET PAR MER.

Des deux voies que le commerce extérieur peut prendre, la terre ou la mer, cette dernière est de beaucoup la plus suivie. Dans l'ensemble du mouvement du commerce extérieur, transit compris, le commerce par mer figure, en effet, pour 1,658 millions, ou 71 p. 100, et le commerce par terre pour 682 millions, ou 29 pour 100. Le commerce par mer a donc porté sur plus des deux tiers de la totalité des valeurs échangées. A quoi faut-il attribuer une différence si forte? La France a sans doute un grand développement de côtes maritimes, et comme la mer conduit partout, jusqu'aux pays les plus lointains, il est juste d'ajouter qu'elle est la voie par excellence. Toutefois ces deux circonstances n'expliqueraient pas suffisamment la préférence si large qu'on lui donne. La cause en est plutôt dans les droits différentiels qui, pour la plupart des marchandises, favorisent les transports par mer.

A quoi nous servent pourtant ces faveurs accordées aux transports maritimes, si ce n'est pas notre propre navigation qui en profite?

Dans le total des valeurs transportées par mer en 1844 (1,658 millions), la part des pavillons français et étrangers a été :

Pour les navires français, de 764 millions, ou 46 pour 100;
— navires étrangers, 894 — 54 pour 100.

Mais il est bon de faire remarquer que la part des navires français, bien qu'inférieure déjà à celle des navires étrangers, comprend ici la navigation réservée, c'est-à-dire celle qui se fait avec nos colonies, et dont les navires étrangers sont exclus. La navigation réservée ayant porté en 1844 sur une valeur de 250 millions, ou 15 pour 100 du mouvement général, il reste, pour la navigation de concurrence, la seule pour laquelle nos navires entrent en partage avec les navires étrangers, et qui puisse faire l'objet d'une comparaison utile, 514 millions, ou 31 pour 100.

Ainsi la part des navires étrangers est bien, comme on le voit, de 54

pour 100 du mouvement général; mais celle des navires français n'est en réalité que de 31 pour 100. Ces deux chiffres indiquent les véritables rapports qui existent, dans nos propres ports, entre notre marine et la marine étrangère. L'infériorité qu'ils accusent n'est pas flatteuse pour notre pavillon. Elle l'est d'autant moins, que cette proportion de 31 pour 100, si faible qu'elle paraisse, n'a été atteinte par notre marine qu'à la faveur d'un grand nombre de droits différentiels et de divers artifices de législation qu'il serait superflu de rappeler.

A quoi faut-il attribuer cette extrême infériorité de notre marine marchande, que tant d'autres faits constatent? Il serait utile d'en rechercher les causes, et surtout d'en découvrir le remède : ce serait là un sujet intéressant que nous recommanderions volontiers à toute l'attention de la législature; mais, si l'on voulait une fois aborder sérieusement un sujet si grave, il faudrait, au lieu de s'arrêter à la surface, à des circonstances accessoires et très souvent insignifiantes, se porter au cœur même de la question. On accuse quelques traités de navigation, dont les avantages sont plus ou moins contestables. Évidemment la cause du mal n'est pas là; elle est toute dans la cherté relative de notre navigation, qui oblige notre pavillon à reculer devant les autres sur toutes les mers. C'est donc cette cherté qu'il faut combattre avant tout. Si on en cherchait le remède avec un esprit dégagé de toute prévention étroite, on le trouverait sans aucun doute, comme tant d'autres, dans l'application du grand principe de la liberté du commerce, et particulièrement dans l'extension de nos relations avec ces pays du nord dont nous parlions plus haut.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est de voir que notre marine marchande, loin de grandir à mesure que notre commerce extérieur se développe, tend au contraire à décroître de jour en jour. On en jugera par le tableau suivant :

TONNAGE. — ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES.

QUANTITÉS EXPRIMÉES PAR 1000 TONNEAUX.

NAVIGATION.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
Française réservée. . .	404	383	421	457	466	485
Id. de concurrence. . .	939	828	784	680	739	771
Étrangère.	1,587	1,685	1,887	2,002	2,042	2,032
TOTAUX. . .	2,930	2,896	3,092	3,139	3,247	3,288

Ainsi le total des entrées et des sorties dans nos ports, qui n'était en 1839 que de 2,930,000 tonn., s'est élevé en 1844 à 3,288,000 tonn. C'est une augmentation correspondante à celle du commerce exté-

rieur, et par conséquent normale; mais la marine française n'en a profité en rien, au moins dans la navigation de concurrence. Loin de là, elle a pris dans le commerce une part de moins en moins active, puisque son tonnage est tombé du chiffre de 939,000 tonneaux, où il était en 1839, à celui de 771,000 en 1844. La navigation étrangère s'est élevée, au contraire, dans le même temps, du chiffre de 1,587,000 tonneaux à celui de 2,032,000. C'est donc à elle seule que l'accroissement du commerce a profité. Quant à l'augmentation de notre navigation réservée, outre qu'elle nous coûte assez cher, elle n'offre qu'un bien faible dédommagement pour de si grandes pertes.

Vainement, pour relever notre marine marchande de cet extraordinaire abaissement, le gouvernement lui réservera-t-il le privilége exclusif du transport des charbons pour ses bateaux à vapeur et du tabac pour ses fabriques. Vainement augmenterait-il encore la somme déja si forte des primes qu'il accorde pour la pêche. Ce sont là de bien faibles palliatifs pour un grand mal. Toutes ces charges imposées à l'état, après tant d'autres supportées par le commerce, ne peuvent qu'étendre outre mesure, au prix des plus lourds sacrifices, la navigation réservée, qui sera toujours, quoi qu'on fasse, bien restreinte et bien chétive. Elles ne rendront pas à notre marine une part plus grande dans la navigation de concurrence, la seule qui soit susceptible d'un accroissement notable, la seule peut-être qui soit digne de considération, parce qu'elle ne fait pas acheter trop cher les services qu'elle rend.

Nous avons vu que le commerce extérieur de la France s'accroît tous les ans : c'est le résultat naturel et nécessaire du travail incessant auquel une active population se livre, et de la paix féconde dont toute l'Europe jouit. Il s'en faut bien cependant que ce commerce réponde aux besoins d'un pays tel que le nôtre. Avec son immense population, avec les ressources si variées et si riches de son industrie et de son territoire, la France devrait aspirer dès à présent à égaler, sinon à surpasser tous les pays du monde; car quel autre réunit à un plus haut degré dans son sein tous les élémens de la grandeur? Au lieu de cela, elle reste fort loin des États-Unis et de l'Angleterre, les seuls pays auxquels on doive actuellement la comparer, et les progrès qu'elle fait, bien que réels et sensibles, ne sont pas assez grands pour diminuer l'avance qu'ils ont sur elle.

Notre commerce extérieur est en outre mal ordonné dans son en-

semble. On y remarque d'étranges anomalies et des disparates choquantes. Sous quelque point de vue qu'on le considère, il porte, s'il est permis de le dire, tout d'un côté, ce qui est le signe évident d'une situation contrainte. A l'exportation, il n'a guère pour objet que les produits fabriqués, à l'importation, les matières brutes; et, quoiqu'on puisse dire qu'un pays avancé en civilisation et chargé d'une population nombreuse doive, selon l'ordre naturel des choses, échanger souvent les produits de ses manufactures contre les produits naturels des autres, il s'en faut bien que l'état actuel de la France justifie des différences si fortes. Si l'on considère nos relations extérieures par rapport aux pays avec lesquels elles sont ouvertes, on trouve qu'elles se partagent encore d'une manière fort inégale, et que de vastes contrées, intéressantes à bien des titres, en sont presque entièrement exclues. A tous égards, ce commerce paraît donc sorti de ses véritables voies, et, de quelque côté qu'on l'envisage, on y trouve l'empreinte du régime restrictif et violent auquel il est assujetti.

Le fait le plus saillant du reste, c'est la décadence de notre marine marchande, fait grave, puisqu'il intéresse tout à la fois la prospérité du commerce et la puissance de l'état. Il y a long-temps que ce mal a été signalé, et qu'il tient les esprits comme en éveil; mais on se refuse à reconnaître et surtout à accepter le vrai remède.

Pour replacer notre commerce extérieur dans ses véritables voies, et le porter à ce degré de splendeur auquel la France a le droit de prétendre, pour relever en même temps notre marine marchande de son abaissement, il n'y a, selon nous, qu'un seul moyen efficace, c'est le retour à un régime plus libéral. Nous essaierons bientôt de le montrer. Tous les temps, nous le savons, ne sont pas également favorables au triomphe des vrais principes, et peut-être que, dans la situation actuelle des esprits en France, le principe de la liberté absolue du commerce, malgré sa puissance et sa fécondité réelle, aurait peu de chances de prévaloir; mais nous croyons qu'il ne serait pas difficile, même dans les circonstances présentes, de soumettre à une réforme profonde et salutaire le régime établi.

CHARLES COQUELIN.

HISTORIENS

MODERNES

DE LA FRANCE.

VI.

M. MIGNET.

Ce n'est certes pas de nos jours que Voltaire aurait droit de dire : « La France fourmille d'historiens et manque d'écrivains (1). » Car, si la France n'a jamais été plus fertile en historiens dignes de ce nom par la science et par la pensée, plusieurs se trouvent être à la fois des écrivains éminens. Mais aucun, peut-être, ne marque davantage en lui cette qualité, qui met le cachet à toutes les autres, que l'homme de mérite et de haut talent duquel notre série ne saurait plus longtemps se passer. A des études vastes, continues, profondes, à la possession directe des sources supérieures, M. Mignet n'a cessé de joindre le soin accompli (*cultus*) de composer et d'écrire; chaque œuvre de lui se recommande par l'ensemble, par la gravité et l'ordre, comme aussi par l'éclat de l'expression ou par l'empreinte. C'est bien en le

(1) Lettre à l'abbé d'Olivet, 6 janvier 1736.

lisant qu'on peut sentir ce que dit quelque part Pline le jeune dans une belle parole : « Quanta potestas, quanta dignitas, quanta majestas, quantum denique *numen* sit historiæ (1)... » Le caractère élevé, auguste et, pour ainsi dire, sacré de l'histoire est gravé dans tout ce qu'il écrit. Malgré les difficultés, que nous connaissons trop bien, de juger du fond en des matières si complexes et d'oser apprécier la forme en des hommes si honorés de nous, cette fois nous nous sentons presque à l'aise vraiment; nous avons affaire à une destinée droite et simple qui, en se développant de plus en plus et en élargissant ses voies, n'a cessé d'offrir la fidélité et la constance dans la vocation, la fixité dans le but; il est peu d'exemples d'une pareille unité en notre temps, et d'une rectitude si féconde.

M. Mignet est né à Aix en Provence, le 8 mai 1796. Élevé d'abord au collége de sa ville natale, il y terminait sa quatrième, lorsque passèrent des inspecteurs; le résultat de leur examen fut de faire nommer le jeune élève demi-boursier au lycée d'Avignon où il alla achever ses études. Revenu à Aix en 1815 pour y suivre les cours de droit, il rencontra, dès le premier jour, sur les bancs de l'école, M. Thiers arrivant de Marseille, et ils se lièrent dès-lors de cette amitié étroite, inaltérable, que rien depuis n'a traversée. Reçus tous deux au barreau en la même année (1818), ils débutent ensemble, ils font pendant un an et demi environ leur métier d'avocat, vers la fin un peu mollement, car déjà des études plus chères les détournaient. M. Thiers, indépendamment de son *Éloge de Vauvenargues*, dont nous avons raconté les vicissitudes piquantes et le succès (2), remportait à Aix un autre prix sur l'*Éloquence judiciaire*, et M. Mignet était couronné à Nîmes pour l'*Éloge de Charles VII;* mais son vrai début allait le porter sur un théâtre plus apparent. L'Académie des inscriptions avait proposé d'examiner quel était, à l'avénement de saint Louis, l'état du gouvernement et de la législation en France, et de montrer, à la fin du même règne, ce qu'il y avait d'effets obtenus et de changemens opérés par les institutions de ce prince. Le jeune avocat d'Aix apprit tard le sujet de ce concours; il ne put s'y mettre que peu avant le terme expiré, et ce fut de janvier à mars 1821, en trois mois à peine, qu'il écrivit l'excellent travail par où il marqua son entrée dans la carrière. Cet ouvrage qui, avec celui de M. Arthur Beugnot, partagea le prix de l'Académie, et qui parut l'année suivante (1822) dans une forme plus

(1) Lettre 27 du livre IX.
(2) Dans cette *Revue des Deux Mondes*, livraison du 15 janvier 1845, page 210.

développée et sous ce titre : *De la Féodalité, des Institutions de saint Louis et de l'Influence de la Législation de ce prince*, indiquait déjà tout l'avenir qu'on pouvait attendre de M. Mignet, comme historien philosophe et comme écrivain.

M. Daunou, qui en rendit compte dans le *Journal des Savans* (mai 1822), reconnaissait que les vues, par lesquelles l'auteur avait étendu son sujet et en avait éclairci les préliminaires, « supposaient une étude profonde de l'histoire de France; » il trouvait que l'ouvrage « se recommandait moins par l'exactitude rigoureuse des détails que par l'importance et la justesse des considérations générales; » mais il insistait sur cette importance des résultats généraux, et notait « la profondeur et quelquefois la hardiesse des pensées, la précision et souvent l'énergie du style. » Nous aimons à reproduire les propres paroles du plus scrupuleux des critiques, de celui qui, en rédigeant ses jugemens, en pesait le plus chaque mot. Dom Brial aussi, le dernier des bénédictins, s'était montré, au sein de l'Institut, l'un des plus favorables à un travail où la nouveauté du talent rehaussait, sans la compromettre, la solidité.

M. Mignet, par ce premier et remarquable essai, déclarait hautement sa vocation naturelle et en même temps le procédé le plus habituel de son esprit. L'étude particulière sur saint Louis et ses institutions n'était pour lui qu'une occasion de traverser et de repasser dans toute son étendue l'histoire de France, de la ranger et de la coordonner par rapport à ce grand règne. D'autres auraient pu croire qu'il suffisait, en commençant, d'exposer la situation du royaume, l'état de l'administration, le système des lois politiques, civiles et pénales, au moment où saint Louis arriva au trône; l'Académie n'en demandait pas davantage; mais l'esprit du jeune écrivain était plus exigeant : de bonne heure attentif à remonter aux causes, à suivre les conséquences, à ne jamais perdre de vue l'enchaînement, il se dit que l'influence et la gloire de saint Louis consistaient surtout dans l'abaissement et la subordination du régime féodal, et il rechercha dès-lors quel était ce gouvernement féodal dans ses origines et ses principes, comment il s'était établi, accru, et par quels degrés, ayant atteint son plus grand développement, il approchait du terme marqué pour sa décadence. Au point de vue élevé où il se plaçait, et dans le regard sommaire sous lequel il embrassait et resserrait une longue suite d'événemens, il arrivait à y saisir les points fixes, les nœuds essentiels, les lois, et déjà il laissait échapper de ces mots, de ces maximes chez lui familières et fondamentales, qui exprimaient ce qu'on a pu appeler

son système. A propos des similitudes frappantes et presque des symétries d'accidens qui sautent aux yeux entre l'avénement de la seconde race et celui de la troisième, il disait : « Cette analogie de causes et d'effets est remarquable, et prouve combien les choses agissent avec suite, s'accomplissent de nécessité, et se servent des hommes comme moyens, et des événemens comme occasions. » Après avoir montré dans saint Louis le principal fondateur du système monarchique, il suivait les progrès de l'œuvre sous les plus habiles successeurs, et faisait voir avec le temps la royauté de plus en plus puissante et sans contrôle, *roulant* à la fin *sur un terrain uni où elle n'éprouva pas d'obstacle, mais où elle manqua de soutien;* si bien qu'un jour « elle se trouva seule en face de la révolution, c'est-à-dire d'un grand peuple qui n'était pas à sa place et qui voulait s'y mettre, et elle ne résista pas.

« Ainsi, ajoutait-il en se résumant, depuis l'origine de la monarchie, ce sont moins les hommes qui ont mené les choses que les choses qui ont mené les hommes. Trois tendances générales se sont tour à tour déclarées et accomplies : sous les deux premières races, tendance générale vers l'indépendance, qui finit par l'anarchie féodale; sous la troisième, tendance générale vers l'ordre, qui finit par le pouvoir absolu; et après le retour de l'ordre, tendance générale vers la liberté, qui finit par la révolution. »

C'est de cette idée que M. Mignet partira bientôt pour entamer son *Histoire de la Révolution;* l'introduction qu'il mit en tête de celle-ci ne fait que développer la visée première; même lorsqu'il aborda le sujet tout moderne, il ne le prenait pas de revers ni à court, comme on voit, il s'y poussait de tout le prolongement et comme de tout le poids de ses études antérieures.

Si M. Mignet se produisait déjà si nettement dans son premier ouvrage par l'expression formelle de la pensée philosophique qu'il apportait dans l'histoire, il ne s'y donnait pas moins à connaître par le sentiment moral qui respire d'une manière bien vive et tout-à-fait éloquente dans les éloges donnés à saint Louis, à ce *plus parfait* des rois, du si petit nombre des politiques habiles qui surent unir le respect et l'amour des hommes à l'art de les conduire. J'insiste sur ce point parce que beaucoup de gens qui s'élèvent contre le système de la fatalité historique, ont cru y voir la ruine de tout sentiment moral. Le pas en effet est glissant, et la confusion se peut faire sans trop d'effort, si l'on n'y prend garde : M. Mignet du moins ne l'a jamais entendu ainsi, et quel qu'ait été, selon lui, le rôle assigné aux individus par le destin ou

la Providence dans l'ordre successif des choses, il a toujours mis à part l'intention morale.

L'auteur n'a jamais fait réimprimer son premier écrit, auquel il ne rend peut-être pas toute la justice qui lui est due; il en a repris depuis et rectifié plusieurs des idées principales dans le mémoire sur la *Formation territoriale et politique de la France*, lu à l'Académie des sciences morales en 1838. Dans ce dernier travail mis en regard du premier, saint Louis reste grand sans paraître aussi isolé ni aussi inventeur; il ne rejoint Charlemagne que moyennant des intermédiaires et en donnant la main à Philippe-Auguste. Les successeurs de saint Louis sont appréciés selon leur importance monarchique avec une mesure mieux graduée : Charles V conduit à Charles VII qui reste très important, mais Louis XI y est relevé du jugement rigoureux qui, en s'appliquant à l'homme, méconnaissait le roi. De même Richelieu, amoindri d'abord, demandait à être replacé à son vrai rang et bien moins en tête des ambitieux ministres que dans la série même des rois. J'ai noté les inexpériences inévitables au début, même de la part d'une pensée si ferme et si nourrie : ce qui n'empêche pas ce petit écrit d'être supérieur et de rester à beaucoup d'égards excellent.

Son succès académique amena naturellement M. Mignet à Paris en juillet 1821, et M. Thiers l'y suivit deux mois après. Les deux amis visaient à la capitale, et ils s'étaient dit que le premier qui y mettrait le pied tirerait à lui l'autre. Je ne reviendrai pas sur ces commencemens déjà exposés. Pendant que M. Thiers entrait au *Constitutionnel* par M. Étienne, M. Mignet arrivait par Châtelain au *Courrier*, et y prenait rang d'abord dans des articles sur la politique extérieure qui eurent l'honneur d'être remarqués de M. de Talleyrand. Celui-ci y trouva même sujet d'écrire à celui qui pouvait devenir un juge l'un de ces rares petits billets qui semblèrent de tout temps la suprême faveur. Ce fut l'origine d'une liaison bien flatteuse et qui, en ayant ses charges, rendait beaucoup. Dès 1821, on offrait au jeune écrivain de faire une *Histoire de la Révolution française;* on lui proposait aussi de donner un cours à l'Athénée de Paris, et il y professa une année sur la *Réformation* et le XVIe siècle, une autre année sur la *Révolution et la Restauration d'Angleterre*.

Parallélisme de la révolution anglaise avec la nôtre dans ses différentes phases et dans son mode de conclusion, c'est là précisément la thèse que M. Mignet soutiendra plus tard dans la polémique du *National;* il y préluda dès le premier jour, aussi bien qu'à cette histoire de la réformation qu'il devait développer et mûrir à travers tant d'au-

tres études diverses, et qui promet d'être son œuvre définitive. On voit que de bonne heure tous les cadres dans lesquels avait à s'exercer une pensée si pleine d'avenir étaient trouvés.

Cette fixité dans les points de départ et dans les buts assignés, cette détermination prompte et précise dès les premiers pas dans la carrière, caractérisent, ce semble, une nature d'esprit, et contrastent fortement avec la mobilité de la jeunesse. M. Mignet en eut surtout la vigueur, qu'il appliqua aussitôt dans toute son intégrité; il ne laisse apercevoir aucun tâtonnement, aucune dispersion : c'est là un des traits qui lui appartiennent le plus en propre. Lui et M. Thiers, d'ailleurs, ils arrivaient à Paris avec une pensée arrêtée en politique, avec une opinion déjà faite, qui aidait beaucoup à la résolution de leur marche et qui simplifiait leur conduite. Ils étaient très convaincus à l'avance de l'impossibilité radicale qu'il y aurait pour les Bourbons à accepter les conditions du gouvernement représentatif, du moment que ces conditions s'offriraient à eux dans toute leur rigueur, c'est-à-dire le jour où une majorité parlementaire véritable voudrait former un cabinet et porter une pensée dirigeante aux affaires. Ces deux jeunes esprits entraient dans la lutte, bien persuadés que la dynastie (par suite de toutes sortes de raisons et de circonstances générales ou individuelles dont ils n'étaient pas embarrassés de rendre compte) ne se résignerait jamais à subir le gouvernement représentatif ainsi entendu, et dès-lors ils tenaient pour certaine l'analogie essentielle qui se reproduirait jusqu'à la fin entre la révolution française et la révolution d'Angleterre, et qui amènerait pour nous au dernier acte un changement de dynastie. Cette opinion chez eux, non pas de pur instinct et de passion comme chez plusieurs, mais très raisonnée, très suivie (1) et beaucoup plus arrêtée que chez leurs jeunes amis libéraux du monde, donna du premier jour à leur attaque toute sa portée, et imprima à l'ensemble de leur direction intellectuelle une singulière précision.

J'ai encore présentes à l'esprit ces premières leçons de l'Athénée dans lesquelles M. Mignet aborda le XVI[e] siècle et la réforme. Il n'avait pas publié à cette époque son tableau de la révolution française; il n'était connu que par son prix récent à l'Institut et par les témoignages enthousiastes de quelques amis. Je le vois s'asseoir dans cette chaire qui n'était pas sans quelque illustration alors, que décoraient les souvenirs de La Harpe, de Garat, de Chénier, et qu'entouraient à

(1) C'était celle également de Manuel et de Béranger.

certains soirs plus d'un représentant debout du XVIIIe siècle, Tracy, Lacretelle aîné, Daunou. Le jeune historien de vingt-six ans y parlait de la journée de la Saint-Barthélemy et des causes qui l'avaient préparée. Dès les premiers mots de la lecture, l'auditoire tout entier était conquis; chacun se sentait saisi d'un intérêt sérieux et sous l'impression de cette parole qui grave, de cet accent qui creuse. La prononciation quelque peu puritaine et ce débit empreint d'autorité redoublaient encore leur effet en sortant du sein d'une jeunesse si pleine d'éclat et presque souriante de grace. Ce jeune homme à la physionomie aimable et à l'élégante chevelure offrait à la fois quelque chose d'austère et de cultivé, un mélange de réflexion et de candeur. Chaque trait de talent et de pensée était vivement saisi au passage, et je me souviens qu'on applaudit fort celui-ci par exemple (je ne le cite que comme m'étant resté dans la mémoire), lorsqu'arrivant à parler de l'ordre des jésuites, l'historien décrivait cette société habile, active, infatigable, qui, pour arriver à ses fins, *osait tout, même le bien*. Cette leçon sur la Saint-Barthélemy fut si goûtée des assistans, que les absens supplièrent M. Mignet de la répéter en leur faveur, et il la recommença la semaine suivante devant une assemblée deux fois plus nombreuse. Je n'ai pas craint de fixer ce souvenir qui, toutes les fois que les succès de M. Mignet se renouvellent, m'apparaît de loin tout au début de sa carrière. Il est juste et doux de reconnaître que, depuis ce moment-là, il n'a fait autre chose que marcher en avant, poursuivre, étendre les mêmes études en les approfondissant, se perfectionner sans jamais dévier, cueillir le fruit (même amer) des années sans laisser altérer en rien la pureté de ses sentimens ni sa sincérité première. Cette destinée grave et sereine, toute studieuse, sans écart, me fait l'effet d'une belle et droite avenue dont les arbres sont peut-être plus hauts et mieux fournis en avançant : tout à l'extrémité, j'aime à y revoir ces premières stations plus riantes, sous le soleil.

Au printemps de 1824, parut l'*Histoire de la Révolution française*: ce fut un immense succès et un événement. On n'avait pas eu jusque-là dans un livre la révolution tout entière résumée à l'usage de la génération qui ne l'avait ni vue ni faite, mais qui en était fille, qui l'aimait, qui en profitait et qui l'aurait elle-même recommencée, si elle eût été à refaire. On avait des histoires écrites par de véritables contemporains, acteurs ou témoins, juges et parties, des mémoires. M. Mignet fut le premier qui fit une histoire complète abrégée, un tableau d'ensemble vivant et rapide, un résumé frappant, théorique, commode. Autrefois, on faisait des éditions *ad usum Delphini* : cette

édition-ci fut à l'usage des fils des hommes du tiers-état, c'est-à-dire de tout le monde. Ce prodigieux succès que l'histoire plus développée de M. Thiers obtint après être terminée, et qui ne fut dans son plein que six ans plus tard, vers 1830, le résumé de M. Mignet l'enleva dès sa naissance. Le livre fut à l'instant traduit dans toutes les langues, en espagnol, portugais, italien, danois; il y eut jusqu'à six traductions différentes en allemand. On se l'explique à merveille : l'auteur portait, pour la première fois, l'ordre et la loi dans des récits qui jusque-là, sous d'autres plumes, n'avaient offert qu'anarchie et confusion comme leurs objets mêmes. M. Mignet, au contraire, se plaçant derrière la Révolution, tandis qu'elle tonnait comme le plus terrible des Gracques, faisait en quelque sorte l'office du joueur de flûte de l'antiquité : il la remettait au ton, il remettait au pas ce qui s'était fait tumultueusement, il en marquait la mesure au nom de la force supérieure et de l'idée philosophique. Par lui, les mouvemens du monstre reprenaient majesté et presque harmonie; les dissonances criantes s'éteignaient, les irrégularités de détail disparaissaient dans l'effet de la note fondamentale. Ce grand orage humain semblait marcher et rouler comme les hautes sphères.

Ainsi déjà l'avait conçu De Maistre, lorsqu'au début de ses *Considérations*, il disait : « Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer; personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet. » Nous aimerions mieux citer d'autres noms; mais peu importe, l'idée est la même. Je ne la discuterai pas ici, je l'ai fait ailleurs (1); et puis l'on a bien assez de ces débats où il est entré depuis lors tant de déclamations et de lieux-communs. Bossuet, jugeant les révolutions des empires, pensait comme De Maistre; lui aussi, il n'envisage des factions, des nations entières, que comme un seul homme sous le souffle d'en haut; il les fait marcher et chanceler devant lui comme une *femme ivre*. Montesquieu, sans aller jusqu'au sens mystique, croyait également à des lois dans l'histoire; tous les esprits supérieurs les aiment au point de les créer plutôt que de s'en passer. Bolingbroke, parlant d'un écrit de Pope (son *Essai sur l'Homme*, je crois), et du bien qui pouvait en

(1) Dans *le Globe* du 28 mars 1826.

résulter pour le genre humain, écrivait à Swift (6 mai 1730) : « J'ai pensé quelquefois que, si les prédicateurs, les bourreaux et les auteurs qui écrivent sur la morale, arrêtent ou même retardent un peu les progrès du vice, ils font tout ce dont la nature humaine est capable; une réformation réelle ne saurait être produite par des moyens ordinaires : elle en exige qui puissent servir à la fois de châtimens et de leçons; c'est par des calamités nationales qu'une corruption nationale doit se guérir. » Voilà encore une de ces paroles qui serviraient bien d'épigraphe et de devise à une histoire de la révolution française.

Ce qu'il y avait d'extrêmement neuf et de singulièrement hardi dans l'œuvre de M. Mignet, c'était l'application qu'il faisait de ces lois, telles qu'elles lui apparaissaient, à un sujet si récent et à la représentation d'une époque dont tant d'acteurs, de témoins ou de victimes, existaient encore. Cette application à bout portant était absolue de sa part, elle était inflexible. Selon lui, les intentions quelconques, même des principaux personnages, les passions et intérêts individuels, ont leurs limites d'influence et ne sauraient contrarier ni affecter puissamment le système général de l'histoire. Nous dirons tout à l'heure comment il conçoit ce système dans son universalité; mais, à cette époque et en cette crise de notre révolution, cela lui devenait plus évident encore. Il y régla donc son récit et ses jugemens; il fit saillir la force principale et en dégagea fermement les résultats. S'attachant à un ordre unique de causes, il négligea toutes celles qui n'avaient agi que pour une part indéterminée et confusément appréciable, comme s'il en avait trop coûté à son esprit rigoureux d'admettre de la réalité autre part que là où il découvrait de l'ordre et des lois. C'est ainsi qu'il atteignit son but et put livrer aux enfans du lendemain de la révolution une histoire claire, significative, avouable dans ses points décisifs et honorable, grandiose jusqu'en ses excès, peut-être inévitable, hélas! en ses quelques pages les plus sanglantes, et dont les divers temps se gravèrent ineffaçablement du premier jour dans toutes les mémoires encore vierges. S'il y eut des traces trop manifestes de système et comme des plis forcés à certains endroits, je répondrai : Que voulez-vous? c'est ainsi qu'il convient plus ou moins que l'histoire s'arrange pour être portative et pouvoir entrer commodément dans le sac de voyage de l'humanité.

L'homme, il faut bien se le dire, n'atteint en rien la réalité, le fond même des choses, pas plus en histoire que dans le reste; il n'arrive à concevoir et à reproduire que moyennant des méthodes et des points de vue qu'il se donne. L'histoire est donc un *art;* il y met du sien, de

son esprit; il y imprime son cachet, et c'est même à ce prix seul qu'elle est possible. Reportez en idée la méthode de M. Mignet à un événement déjà ancien et reculé dans les siècles, rien ne paraîtra plus simple, plus légitimement lumineux; il n'y aura lieu à aucune réclamation. La hardiesse ici et l'extrême nouveauté étaient, encore une fois, dans l'application qu'il faisait à une catastrophe d'hier, c'était d'oser introduire un système de lois fixes au sein de souvenirs épars et tout palpitans. Ces chaînes de l'histoire, en tombant sur des plaies vives, les firent crier. On eût accordé au seul prêtre parlant du haut de la chaire au nom de la Providence ce droit qu'un historien, procédant dans la froideur et la rectitude philosophique, parut usurper.

Mais cette usurpation ne parut telle qu'aux intéressés et aux blessés encore saignans du combat. Quant à ces neveux si vite consolés dont parle De Maistre, et que l'inexorable écrivain n'a pas craint de montrer *dansant sur les tombes*, quant à ceux dont Béranger avec plus de sensibilité disait :

> Chers enfans, dansez, dansez,
> Votre âge
> Échappe à l'orage!...

tous ceux-là acceptèrent de confiance l'histoire de la révolution, telle que la leur rendait la plume ou le burin de M. Mignet. Les résultats essentiels qui se tirent de ce mâle et simple récit sont passés dans le fonds de leurs opinions et presque de leurs dogmes : cela fait partie de cet héritage commun sur lequel on vit et qu'on ne discute plus, et je doute fort qu'à mesure qu'on ira plus avant dans les voies modernes et que par conséquent on trouvera plus simple et plus nécessaire ce qui s'est accompli, on en vienne jamais à remettre en cause les articles, même rigides, de ce jugement historique et à les casser. Je vois d'ici venir plus d'un historien futur : on commencera avec le projet de contredire; puis, chemin faisant, on se trouvera converti, entraîné par le cours des choses, et l'on conclura peu différemment.

A ne voir le livre qu'en lui-même et indépendamment de toute discussion extérieure, en le lisant tout d'un trait (et je viens de le relire), on est pris et attaché par cette forme sévère de talent, par ce développement continu, pressé, d'un récit grave et généreux, où ressortent par endroits de hautes figures. On marche, on suit, on est porté. A chaque nœud du récit, quelques principes fortement posés reviennent frapper les temps et comme sonner les heures. Au passage des grandes

infortunes, de justes accens d'humanité (ce que j'appelle *lacrymæ volvuntur inanes*) y ont leur écho, sans rien troubler. C'est *en soi*, si l'on peut ainsi parler, un beau livre d'histoire.

Au sortir de l'*Histoire de la Révolution*, ou dans le temps même où il s'en occupait, M. Mignet pensait déjà à celle de la *Réforme*. Il avait poussé assez avant ce grand travail, lorsque les événemens politiques de 1829-1830 le vinrent distraire et appliquer tout entier avec ses amis à l'entreprise du *National*. Je n'ai rien à redire ici de ce qui a été déjà exposé dans l'article de M. Thiers; M. Mignet prit avec lui la part la plus active à cette expédition vigoureuse. Le lendemain du triomphe, au lieu d'entrer, par un mouvement qui eût semblé naturel, dans la pratique et le maniement politique, il distingua sa propre originalité et se maintint dans une ligne plus d'accord avec ses goûts véritables. M. d'Hauterive, archiviste des affaires étrangères, était mort pendant les journées mêmes de juillet; M. Molé, en arrivant au ministère, nomma aussitôt M. Mignet au poste vacant. Cette position centrale de haute administration et d'études est celle que l'historien a gardée depuis, et qu'il a même su défendre au besoin contre les tentations politiques dont plus d'une l'est venue chercher. Il aurait pu être ministre à son jour : il préféra demeurer le plus établi des historiens. Une seule fois, en 1833, il fut chargé d'une mission de confiance pour l'Espagne, à la mort de Ferdinand VII, et il alla porter à notre ambassadeur, M. de Rayneval, le mot du changement de politique dans les circonstances nouvelles que créait le rétablissement de la succession féminine. Cette excursion exceptée, les principaux événemens de sa vie sont tout littéraires : nommé de l'Académie des sciences morales lors de la fondation en 1832, élu de l'Académie française comme successeur de M. Raynouard en 1836, il fut de plus choisi pour secrétaire perpétuel de la première de ces académies, à la mort de M. Comte, en 1837. Cette existence considérable, qui s'étendait et s'affermissait dans tous les sens, procurait bien des occasions à son talent et lui imposait des obligations aussi dont il n'a laissé tomber aucune. De là une diversité d'écrits qui pourtant sont encore moins des épisodes que des branches collatérales et des accompagnemens d'une même voie. M. Mignet excelle à introduire de la relation et de la suite là où d'autres n'auraient pas su éviter la dispersion. Comme archiviste, il a été conduit à publier les pièces relatives à la *Succession d'Espagne* sous Louis XIV, et aussi le volume récent sur *Antonio Perez;* comme membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et po-

litiques, il a prononcé des éloges d'hommes d'état ou de philosophes, et lu des mémoires approfondis sur certaines questions de l'histoire civile ou religieuse. Ces nombreux travaux ne l'ont pas empêché de poursuivre comme son œuvre essentielle l'*Histoire de la Réformation*, qui s'est encore plus enrichie que ralentie, nous assure-t-on, de tant de stations préliminaires, et qui, tout permet de l'espérer, couronnera dignement une carrière déjà si remplie.

Nous avons à dire quelques mots des principaux écrits que nous venons d'énumérer; mais, avant tout, nous parlerons de la manière dont M. Mignet conçoit en général l'histoire elle-même. Il en eut de tout temps la vocation reconnaissable aux signes les plus manifestes : les faits lui disaient naturellement quelque chose, ils prenaient pour lui un sens, un enchaînement étroit et une *teneur*. Ce qui lui paraît en général le plus facile, c'est le récit. Il l'a hautement prouvé et par ce livre de la *Révolution*, et par l'admirable tableau qu'il a donné des événemens de Hollande et de la mort des frères de Witt dans le Recueil sur Louis XIV. Esprit scientifique et régulateur, il s'attache d'abord à séparer la partie mobile de l'histoire d'avec ce qu'il appelle sa partie fixe; il embrasse du premier coup d'œil celle-ci, les grands résultats, les faits généraux qui ne sont que les lois d'une époque et d'une civilisation : c'est là, selon lui, la charpente, l'*ostéologie*, le côté *infaillible* de l'histoire. La part individuelle des intentions trouve à se loger et à se limiter dans les intervalles. Ce détail infini des intentions et des motifs divers ne donne, selon lui, que le *temps* avec sa couleur particulière, avec ses mœurs, ses passions, et quelquefois ses intérêts; mais les circonstances déterminantes des grands événemens sont ailleurs, et elles ne dépendent pas de si peu; la marche de la civilisation et de l'humanité n'a pas été laissée à la merci des caprices de quelques-uns, même quand ces quelques-uns semblent les plus dirigeans.

J'expose et je m'efforce simplement de ne rien altérer dans une conception pleine de dignité et de vigueur. Quant à la partie si délicate et si ondoyante des intentions, M. Mignet pense que, pour les trois derniers siècles, on peut arriver à la presque certitude, même de ce côté; car on a pour cet effet des instrumens directs : ce sont les correspondances et les papiers d'état, pièces difficiles sans doute à posséder, à étudier et à extraire; mais, lorsqu'on y parvient, on surprend là les intentions des acteurs principaux, dans les préparatifs ou dans le cours de l'action et lorsqu'ils sont le moins en veine de

tromper, puisqu'ils s'adressent à leurs agens mêmes, ou ceux-ci à eux, et au sujet des faits ou des desseins qu'il leur importe le plus, à tous, de bien connaître. Quant aux époques antérieures, où la plupart de ces pièces manquent, on en est réduit à des conjectures. Appliquant à ses propres travaux les conditions qu'il exige, et s'aidant de toutes les ressources dont il dispose, M. Mignet est ainsi parvenu à réunir pour base de son *Histoire de la Réformation* jusqu'à 400 volumes de correspondances manuscrites de toutes sortes : il y a là de quoi fixer avec précision bien des ressorts secrets, et couper court à bien des controverses. Et, en général, on voit M. Mignet s'appliquer constamment à tirer l'histoire de la région des doutes et des accidens, de la sphère du hasard, et viser à l'élever jusqu'à la certitude d'une science.

L'exemple remarquable qu'il a donné en mettant au jour les *Négociations relatives à la Succession d'Espagne sous Louis XIV* (1) est une innovation des plus démonstratives et des plus heureuses. Sous air de publier un simple recueil de dépêches, il a trouvé moyen de dresser toute une histoire politique du grand règne. M. Mignet a plus fait pour Louis XIV que tous les panégyristes : il nous a ouvert l'intérieur de son cabinet et l'a montré au travail comme roi, judicieux, prudent dès la jeunesse, invariablement appliqué à ses desseins et ne s'en laissant pas distraire un seul instant, au cœur même des années les plus brillantes et du sein des pompes et des plaisirs. On a beaucoup disputé pour ou contre la valeur personnelle de Louis XIV; dans ce curieux procès qui s'est débattu depuis l'abbé de Saint-Pierre jusqu'à Lemontey et au-delà, chacun prenait parti selon ses préventions et tranchait à sa guise. Depuis la publication de M. Mignet, il n'y a plus lieu, ce me semble, qu'à un jugement unique. Il est surtout une époque bien mémorable de son règne, celle qui précède la paix de Nimègue (1672-1678), dans laquelle Louis XIV ne partage avec personne le mérite d'avoir conduit sa politique extérieure : il avait perdu son habile conseiller, M. de Lionne, en 1671; M. de Pomponne, qui lui succédait, homme aimable, plume excellente, le charme des sociétés de M[mes] de Sévigné et de Coulanges, n'était pas en tout, à beaucoup près, un remplaçant de M. de Lionne, ni du même ordre politique; il manquait de fertilité et d'invention. Il y avait bien encore Louvois, l'organisateur de la guerre, l'administrateur essentiel et vigi-

(1) Dans la collection des *Documens historiques*; il y a jusqu'ici quatre volumes in-4° publiés (1835-1842) : l'ouvrage entier en aura probablement huit.

lant, mais avec tous les inconvéniens de son caractère. Servi par eux, Louis XIV sut se guider lui-même, choisir et trouver ses voies, suffire à tout, réparer les fautes, diviser ses adversaires, ne rien relâcher qu'à la dernière heure, et, à force de suite, d'artifice et de volonté, enlever à point nommé la paix la plus glorieuse.

Que pourtant cette habileté de Louis XIV, comme politique, fût de première portée et de la plus grande *volée*, je ne le croirai pas, même après ces solides témoignages : elle se bornait trop à l'objet de son ambition présente et n'envisageait pas assez le lendemain. Là est la distance qui sépare Louis XIV de Richelieu et des vrais génies. Ce rare bon sens de détail, cette habileté persévérante d'application, qui ressortent si visiblement des pièces produites par M. Mignet, diminuent bien de prix, lorsqu'embrassant l'ensemble du règne, on les voit mener en définitive à de si déplorables résultats et à de si cuisans retours. Ainsi, dans cette première lutte avec la Hollande et pendant les années qui la préparent (1668-1672), on peut admirer l'art profond avec lequel le roi isole à l'avance ce petit peuple et le sépare successivement de tous ses alliés, pour l'écraser ensuite; mais patience! la Hollande aux abois et son héros le prince d'Orange tourneront à la longue toute l'Europe contre la France. Un homme de passion et de génie sortit de ces flots par lesquels il avait sauvé son pays, et c'est Guillaume III qui a suscité Marlborough et tous les succès de la reine Anne. La hauteur personnelle de Louis XIV et ses ténacités d'orgueil compliquèrent toujours et traversèrent plus ou moins la vue de ses vrais intérêts comme roi; son rare bon sens, en se mettant au service de cette passion personnelle, ne la dominait pas assez. On en a vu, depuis, de plus grands que lui ne pas éviter pareil écueil et finalement s'y briser.

On jouit, grace à M. Mignet, de lire dans ces intérieurs de conseils, de percer le secret des choses et d'en pouvoir raisonner. Cette publication met, en quelque sorte, la diplomatie (1) à la portée de ceux qu ne bougent pas de leur fauteuil, et l'offre en spectacle et en sujet de méditation à l'homme d'étude et au moraliste; elle leur permet de saisir le fin du jeu et d'en extraire la philosophie à leur usage. Tous ceux qui, sans mettre le doigt aux affaires du monde, aiment à tout

(1) Ici et dans tout ce qui suivra, il est bien entendu que je ne parle que de l'ancienne diplomatie : quant à la nouvelle, là où il existe encore telle chose qu'on doive appeler de ce nom, je suis disposé à faire en sa faveur toutes les exceptions qu'on pourra désirer.

en comprendre, doivent savoir un gré infini à M. Mignet. Si quelquefois, en d'autres écrits, il a paru faire trop étroite la part des intentions et des influences personnelles dans l'histoire, s'il les a souvent encadrées et un peu écrasées dans une formule absolue et inflexible, ici elles reprennent tout leur espace et tout leur champ; on a la revanche au complet. Et qu'il est parfois amusant, ce tapis du jeu, qu'il est rempli de dessous de cartes et de revers! M. de Lionne, dont la trace si considérable était restée à demi ensevelie dans les cartons officiels, reparaît ici avec toute sa vie et sa variété féconde. Politique avisé autant qu'homme aimable, plein d'expédiens et de ressources, fertile, infatigable, possédant à fond les affaires et les portant avec légèreté et grace, les égayant presque toujours dans le ton, il était le chef de cette école de diplomates dont Chaulieu avait connu de brillans élèves, et dont il a fait un groupe à part dans son Élysée :

Dans un bois d'orangers qu'arrose un clair ruisseau
Je revois Seignelai, je retrouve Béthune,
Esprits supérieurs en qui la volupté
Ne déroba jamais rien à l'habileté,
Dignes de plus de vie et de plus de fortune!

M. de Lionne est le maître de cette école solide et charmante dont M. de Pomponne, à la fois plus vertueux et moins appliqué, n'est déjà plus. Mais celui qui en est à fond et que M. Mignet a ressuscité tout entier, c'est le chevalier de Gremonville, cet ambassadeur à Vienne, le démon du genre, le plus hardi, le plus adroit, le plus *effronté* des négociateurs du monarque : Louis XIV lui a décerné en propres termes ce piquant éloge. C'est une comédie que toute sa conduite à Vienne, et une comédie qui aboutit à ses fins sérieuses. J'avoue (et j'en demande pardon à la philosophie de l'histoire) que tout cela fait bien rêver; on arrive, après cette lecture, à croire sans trop de peine, et presque comme si l'on avait été ministre dans le bon temps, que tous les grands politiques ont été plus ou moins de grands dissimulateurs, pour ne pas dire un autre mot. Qu'ils le soient seulement dans l'intérêt général et en vue du bien de l'*état*, comme disait Richelieu, les voilà plus qu'absous, et ils font de grands hommes. On arrive, en continuant de rêver, à se dire que la société est une *invention*, que la civilisation est un *art*, que tout cela a été *trouvé*, mais aurait bien pu ne l'être pas ou du moins ne l'être qu'infiniment peu, et qu'enfin il y a nécessairement de l'*artifice* dans ces génies dirigeans. Cette mo-

rale politique peut paraître fort rapprochée, je le sais, de celle de Hobbes, de Hume, de Machiavel; mais, s'il y a un machiavélisme qui est petit, le véritable ne l'est pas. Dans le discours qu'il adressait à Léon X sur la réforme du gouvernement de Florence, ce grand homme (Machiavel) disait : « Les hommes qui, par les lois et les institutions ont formé les républiques et les royaumes, sont placés le plus haut, sont le plus loués après les dieux. »

En étudiant d'original cette variété de personnages qui viennent comme témoigner sur eux-mêmes dans le recueil de M. Mignet, on en rencontre un pourtant, une seule figure à joindre à celles des grands politiques intègres et dignes d'entrer, à la suite des meilleurs et des plus illustres de l'antiquité, dans cette liste moderne si peu nombreuse des Charlemagne, des saint Louis, des Washington : c'est Jean de Witt, lequel à son tour a fini par être mis en pièces et dilacéré au profit de cet autre grand politique moins scrupuleux, Guillaume d'Orange; car ce sont ces derniers habituellement qui ont le triomphe définitif dans l'histoire. Osons bien nous l'avouer, oui, c'est au prix de cette connaissance et aussi de cet emploi du mal, que le monde est gouverné, qu'il l'a été jusqu'ici. Honneur et respect du moins, quand l'esprit supérieur et le grand caractère qui ne recule devant rien fait entrer dans ses inspirations un sentiment élevé, un dévouement profond à la puissance publique dont il est investi, quand il se propose un but d'accord avec l'utilité ou la grandeur de l'ensemble! Quoi qu'il ait fait alors, et fût-il Cromwell, il est absous comme en Égypte par le tribunal suprême, et il entre à son rang dans les pyramides des rois.

La lecture de cette histoire d'un nouveau genre, au moment où on l'achève, laisse une singulière impression. On ne peut se dissimuler que, malgré tous les soins et l'art ingénieux de l'historien-rédacteur, elle ne soit souvent pénible et lente à cause de la nature des pièces et *instrumens* qu'elle porte avec elle et qu'elle charrie; et pourtant, quand on en sort, non pas après l'avoir parcourue (je récuse ces gens qui parcourent), mais après l'avoir lue dans son entier, on se sent dégoûté des autres histoires comme étant superficielles, et il semble qu'on ne saurait dorénavant s'en contenter. Mais on ne saurait non plus, par le besoin de tout bien savoir, se réduire désormais à ce régime d'histoire purement diplomatique, dont l'objet est surtout d'enregistrer les textes, et de faire passer avec continuité sous les yeux la teneur même des dépêches, actes et traités. Au reste, il n'est guère à craindre qu'un tel genre, excellent dans l'application présente, de-

vienne bien contagieux. La matière trop souvent en manquera; et, là même où elle se rencontrerait, le rédacteur ingénieux et méthodique, l'ordonnateur habile et supérieur, tel que M. Mignet, manquera encore plus souvent. On continuera donc probablement, comme par le passé, de publier des recueils de pièces, traités et correspondances, avec plus ou moins de liaisons et d'éclaircissemens : à M. Mignet restera l'honneur d'avoir presque élevé un simple recueil de ce genre jusqu'à la forme et au mouvement de l'histoire.

C'est un intérêt du même genre, mais plus concentré, que présente l'ouvrage intitulé : *Antonio Perez et Philippe II*, composé d'après une méthode analogue, et dont le fond repose également sur des documens officiels inédits. M. Mignet en avait fait d'abord, dans le *Journal des Savans*, des articles qu'il a réunis ensuite en volume (1845). De nouveaux documens, arrivés d'Espagne, et relatifs au rôle de Philippe II dans le meurtre d'Escovedo, permettent à l'auteur de préparer une prochaine édition plus complète, et dans laquelle ses premières conjectures se trouveront confirmées. Antonio Perez, secrétaire d'état, favori brillant, complice de son maître dans l'exécution des plus secrets et des plus redoutables desseins, devint, à un certain moment, son rival en amour, et se perdit par ses déréglemens et ses imprudences. Sa perte fut préparée avec une lenteur calculée par Philippe II, « qui traînait en longueur ses disgraces comme toutes les autres choses. » Le caractère de ce sombre monarque, son indécision tortueuse, compliquée des rancunes mortelles de son humeur et comme des intermittences de sa bile, ne se révèle nulle part plus profondément que dans cette lugubre affaire et dans les suites opiniâtres qu'il y donna. Antonio Perez, jeté en prison, retenu captif durant onze années, traité avec des alternatives de ménagement et de rigueur, selon ce qu'on craignit ou qu'on espéra de ses aveux; puis, quand on le crut dessaisi de tous papiers et de tous gages, livré à la justice secrète de Castille, poursuivi pour un acte dans lequel il n'avait été que l'exécuteur d'un ordre royal, mis à la torture, Perez parvint, à force d'adresse, et par le dévouement de sa femme (1), à s'échapper en Aragon; et là, devant un libre tribunal, le duel s'engagea, à la face du soleil, entre le sujet sacrifié et le monarque. Les Aragonais, qui prirent parti pour l'opprimé et qui le soutinrent, ainsi que leur

(1) Elle fit comme Mme de Lavalette; elle entra dans sa prison, et il en sortit déguisé sous les vêtemens de sa femme.

droit de justice souveraine, par une révolte à main armée, y perdirent leurs institutions et les dernières garanties de leur indépendance. Ces chapitres, dans lesquels le drame romanesque de Perez rejoint et traverse les grands intérêts de l'histoire, et où les deux ressorts se confondent, sont d'un suprême intérêt; et, en tout, dans le cours de cette publication épisodique, M. Mignet a su combiner le genre de piquant qui tient à une destinée individuelle et aventurière, avec la gravité habituelle qu'il aime dans les conclusions.

Les deux volumes de *Notices et Mémoires historiques* (1843) qui contiennent le tribut payé par M. Mignet à titre de membre et d'organe de deux académies, et particulièrement de celle des Sciences morales et politiques, demanderaient plus d'espace pour l'examen que nous ne pouvons leur en donner ici. Le mémoire lu en 1839, sur la *Conversion de la Germanie au Christianisme et à la Civilisation* pendant les VIIIe et IXe siècles, offre une des plus légitimes, des plus belles applications de la méthode scientifique, telle que l'esprit de l'auteur se plaît à la déployer et à la gouverner au sein des masses de l'histoire. Saint Boniface, jugé au point de vue civil, y représente avec héroïsme, avec sublimité, l'énergie sociale conquérante, le bienfait de l'idée nouvelle. Et en général, c'est quand un personnage s'identifie avec une idée, avec un système et une des faces de la pensée publique, que M. Mignet s'y arrête le plus heureusement et excelle à le peindre. Cette remarque se vérifie dans les éloges et notices académiques qu'il a eu l'occasion de prononcer. Nul plus que lui ne semble propre à ce genre d'éloquence académique, à la prendre dans sa meilleure et sa plus solide acception. Les corps littéraires sont heureux de rencontrer de telles natures de talent, auxquels se puisse conférer l'office de les représenter, aux jours de publicité, par leurs plus larges aspects, et de les faire valoir dans la personne de leurs plus illustres membres. Si la mort, qui frappe à coups pressés dans les rangs des mêmes générations, ne met pas toujours de la variété dans ses choix et apporte inévitablement quelque monotonie dans l'ordre des sujets qui se succèdent, elle fait passer aussi un à un devant l'historien-orateur les principaux représentans de toutes les grandes idées qui ont eu leur jour. C'est ainsi que M. Mignet a eu tour à tour à apprécier des philosophes, des hommes d'état, des jurisconsultes, des médecins, des économistes : il n'a failli à aucun de ces emplois, et on l'a vu porter dans tous la même conscience d'études, une vue équitable et supérieure, et une grande science d'expression; mais il nous semble n'a-

voir jamais mieux rencontré que dans les portraits qui se détachent par la hauteur et l'unité de la physionomie, ou dans ceux qui se lient naturellement à de grands exposés de systèmes, par exemple dans ceux de Sieyès et de Broussais. Le portrait du premier surtout est un chef-d'œuvre. La figure intellectuelle de Sieyès paraît avoir eu de tout temps un attrait singulier pour la pensée de M. Mignet, et nul certainement plus que lui n'aura contribué à faire apprécier des générations héritières et de l'avenir les quelques idées immortelles de ce génie solitaire et taciturne.

Tant de hautes qualités, que nous avons eu à reconnaître dans la manière de l'historien et de l'écrivain, sont achetées au prix de quelques défauts, et notre profonde estime même nous autorisera à les indiquer. M. Mignet, on l'a vu, distingue dans l'histoire deux portions, l'une plus fixe et comme infaillible, qui tient aux lois des choses, et l'autre plus mobile, plus ondoyante, qui tient aux hommes : or, on peut observer que souvent il exprime bien fortement la première et lui subordonne trop strictement la seconde; et cette inégalité n'a pas lieu seulement (comme il serait naturel de l'admettre) dans la conception et l'ordonnance générale du tableau, mais elle se poursuit dans le détail, elle se traduit et se prononce dans la marche du style et jusque dans la forme de la phrase. Celle-ci, au milieu des rapports complexes qu'elle embrasse, affecte par momens une régularité savante et une ingénieuse symétrie de mécanisme que les choses en elles-mêmes, dans leur cours naturel, ne sauraient présenter à ce degré. C'est ainsi que des rapprochemens qui sont judicieux au fond, mais que le relief de la forme accuse trop, cessent de paraître vraisemblables; cela a l'air trop arrangé pour être vrai; l'esprit du lecteur admet difficilement dans la suite, même providentielle, des événemens humains une manœuvre si exacte et si concertée. On peut dire que l'écrivain, par endroits, marque trop les articulations de l'histoire. Toutes les critiques à faire pour le détail rentreraient dans celle-là et en découleraient. C'est surtout quand cette rigueur de manière s'applique à des faits et à des personnages récens qu'on est frappé du contraste. Si habilement et si artistement tissu que soit le filet, les hommes et leurs intentions et les mille hasards de leur destinée passent de toutes parts au travers, et la présence même du réseau d'airain ne sert qu'à faire mieux apercevoir ce qu'il ne parvient pas à enserrer. La qualité littéraire du style en souffre à son tour; on y regrette par places la fluidité, et l'on y est trop loin du libre procédé si courant de Voltaire

ou de M. Thiers. Voilà les défauts qui disparaissent le plus habituellement dans la fermeté, l'énergie, l'éclat ou la propriété de l'expression, et qui ne se remarquent plus du tout dans les beaux récits de M. Mignet, tels que celui des événemens de Hollande sous les frères de Witt : nous osons lui proposer à lui-même ce parfait exemple pour son histoire future de la réformation.

Et puisque nous sommes en train d'oser, il ne serait pas juste, en quittant l'un des écrivains les plus respectés et les plus considérables de notre temps, de ne pas toucher à l'homme, et de ne pas au moins nommer en lui quelques-uns de ces traits si rares et qui accompagnent si bien le talent, sa simplicité, un caractère aimable, resté fidèle à ses goûts et à ses affections, quelque chose de gracieux qui, ainsi que nous l'avons noté chez son ami M. Thiers, se rattache à la patrie du Midi et aux dons premiers de cette nature heureuse.

SAINTE-BEUVE.

LA CONJURATION

DU PANSLAVISME

ET

L'INSURRECTION POLONAISE.

Tout le monde se demande avec angoisse où en est l'insurrection de Pologne. Si l'on en croyait les dernières nouvelles, le mouvement se serait arrêté : l'Autriche aurait, par d'habiles manœuvres, excité de longue main la défiance des paysans envers les nobles, et, en allumant dans le cœur des serfs d'horribles désirs de vengeance contre leurs seigneurs, elle serait arrivée à maîtriser ainsi l'explosion du sentiment national. Il importe de rechercher les causes d'un fait aussi inattendu, qui, au premier coup d'œil, se présente comme un lugubre arrêt de mort de la nationalité polonaise, mais qui, mieux examiné, prouve au contraire l'impuissance où sont désormais l'Autriche et la Russie de se maintenir long-temps dans leur état actuel.

L'Europe n'a que des idées très superficielles, souvent fausses, sur les divers peuples de race slave. On s'imagine généralement que ces nations sont des masses inertes, conduites de temps immémorial par une aristocratie héréditaire : il n'en est rien. Le génie slave est essentiellement démocratique; il l'a été plus ou moins dans tous les temps.

Le malheur de l'ancienne Pologne fut de n'avoir pas compris suffisamment cette tendance naturelle et instinctive du grand corps dont elle formait la tête. De même aujourd'hui la faiblesse, le côté vulnérable de la Russie, c'est cette aristocratie dont s'environne le trône, et qui peut bien imposer à l'Europe, mais qui au dedans de l'empire apparaît à tous les yeux comme un élément hétérogène et anti-national.

Le vrai Slave, et par conséquent aussi le paysan polonais, étant porté d'instinct vers la démocratie, il s'ensuit que tout grand seigneur est naturellement suspect aux Slaves, et regardé par eux comme un étranger, ou du moins comme un ami de l'étranger, dont il a ordinairement les mœurs, l'habit, la langue. Cette défiance qui règne entre le paysan et le grand propriétaire n'est, on le sait, que trop naturelle chez tous les peuples; mais chez les nations slaves elle revêt un caractère spécial, l'amour de la race et de son génie propre. En Allemagne, en Angleterre, en France même pendant quelque temps, l'aristocratie a pû être une force; chez les Slaves, elle ne le sera jamais, parce que chez eux elle n'est pas primitive, elle est de création postérieure, et le fruit de l'influence des idées étrangères. Toute nationalité slave qui admet le principe aristocratique dans son sein paraît condamnée d'avance à une mort plus ou moins prochaine. C'est aussi ce que la noblesse polonaise avait compris dès la fin du siècle précédent, comme le prouve la constitution du 3 mai 1791, si généreusement votée par elle, et où le principe de la monarchie démocratique apparaît avant même qu'il eût été proclamé en France.

Ces précédens posés, je reviens à la question de l'insurrection polonaise. Quelles causes l'ont empêchée jusqu'ici de se développer? pourquoi les paysans, au lieu de répondre à l'appel de la noblesse, se sont-ils, sur tant de points, tournés contre elle? Voilà autant de questions soulevées par les derniers événemens qui ont étonné l'Europe, et auxquelles nous essaierons de répondre.

L'Autriche, on le sait, est un gouvernement faible, mais très habile, à qui aucune ruse, même la plus cruelle, ne répugne pour arriver à ses fins. La noblesse polonaise est au contraire la noblesse la plus chevaleresque du monde; ayant la conscience de son courage, elle répugne au guet-apens, et, quand elle poursuit un but, elle veut l'emporter de haute lutte. Cette attitude si différente des deux adversaires s'était dessinée bien avant l'heure de l'insurrection. Les seigneurs polonais, dans les diétines de la Gallicie et du grand-duché de Posen, avaient pris franchement l'initiative des réformes. Depuis 1840, la diète de Léopol demandait en vain, chaque année, à l'empereur, des lois qui missent

fin aux corvées, et rendissent les paysans propriétaires. Les représentans du grand-duché de Posen adressaient au roi de Prusse des demandes analogues : ils avaient résolu, en 1844, la fondation d'une caisse d'amortissement pour le rachat des corvées de leurs paysans. La cour de Berlin refusa de sanctionner cette résolution, craignant avant tout, comme le cabinet de Vienne, un ordre de choses qui réconcilierait les paysans slaves avec leurs seigneurs. Il n'est pas jusqu'aux sociétés de tempérance instituées par les curés pour faire disparaître des pays slaves le vice national de l'ivrognerie, qui ne se soient vues entravées de mille manières par l'Autriche et la Russie. Un oukase russe a interdit au clergé de prêcher en chaire contre l'ivrognerie, et la police de Gallicie a statué qu'aucun prêtre ne pourrait prêcher sur ce sujet sans une autorisation spéciale. Un tel despotisme devait porter à l'extrême l'indignation et en même temps les espérances de la noblesse polonaise : elle crut que le paysan comprendrait enfin à quel point on voulait l'avilir, et elle le poussa ouvertement à résister; mais le cabinet de Vienne, avec son habileté ordinaire, avait travaillé sous main, pendant que la noblesse travaillait au grand jour. Tandis que, dans son empressement à régénérer le pays, celle-ci se proclamait partout et hautement démocratique, le gouvernement autrichien, à l'aide de ses employés subalternes et de ses innombrables espions, avait travesti en secret, aux yeux du paysan, les intentions des grands propriétaires, flétri leurs actes les plus généreux, et il était parvenu à faire méconnaître, comme entachés d'égoïsme, les plus nobles sacrifices des seigneurs en faveur des serfs. Aigri par les corvées de tout genre dont la loi autrichienne l'accable, et déjà trop porté par de tristes souvenirs à suspecter ses seigneurs, le paysan ne pouvait croire à leur changement; il craignait un piége, et les espions de Vienne, répandus partout, alimentaient sans cesse cette crainte par les plus absurdes récits.

Le bas peuple se méprenait donc complètement sur les vraies intentions de la noblesse, qui, sans se douter des ruses de guerre de son ennemie, poursuivait loyalement et en droite ligne contre l'Autriche et les puissances son plan d'insurrection populaire. Se croyant sûre des paysans, elle avait cherché surtout à s'affilier les habitans des villes et la jeunesse éclairée des écoles. L'esprit de cette jeunesse avait subi, depuis quinze ans, une modification profonde. Obligés d'étudier dans les universités étrangères de Prusse, de Russie, de Hongrie, de Bohême, ces jeunes gens avaient dû forcément abdiquer une foule de préjugés de l'ancienne société polonaise. Le besoin de se lier avec leurs

condisciples des autres nations slaves leur avait fait chercher une idée commune, et ils n'en avaient pas trouvé d'autre que l'idée slave. Ce fut donc dans l'intérêt général de la race, de sa plus grande gloire, de sa plus grande liberté, que le panslavisme s'organisa de Berlin à Vienne, et de Vienne jusqu'à Pétersbourg. Son mot d'ordre était le plus simple du monde: « soutenir tout ce qui est slave, suivre toute impulsion ayant pour but l'affranchissement des peuples slaves, se refuser à tout autre appel. » Pour mieux échapper aux inquisitions les plus minutieuses de la police, il fut sévèrement interdit aux conjurés de chercher à connaître leurs frères; chaque nouvel initié eut pour devoir d'en initier quatre autres, mais pas un de plus. Aucun groupe ne dut se composer de plus de cinq personnes. Ennemie, comme le génie slave, de toute centralisation, l'association conservait par là toute son élasticité. En outre, dans ce système, tout ce que peut faire la police, même aidée par les tortures, c'est d'obtenir qu'un conjuré dénonce ses quatre complices; les autres, il ne les connaît pas même de nom. Quant aux chefs supérieurs, il n'y en a pas: c'est la race, c'est le génie slave qui précipite ou qui ralentit le mouvement. En se fondant sur de pareilles bases, la conspiration devenait facile; le peuple entier en était complice. Le plan des nobles et de la jeunesse, admirablement conçu, ne pouvait manquer de réussir, si l'Autriche avait résisté franchement, au lieu d'employer contre ses adversaires la diffamation et la calomnie. Les nobles étaient prêts à se dépouiller de tous leurs priviléges, de tous leurs titres, de tout leur passé, et à en appeler au peuple pour constituer avec lui un ordre de choses entièrement nouveau, ayant pour base la plus large démocratie qui soit compatible avec l'ordre public et l'indépendance nationale. Forte et fière de son programme, la noblesse s'élança avec l'impétuosité slave dans sa nouvelle carrière, sans songer à sonder le terrain pour s'assurer s'il n'y avait pas une contre-mine.

A l'époque marquée pour l'explosion générale, du 19 au 20 février, les conjurés se levèrent partout avec le même drapeau. A Posen, en Gallicie, à Cracovie, et même dans la Pologne russe, les plus grands propriétaires, les plus notables représentans de l'aristocratie, proclamèrent hautement l'émancipation complète et définitive des paysans; mais, à leur grand étonnement, ils se trouvèrent sur ce terrain en concurrence avec l'Autriche, que nous avons montrée travaillant depuis long-temps le bas-peuple, à l'aide de ses espions, avec un programme analogue. Ceci explique pourquoi le manifeste

révolutionnaire daté de Cracovie, afin de mieux l'emporter sur les promesses autrichiennes, a revêtu une couleur qui l'a rendu tout d'abord suspect en Europe au parti conservateur. Les insurgés sentaient le besoin de pousser leur système d'émancipation jusqu'à ses plus lointaines conséquences. De là ce faux air de communisme imprimé au manifeste du nouveau gouvernement polonais. On conçoit que les partisans du *statu quo* se soient surtout effrayés du passage suivant : « Tâchons de conquérir une communauté où chacun jouira des biens de la terre d'après son mérite et sa capacité. Qu'il n'y ait plus de priviléges; que celui qui sera inférieur de naissance, d'esprit ou de corps, trouve sans humiliation l'assistance infaillible de toute la communauté, qui aura la propriété absolue du sol, aujourd'hui possédé tout entier par un petit nombre. Les corvées et autres droits pareils cessent, et tous ceux qui auront combattu pour la patrie recevront une indemnité en fonds de terre, prise sur les biens nationaux. » Ces paroles, il faut l'avouer, ne sont pas de nature à rassurer ceux qui espèrent dans une féodalité nouvelle, fille de l'industrie et des chemins de fer. Cependant on doit comprendre d'abord la nécessité où était la révolution de renchérir dans son programme sur les promesses de l'Autriche. En outre, il y a dans ce manifeste certains mots évidemment mal traduits par les journaux allemands, auxquels les journaux français sont forcés de s'en rapporter : ainsi le mot de *communauté* a certainement été mis à la place du mot *société*, attendu qu'en slave il n'y a pas, pour dire *société*, d'autre expression possible que celle qui, interprétée littéralement, signifie communauté. Il serait donc souverainement injuste d'expliquer dans le sens des communistes un mot qui désigne simplement la société ou la nation. Or, promettre aux paysans, aux serfs qui se seront battus, de les rendre propriétaires aux frais de la nation; garantir aux pauvres, aux infirmes, à tous ceux qui souffrent, qu'ils recevront sans humiliation l'assistance nationale, franchement, est-ce là du communisme? Si l'on m'objectait que ces distributions de terres aux paysans ne pourront avoir lieu qu'aux dépens des grands propriétaires prétendus féodaux des provinces slaves, je répondrais que, puisque ces grands propriétaires eux-mêmes lancent de tels manifestes, il faut apparemment qu'ils soient décidés à faire à leur patrie le sacrifice non-seulement de leur vie, mais même de leur fortune matérielle, à laquelle on semble croire qu'il est impossible de renoncer. Or, si les seigneurs polonais veulent se dépouiller eux-mêmes, il n'y aura, je crois, que l'Autriche qui trouvera légitime

de s'y opposer, et de contraindre les nobles à faire supporter la corvée à leurs serfs. C'est d'ailleurs, et nous l'avons déjà prouvé (1), ce qu'elle fait depuis dix ans.

Je demande maintenant à tout homme de bonne foi s'il y a du communisme dans les conclusions qui terminent le manifeste incriminé : « Polonais, plus d'aristocratie, plus de priviléges d'aucun genre! Dès ce moment nous sommes tous égaux, puisque nous sommes tous enfans d'une seule mère, la patrie, et d'un seul père, le Dieu qui règne au ciel. Invoquons-le, il nous bénira et nous fera vaincre. Nous sommes vingt millions, levons-nous comme un seul homme, et nous aurons une liberté comme il n'y en a encore jamais eu sur la terre. » C'est un grand, un vif enthousiasme qui a dicté ces dernières paroles, mais cet enthousiasme n'a rien d'anti-social; il prouve, chez les insurgés, un noble désir d'associer leur cause à celle de tous les peuples. Que les Slaves veuillent conquérir un système de liberté plus large que celui de l'Europe constitutionnelle, qu'ils veuillent dilater ce vieux système en y faisant entrer l'idée slave comme auxiliaire de l'idée française, est-donc là un crime?

Les Slaves de tous les pays sont convaincus qu'ils ne peuvent s'affranchir qu'à l'aide d'un nouveau 89. Leur noblesse désire prendre l'initiative de cette révolution, qui doit être à la fois sociale et politique; elle veut l'accomplir généreusement, en descendant vers les classes inférieures, ou plutôt en les élevant toutes jusqu'à elle. Elle entend que la révolution slave différera de celle de France sur ce point, qu'au lieu de laisser la bourgeoisie et le tiers-état commencer, comme lors du serment du jeu de paume, les nobles et les prêtres commenceront, et marcheront en avant du peuple. C'est malheureusement ce que n'a pas compris le paysan polonais. Dans l'ignorance profonde où le maintiennent forcément ses oppresseurs, il n'a pas su distinguer le langage franc de ses gentilshommes d'avec le langage empoisonné des agens provocateurs. Il a donc partout répondu par la défiance au cri insurrectionnel des nobles.

L'explosion a été par là, sinon étouffée, du moins considérablement amortie. L'Autriche a profité du premier moment de terreur pour répandre partout les accusations les plus absurdes, et, voyant qu'elles trouvaient créance, le cabinet impérial a lancé enfin dans la plus grande partie de la Gallicie des proclamations qui assimilaient aux

(1) Voyez, dans la livraison du 15 août 1845, l'article sur les *Diètes slaves et le Mouvement unitaire de l'Europe orientale.*

malfaiteurs les insurgés et tous les hommes suspects de favoriser l'insurrection, « décernant même, dit la *Gazette d'état de Prusse*, des primes considérables pour chaque suspect (c'est-à-dire pour chaque noble) qui serait livré mort ou vif aux agens autrichiens. » Cet appel fait à la cupidité de pauvres paysans qui meurent de faim, et que la propagande impériale avait d'ailleurs depuis long-temps travaillés dans un sens de haine et de vengeance contre leurs seigneurs, cet infernal appel semble avoir eu, il faut bien l'avouer, un horrible succès. A la provocation des hommes de l'Autriche, les paysans se sont rués partout sur leurs nobles, n'épargnant ni l'âge ni le sexe. Faut-il s'étonner maintenant de l'échec qu'a rencontré l'insurrection? Cependant, quelque malheureuse qu'ait été cette première tentative, il suffira, pour apprécier la portée de l'insurrection, pour en admirer le généreux élan, de constater ce qu'elle a fait, ce qu'elle peut faire encore.

Toutes les parties de l'ancienne Pologne, y compris ses annexes d'Orient, ruthéniennes et kosaques, avaient été initiées au plan d'émancipation qui se propageait silencieusement, depuis des années, de la Baltique à la mer Noire. C'était, comme le reconnaissent les feuilles allemandes elles-mêmes, la grande *conjuration du panslavisme*. Toutes les nations slaves étaient invitées à prendre part au mouvement et à briser enfin leur joug, pour se constituer ensuite chacune suivant son gré. Le gouvernement représentatif qui devait sortir de la révolution polonaise était appelé à s'organiser d'une manière essentiellement fédérale. Provisoirement, il ne devait se composer que de sept membres, délégués des sept associations ou contrées sur lesquelles on comptait le plus, et qui étaient la république de Cracovie, le grand-duché de Posen, la Gallicie, la Lithuanie, la petite Russie, le royaume de Pologne et l'émigration de Paris. La Bohême, la Hongrie, les pays slaves du Danube et le nord de la Russie devaient être entraînés plus tard dans le mouvement; à son origine, il devait se renfermer strictement dans l'intérieur de l'Autriche, qui est, de tous les empires oppresseurs de la race slave, celui dont l'existence est la plus précaire, puisque cette puissance allemande, sur trente-sept millions de sujets, compte à peine six millions d'Allemands.

A l'époque fixée pour la révolution, il y eut des mouvemens simultanés sur presque tous les points où se parlent la langue polonaise et la langue ruthénienne. Les mouvemens de Silésie, de Posen, de Tarnow, de Léopol, ont été constatés par les journaux; mais ce que la presse n'a pas assez remarqué et ce que les cabinets ont caché avec

soin, c'est la coïncidence de ces mouvemens avec ceux qui ont eu lieu dans la petite Russie et jusque dans les principautés moldo-valaques. Ainsi c'est le 22 février, le jour même où les Autrichiens étaient chassés de Cracovie, que la jeunesse moldave insurgée à Iassy, et appuyée par des matelots grecs venus des ports de la mer Noire, essayait de proclamer un gouvernement national, unique pour toutes les populations roumanes. Les mouvemens correspondans qui ont éclaté dans l'intérieur de la Russie sont encore peu connus; on sait seulement qu'à Vilna la garnison a tiré à mitraille sur le peuple, ce qui ferait supposer que les Lithuaniens ont répondu à l'appel de leurs frères du midi. La Prusse, dans ses feuilles officielles, se vantait, il y a quelques jours, d'avoir accueilli à sa frontière quatre mille soldats polonais des provinces russes, qui avaient été battus et dispersés, et que différens corps de Kosaques poursuivaient. « Ce sont, disaient ces feuilles, de beaux jeunes gens, vêtus d'un costume pittoresque; » et elles ajoutaient que les Allemands ont pu acheter, pour douze thalers chacun, les plus beaux chevaux de race polonaise. Ces forfanteries, dont s'indignent les vrais Allemands, prouvent au moins une chose, c'est que la Pologne russe s'est levée comme la Pologne autrichienne.

Il est remarquable que la bourgeoisie et le peuple des villes, plus éclairé que celui des campagnes, ont secondé partout la noblesse : dans la capitale même de la Gallicie, qui compte trente mille marchands juifs, ceux-ci se sont déclarés pour l'insurrection comme les chrétiens; mais il y avait partout de fortes garnisons, et, le concours des paysans sur lequel on avait le plus compté ayant fait défaut, le peuple se vit partout repoussé. Ce fut alors que les arrestations commencèrent; elles furent innombrables. Quand la majorité de la noblesse patriote des villes eut été arrêtée, la police se tourna vers les campagnes. Dans le duché de Posen, où les lumières sont plus généralement répandues, l'idée ne vint pas aux paysans de s'armer contre leurs nobles, et d'ailleurs rien ne prouve que la police prussienne, pour triompher, ait tenté de recourir à cet odieux moyen. En Gallicie au contraire, comme le constate la *Gazette d'état de Prusse*, les employés ameutèrent partout les pauvres serfs. Pour mériter les primes qui leur étaient promises, ces malheureux égarés massacraient ou garrottaient les gentilshommes, et, jetant morts et blessés pêle-mêle dans des chariots, ils les conduisaient à la ville du district, au capitaine du cercle, chargé de récompenser ces *fidèles* sujets.

Sur un seul point, dans la république de Cracovie, où tous les employés sont Polonais, les Autrichiens durent renoncer à l'exécution

de cet horrible plan. On eut recours à un autre moyen, et, prévenus à temps de la conspiration, les résidens des trois puissances protectrices, de concert avec l'évêque de Cracovie et le président du sénat, M. de Schindler, créatures du cabinet de Vienne, demandèrent un renfort de troupes au général Collin, stationné en face de la ville, à Podgorzé, de l'autre côté de la Vistule. Rassemblant ses forces, composées de douze cents fantassins du régiment du comte Nugent, de deux cent soixante-dix chevaux et d'une batterie de campagne, M. de Collin entra à Cracovie le jour marqué pour l'insurrection, le 20 février. Tout le jour s'écoula de part et d'autre dans un silence plein d'angoisse. Vers minuit, une fusée à la congrève, lancée sur la ville par les conjurés, avertit les habitans de se préparer à la lutte. A quatre heures du matin, les Autrichiens se virent assaillis dans leurs casernes; mais, après leur avoir tué beaucoup de monde, le général Collin força les insurgés à la retraite. Les Polonais avaient donc échoué là comme à Posen, à Léopol et partout.

Vingt-quatre heures d'un lugubre repos suivirent cet assaut malheureux. Pendant ce temps, les mineurs de Wieliczka et de Bochnia accoururent au nombre de plusieurs milliers, et les *Gorals* descendirent des montagnes qui avoisinent Cracovie. Effrayés, les trois résidens prussien, autrichien et russe, ainsi que l'évêque Lentowki et les sénateurs de création allemande, se hâtèrent d'évacuer la ville. A peine étaient-ils en sûreté, que la fusillade recommença dans l'enceinte de Cracovie. Toutes les maisons un peu fortes de la cité avaient été occupées militairement, les femmes chargeaient et les hommes tiraient par les fenêtres. Durant quatorze heures, le général Collin, quoique âgé de soixante-six ans, s'obstina à rester à cheval et à faire emporter successivement d'assaut toutes les maisons d'où partait le feu. Après d'héroïques efforts, il dut évacuer la place, laissant les rues jonchées, dit-on, de trois cent quarante cadavres. Quoi que les journaux de M. de Metternich aient écrit sur l'*admirable fidélité* des soldats du général Collin, il paraît qu'une grande partie d'entre eux avaient passé spontanément aux insurgés; au moins la milice civique de Cracovie s'était-elle déclarée tout entière pour le mouvement. Les braves qui avaient guidé le peuple cracovien durant ces quatorze heures de lutte sont Rozicki, Venzyk, Patelski, Darowski et le jeune Bystrzonowski. La *Gazette d'Augsbourg* les a peints méchamment montés sur de magnifiques chevaux, et traînant après eux les bandes à pied des montagnards; elle ajoute qu'aux mains d'un jeune noble tué, on a trouvé une faux de bois d'acajou. Il

a circulé dans les journaux, même français, une foule de contes non moins ridicules, accrédités par les polices étrangères, et qu'on ne s'arrêterait pas à relever, s'ils ne révélaient l'odieuse intention d'ameuter les pauvres contre les riches.

Profitant de la terreur qu'ils venaient d'inspirer, les insurgés poursuivirent le général Collin au-delà de la Vistule, emportèrent d'assaut Podgorzé, où il s'était retranché, et le forcèrent de reculer dans l'intérieur de la Gallicie jusqu'à Wadowicé, distant de quinze lieues de Cracovie. Revenus à Cracovie, les insurgés proclamèrent aussitôt un gouvernement national sous la présidence du professeur Gorzkowski. Les proclamations lancées dans les campagnes faisaient accourir de toutes parts les paysans, armés de leurs faux en forme de lance, et portant le petit bonnet blanc des anciens temps de la Pologne, connu sous le nom de *konfederatka*. Tous recevaient des sabres et se formaient en régimens d'infanterie. Des régimens de cavalerie d'élite s'organisaient également. Les anciennes couleurs nationales, le blanc et le rouge pourpre, avec l'aigle blanc, reparaissaient sur tous les uniformes. Dénué de ressources pécuniaires pour nourrir son armée durant les quelques jours nécessaires aux préparatifs de la campagne, le gouvernement implora l'aide du clergé. Les prêtres, la croix en main, avaient partout, durant le combat, encouragé les insurgés : ils se hâtèrent d'offrir au gouvernement l'or et l'argent de leurs églises et le riche trésor de la cathédrale. Plusieurs banquiers israélites prêtèrent leur caisse, les petits marchands juifs eux-mêmes équipèrent volontairement, à leurs frais, un corps de cinq cents soldats d'élite, et la jeunesse juive alla se mettre sous les drapeaux. Tous les préparatifs étant achevés, le gouvernement civil de la Pologne se déclara provisoirement dissous; il nomma pour tout le temps que durerait la guerre un dictateur, Jean Tyssowski, et l'armée, se divisant en plusieurs corps, abandonna Cracovie pour aller propager l'insurrection.

Le gouvernement de Pologne, avant sa dissolution, déclarant qu'il voulait rester en paix avec la Prusse, avait ouvert des négociations avec le comte de Brandebourg, commandant général des troupes prussiennes de Silésie, et avait offert de lui remettre en dépôt la ville de Cracovie pour tout le temps que durerait la campagne; mais le comte de Brandebourg, soupçonné d'être d'intelligence avec les rebelles, a été rappelé par le cabinet de Berlin, et remplacé par un Allemand pur sang, le lieutenant-général Rohr. Pendant ce temps, le colonel Venedek ayant amené de Léopol un renfort au général Col-

lin, des compagnies de soldats étaient détachées dans mille directions pour distribuer aux paysans mécontens des armes contre les seigneurs. La prison même de Wisznicz fut ouverte par les employés impériaux, qui lancèrent les forçats à la poursuite des gentilshommes. Avec un corps nombreux de paysans ameutés, le colonel Venedek attaqua et battit à Gdow un détachement d'insurgés. Cette petite victoire, jointe sans doute à la nouvelle de l'évacuation de Cracovie par le principal corps des insurgés, détermina le général Collin à quitter ses retranchemens de Wadowicé, et à se porter de nouveau vers Podgorzé, d'où (si l'on en croit les bulletins de Vienne), après un combat acharné, il finit par rejeter les Polonais dans Cracovie.

Il était facile de rentrer dans une place évacuée. Les généraux autrichiens, prussiens et russes sommèrent donc la république, le 3 mars, d'ouvrir son territoire aux troupes des trois puissances protectrices. Ces troupes furent aussitôt invitées à rentrer dans la ville. Les Russes, dit-on, y parurent les premiers; puis, le lendemain, 4 mars, vinrent les Autrichiens; les Prussiens n'arrivèrent que les derniers, comme pour mieux indiquer qu'ils venaient à contre-cœur. Presqu'en même temps le lieutenant-maréchal Wrbna, ancien commandant du régiment de l'empereur Nicolas, à la tête de l'armée autrichienne, s'avançait à marches forcées vers la Gallicie; mais, au lieu de l'attendre dans les plaines jonchées déjà des cadavres de la noblesse, les insurgés ont gagné les gorges des Karpathes. Là ils se seraient partagés en plusieurs corps insurrectionels. L'un, en suivant la chaîne des montagnes moraves, s'efforcerait d'entrer en Bohême; un autre cherche à pénétrer par Iablonka dans la Hongrie, qui depuis long-temps n'attend que l'occasion d'éclater; un troisième corps, et le plus considérable, est entré en Russie pour y insurger les provinces de Podolie et de Volhynie, et pour s'unir aux anciens confédérés de la Pologne, les Kosaques de l'Oukraine. On a espéré que ces tribus belliqueuses, à qui l'empereur Nicolas a enlevé tous leurs priviléges héréditaires, et ce beau système démocratique slave dont jouissaient leurs aïeux, ne manqueraient pas de saisir l'occasion de reconquérir leur antique constitution, en s'unissant aux Polonais. A la vérité, aucun résultat certain de cette expédition n'est encore connu. On assure cependant que les descendans des fameux Zaporogues, restés les plus zélés gardiens de l'antique nationalité kosaque, avaient été d'avance initiés au complot. Ces hardis aventuriers qui, long-temps émigrés en Turquie, se sont laissé persuader, par une sorte de hasard providentiel, de rentrer en 1830 dans leur pays natal, les Zaporogues

ont promis de quitter au nombre de plusieurs milliers leurs cantonnemens de la mer Noire, pour se joindre à l'insurrection. On a même annoncé l'occupation, au nom du gouvernement révolutionnaire, du chef-lieu de la Volhynie par un régiment malo-russe insurgé. Ce qui est hors de doute, c'est l'extrême fermentation qui règne dans toutes les campagnes de la petite Russie. Les persécutions contre les prêtres grecs-unis, et surtout les infamies commises contre les religieuses basiliennes, ont excité l'horreur des prêtres schismatiques eux-mêmes. En vain le cabinet de Pétersbourg a nié, dans une note officielle, les faits relatifs au couvent de Minsk. En supposant même que ces faits aient été exagérés, sont-ils autre chose qu'un épisode dans l'horrible drame des persécutions religieuses dont la petite Russie est depuis quinze ans le théâtre? Ces faits ont fini par exciter le dégoût de ceux même qui devaient en profiter. Des lettres arrivées de ces provinces assurent qu'on y a vu dans les émeutes populaires les popes schismatiques bénir les soldats polonais, et, dans les mêmes églises, les croix grecques se confondre avec la croix des latins, aux cris d'union et de fraternité entre tous les enfans du Christ.

Si les Polonais et les Malo-Russes, s'accordant mutuellement le pardon des injures passées, pouvaient se confier les uns aux autres, si ces deux peuples, qui représentent au plus haut point dans le monde slave les principes les plus opposés du latinisme et de l'hellénisme, parvenaient à renouer le lien qui les unit durant tant de siècles, alors la Pologne résisterait, attaquée même par toutes les forces des trois puissances, car les Polonais et les Malo-Russes forment ensemble vingt-cinq millions d'hommes des plus belliqueux de l'Europe. Aussi est-ce en vue de cette confédération qu'avait été organisée la conspiration des panslavistes polonais. Malheureusement une ardeur intempestive a poussé les insurgés à proclamer d'abord le rétablissement de l'ancien royaume de Pologne avant d'avoir déclaré la fédération slave, et d'en avoir fait connaître les conditions. Il ne paraît pas possible d'expliquer autrement la lenteur des Bohêmes, des Hongrois et des Malo-Russes à prendre part au mouvement. L'image de l'ancien royaume de Pologne proclamé intégralement et sans aucune modification de territoire aurait bien pu refroidir le zèle des autres patriotes slaves, qui ont plus d'une fois accusé la Pologne de prétendre à les absorber.

Cependant la jeunesse bohême a donné plus d'une preuve non équivoque de sa participation au mouvement polonais. Le lion de Bohême a été publiquement exposé à Prague à la place de l'aigle au-

trichienne, foulée aux pieds. Des mouvemens analogues ont eu lieu dans d'autres villes du pays. De nombreux officiers bohêmes sont allés rejoindre les insurgés. Une foule d'arrestations ont eu lieu dans le royaume, et entre autres celle du prince de Rohan et du comte de Thun, parent de M. de Fiquelmont. Les Slovaques de Hongrie, frères de sang des Bohêmes, se sont également ameutés sur plusieurs points. Les comitats de Lipta et d'Arva, les plus voisins de la Gallicie, ont tâché, dit-on, à plusieurs reprises de se mettre en communication avec Cracovie. Enfin on a vu, à la nouvelle de l'insurrection, les régimens slaves de Mazzucheli et de Bertoletti, cantonnés à Léopol, désorganisés, ou plutôt détruits par la désertion. Le mouvement n'était donc pas seulement polonais; il était encore, il était surtout slave, et c'est ce qui lui garantit une durée plus longue qu'on ne le pense. Étouffé en apparence, il continuera de se propager dans l'ombre jusqu'à ce que tous les Slaves soient libres.

On sait maintenant à quoi s'en tenir sur l'accusation de communisme intentée par les trois puissances contre les patriotes polonais. Ceux qui avaient conçu ce communisme, c'étaient les plus riches propriétaires de Pologne, des hommes comptant depuis deux jusqu'à dix millions de fortune; c'étaient des princes dont les aïeux ont rempli l'histoire du récit de leurs exploits, c'étaient les fils de ces généraux polonais du temps de Napoléon, qui ont rendu tant de services à la France. Et tous ont reconnu sans aucune répugnance pour leur président civil M. Louis Gorzkowski, simple préparateur du cabinet de physique de l'université de Cracovie, et pour dictateur militaire un jeune médecin, M. Jean Tyssowski. Suivant ces beaux exemples d'abnégation civique et de soumission à la révolution démocratique proclamée dans leur patrie par la nouvelle génération, les émigrés habitant Paris se sont tous réunis dans une seule et même pensée de fraternité et de patriotisme. Il y a eu un moment vraiment digne de souvenir, celui où le prince Adam Czartoryski, entouré de Polonais de toutes les opinions, a solennellement désavoué ceux qui l'avaient jusqu'à présent reconnu comme roi présomptif de Pologne, déclarant que, loin d'aspirer à tirer profit pour lui-même de ses longs sacrifices, il serait heureux d'obéir comme le dernier des citoyens à tout gouvernement national qui réussirait à se constituer en Pologne. Peut-on accuser de tendances communistes une insurrection qui a obtenu de telles adhésions?

Ce sont pourtant ces mêmes patriotes qui, au dire de la *Gazette d'Augsbourg* et des rapports de police autrichiens, devaient faire main

basse en une seule nuit sur tous les Allemands de la Pologne, hommes et femmes, enfans et vieillards (1). Ces prétendus monstres ont pourtant triomphé à Cracovie, et qu'ont-ils fait de tout ce qu'on les accusait de vouloir faire? Loin d'être égorgés, les Allemands se sont vus, de l'aveu même des journaux prussiens, l'objet d'une bienveillance *extraordinaire*. Les prisonniers faits dans les petits combats livrés autour de Cracovie ont été traités avec humanité. On ne cite pas un seul excès de la part des insurgés. Au lieu de prononcer des paroles de vengeance qui auraient trouvé tant d'écho en face des horreurs commises par les Autrichiens, que dit le manifeste du 22 février : « Citoyens, ne nous enivrons pas, n'égorgeons pas les étrangers, parce qu'ils ne pensent pas comme nous, car nous ne luttons pas avec les peuples, mais avec nos oppresseurs ! »

Cette insurrection a paru si sainte à tous les peuples, que l'Allemagne elle-même, quoiqu'elle dût y perdre ses conquêtes orientales, a accueilli avec un enthousiasme unanime l'idée du rétablissement de la Pologne. La Prusse particulièrement, dans sa haine contre la Russie et sa rivalité bien connue vis-à-vis de l'Autriche, n'a point dissimulé la sympathie que lui inspirait le mouvement polonais. Elle sent qu'elle aurait tout à gagner au double démembrement de l'Autriche et de la Russie, et l'on ne peut guère douter que, si la guerre avait pu se prolonger, les Prussiens n'eussent fini par se séparer de leurs alliés. La Prusse semble devoir être le seul état allemand qui pourra dans l'avenir, sympathiser avec les insurrections slaves. Quant à l'Autriche, elle a désormais creusé entre elle et les Slaves un infranchissable abîme. Cette puissance évidemment n'a su triompher qu'en lançant les pauvres sur les riches, au moment même où elle accusait la noblesse polonaise de communisme aux yeux de l'Europe; mais cette noblesse ne sera pas en vain tombée victime de sa loyauté. Elle peut reposer dans son glorieux tombeau; on n'oubliera pas que, seule de toutes les noblesses du monde, elle a demandé spontanément le baptême démocratique. Nous attendons l'Autriche au réveil qui va suivre cet horrible rêve. Lorsque le paysan slave de cet empire comprendra enfin clairement à quel point il a été joué, et tout ce qu'il y avait d'astuce dans les promesses autrichiennes; lorsqu'après avoir massacré ses nobles, il verra tout à coup que le prix du sang lui est

(1) La *Gazette d'Augsbourg* va jusqu'à prétendre que le plan détaillé de cette extermination générale a été trouvé complètement rédigé dans les papiers du major Miroslawski, venu de Paris et arrêté près de Gnezne.

refusé, et que ceux qu'on lui a fait égorger étaient ses meilleurs amis, c'est alors que le communisme pourra bien déborder dans toute sa fureur, et qu'il faudra crier grace pour les employés autrichiens qui se trouveront en pays slave, car ce sera aussi la terrible justice du peuple qui s'accomplira sur eux.

Supposerait-on peut-être que l'Autriche accordera aux paysans les avantages qu'elle leur a promis pour les soulever contre les nobles? Supposerait-on qu'elle se fera démocratique? Un tel sacrifice de sa part ne changerait pas la situation. Derrière les cadavres de ces gentilshommes qu'elle a fait massacrer, et dont les pères avaient jadis, par leurs malheureuses dissensions, causé le démembrement de leur patrie; derrière le tombeau de la noblesse de Pologne, il y a encore la nation polonaise tout entière. Les rendît-on citoyens, les paysans polonais n'en seraient pas moins des Polonais. Affranchis, ils n'en deviendraient que plus ardens à revendiquer contre l'Autriche une nationalité dont ils sentiraient davantage le prix. Ayant dès-lors à choisir entre leur langue et celle d'un peuple étranger (fût-il ami), entre leur patrie et la patrie allemande, croit-on que ces Slaves libres se feraient Allemands? Il faudrait être bien crédule pour l'espérer.

Cette fameuse loi agraire que le cabinet de Vienne, à en croire ses amis, va publier pour calmer les mécontens, cette loi n'est pas nouvelle, elle a déjà été appliquée sur divers points de l'empire. Elle consiste à grouper des familles pauvres sur un terrain de la couronne, autour d'une ferme qu'elles sont censées posséder collectivement, et qu'elles doivent exploiter d'après le système de la grande culture, c'est-à-dire que ces propriétés collectives ne peuvent être aliénées; elles forment autant de majorats dépendans de l'état, administrés chacun par un chef qui doit toujours être l'aîné de la famille, et qui distribue à ses cadets leur part des labeurs et des profits communs, suivant un tarif qui est censé fixé par l'état. Voilà la loi agraire autrichienne; nous doutons qu'elle séduise les Slaves.

Ainsi l'insurrection actuelle, même vaincue, lègue aux Slaves un principe de force, à l'Autriche un germe d'affaiblissement. Le gouvernement autrichien a porté, par les massacres de Tarnow, une profonde atteinte à son autorité morale, au moment même où l'insurrection slave établissait la sienne sur une base inébranlable dans son manifeste du 22 février. En vendant aux serfs ses plus nobles sujets à 25 francs par tête, l'Autriche, qui se proclame dans ses codes une monarchie aristocratique, a renié ouvertement son principe et ses plus vieilles traditions. Par son héroïque dévouement, la noblesse de

Pologne a proclamé au contraire le principe libérateur de sa patrie, et révélé au monde le germe puissant d'où sortiront désormais toutes les insurrections panslavistes. Nous le répétons, ce mouvement n'est pas seulement polonais, il est slave. Étouffez-le sur un point, il renaîtra sur un autre. C'est le mouvement de toute une race. La petite Russie, la Bohême, la Hongrie, la Turquie danubienne, saluent les insurgés comme des frères, et se préparent à conquérir avec eux une indépendance commune. Depuis Vilna, sur la Baltique, jusqu'aux ports adriatiques de l'Illyrie, l'idée slave fait battre les cœurs. Cette mystérieuse race a enfin dévoilé son symbole; elle l'a inscrit à Cracovie au front de l'aigle blanc. Du haut de ses Karpathes, elle a juré, si elle triomphe, de faire épanouir *une liberté comme le monde n'en a encore jamais vu.*

Ce qu'on doit surtout désirer, c'est que le noyau actuel de l'insurrection subsiste. Pour qu'il dure, il suffit d'une chose, c'est que ce qui reste de la noblesse polonaise se rattache généreusement au programme de Cracovie, sans se laisser effrayer par les menaces des puissances. Les paysans slaves verront bientôt où sont leurs vrais amis. Qu'on ne dise pas que les insurgés ne pourront se maintenir sans villes et sans argent. Ils ont des ressources inépuisables dans leurs hautes montagnes, partout fécondes, couvertes de moissons et de troupeaux; ils ont des retranchemens que Dieu même leur a partout préparés dans les gorges des Karpathes, dans les profondes et marécageuses forêts qui tapissent le pied de leurs monts.

Cette chaîne, antique berceau de la race slave, et où si peu de voyageurs ont encore pénétré, s'étend, sur une longueur de près de trois cents lieues, depuis la Moldavie jusqu'à la Prusse, à travers la Russie, la Hongrie et l'Autriche. Les deux nations insurgées des Polonais et des Malo-Russes ont dans ces montagnes leurs tribus les plus primitives, celles des Gorals et des Hotsouls, qui ont de tout temps opposé aux idées et aux mœurs étrangères le plus de résistance. Les Gorals habitent les gorges du Lysa-Gora, les chaînes inaccessibles du Morski-Oko et du Babia-Gora, depuis les sources du Sann jusqu'à Bielits, où les cimes s'abaissent pour entrer en Silésie. Les Hotsouls, confédérés des Gorals, couvrent de leurs troupeaux les cimes des monts Biechtchadi, qui dominent tout le nord de la Hongrie, et s'étendent à l'orient jusqu'aux sources de la Moldova. Les Gorals et les Hotsouls occupent donc une ligne de plus de deux cents lieues de hautes montagnes, dont les contreforts, en s'abaissant, donnent nais-

sance aux petites chaînes de second ordre qui forment à l'ouest les vallées de la Silésie, de la Moravie, de la Bohême et de la Slovaquie, et à l'est les gorges terribles de la Transylvanie et de la Valachie. Voilà les différentes contrées qu'embrasse le foyer insurrectionnel, et qui toutes sont dominées par les montagnes des Gorals et des Hotsouls. Deux seuls chemins militaires traversent ces hauts plateaux, oubliés jusqu'à ce jour par l'Autriche. L'un coupe les Biechtchadi et le pays des Hotsouls, et va par Skolego de Gallicie en Hongrie. L'autre, venant de Iordanov, coupe les montagnes des Gorals et pénètre par Iablonka dans les comitats slovaques de Hongrie, pour se rendre à Trentchin et à Presbourg. Excepté ces deux routes, tous les autres passages ne sont que des sentiers impraticables pour la cavalerie, et plus encore pour l'artillerie. Les populations de ces hauts plateaux, habituées à ne rester dans leurs villages que durant le temps des neiges, errent les trois quarts de l'année dans les forêts et sur les monts avec leurs troupeaux. Elles n'ont encore aucune idée du luxe et des jouissances de la vie civilisée. Elles ne connaissent d'autre pain que le pain d'avoine ou les pommes de terre semées dans leurs forêts; leur régal, c'est l'agneau rôti en plein vent sur les rochers; leur plaisir est d'exécuter des danses nationales le sabre à la main. Voilà le vrai noyau de l'insurrection; tant que ce noyau ne sera pas entamé, il n'y aura rien de fini. Les succès des puissances n'ont encore été obtenus que dans la plaine; ce qu'on a enlevé aux insurgés, ce sont des postes d'avant-garde. Tant qu'ils resteront adossés aux positions qu'on vient de décrire, Polonais et Malo-Russes, en s'unissant, n'auront rien à craindre d'aucune des grandes puissances. Il est en effet remarquable que l'admirable position stratégique des contrées choisies par l'insurrection rend presque impossible l'action combinée des trois armées russe, autrichienne et prussienne. Les chaînes des Karpathes séparent précisément entre elles les trois puissances alliées, de sorte que, si le mouvement se consolide, l'une ne pourra arriver à l'autre qu'à travers les montagnes insurgées. Si, pour communiquer entre elles, ces armées s'enfoncent dans les étroits défilés, leur supériorité numérique leur sera d'un faible secours, et les insurgés, s'ils ont des chefs habiles, pourront toujours combattre leurs adversaires à peu près à nombre égal. Il y a donc plus à craindre qu'à désirer de grandes batailles, et la nouvelle de l'évacuation de Cracovie n'a rien qui doive alarmer. La vraie capitale des insurgés n'est pas là, mais plus loin à l'orient, sur les verts sommets des Biechtchadi.

« Dieu est grand, et les Karpathes sont hauts ! » dit le Slave. Avant de s'aventurer vers leurs cimes, si bien fortifiées par la nature, Russes et Autrichiens y regarderont à deux fois.

Tout ce qu'il faut aux insurgés, c'est de gagner du temps et de rester unis; leur force est bien moins dans le nombre, dans les combats qu'ils pourront livrer, que dans l'idée qu'ils représentent. La conjuration panslaviste et l'insurrection polonaise ne sont pas seulement le mouvement d'un peuple opprimé, mais aussi et avant tout un mouvement de réforme sociale dans toute cette partie de l'Europe qui n'est pas encore constitutionnelle. Ce prétendu communisme slave dont les derniers princes polonais viennent d'être les premiers martyrs ne pourra plus être étouffé, car les rivaux même des Slaves, les Allemands, s'en font les soutiens. Le roi de Prusse a dit, et tout Berlin répète : *C'est l'époque slave qui s'annonce*, c'est le génie slave qui se fait jour. Aussi prête-t-on cette parole à M. de Metternich : « Maintenant nous serons plus embarrassés des vainqueurs que des vaincus. » En effet, les nobles massacrés, il reste encore une nation. Que ceux des nobles qui survivent ne se laissent donc plus à aucun prix séparer du peuple; fussent-ils même replacés encore sous le joug, qu'ils persistent dans leur symbole du 22 février; qu'ils restituent en secret aux paysans le prix de leurs corvées; qu'ils se fassent peuple par le costume, les mœurs, le langage; qu'ils expriment publiquement leur répugnance pour tous les titres que l'Autriche les forcera de garder, et, le mouvement actuel fût-il comprimé, il y aura encore des insurrections nationales polonaises. Ramifiée dans le monde slave tout entier, la conjuration est à la fois élastique et compressible comme la nature slave. Elle saura se dilater ou se resserrer suivant le besoin des pays qu'elle veut émanciper; mais elle ne se dissoudra que quand elle aura atteint son but, le rétablissement de la Pologne et de la liberté slave. Il n'est donc pas juste de dire, avec la plupart des journaux français, que la nationalité polonaise a joué son dernier enjeu. Loin d'être un dernier enjeu, cette insurrection, même en la supposant malheureuse, est au contraire la première des insurrections vraiment slaves : ce n'est pas la fin, c'est peut-être le début.

CYPRIEN ROBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 mars 1846.

Une seule pensée a absorbé depuis quinze jours l'attention publique, l'insurrection de Cracovie. Les tentatives faites dans le grand-duché de Posen, les exécutions sanglantes de la Gallicie, la fermentation chaque jour croissante en Hongrie et en Bohême, ont ramené l'attention de l'Europe sur le plus sérieux des problèmes, celui de sa propre constitution. Sans attribuer aux événemens actuels de la Pologne des conséquences immédiates, sans croire à l'imminence d'une crise, il est devenu impossible de ne pas réfléchir aux périls de l'avenir en présence de tant de besoins non satisfaits et de tant de principes ouvertement méconnus. Il est manifeste que l'Europe a été constituée, par les traités de Vienne, sur des bases provisoires, et que si, par un concours inoui de circonstances et d'intérêts, la paix générale a été maintenue trente ans, la longue durée de cette paix, loin d'avoir infirmé les vices d'une organisation artificielle, en a rendu les défauts plus sensibles. La principale préoccupation des souverains réunis en 1815, pour reconstituer le monde, fut de prendre des gages contre l'ambition de la France, et de rendre à jamais impossible le rétablissement d'une suprématie dont les peuples avaient long-temps souffert. Pour atteindre ce but, on créa le royaume des Pays-Bas sans tenir compte de l'antagonisme religieux, et on donna la rive gauche du Rhin à la Prusse. D'ailleurs, pour organiser la grande coalition qui mit fin à la domination impériale, aux jours orageux de 1813, il avait fallu faire beaucoup de promesses, et s'engager, d'une part, avec les cabinets auxquels on assura des agrandissemens territoriaux, de l'autre avec les peuples auxquels on promit des institutions politiques. Il fallut solder ce double compte, car chacun se présentait, son mémoire à la main, réclamant un certain nombre d'ames et de milles carrés à prendre n'importe où, des bords de la Vistule à ceux de la Moselle. Le congrès de Vienne eut une liquidation à opérer beau-

coup plus qu'un système à fonder. Les alliés de la France, et, au premier rang de ceux-ci, la Saxe et le Danemark, furent décimés, et ses vainqueurs se partagèrent de riches dépouilles. La Russie fut la plus modérée, la Prusse la plus exigeante, et l'Autriche se consola, en pesant sur l'Italie, du sacrifice qu'elle était contrainte de faire en Allemagne et dans ses anciennes provinces belgiques. On ne consulta pas plus les sympathies que les répugnances des populations; on ne tint pas plus de compte de leur religion que de leur nationalité, de leur passé que de leur avenir. Les attentats de 1772 et de 1794 contre la Pologne furent solennellement consacrés; l'Allemagne resta divisée en une foule de souverainetés que la suppression de l'empire germanique laissait sans lien commun; l'Italie, dominée par un pouvoir étranger, sans être en mesure, désormais, d'invoquer le contrepoids de l'alliance française, étouffa, pressée d'un côté par l'influence amortissante de l'Autriche, de l'autre par un gouvernement ecclésiastique étranger à tous les procédés administratifs des sociétés modernes. Enfin l'Angleterre se fit la part du lion, et s'assura la suprématie maritime en complétant la ligne du blocus immense dans lequel elle enserre le monde.

Quelque déplorables que fussent ces combinaisons, elles furent d'abord acceptées sans de trop vives résistances, car la paix était à cette époque le suprême besoin des peuples, et on en jouissait si vivement, qu'on était disposé à ne guère compter avec les gouvernemens qui venaient de l'assurer aux nations. Ce sentiment rendit également moins impérieuses les exigences des peuples relativement aux institutions représentatives qui leur avaient été promises avec tant de solennité par tous les souverains allemands. On s'en remit à leur parole, et l'on se confia à un prochain avenir, avenir qui, après trente années, semblerait moins avancé qu'au premier jour, si des élémens nouveaux ne paraissaient sur le point de se mêler à la question pour la résoudre.

La paix porta ses fruits naturels : la prospérité s'établit, les lumières se répandirent, et avec le bien-être matériel se développèrent des besoins d'une nature plus élevée. Le mouvement intellectuel qui travaille la Prusse depuis si long-temps, et auquel s'est associée la plus grande partie de l'Allemagne, n'a pu manquer d'exercer une grande influence sur l'ordre politique. En élevant, par l'accroissement de la richesse, le niveau des classes bourgeoises, en développant, par une administration intelligente, toutes les ressources financières, on a préparé les nations à des progrès nouveaux et à des exigences nouvelles, on a rendu celles-ci à la fois légitimes et inévitables. La guerre seule pouvait maintenir aux mains des vieilles aristocraties européennes le monopole du pouvoir politique; un système de paix et d'industrie, appuyé sur un vaste développement du crédit public, avait pour conséquence obligée et a eu pour effet de préparer l'avénement des classes bourgeoises et lettrées à la vie publique et aux institutions parlementaires. C'est ce fait qui s'efforce de se produire dans toute l'Allemagne; il y affecte quelquefois la

forme politique, le plus souvent il revêt la forme religieuse, mais toujours et partout il agitera les esprits et troublera les gouvernemens jusqu'à ce qu'il ait atteint sa réalisation et conquis une sanction définitive.

Pendant que ce travail politique s'opérait des bords du Rhin à ceux de l'Oder, un mouvement bien autrement vaste, favorisé comme le premier par la longue paix dont jouit l'Europe, agitait les populations slaves depuis les côtes de la mer Noire jusqu'à l'extrémité de la Bohême. Dire ce qui sortira de ce mouvement serait peut-être une témérité, en contester l'existence serait une folie. Il y a là une immense inconnue à dégager, et le problème est à peine posé, qu'il agite le monde jusqu'en ses fondemens. Pour lutter contre ce réveil de la nationalité slave, l'Autriche est contrainte à des actes sans exemple. Depuis dix ans, elle a organisé une sorte de guerre civile permanente en Hongrie entre les Magyares et la population slave; en Gallicie et en Bohême, elle a développé de plus en plus l'antagonisme d'intérêts qui sépare toujours les nobles des paysans, les bourgeois des prolétaires, et elle a pris son point d'appui dans les masses, pour être en mesure de résister aux classes élevées qui aspirent à une séparation politique. C'est en excitant les passions communistes qu'elle s'est efforcée de contenir l'esprit patriotique, système dont les dernières conséquences ont été les massacres de la Gallicie et les scènes atroces de Tarnow. La Russie s'est trouvée, pour contenir la nationalité polonaise, dans la nécessité de commettre des attentats plus affreux encore, et de suivre pendant dix années un système d'oppression dont il n'y avait pas eu jusqu'ici d'exemple chez un gouvernement chrétien. Elle a systématiquement organisé le meurtre politique d'une nation entière, et elle l'a frappée dans sa foi, parce que sa foi est le centre de sa vie. Après avoir arraché leur patrie, leur fortune et jusqu'à leur nom à des masses de Polonais, elle a, par un simple oukase, déclaré consommée l'apostasie d'un million d'hommes. Alors des résistances réputées impossibles se sont produites au sein de ce peuple, qu'on croyait dompté par le malheur, et un gouvernement policé, dirigé par un prince auquel personne ne refuse de grandes qualités, s'est trouvé conduit à ces extrémités du despotisme qui ont reçu leur juste châtiment dans une publicité éclatante. La conscience de l'Europe ne s'y est pas trompée : elle a admis les faits parce que ceux-ci sont la conséquence nécessaire d'un système appliqué par des agens aveugles, et le gouvernement russe a éprouvé la mortification de voir ces dénégations équivoques venir se briser contre l'énergie du sentiment public. Profiter d'une erreur de détail commise par un journal obscur pour contester un exposé solennel, confondre à dessein la ville de Kowno avec celle de Minsk, après avoir fait dénier par ses agens jusqu'à l'existence d'un couvent de basiliennes dans cette dernière ville, existence mise hors de doute depuis peu de jours par la déclaration formelle de religieuses aujourd'hui à Paris, c'est là une extrémité à laquelle il est pénible de voir descendre un pouvoir qui a besoin de l'estime du monde.

En Autriche, un pouvoir astucieux qui fomente les divisions sociales avec autant de soin qu'on en met ailleurs à les effacer, et s'efforce d'étouffer l'esprit politique sous le matérialisme des intérêts et des habitudes; en Russie, un grand empire condamné à la tyrannie par la nécessité d'une œuvre impossible : voilà ce que les monarchies absolues opposent en ce moment aux passions révolutionnaires, voilà comment la vieille Europe entend se défendre contre l'esprit nouveau qui l'agite et la domine !

Dans les contrées méridionales, l'émotion n'est pas moins grande, et les difficultés ne sont pas moins sérieuses. Il n'est personne qui ne sache qu'un bataillon français franchissant les Alpes suffirait pour insurger l'Italie, il n'est pas un esprit sérieux qui ne tienne grand compte de ces émeutes passées en quelque sorte à l'état chronique et qui trahissent des souffrances véritables, lors même que les griefs légitimes sont exploités par de criminelles passions. L'état précaire et constamment menacé du gouvernement pontifical ne peut manquer d'appeler toute la sollicitude de l'Europe. Il y a là des intérêts de deux natures compromis par leur association même, et qui, pour leur propre avantage, tendent visiblement à se séparer. Si la puissance temporelle des papes était, au moyen-âge, la condition indispensable de leur indépendance spirituelle, dans l'état nouveau des sociétés européennes c'est évidemment en dehors de l'exercice du pouvoir politique que reposent les garanties de cette indépendance nécessaire, et quiconque voudrait, à cet égard, juger de l'avenir par le passé constaterait qu'il ne comprend pas les conditions d'une haute pensée destinée, dans son immutabilité même, à survivre aux transformations sociales.

Comment le gouvernement des états pontificaux répondrait-il aux besoins des générations nouvelles? L'élection remise à un collége de vieillards porte toujours sur un vieillard que ses grands devoirs envers la chrétienté détournent et ne peuvent manquer de détourner presque toujours des soucis d'un gouvernement temporel; le trône sur lequel il passe n'est que la première marche du somptueux mausolée qui l'attend. Demander à un octogénaire entouré de cardinaux dont la jeunesse s'est passée dans le silence des cloîtres ou dans les labeurs de la science ecclésiastique, demander à un souverain sans héritier, plus touché de sa mission spirituelle que de sa mission politique, de s'occuper d'administration et de réformes de nature à soulever contre lui des résistances incalculables, c'est le convier à une œuvre presque impossible. Dompter l'aristocratie famélique des *monsignori* romains, arracher à leur ignorante rapacité les belles provinces où ils paralysent tant d'élémens de vie et de progrès, cette tentative ne présupposerait guère moins d'audace et de génie que celle des plus hardis réformateurs, et, si le ciel a promis la perpétuité au sacerdoce catholique, il n'a pas promis de faire arriver des Pierre-le-Grand sur le trône pontifical.

Ainsi, au sud comme au nord de l'Europe, les questions se pressent, les problèmes abondent. Au travail des nationalités pour refaire la carte du

monde, vient se joindre le double travail religieux et politique qui agite tous les peuples de la famille allemande, et rarement l'avenir parut plus incertain et plus troublé. Le même spectacle s'était produit une première fois en 1830, sous le contre-coup de la révolution de juillet; mais ces agitations étaient peut-être alors plus extérieures et moins profondes : on pouvait les attribuer d'ailleurs à l'action exercée sur toutes les passions par le grand événement dont la France venait d'être le théâtre. Aujourd'hui le mouvement européen est natif et spontané, et la France n'intervient désormais ni pour l'exciter par son propre exemple, ni pour le contenir par l'appréhension qu'elle a pu donner, en d'autres temps, du réveil de sa propre ambition. Ce ne sont plus les idées françaises qui agitent le monde, c'est le sentiment des nationalités froissées qui se réveille, c'est la conscience humaine qui réclame ses droits imprescriptibles, ce sont les progrès de la richesse et de l'esprit public qui appellent leurs conséquences nécessaires; c'est l'émancipation civile enfin qui rend inévitable l'émancipation politique. La Prusse est à l'avant-garde de ce mouvement pacifique encore, mais formidable; elle est profondément humiliée de voir s'élever des tribunes à Dresde et à Munich, tandis qu'il n'y en a pas encore à Berlin. Les événemens de Cracovie auront sur l'esprit public de ce pays une influence notable : le gouvernement prussien le devine, et s'efforce de la paralyser en manifestant pour les héroïques insurgés des dispositions compatissantes et presque sympathiques. Le langage de ses journaux censurés a une signification qui ne saurait échapper à personne. L'horreur générale qu'inspire la conduite de l'Autriche dans la Gallicie ne peut qu'ajouter encore aux dispositions bienveillantes de la Prusse pour la malheureuse Pologne. C'est ainsi que cela a été compris à Cracovie, même pendant le fort de l'insurrection. Quand cette glorieuse témérité n'aurait eu pour résultat que de séparer plus profondément les deux grandes puissances allemandes et d'éveiller plus que jamais l'attention publique sur le sort de la Pologne, elle n'aurait peut-être pas été inutile à ce malheureux pays. Les esprits sont de plus en plus assiégés par la pensée de tout ce qu'il y a de provisoire et de précaire dans la situation générale de l'Europe. C'est là un symptôme grave, dont il est impossible de ne pas tenir un grand compte.

Il ne fallait pas moins que la légèreté confiante de M. de Larochejacquelein pour provoquer, contre l'avis de tous les esprits sérieux de la chambre, un débat prématuré sur les événemens de Pologne. Aucune question ne peut encore être portée à la tribune, sauf peut-être celle du maintien de l'indépendance de Cracovie, indépendance garantie par les traités, et plus encore par la permanence des jalousies qui se sont manifestées au congrès de Vienne, relativement à la possession de cette ville. Il est trop clair que l'indépendance nominale de cet état ne sera pas menacée. Nous croyons que M. le ministre des affaires étrangères lui-même n'aurait éprouvé aucun embarras à s'expliquer sur ce point. La motion inopportune de M. de Larochejacquelein a

fourni à M. Guizot l'occasion d'un discours qu'il ne tardera peut-être pas à regretter. Il pouvait paraître habile, sans doute, de venir défendre le gouvernement autrichien contre l'un des représentans du parti légitimiste : c'est une heureuse fortune pour un pouvoir sorti d'une révolution populaire que d'être aujourd'hui l'un des plus solides points d'appui de l'ordre social ébranlé par toute l'Europe; mais ce n'est pas au moment des massacres de la Gallicie qu'une telle apologie de la monarchie autrichienne saurait être acceptée. Les suffrages conquis à la chancellerie de Vienne ne compensent pas l'irritation que l'on peut susciter à Paris. Notre gouvernement ne doit jamais sacrifier sa propre popularité au désir, si légitime qu'il soit, d'établir de bons rapports entre les cabinets étrangers et la France de 1830. Nous nous croyons les interprètes d'un grand nombre d'amis politiques de M. le ministre des affaires étrangères en affirmant que ses paroles n'ont pas répondu aux sentimens de la chambre et du parti conservateur lui-même. Il n'y a rien de paradoxal à dire que son talent et son habileté consommée ont été vaincus cette fois par le généreux entraînement de l'un des plus jeunes membres du parti ministériel. M. de Castellane a parlé en homme convaincu et au courant des faits; ses paroles nettes et précises ont infirmé des assertions contre lesquelles avait protesté la froideur significative de la majorité elle-même.

Il est d'ailleurs une autre question que nous n'hésitons pas à soumettre à l'esprit éminent de M. le ministre des affaires étrangères. Qu'il décourageât les Polonais de toute tentative téméraire, on le comprend; qu'il professât le respect le plus scrupuleux pour les traités qui règlent la constitution territoriale de l'Europe, c'était son devoir; mais croit-il qu'il soit bon et politique de renoncer au bénéfice de toutes les éventualités, de montrer à la Pologne son malheur comme un malheur sans espérance, la condamnation contre laquelle elle proteste au nom de la conscience et du droit comme une condamnation irrévocable? M. Guizot regarde-t-il l'état territorial de l'Europe comme fixé à jamais? N''admettrait-il pas au moins la possibilité d'une crise que chacun pressent? Ne croit-il pas qu'il suffira quelque jour de la seule question orientale pour bouleverser tous les intérêts, et donner ouverture aux perspectives les plus nouvelles? Est-il habile d'enchaîner l'avenir et de limiter les événemens, lorsqu'on s'adresse à la fois et à la Pologne et à la France, c'est-à-dire à la plus malheureuse des nations et au plus entreprenant des peuples? M. le ministre des affaires étrangères a trop étudié l'histoire pour ne pas croire à la justice, même à travers les siècles, et il touche de trop près aux réalités contemporaines pour ne pas sentir les craquemens d'un édifice que la France serait coupabe, assurément, de précipiter vers sa ruine, mais qu'elle n'a pas reçu mission de protéger contre l'action du temps. Respecter les traités de 1815 tant que la Providence ne les aura pas déchirés, c'est l'obligation de la France; préparer d'autres perspectives aux peuples qui se confient à son désintéressement et à sa justice, c'est son droit, et peut-être aussi son devoir. Tromper le malheur est un tort sans doute, comme le dit

avec raison M. le ministre des affaires étrangères, mais le désespérer ne serait pas un tort moins grave, et quel cœur n'aimerait mieux se sentir coupable de la première faute que de la dernière?

L'importance des questions extérieures a rendu le pays moins attentif aux débats des chambres législatives. C'est au milieu de l'inoccupation presque générale que 80 millions ont été consacrés à notre système de navigation intérieure, dépense fructueuse dont l'utilité a été mise en évidence par un long débat contradictoire. La discussion ouverte sur la proposition de M. de Saint-Priest a saisi davantage l'attention publique. Si une question est arrivée à son terme, c'est certainement celle de l'abaissement de l'intérêt de la dette publique; s'il y eut jamais une situation déplorable, c'est celle qui est faite depuis dix ans à la rente 5 pour 100, et par suite aux autres fonds publics, dont l'essor naturel est contenu par la présence d'un fonds menacé chaque année de réduction; s'il y eut jamais une époque opportune pour effectuer une opération semblable, c'est celle dont on célèbre chaque jour la prospérité croissante; s'il y eut jamais succès facile et assuré, c'est celui d'une conversion en 4 1/2, qui maintiendrait à plus de 111 fr. aux mains des rentiers une valeur nominale de 100 fr., et dont l'effet serait d'élever rapidement au taux actuel des rentes 5 pour 100 les nouvelles rentes créées pour opérer la conversion. La chambre n'ignorait rien de tout cela; elle a compris de plus que son honneur était engagé dans l'une des rares questions sur lesquelles elle n'a pas transigé depuis douze ans, et, au moment de comparaître devant le pays, elle n'a pas voulu se donner un démenti à elle-même; elle a pris en considération la proposition de M. de Saint-Priest, malgré les efforts de M. le ministre des finances. C'est un acte honorable dont on doit lui savoir gré.

La seule question qui occupe aujourd'hui le parlement est la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités. A lundi le débat, pour lequel bon nombre de députés inclineraient volontiers à demander le huis-clos; à lundi cette longue revue des faiblesses de tous les pouvoirs assiégés par toutes les ambitions et toutes les cupidités. Une foule de révélations sur les fonctionnaires en titre et les fonctionnaires *in petto* peuvent donner à ce débat une physionomie fort originale, mais aussi fort regrettable. En ce moment, les paris sont ouverts pour savoir si M. Liadières parlera cette année : c'est le grand événement de la salle des conférences. Au quai d'Orsay, on s'occupe aussi beaucoup de l'avenir administratif de l'auteur de *Frédéric et Conradin*.

Le sort de la grande mesure qui agite l'Angleterre depuis six semaines est enfin fixé. Une majorité de 97 voix contre l'ajournement proposé par M. Miles constate que le bill traversera toutes les épreuves, et le vote confirmatif de la pairie paraît beaucoup moins douteux qu'il y a quinze jours. On dit que le duc de Wellington a déployé, pour vaincre la résistance de l'aristocratie, une activité et une énergie qui n'étonneront personne. Le vieux duc a porté au parti protectioniste des coups plus sensibles que sir Robert Peel

lui-même. Les réélections partielles avaient un moment ranimé l'espérance au cœur de l'aristocratie territoriale, et c'est avec bonheur que ses organes se complaisaient à adresser au premier ministre d'ironiques condoléances sur le triple vide qui se fait remarquer au banc des conseillers de la couronne. Les organes les plus violens du torysme provoquaient les électeurs trahis par leurs représentans, — et ces défectionnaires du protectionisme sont au nombre de 112, — à se réunir pour exiger la démission des mandataires infidèles; un moment, on a cru que de tels conseils pourraient être suivis, et il ne serait pas impossible que, si, par suite de ces incitations, la dissolution était prononcée, le parti protectioniste n'eût dans la nouvelle chambre des communes une faible majorité. Mais comment gouverner en ayant contre soi toutes les grandes villes de l'Angleterre, et la réprobation compacte du Yorkshire, du Lancashire, du Chestshire? Comment ne pas reconnaître, avec M. Cobden, que les représentans des bourgs pourris ne tiendraient pas une semaine contre ce grand courant de l'opinion publique? Et quel serait le ministère Polignac de l'aristocratie britannique, séparée de sir Robert Peel et abandonnée du duc de Wellington? Une telle perspective a fait ouvrir les yeux aux plus aveugles, et, quoique le parti protectioniste ait encore la majorité dans le corps électoral et dans la chambre des lords, il recule devant une lutte qui commencerait à Westminster pour finir sur la place publique.

Le succès des grandes mesures économiques de sir Robert Peel est donc assuré désormais. En ce qui concerne son avenir politique, nous continuons à croire qu'il sera court, et que le premier ministre de la Grande-Bretagne a épuisé son courage et ses forces dans cette lutte acharnée contre son propre parti. 231 tories restent séparés de lui par un vote solennel, 112 seulement lui sont demeurés fidèles; c'est donc dans le parti whig, dans le parti radical et dans les 60 représentans irlandais, que sir Robert Peel est désormais contraint d'aller chercher une majorité pour laquelle ses propres amis ne forment qu'un appoint. Nous persistons à douter qu'une telle situation soit long-temps tenable.

Les nouvelles de l'Inde exercent depuis quelques jours, et sur l'opinion et sur le crédit public, une assez vive influence. La guerre du Penjaub paraît être l'une des plus sérieuses que l'Angleterre ait engagées dans ces vastes régions. A la date du 2 février, on savait qu'une autre grande bataille avait été livrée sur le territoire de la compagnie; mais le résultat, qui pourrait bien n'être pas inconnu du gouvernement, reste encore pour le public enveloppé de mystère. De grands préparatifs se font dans la marine et dans l'armée, et les arrivages des paquebots de l'Inde ne sont pas attendus dans la Cité avec moins d'anxiété que ceux des paquebots de New-York. De ce côté, la situation ne s'est pas sensiblement modifiée. La communication de la correspondance diplomatique faite par M. Polk est plutôt un procédé inconvenant qu'une complication sérieuse. La dénonciation de la convention de 1827 n'a pu étonner personne, et l'autorisation spontanément donnée au président de

continuer les négociations au-delà du terme assigné par cette convention elle-même à l'occupation commune prouve que les Américains, malgré leur infatuation, n'entendent pas renoncer aux chances de paix et d'arrangement qui existent encore entre les deux cabinets. Nous persistons donc à croire à une solution pacifique du différend spécial relatif à l'Orégon, ou plutôt nous pensons que cette question pourra bien se traîner des années, comme celle des frontières du Maine, sans solution définitive; mais vienne une nouvelle crise présidentielle, vienne une nécessité d'amorcer encore les passions démocratiques et la vanité nationale, portée dans l'ouest à un degré d'exaltation qui touche à la folie, et l'on pourra tout craindre pour la paix du monde. Pour résumer notre opinion sur les complications anglo-américaines, nous dirons que nous appréhendons beaucoup moins les difficultés internationales elles-mêmes que les engagemens pris sur ces difficultés par les aspirans au pouvoir. La prochaine élection du président sera le moment décisif dans la destinée de l'Amérique.

Les événemens du Mexique se lient chaque jour d'une manière plus étroite d'une part à la politique de l'Union, de l'autre à celle de l'Angleterre. Paredes a détrôné sans coup férir le faible président Herrera et invité le pays à nommer une convention nationale qui règle pour l'avenir la forme du gouvernement, et tranche les questions pendantes de la politique extérieure. Une chose est à remarquer dans cette révolution, ce sont les motifs que Paredes a fait valoir pour appuyer son nouveau *pronunciamiento*, motifs tout-à-fait contraires à ceux qu'il alléguait il y a un an, lorsqu'il renversait le dictateur Santa-Anna. Les divisions provinciales marchaient alors sur Mexico au cri de : *Plus de guerre contre les Texiens!* et Santa-Anna reprochait, en tombant, à ceux qui lui ravissaient le pouvoir, de vouloir la honte et le démembrement de la république. Aujourd'hui l'opinion de Paredes a changé. Ce n'est plus l'abolition des taxes de guerre qui écrasaient le Mexique, ce n'est plus la paix avec les États-Unis, qu'il demande; il accuse Herrera de faire précisément ce que le pays exigeait en 1844, c'est-à-dire de traiter avec l'Union de la cession des droits de Mexico sur le Texas. Comment Paredes et la nation ont-ils pu changer si promptement de pensée? comment sont-ils revenus au système qu'ils désapprouvaient à la fin de 1844? La révolution elle-même va nous répondre. Des lettres arrivées de Vera-Cruz annoncent que la flotte a proclamé la déchéance d'Herrera en arborant *le pavillon anglais et le pavillon espagnol*. Sans donner ce fait comme certain, cette rumeur seule suffit pour constater quelle opinion on entretient au Mexique sur la révolution nouvelle. Que la politique espagnole ait joué un rôle important dans ce bouleversement, c'est ce qui est douteux : l'Espagne a autre chose à faire qu'à s'occuper de remettre de l'ordre dans son ancienne colonie. Ce qui est plus facile à admettre, c'est l'influence que l'Angleterre a exercée à Mexico. Depuis long-temps, le *Times* nous avertissait qu'il se tramait à Londres quelque chose de nouveau relativement au Mexique. Quelques mots

d'une royauté européenne de l'autre côté de l'Atlantique avaient été jetés en avant, et l'on prétend même que des ouvertures avaient été faites à la France pour la réalisation en commun de ce rêve favori du gouvernement britannique. Bien plus, s'il fallait en croire la presse de Madrid, les choses seraient très avancées. Le *Tiempo*, le *Castellano*, la *Estrella*, parlent déjà de la levée des bataillons destinés à installer cette jeune royauté, et désignent le prince et la princesse qui devraient occuper conjointement le trône. La révolution actuelle semble justifier ces bruits.

Cette révolution n'est qu'une phase nouvelle de la rivalité de l'Angleterre et des États-Unis en Amérique. En 1844, le cabinet anglais atteignit presque au but de ses desseins constans : Santa-Anna, sa créature, lui promettait la vente de la Californie; le traité prêt, il n'y manquait que les signatures. Paredes brisa ces espérances en se faisant, sans le savoir, l'instrument de la politique des États-Unis : la révolution accomplie par lui en 1845 donna gain de cause à l'Union en détruisant les illusions dont l'Angleterre s'était bercée au sujet de la Californie; mais le cabinet de Saint-James n'abandonne pas si facilement ses prétentions. Reste à savoir si sa politique prévaudra, reste à savoir si la royauté pourra jamais s'établir au Mexique. Dans tous les cas, à supposer que le principe monarchique jetât dans l'avenir de profondes racines sur le sol américain, l'intégrité du territoire en serait-elle mieux garantie pour le présent? On ne peut certainement pas le supposer. Quel que soit le gouvernement qui naisse de cette révolution, il se trouve placé, comme le gouvernement de Santa-Anna, comme celui d'Herrera, entre la guerre et la paix, entre la signature du traité proposé par M. Slidell et une invasion qui ferait tomber au pouvoir de l'Union toutes les provinces septentrionales du Mexique.

L'Angleterre espère-t-elle que six millions d'hommes sans énergie, sans patriotisme, sans ressources, puissent résister à vingt-cinq millions de citoyens animés de la même ambition? Croit-elle qu'une nation en décadence, lors même qu'elle serait soutenue par son influence et ses encouragemens secrets, puisse tenir un mois seulement ses frontières fermées à un peuple enivré par l'orgueil d'un accroissement tel que l'histoire n'en a jamais constaté de semblable? Non, telles ne sont pas les espérances de la Grande-Bretagne : on sait à Londres, mieux encore qu'à Paris, ce qu'est le Mexique; on y connaît mieux que chez nous l'impossibilité dans laquelle se trouve ce pays de soutenir une lutte avec l'union du Nord. Aussi la Grande-Bretagne prend-elle d'avance ses précautions. En fomentant une guerre entre le Mexique et les États-Unis, elle presse peut-être, il est vrai, la marche des événemens, elle accélère l'adjonction des provinces septentrionales de la république aux états de l'Union; mais cette fusion doit avoir lieu tôt ou tard, et, par l'établissement d'un gouvernement de son fait, la Grande-Bretagne se donne le droit d'exiger une rémunération quelconque, par exemple, une hypothèque qui la mette en état de trancher plus tard la question pour son

propre compte, d'endiguer le torrent que le Mexique n'aurait pu arrêter. On avait d'abord désigné le Yucatan comme devant garantir la dette anglaise; mais, prévenue en temps opportun, cette presqu'île s'est mise à l'abri sous le bouclier de l'indépendance. Les États-Unis ne s'endormiront pas plus que l'Angleterre; ils savent opposer l'intrigue à l'intrigue, les révolutions aux révolutions. Malheureusement pour le cabinet de Saint-James, il ne peut persister dans ses vues sur le Yucatan sans courir le risque de causer une nouvelle annexion, comme celle du Texas; il se dédommagera en demandant Chiapas et Tabasco. Il lui faut à toute force une garantie; on la lui promet, mais qu'il se hâte de la prendre : l'indépendance et l'annexion sont au fond de toutes les questions qui s'agitent dans ce malheureux pays. Quelque prématurée que soit la nouvelle de la cession de deux provinces à la Grande-Bretagne en hypothèque d'un nouveau prêt fait au Mexique, nous ne pouvons nous empêcher de l'accepter comme la seule explication possible de la révolution mexicaine et de l'enthousiasme subit de Paredes pour l'Angleterre. L'avenir ne tardera pas à montrer si nous devinons juste, ou si nous nous laissons égarer par de faux renseignemens. Quoi qu'il en soit, la France se trouve sans ministre, et par conséquent sans influence au Mexique. Fut-il jamais plus urgent de choisir un agent intelligent et actif?

Les convulsions qui agitent Haïti ramènent l'attention publique sur une question secondaire sans doute auprès de celles où est engagé le sort des peuples, mais qui n'en a pas moins une importance véritable pour la France. Pendant que d'un côté le président qui exerce un pouvoir éphémère au Port-au-Prince s'efforce de ramener sous la domination des noirs la partie espagnole de l'île, il interrompt toute relation officielle avec la France. L'expulsion d'un sujet français a été l'occasion ou le prétexte de cette situation nouvelle, sur laquelle il est difficile de se prononcer encore. Quoi qu'il en soit, le gouvernement français ne saurait oublier quels graves et respectables intérêts sont engagés dans cette affaire de Saint-Domingue. Après avoir aliéné son droit de souveraineté sous la condition formelle qu'une indemnité de 150 millions serait payée aux anciens propriétaires, la France a consenti, par le traité du 12 février 1838, à réduire cette indemnité à 75 millions de francs payables en trente années. Elle avait pleinement le droit d'agir ainsi, et ne doit aucune garantie à ses concitoyens pour une transaction dans laquelle elle n'est intervenue que pour protéger leurs intérêts privés. Ainsi l'ont formellement reconnu les deux chambres; mais, en même temps qu'elles repoussaient la garantie en droit, elles déclaraient que c'était une obligation impérieuse pour la France de peser de toute sa force morale et au besoin de toute sa puissance militaire sur la république haïtienne pour la contraindre à tenir ses engagemens. Aujourd'hui cette république est plongée dans une anarchie qui fait pressentir d'une part l'impossibilité d'acquitter une dette sacrée, et laisse redouter, de l'autre, des entreprises tentées par certaines puissances maritimes. Un ouvrage distingué, publié par M. Le Pelletier de



Saint-Remy (1), va rappeler l'attention sur les intérêts généraux et particuliers engagés dans cette île magnifique. Ce livre est écrit au point de vue des colons et tend à engager le gouvernement dans une solidarité que nous contestons en principe, mais il met sous les yeux du public une foule de documens peu connus, et il invite la France à se rattacher son ancienne colonie par une sorte de médiatisation commerciale au moyen d'un entrepôt français qui serait formé à Samana. Cette idée peut soulever beaucoup d'objections, mais il n'en faut pas moins savoir gré à M. Le Pelletier de Saint-Remy d'avoir remis à l'étude et presque à l'ordre du jour plusieurs questions qui ne touchent pas moins au développement commercial qu'à la grandeur maritime de la France.

De toutes les tragédies de M. Soumet, *Jeanne d'Arc* n'est pas la meilleure. Nous ne saurions discuter la valeur de cette œuvre non plus qu'examiner à quelle école elle appartient; cela revient de droit à cette grande école qui ne périra pas, toujours jeune, toujours florissante, l'école de la médiocrité. Mme de Staël regrettait que l'une des plus belles époques de notre histoire n'eût point encore été célébrée par un écrivain digne d'effacer le souvenir du poème de Voltaire, et qu'un étranger se fût chargé du soin de relever la gloire d'une héroïne française. Nous sommes bien obligé de reconnaître que la Jeanne d'Arc de M. Soumet n'aurait rien changé à l'expression de ces regrets. Quand on se représente cette poétique figure et cette merveilleuse épopée, où la légende chevauche à côté de l'histoire, quand on part à la suite de la jeune inspirée pour aller de Vaucouleurs à Rouen après Bourges, Orléans et Reims pour étapes, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse en découvrant ce que tout cela est devenu entre les mains de M. Soumet, qui n'y a vu que les quatre murs d'un cachot et l'occasion de mettre un bûcher sur la scène. Il est triste, en effet, de voir la poésie au-dessous de la réalité et la muse coupant comme à plaisir les ailes de l'histoire; c'est prendre la muse et la poésie à l'envers. Il y aurait donc tout lieu de s'étonner de la reprise de *Jeanne d'Arc,* si Mlle Rachel n'en avait été le prétexte.

« Il faut se représenter, dit Mme de Staël en parlant de la Jeanne d'Arc de Schiller, qui n'a rien de commun avec la Jeanne d'Arc du poète français, il faut se représenter une jeune fille de seize ans, d'une taille majestueuse, mais avec des traits encore enfantins, un extérieur délicat, et n'ayant d'autre force que celle qui lui vient d'en haut, inspirée par la religion, poète dans ses actions, poète aussi dans ses paroles, quand l'esprit divin l'anime; montrant dans ses discours tantôt un génie admirable, tantôt l'ignorance absolue de tout ce que le ciel ne lui a pas révélé. » C'est ainsi que Schiller a conçu

(1) *Étude et Solution nouvelle de la question haïtienne.* 2 vol. in-8°, chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, 23.



le rôle de Jeanne d'Arc; c'est ainsi que Mlle Rachel l'a rendu. L'histoire raconte que cette jeune fille, à ses derniers instans, réunit le courage le plus inébranlable à la douleur la plus touchante; elle pleurait comme une femme, mais elle se conduisait comme un héros. Sa mort ne fut ni celle d'un guerrier ni celle d'un martyr; mais, à travers la douceur et la timidité de son sexe, elle montra une force d'inspiration presque aussi étonnante que celle qui l'avait fait accuser de sorcellerie. Telle nous est apparue Mlle Rachel dans ce drame, qui n'est, à proprement parler, qu'une longue agonie. Dans son attitude, dans ses gestes, dans son langage, l'illustre tragédienne nous a tour à tour offert la grace d'un enfant, la faiblesse d'une femme, l'énergie d'un héros. Quand Jeanne d'Arc, dans la tragédie romantique de Schiller, prophétise le triomphe de la France et la défaite de ses ennemis, un paysan, esprit fort, lui dit qu'il n'y a plus de miracles en ce monde. — Il y en aura encore un, s'écrie-t-elle; une blanche colombe va paraître, et, avec la hardiesse d'un aigle, elle combattra les vautours qui déchirent la patrie. Le Seigneur, le dieu des combats, sera toujours avec la colombe. Il daignera choisir une créature tremblante et triomphera par une faible fille, car il est le Tout-Puissant. — Il semble que Mlle Rachel se soit inspirée de ces quelques lignes; et à quel magnifique spectacle ne nous eût-elle pas fait assister, si, au lieu de l'œuvre étouffée de M. Soumet, elle avait eu, pour se développer, l'air, l'espace, les larges horizons de la tragédie du poète allemand! Qu'elle eût été belle et touchante dans ses adieux au hameau natal qu'elle va quitter pour toujours! — Adieu, contrées qui me fûtes si chères, vous, montagnes, vous, tranquilles et fidèles vallées, adieu! Jeanne d'Arc ne viendra plus parcourir vos riantes prairies. Vous, fleurs que j'ai plantées, prospérez loin de moi. Vous, l'asile de toutes mes innocentes joies, je vous laisse pour jamais. Que mes agneaux se dispersent dans les bruyères, un autre troupeau me réclame; l'Esprit saint m'appelle à la carrière sanglante du péril. — Et qu'elle eût été noble et fière sur les champs de bataille, à côté de Dunois, les yeux étincelant du feu de la victoire! Hélas! au lieu de tout cela, il faut que sans plus tarder la jeune héroïne descende dans le cachot où l'enferme M. Soumet; l'action commence à peine qu'il faut déjà mourir. M. Soumet a du même coup escamoté la poésie et l'histoire; de tout ce beau poème, il n'a gardé qu'une prison et un bûcher. Quoi qu'il en soit, Mlle Rachel a trouvé le moyen d'animer de son souffle cette froide création; elle a repétri de son sang et de sa chair cette pâle figure depuis long-temps couchée au tombeau; elle a su réchauffer de sa flamme cette poésie terne et inanimée. Si, lorsque Mlle Rachel a parlé pour la première fois de donner sa vie à la Jeanne d'Arc de M. Soumet, un esprit fort était venu lui dire, comme à la vierge de Domrémy, qu'il n'y a plus de miracles en ce monde : — Il y en aura encore un, aurait-elle pu répondre à son tour.

PERTAUB-SING.

Procès du raja de Sattara en Angleterre.

A plusieurs reprises il a été question, dans cette *Revue*, des lointaines et brillantes contrées où l'Angleterre a su fonder un prestigieux empire. On y a parlé de ces Mahrattes turbulens, toujours redoutables, qui, placés au cœur même de la presqu'île indienne, tiennent en éveil la vigilance des dominateurs; c'est encore d'eux qu'il s'agit dans un procès important qui occupe depuis plusieurs années l'attention de l'Inde anglaise, et dont on suivra peut-être avec quelque intérêt le développement. Dans une si grave circonstance, je ne veux pas seulement étudier un fait historique, essayer la réhabilitation d'un individu obscur, poursuivi, opprimé durant de longues années, comme coupable d'un crime qui n'a jamais été prouvé; mon but n'est pas non plus de flétrir stérilement, sans profit pour celui qui en a souffert, les intrigues d'une politique honteuse. La révision du procès dont je veux parler peut avoir des résultats plus efficaces : elle tend à amener la réintégration de l'accusé dans ses biens dont on l'a privé, dans l'exercice de ses droits dont on l'a dépouillé, enfin à le replacer sur le trône dont on l'a fait descendre, car ce prétendu criminel est un roi de l'Inde condamné pour haute trahison par la cour toute puissante qui décide du sort des peuples et des monarques d'une partie de l'Asie.

Au printemps de l'année 1817, Bajee-Rao, qui régnait à Poonah, capitale des Mahrattes de l'ouest, conçut le projet de secouer le joug du gouvernement de la compagnie; les hostilités éclatèrent dans l'automne de la même année. La guerre dura plus de six mois; quatre fois vaincu, dépouillé successivement de toutes ses citadelles, qui n'étaient plus imprenables comme dans les temps anciens, Bajee-Rao se rendit à sir John Malcolm. Aux termes de la capitulation, on lui laissa la vie, on lui accorda une somme annuelle assez considérable, et il put se retirer à Benarès, y passer ses jours dans cette *médiocrité dorée* qui serait le comble du bonheur et de la fortune pour quiconque ne regretterait pas un trône. Cependant, comme la compagnie laissait aux Mahrattes vaincus une ombre d'indépendance, elle voulut leur donner un fantôme de roi. Bajee-Rao n'était, à vrai dire, qu'un usurpateur; il succédait à cette série de *pechwas* ou maires du palais, de race brahmanique, qui, s'emparant de l'autorité héréditaire, avaient relégué les princes légitimes à Sattara. Un de ces derniers vivait encore dans cette espèce d'exil, un descendant du célèbre Sivajee, fondateur de l'empire mahratte au XVIIe siècle. Ce fut sur lui que tomba le choix de la compagnie; seulement, au lieu de l'installer à Poonah, ville fatale, où les conspirations se renouaient sans cesse, on fixa sa résidence à Sattara même. Le territoire borné qui fut mis sous sa dépendance renfermait à peine un million et demi d'habitans; à Poonah, c'é-

tait la compagnie qui régnait par ses casernes, par son parc d'artillerie, par l'ascendant d'une puissance victorieuse.

Le nouveau souverain de Sattara se nommait Pertaub-Sing; il se trouva qu'au lieu d'avoir mis sur ce trône un fantôme de roi, la compagnie avait appelé au pouvoir un homme distingué, capable de gouverner de plus vastes états, intelligent et juste, ce qui est rare parmi les princes de l'Inde. Le général Briggs et le général Robertson, accrédités près de lui à titre de résidens, ont fait de vive voix et dans leur correspondance l'éloge de sa conduite; ils déclarent « l'avoir toujours vu disposé à respecter les engagemens qu'il avait pris envers la compagnie, toujours reconnaissant de ce que ce gouvernement avait fait pour lui. » Son administration était citée par ces mêmes résidens « comme un modèle à proposer à tous les souverains hindous. » Il savait borner les dépenses de sa maison, surveiller toutes les affaires de ses états sans le secours d'aucun ministre; par ses soins, un collége s'était élevé à Sattara, dans lequel on enseignait aux jeunes Mahrattes, outre l'idiome national, les langues persane et anglaise, l'art de lever des plans et l'arithmétique. Dans les documens recueillis à cette première époque de son règne, la cour des directeurs reconnaît qu'on doit au raja un témoignage de satisfaction « pour sa belle conduite et pour l'excellence de son administration. » Elle engage le gouvernement de Bombay à lui rendre cette éclatante justice, et remet au prince une épée d'honneur comme une marque de son estime et de sa haute considération, *as a token of their high esteem and regard.* Voilà, certes, bien des certificats de bonne conduite gratuitement délivrés à Pertaub-Sing par la cour des directeurs, sur les notes favorables envoyées par le gouvernement de Bombay, qui lui-même recevait ses impressions des résidens, c'est-à-dire des personnes placées le plus près possible du raja pour surveiller ses actions.

Ces bonnes relations durèrent jusqu'en 1835; l'épée d'honneur fut annoncée au raja par une lettre datée du 29 décembre de cette même année. En 1836, ce raja, sur le compte de qui la cour des directeurs se formait un jugement si avantageux, est accusé, par deux officiers *natifs* du 23e régiment d'infanterie de Bombay, d'avoir essayé de les séduire en les détournant du service de la compagnie. Deux témoins, un brahmane et un serviteur du prince, affirment avoir assisté à l'entrevue. Une commission est nommée par le gouverneur de Bombay pour rechercher la vérité de ces accusations; le raja, sommé de comparaître devant ses juges, entend lire les actes qui le condamnent sans les comprendre entièrement. Ces actes étaient écrits en hindoustani; Pertaub-Sing demande qu'on les traduise en mahratte, dans sa langue natale; on lui promet de faire droit à sa réclamation, et il se retire en attendant avec confiance qu'on lui remette ces pièces de conviction, qui tiennent la vengeance de la compagnie suspendue sur sa tête. Le temps se passe, les copies n'arrivent point, et le raja est déclaré « condamné par son silence; » en d'autres termes, la commission annonce au gouvernement de Bombay que le raja « a été incapable de prouver la fausseté des accusations dirigées con-

tre lui. » En 1837, Pertaub-Sing insiste près du lieutenant-colonel Ovans, nouveau résident à la cour de Sattara, et l'un des membres de la commission, afin que remise lui soit faite de ces copies; pour toute réponse, le lieutenant-colonel Ovans répond que « l'enquête a été secrète, le résultat des témoignages tenu secret aussi, et que, par conséquent, les pièces ne peuvent être remises à l'accusé! »

En 1838, deux nouvelles accusations monstrueuses et grotesques pèsent sur ce raja, qu'on avait naguère proposé pour modèle à tous les princes de l'Inde. 1° Il avait conspiré avec don Manoel de Castro, gouverneur de Goa, qui devait lui amener de Portugal *trente mille hommes* (et où les aurait-il pris?), pour l'aider à chasser les Anglais de leurs possessions. 2° Il s'était entendu avec Moodhojee-Bhonsleh, souverain de Nagpore, royaume des Mahrattes du nord, pour engager la Turquie à laisser passer sur son territoire une armée russe qui eût envahi l'Inde. Il a même été dit quelque part que quinze mille soldats français et un nombre effrayant d'élèves de l'École Polytechnique devaient voler au secours de ce raja, dont on ne soupçonnait guère l'existence à Paris! Les autorités britanniques accueillirent avec une incroyable niaiserie ou plutôt avec une perfidie inqualifiable ces absurdes rumeurs. Non-seulement on ne produisait aucune preuve de ces deux conspirations dérisoires, mais encore le raja n'a jamais été informé de l'existence de ces deux nouveaux chefs d'accusation.

La perte de ce malheureux prince était arrêtée, ou du moins consommée. En 1839, il reçut l'ordre de se présenter devant sir James Rivett Carnac, alors gouverneur de Bombay, à Sattara même, et là on lui remit, non pas les copies demandées avec tant d'instance, mais un papier par lequel il était requis de se reconnaître coupable d'avoir entretenu des relations hostiles au gouvernement britannique. Cet aveu lui eût conservé son trône, on le lui promettait du moins. Pertaub-Sing se contenta de répondre avec indignation : « Le gouvernement britannique m'a donné le territoire sur lequel je règne, il peut me l'ôter; mais il y a deux choses que je ne ferai jamais à sa requête : renoncer à ma religion et confesser que j'ai violé mes engagemens envers lui. » Là-dessus, Pertaub-Sing fut détrôné et dépouillé de ses propriétés particulières.

Certes, voilà un acte de justice tout-à-fait oriental; aussi fut-il assez mal accueilli en Angleterre, dans l'Inde même. Lord Auckland et sir Robert Grant, l'un gouverneur-général, et l'autre gouverneur de Bombay au temps de cette catastrophe, se sont exprimés sur les détails de cette affaire, à plusieurs reprises, d'une façon non équivoque; ils ont déclaré qu'il était impossible de savoir si le raja était véritablement coupable tant qu'on ne lui aurait pas remis entre les mains les pièces de l'accusation, tant qu'on n'aurait pas reçu de lui *des réponses écrites* sur les diverses charges accumulées contre lui. N'est-ce pas avouer, en d'autres termes, qu'on a condamné Pertaub-Sing sans l'entendre, sans même l'instruire suffisamment des premières déposi-

tions qui l'accusaient, sans lui communiquer celles qui aggravèrent plus tard sa cause, déjà si compromise?

Aujourd'hui ce n'est plus devant le gouvernement de l'Inde, c'est en pleine Europe que la cause est portée. Las d'implorer vainement la révision d'un jugement entaché d'illégalité, le raja en a appelé au parlement (1). Depuis deux ans, il demande à plaider devant une cour moins prévenue, pour obtenir d'être jugé comme le dernier des sujets de sa majesté britannique; là se bornent ses réclamations : est-ce trop exiger? Un agent (*wakeel*) envoyé par lui, un fondé de pouvoir établi en Angleterre pour conduire ce procès, le Mahratte Rungo-Bapojee, présente au parlement, à la reine elle-même, les pétitions de son maître. Ce beau rôle d'ambassadeur d'un roi exilé, il le remplit avec zèle et courage. Une très petite partie de la presse anglaise a osé lui prêter son appui, car on assure que les journaux de Londres sont en général trop bien traités par la cour des directeurs pour ne pas se montrer reconnaissans.

Maintenant recherchons les causes qui ont pu déterminer la commission à agir avec tant de précipitation et, pour ainsi dire, de violence, et abordons l'affaire sous ses divers points de vue. Quiconque sait comment les choses se passent dans l'Inde aura été porté à croire, d'après un rapide examen des faits, que le raja a véritablement conspiré contre le gouvernement britannique, et qu'une politique prudente a pu tenir secrets les détails d'intrigues qu'il est toujours dangereux de divulguer. Il est si naturel que les souverains tenus en charte privée dans le palais de leurs ancêtres s'ennuient de la tutelle des dominateurs et prêtent l'oreille aux aventuriers qui leur parlent d'indépendance! Tout en reprochant à la commission d'avoir brusqué la marche ordinaire des lois, on a dû admettre que la justice avait été sommairement rendue, et qu'à cela près des formes ouvertement violées, le jugement ne troublait guère la conscience de ceux qui l'ont porté. Cependant voilà que de toutes parts des documens arrivent; de terribles accusations sont formulées contre ceux qui ont dirigé cette procédure étrange, et des voix généreuses s'élèvent, qui parlent hautement de témoins subornés, d'une correspondance supposée, d'un sceau contrefait! Alors on s'explique cette obstination des juges à ne pas revenir sur ce honteux passé et cette persévérance de l'accusé à demander justice.

Jusqu'en 1837, nous l'avons vu, Pertaub-Sing, placé sur le trône par les autorités britanniques depuis dix-neuf ans, ne cessa de recevoir, de la part du gouverneur de Bombay d'abord, puis de la cour des directeurs, d'honorables témoignages de satisfaction et même d'estime. Cependant, en 1832, le raja avait réclamé à Bombay la possession de certaines parties de terri-

(1) Dans son ouvrage sur l'Inde, M. Fontanier avait dit quelques mots de cette affaire; mais, ayant quitté Bombay en 1840, il n'a pu s'étendre sur les détails qu'une enquête postérieure a dévoilés.

toire qui lui étaient dues, d'après l'interprétation naturelle des traités. Trois résidens qui avaient successivement passé à Sattara, et la cour des directeurs elle-même, appuyèrent les justes prétentions du raja. Après une résistance opiniâtre, le gouverneur de Bombay, qui semblait vouloir ne plus tenir ses propres engagemens, fut contraint d'obéir aux injonctions venues de Londres. *Inde iræ.* En 1835, six petits fiefs ou *Jagheers* de ses états se trouvant sans maîtres, Pertaub-Sing en demanda l'investiture; le gouvernement de Bombay promit d'en écrire à Londres. Une année s'écoula sans qu'on répondît aux questions réitérées du prince indien autrement que par des promesses mensongères : on n'avait point adressé à Londres ses réclamations. Dans son impatience, il eut la pensée téméraire d'envoyer lui-même un émissaire à la cour des directeurs. Le gouvernement local s'émut de tant d'audace : si les princes de l'Inde se permettent d'accréditer ainsi des agens près de la cour suprême et d'exposer leurs griefs en pleine Europe; si les affaires de la compagnie se débattent au grand jour, et que les secrets de cette administration mystérieuse se divulguent bruyamment, il pourrait se faire que mainte fois la politique de l'empire d'Orient fût désavouée par l'empire d'Occident. On n'a pas toujours, à Londres, la conscience aussi large qu'à Bombay, à Madras et à Calcutta. On a, en Europe, un rôle de modération, de justice, de civilisation et même de piété à soutenir; les raisons d'état parlent moins haut, quand on a des témoins de toutes ses actions. Le raja avait fait une imprudence : cet homme tant prôné pour sa belle conduite, pour sa fidélité à garder sa parole, devint tout à coup un conspirateur, un brouillon qui appelait aux armes le Portugal et la Russie!

Cette première faute était grave; Pertaub-Sing en commit une seconde : ce fut de se mettre en hostilité avec les brahmanes à propos de certaines cérémonies; peut-être aussi s'attira-t-il leur haine, parce qu'il donnait aux jeunes gens de ses états une éducation un peu trop européenne. Les brahmanes sont plus que la caste sacerdotale, ils sont l'aristocratie véritable des pays de l'Inde. Le raja les avait blessés; ils résolurent de se venger. De ces deux haines soufflant de deux points opposés se forma l'orage qui renversa le prince de Sattara. Dans la première des deux attaques dirigées contre lui, un brahmane s'était porté accusateur. Bientôt un système complet d'espionnage ou plutôt d'inquisition politique fut établi à Sattara; des ennemis publics du raja figuraient parmi ceux à qui on promettait des récompenses et des indemnités, s'ils pouvaient fournir des preuves quelconques de ses prétendus desseins. Les témoins affirmaient avoir été appelés par le raja, qui cherchait à les entraîner dans une conspiration en les dégageant de leur serment de fidélité envers les autorités britanniques. Où s'était passée la conférence? Au rez-de-chaussée, disait l'un; dans la salle d'en haut, affirmait l'autre; celui-ci déclarait que Pertaub-Sing était nu jusqu'à la ceinture; celui-là, qu'il portait un vêtement de cour sur ses épaules. Tout l'ensemble de l'interrogatoire présentait de pareils désaccords; c'était une comédie mal jouée par des traîtres qui ne savaient pas leurs rôles, et cette triste comédie, on affectait de la

prendre au sérieux! Il y a plus : on sait aujourd'hui ce que coûtèrent ces faux témoignages : à un voleur de grand chemin on offrit cent cinquante roupies comptant et de belles espérances pour l'avenir, s'il voulait déposer contre son maître. A ce propos, M. George Thompson (1) s'écria en pleine assemblée, avec une véritable éloquence : « C'était proclamer dans le pays que quiconque voudrait causer la ruine de son roi n'avait qu'à paraître et à tendre la main; il serait accueilli à bras ouverts par le résident, et recevrait une riche récompense pour sa trahison! » Ce résident, c'était le lieutenant-colonel Ovans.

Le même agent politique intercepta toute la correspondance du raja; aucune lettre ne parvint à celui-ci sans avoir été lue par le lieutenant-colonel Ovans. De cette lecture assidue des papiers les plus intimes de l'accusé est-il au moins résulté quelque preuve qui autorisât ces soupçons accueillis avec tant de facilité, qui corroborât ces témoignages préparés d'avance, mais peut-être vrais sur quelque point? Rien sans doute, car avec ces lettres écrites de sa propre main on eût confondu le coupable, et au contraire on s'obstina à ne pas lui communiquer les pièces du procès.

Mais on ne devait pas s'en tenir là, on en vint jusqu'à acheter d'un chef de brigands de faux papiers et un sceau dont il se trouvait détenteur. Voici le fait. Pendant de longues années, le raja de Sattara avait, disait-on, entretenu, près du gouverneur de Goa, un agent qui allait et venait assez régulièrement de la capitale du prince mahratte au chef-lieu des établissemens portugais, et transmettait à Pertaub-Sing des lettres de don Manoel. A son départ de l'Inde, don Manoel avait reçu, ajoutaient les dénonciateurs, une assez forte somme du raja sous forme de présent d'adieu, et, l'agent mystérieux étant mort quelque temps après, les papiers et le sceau de son maître (assez imprévoyant pour ne pas les retirer!) avaient passé entre les mains d'un certain Balboka-Kelkur (2). Quel était cet homme devenu dépositaire des secrets du raja, ou au moins recéleur de la pièce la plus importante du procès? Un chef de brigands qui rassemblait des gens de son espèce pour enlever à main armée des trésors déposés dans les forts de Vingorla, Malwan et Ranee. Cinq personnes, arrêtées pour cette affaire, déclarèrent que le prétendu agent du raja près du gouverneur portugais avait le premier préparé ce coup de main; qu'à la mort de l'agent, Balboka s'était mis à la tête de la bande, et que, voyant ses complices arrêtés, il s'était caché dans les montagnes. Que fit-on alors? On ne poursuivit pas Balboka, on ouvrit des négociations avec lui, on lui promit sa grace, s'il livrait les papiers et le sceau; le marché fut conclu au prix d'une somme de 1,000 francs (400 roupies). Encore une fois, pourquoi le raja ne chercha-t-il point à rentrer en possession de

(1) Discours à l'East-India-House, octobre 1845.

(2) *Official papers appertaining to the case of the detroned raja of Sattara, with a brief statement of the case*, pag. 2 et 3. — *A Statement of the case of the deposed raja of Sattara, taken from the official papers printed by parliament and by the court of directors*, etc., by W. Nicholson, esq. M. A.; London, 1845, pag. 81-82.

ces lettres qui le trahissaient et le condamnaient plus que toutes les vagues dépositions des témoins? pourquoi, au contraire, le résident voulait-il à tout prix les arracher à celui qui en était le détenteur? Croyait-il réellement à la culpabilité du raja, et espérait-il mettre enfin la main sur ces preuves qui le fuyaient sans cesse? Je ne sais, mais il est notoire que les lettres étaient supposées, et que cette machination fut conduite par un espion et par un agent secret du résident lui-même. Ces papiers ne furent jamais communiqués au raja; le résident ne voulut pas s'en servir, il est vrai, mais il n'avertit point son gouvernement qu'une troupe de sujets de Pertaub-Sing, résolus à le perdre, conspiraient de leur mieux, et exploitaient, par toute sorte de moyens, le mauvais vouloir des autorités britanniques. Il arrêta la poursuite de ces traîtres, de ces faussaires, et devint leur complice par son silence. Dans une cause simple, naturellement et légalement jugée, se rencontrerait-il de pareils incidens?

On voit quelle double inimitié menaçait incessamment Pertaub-Sing. Le résident eût-il été de bonne foi dans sa conviction que le raja conspirait, de semblables découvertes devaient suffire à éveiller des doutes dans son esprit; mais cette persuasion, on peut croire qu'il ne l'avait pas, qu'il ne l'a jamais eue: comme preuve, nous citerons une particularité caractéristique de ce procès. Un personnage de haut rang, nommé Govind-Rao, jouissait de la confiance du raja; il fut immédiatement compris dans l'accusation portée en 1836 par les officiers natifs du 23e régiment d'infanterie. Lui aussi, disaient-ils, il avait cherché à tourner les cipayes contre les Anglais. On l'arrêta à l'instant, on l'enferma dans un cachot, ou plutôt dans une tombe, *in a living tomb;* là, on le tint au secret le plus absolu, puis on le transféra à Poonah, et, en dernier lieu, à Ahmed-Nugger, sous bonne escorte. Défense était faite de le laisser communiquer avec qui que ce fût; des ordres étaient donnés pour qu'on interceptât sa correspondance, qui devait être remise au gouvernement. Pendant que Govind-Rao subissait ainsi les rigueurs du *carcere duro*, le parti qui complotait la ruine du raja fit parvenir au gouvernement anglais une pétition qu'on disait écrite par la mère de Govind-Rao, dans laquelle, tout en déclarant son fils coupable des crimes qui lui étaient imputés, elle demandait sa grace. Cette pétition fut reconnue fausse d'un bout à l'autre, et, en lisant les lettres du lieutenant-colonel Ovans, qui prétend voir dans ce document apocryphe « la confession véritable de Govind-Rao, » on se demande si cet agent, aveuglé par ses préventions ou troublé par la complication des intrigues dont il s'était fait le centre, a bien pu être dupe de pareilles manœuvres. Toujours est-il qu'il ajouta foi à la pétition. Cependant il fallait que Govind-Rao lui-même consentît à se reconnaître complice des conspirations supposées. La prison pouvait avoir agi sur lui, il était temps d'essayer de nouveaux moyens. Voilà que tout à coup les portes du cachot, si rigoureusement fermées, s'ouvrent pour en livrer l'entrée à un émissaire secret, oncle du captif à la vérité, mais partisan d'Appa-Sahib, frère du raja, à qui l'on avait promis le trône dès qu'il serait vacant. Pendant plus de quinze jours, cet agent fut

librement admis près de Govind-Rao, puis il le quitta pour remettre au gouvernement un papier qui contenait, comme on le devine, la confession sincère, l'aveu complet de toutes les fautes reprochées au prisonnier d'état. On le mit en liberté, sur cette déclaration, *dix jours après* que Pertaub-Sing avait été détrôné; mais, quand on l'interrogea sur cette conspiration dont il pouvait désormais parler sans rien craindre ni pour lui, ni pour le prince expulsé, il éclata de rire. Chose singulière, il avait gardé le silence dans sa prison de Sattara et dans celle de Poonah; c'est dans le donjon d'Ahmed-Nugger, où il n'était plus seul, qu'il avait écrit cette confession, dont il riait lui-même une fois délivré. Ce n'est pas tout. En juillet 1845, Govind-Rao a adressé à la cour des directeurs une pétition, signée de sa propre main, par laquelle il nie avoir jamais écrit la première; de cette conspiration, jamais il n'en a entendu parler, et il déclare que l'idée fixe du gouvernement de Bombay a été « de causer la ruine de son maître à tout prix, *determined on the ruin of my master, at all events.* »

Il y aurait peut-être encore un moyen de justifier la conduite des autorités britanniques. Si de faux témoins s'étaient levés effrontément pour calomnier le raja Pertaub-Sing, le lieutenant-colonel Ovans et le gouvernement de Bombay avec lui pouvaient se laisser tromper par des rapports mensongers. Cette supposition une fois admise, au lieu d'avoir tenu une conduite inqualifiable, le résident eût joué simplement le rôle d'une dupe malveillante. Mais pourquoi celui-ci a-t-il emprisonné des serviteurs du raja sans l'en avertir? pourquoi n'a-t-on pas admis la défense de l'accusé? pourquoi lui a-t-on toujours refusé la communication des pièces du procès? pourquoi l'a-t-on lui-même tenu au secret dans son palais, sans lui donner avis des conspirations ourdies contre sa personne, à mesure qu'on découvrait quelque trame de cette mystérieuse intrigue? pourquoi M. Ovans, pleinement convaincu de la fausseté de la pétition attribuée à Govind-Rao, *a-t-il attendu onze mois* pour dénoncer cette intrigue à son gouvernement? N'est-ce pas d'ailleurs sur ces dénonciations frauduleuses qu'il a obtenu des autorités supérieures de pleins pouvoirs pour incarcérer les personnes accusées? Qui donc régnait véritablement à Sattara, du roi, confiné dans son palais, entouré d'espions, de parjures, privé de ses amis, menacé par le procès formidable dans lequel on recevait des dénonciations de toutes mains, ou du résident, qui communiquait seul avec le gouvernement de Bombay, écoutait les délations, et s'interposait avec une autorité absolue entre l'accusation et la défense?

On connaît maintenant les charges qui s'élèvent contre le résident Ovans; le parlement n'a pas employé moins de quatre volumes in-folio au complet développement de cette affaire. Quant aux intrigues que le raja est censé avoir entretenues avec le gouverneur de Goa, don Manoel, celui-ci a affirmé n'en rien connaître. Un membre du parlement, M. Joseph Humes, lui ayant demandé des explications sur ce sujet, a reçu une lettre catégorique dans laquelle on lit ces mots : « Au nom de la justice et pour mon honneur, je me fais un devoir de déclarer que, durant tout le temps que j'ai

gouverné les possessions portugaises dans l'Inde, *je n'ai jamais entretenu de correspondance sur aucun sujet politique avec le raja de Sattara, et tous les documens qui ont été produits à l'appui de cette assertion sont faux* (1). » On prétend que le lieutenant-colonel Ovans n'a voulu voir, dans la parole du *fidalgo* portugais, autre chose que le témoignage douteux d'un complice, et cependant il veut qu'on le croie sur sa propre parole, lui, qu'on accuse d'avoir trompé son gouvernement dans mainte occasion, et cela, non pour sauver un innocent, mais pour faire tomber de son trône un pauvre raja!

De tels débats ne se poursuivent point sans que les partis se livrent des combats acharnés; la lutte est ouverte entre ceux qui veulent jeter un voile sur le passé et ceux qui croient plus sage, plus juste, plus généreux, de la part d'un grand peuple, de rechercher la vérité en dehors de toute autre considération. En 1841, devant la cour des propriétaires réunis à l'East-India-House, M. George Thompson prononça un discours plein de mouvemens oratoire et d'allusions historiques, qui mirent la cause à sa véritable hauteur; il fit voir qu'il y a solidarité complète entre le gouvernement de l'Inde et celui de Londres. Il terminait son *speech* en demandant à la cour d'émettre l'opinion que « l'ex-raja de Sattara était innocent des accusations portées contre lui.... et qu'en conséquence, d'après les principes de la loi anglaise, fondée sur l'immuable justice, et les droits inaliénables de tout sujet britannique, prince ou paysan, il était digne d'être réintégré dans tous ses droits et réhabilité pour tous les torts qu'on avait eus envers lui (2). » Une année après, à la demande de neuf propriétaires, cette motion fut formulée: « La cour est-elle d'avis que le raja de Sattara a été privé de ses propriétés et exilé sans avoir été entendu, et que de pareils actes sont aussi répugnans aux principes de la justice que nuisibles aux intérêts anglais dans l'Inde? » Sous prétexte que la cour avait résolu de ne plus se mêler d'une affaire trop souvent évoquée, la majorité refusa de prendre cette demande en considération. Là-dessus une discussion s'éleva, et, d'accord avec M. Thompson, qui s'est fait l'avocat officieux et désintéressé de Pertaub-Sing, M. Norris, honorablement connu à Bombay, où il a rempli de hautes fonctions, revint à la charge, discuta tous les points de cette procédure illégale, et troubla dans leur somnolence les adversaires de sa motion (3). Le parti des mécontens se grossissait peu à peu, et le temps, sur qui on comptait pour endormir l'affaire, déjouait les prévisions de tous ceux qui disaient: Justice est faite!

Cette même année, le raja adressa à la reine une pétition signée, non de son sceau, mais de sa main (4). Cette humble adresse d'un prince fier par

(1) *Statement of the case of the dethroned raja of Sattara*, etc, W.-N. Nicholson, 1845.

(2) *Speech delivered in the court of proprietors at the East-India-House*, july 15, 1841, by George Thompson, esq.

(3) *Case of the raja of Sattara*, speech of the late Charles Norris, esq., 1842.

(4) *The deposed raja of Sattara. Statement of his case by his Highness*, 1842.

caractère et par naissance est curieuse à étudier; on y trouve des traces profondes de cette mélancolie qu'inspire le malheur présent comparé avec la gloire et la grandeur passées. « Celui qui fait cette pétition, dit-il tout d'abord, est de race royale; il ne désire point être traité avec faveur, il demande seulement à être jugé sans partialité, afin que, comme le dernier sujet de votre majesté accusé d'un crime, il puisse être tenu pour innocent tant qu'il n'y a pas de preuves de son délit. » Et plus loin il ajoute : « Comme les autres princes de l'Inde dont les états ont été écourtés (*curtailed*), le pouvoir amoindri, et qui ont été réduits à se courber sous l'ascendant britannique, celui qui fait cette pétition doit tout son territoire, tout le pouvoir dont il a jamais joui, toute la dignité dont il a jamais été entouré, au gouvernement de la Grande-Bretagne. » Mieux qu'aucun de ses défenseurs, le raja fait ressortir la part qu'ont prise les brahmanes dans les attaques dirigées contre lui, et il prouve que son trône devait s'appuyer sur le concours des autorités britanniques, tandis que le seul fait de son élévation le mettait en hostilité directe avec la caste la plus influente de l'Inde, et lui ôtait tous les moyens dont il pouvait se servir pour soulever ses peuples contre la domination anglaise. C'est au nom de l'histoire qu'il parle; les *Pechwas,* qui avaient usurpé le trône, appartenant à la caste brahmanique, l'installation d'un prince d'une autre caste diminuait l'autorité de cette puissante aristocratie, et la jetait dans une opposition systématique. De là sont partis les coups que, loin de détourner, on semble avoir pris à tâche de diriger contre le raja. Il expose en peu de mots les difficultés de sa situation, et sourit tristement à cette folle idée qu'on lui prête, d'avoir voulu tenter une attaque contre une puissance formidable avec ses propres forces, montant à quinze cents hommes, soutenus par les troupes des Portugais, dont l'effectif ne va pas au-delà de trois cents fantassins! Il s'étonne que son prétendu complice ait été à peine interrogé sur une matière aussi grave, et nous nous étonnons avec lui qu'une pareille hostilité, même soupçonnée, de la part du gouverneur de Goa, n'ait pas amené entre les cabinets de Londres et de Lisbonne une explication quelconque. Il y a long-temps cependant que l'Angleterre n'a plus peur du Portugal.

En 1843, l'agent de Pertaub-Sing, Rungo-Bapojee, prononça un discours en mahratte à l'East-India-House. Il demanda pourquoi les papiers relatifs à la cause avaient été cachés, pourquoi on s'obstinait à ne pas les montrer publiquement, quand des défenseurs généreux osaient, avec tant de hardiesse et de désintéressement, dévoiler la conduite des persécuteurs de son maître. Envoyé par l'ex-raja, qui, comme tous les princes de l'Inde, *s'était accoutumé à l'idée qu'on obtenait justice en Angleterre,* il espérait qu'une enquête serait enfin ordonnée. Une lettre lui apprenait que le raja actuel, privé de postérité, se trouvant dangereusement malade, voulait adopter un fils; pouvait-il le faire tant que Pertaub-Sing n'aurait pas été admis à prouver son innocence? Un gouverneur de Bombay avait donné à entendre qu'au décès du présent roi, mort sans successeur légitime, le royaume de Sattara

retournerait à la compagnie, selon la loi; la maladie de ce dernier prince d'une dynastie sans postérité réveillerait-elle la cupidité des directeurs? Telles étaient les questions qu'il proposait à l'assemblée; dans cette même séance du 8 février 1843, M. Sullivan prit la parole pour soutenir une motion ainsi conçue : « Après un mûr et attentif examen de toutes les circonstances de l'affaire du raja de Sattara, cette cour est d'avis que la justice, non moins que le caractère du gouvernement britannique dans l'Inde, requiert, ou que le susdit raja soit replacé sur le trône, ou qu'une complète et impartiale enquête soit faite sur toute la marche de ce procès (1). »

L'opinion de M. Sullivan avait un grand poids : membre du conseil de Madras vers cette époque, il savait qu'une conspiration avait été ourdie contre le gouvernement britannique par plusieurs rajas, et, quand le nom de Pertaub-Sing fut prononcé avec celui des princes rebelles, il ne douta pas un instant que le chef mahratte n'eût trempé dans ce complot. Telle fut la première impression de M. Sullivan, jusqu'à ce que les dénonciations faites devant la cour des propriétaires lui eussent ouvert les yeux. Il n'hésita pas à changer d'idée, à revenir sur des préventions assez fondées, et, après avoir été accusateur tacite de l'ex-raja, il se fit hautement son défenseur.

Vous le voyez, de ces documens il résulte qu'il y a eu illégalité flagrante dans la procédure, et que la commission se refuse obstinément à réviser l'affaire, c'est-à-dire à se disculper de la terrible accusation qui pèse sur elle. Les divers plaidoyers en faveur de Pertaub-Sing montrent clairement le côté faible de la question. Les accusateurs de M. Ovans ne peuvent avoir aucun intérêt à diffamer un de leurs concitoyens, à prendre en mains le parti d'un petit prince détrôné; mais ils s'obstinent d'autant plus dans leurs attaques parfois très violentes, que le mauvais vouloir de la cour des propriétaires se manifeste plus sensiblement. Ainsi, à la séance trimestrielle du mois de septembre, la cour des directeurs tenta d'interdire l'entrée de la salle aux étrangers, et de repousser de son sein les petits actionnaires de la compagnie. Il s'éleva de si énergiques réclamations contre cette mesure aristocratique, qu'on revint sur la première décision, et, dans cette même séance, M. Thompson put élever la voix, au sujet du raja, devant un auditoire moins intéressé à repousser sa motion. Dans une réunion spéciale de directeurs, où il s'agissait de délibérer sur cette question toujours pendante, il y eut usurpation de fauteuil par un des membres, dispute entre le président et celui qui occupait sa place par surprise, enfin désordre complet, si bien que la chose fit du bruit, et la noble cour, déjà accusée d'une partialité évidente, compromit sa dignité. Mais un fait plus grave pour l'honneur de cette cour, c'est que, sur quarante-six votans, quinze seulement, le tiers à peine, ont soutenu la cause du raja; vingt-et-un membres ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu à s'occuper davantage de cette affaire, qui *entraînait avec elle de gra-*

(1) *Speech of M. John Sullivan, in the court of proprietors at the East-India-House,* on the 8 of february 1843.

ves inconvéniens! Il y a sans doute aussi quelques graves inconvéniens pour l'accusé à subir une condamnation que sept directeurs (1) eux-mêmes ne regardent pas comme justement méritée.

Dans ce rapide aperçu d'un important débat, j'ai cru devoir omettre des détails mesquins, scandaleux, qui donneraient plus de force encore à l'accusation portée contre les autorités britanniques; il m'a paru préférable de maintenir la question à la hauteur d'un grand procès politique, et d'étudier les faits dans leur ensemble, en les dégageant de tout ce que l'histoire oubliera. Le public, l'Europe entière, en savent assez aujourd'hui pour comprendre ce qui a porté les membres de la cour à rejeter avec dégoût, à une grande majorité, la révision de cette cause fastidieuse, disent-ils, et suffisamment étudiée. Cependant il y a un précédent à l'affaire du raja de Sattara, et cette seule circonstance devrait soulever des scrupules dans l'esprit des juges. En 1787, le fils adoptif d'un raja de Tanjore, légitimement admis à succéder à son père, d'après la loi hindoue, et confié à la garde du missionnaire Swartz, fut déposé presque immédiatement, à la demande de son oncle, à peu près comme Pertaub-Sing l'a été par suite des intrigues auxquelles son frère, Appa-Sahib, n'est pas resté étranger. Cette sentence, le gouvernement de Madras l'adopta, la cour des directeurs la confirma; elle ne tarda pas à être sanctionnée par le gouvernement suprême. Malgré cela, une minorité bien faible persista à soutenir que cette sentence avait été achetée, au moyen de grosses sommes d'argent, par de faux témoignages, par ces ténébreuses machinations dont l'Asie a gardé le secret. Pendant sept années, ceux qui demandaient justice implorèrent vainement l'attention du gouvernement de l'Inde. A la fin, leur obstination triompha de l'indifférence des autorités britanniques; on révisa la cause, on découvrit des menées frauduleuses que personne ne supposait, pas même le missionnaire Swartz, défenseur naturel, tuteur légal du jeune prince. Le raja, convaincu d'avoir trompé la justice, fut déposé à son tour, et le fils adoptif du roi précédent remonta sur le trône de son père *douze ans* après qu'un complot habilement ourdi l'en avait fait descendre (2). Dans cette affaire déjà ancienne, on n'avait aucune raison de soupçonner que la bonne foi des juges eût été surprise; dans celle-ci, on fait plus que soupçonner une illégalité, on la voit se reproduire sous toutes les formes à chaque nouvelle phase du procès. Mais il n'y a que sept ans à peine que le raja crie du fond de son exil; encore quelque temps, et il se peut qu'il meure : alors, sans doute, on considérera sa cause comme doublement jugée, et une grande iniquité aura été commise à la face du monde par le gouvernement de l'Inde. Plaise à Dieu que ce soit la dernière!

***

(1) Les directeurs sont au nombre de vingt-quatre; tous n'étaient pas présens à la séance.

(2) *Speech of M. John Sullivan*, etc., pag. 3 et 4.

Du Commerce des peuples de l'Afrique septentrionale dans l'antiquité, le moyen-age et les temps modernes, par M. Mauroy (1). — Le commerce des peuples de l'Afrique septentrionale a traversé des phases bien diverses depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. L'histoire de ce commerce n'est pas seulement curieuse, elle est pleine d'enseignemens pour la France, et c'est à ce titre que le livre de M. Mauroy mérite notre attention. — On sait que, vers le ve siècle avant Jésus-Christ, les Carthaginois entreprirent deux expéditions maritimes, dont l'une, commandée par Himilcon, qui se dirigea vers le nord de l'Europe en longeant le littoral de l'Espagne et de la Gaule, a été à peine mentionnée par les anciens. Quant à la seconde, son chef, Hannon, en écrivit une relation qu'il déposa à Carthage, dans le temple de Saturne, et qui plus tard, traduite du phénicien en grec, a été conservée jusqu'à nous. D'après ce document précieux, rédigé dans les termes d'un journal de bord, on voit que l'expédition, composée de soixante navires portant trente mille personnes, tant hommes que femmes, franchit les colonnes d'Hercule, fonda sur le littoral de l'Afrique un certain nombre de colonies, et, arrêtée par le manque de vivres, n'alla pas, suivant les uns, au-delà du cap Bojador, et poussa, suivant les autres, jusqu'à la Sénégambie. Cette dernière opinion a été adoptée par M. Mauroy, qui a fait ressortir la coïncidence de diverses parties du récit d'Hannon avec les descriptions des voyageurs modernes.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins certain que Carthage, dont toute la politique, comme l'a si bien dit Heeren, consistait à rechercher et à cacher les pays fertiles en métaux, entretint de nombreuses relations avec les pays du centre de l'Afrique; on a même à peu près retrouvé, au moyen d'Hérodote, la route suivie par les caravanes qui arrivaient dans cette ville du fond de l'Arabie. Lorsque la puissance carthaginoise eut été détruite, on peut affirmer, bien que l'on possède à cet égard fort peu de renseignemens, que le commerce de ces contrées ne perdit rien de son importance sous les Romains, qui pénétrèrent peut-être jusqu'aux frontières du Bournou. Quant aux Vandales, leurs successeurs, nous croyons que M. Mauroy s'est trompé en les représentant comme des trafiquans actifs, « allant chercher l'ambre jusqu'aux limites de la Germanie. » Ces peuples, dont la domination subsista à peine un siècle, et que le pillage de Rome et des îles de la Méditerranée avait gorgés de richesses, ne songèrent guère à se livrer au commerce, pour lequel, comme tous les barbares qui envahirent l'empire, ils devaient avoir le plus profond mépris. Ajoutons que le passage de Procope auquel renvoie M. Mauroy ne renferme pas un mot qui justifie cette assertion.

Au VIIe siècle, les provinces de l'Afrique septentrionale, qui formèrent plus tard les régences de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc, furent conquises par les Arabes, et désignées par eux sous le nom de *Maghreb* ou *Couchant*. Les gouverneurs envoyés par les califes ne tardèrent pas à se déclarer indépendans, et leur révolte rendit, pendant plusieurs siècles, ce pays le théâtre de guerres longues et sanglantes. — Toutefois, lorsque la paix eut commencé à renaître, et que les villes du littoral qui, comme Bone, étaient tombées au pouvoir de Roger, roi de Sicile, eurent été reconquises, les princes du Maghreb cherchèrent à nouer des relations avec les peuples chrétiens et surtout avec l'Italie. Ce furent les Pisans qui obtinrent les premiers le droit de s'établir dans leurs états pour se livrer au commerce d'importation et d'expor-

(1) Comptoir des Imprimeurs-Unis, 1844, in-8°.

tation, et, d'après des documens conservés en original dans les archives de Florence, on les voit, dès le milieu du XIIe siècle, habitant en corps de nation dans les territoires de Tunis et de Bougie, qui servaient alors d'entrepôt au commerce de l'Europe et de l'intérieur de l'Afrique. Les Génois ne tardèrent pas à devenir les rivaux des Pisans, avec lesquels ils en vinrent souvent aux mains dans ces parages, et qu'en 1200 ils battirent dans le port même de Tunis. Aux Génois se joignirent ensuite les Catalans et les Vénitiens. La conduite tolérante tenue à cette époque par les princes musulmans présente un singulier contraste avec le fanatisme qui anime aujourd'hui les populations de cette partie de l'Afrique. Les chrétiens pouvaient construire des églises et des monastères, se livrer publiquement à l'exercice de leur culte, et ils avaient fondé quelques colonies. Une grande bonne foi présidait aux rapports internationaux, et il y eut même des croisières mixtes, c'est-à-dire des croisières composées de musulmans et de chrétiens, destinées à protéger les navires marchands menacés sans cesse par les pirates de l'Europe et de l'Afrique. Ces relations commerciales, activées par le développement que prenait chaque jour la marine européenne, durèrent jusqu'à l'invasion turque dans ces contrées, invasion qui leur porta un coup fatal. Depuis cette époque jusqu'à la conquête d'Alger, l'histoire des rapports de l'Europe et surtout de la France avec les états barbaresques ne présente plus qu'une longue suite de pirateries et de brigandages souvent châtiés, mais sans cesse renaissans.

Pour la partie relative au moyen-âge, M. Mauroy a pu s'appuyer sur un excellent travail de M. de Mas-Latrie, inséré dans une des publications officielles du ministère de la guerre. Les derniers chapitres, consacrés au commerce de l'Afrique septentrionale et centrale pendant les temps modernes, n'ajoutent aucun fait nouveau à ceux qu'avaient déjà recueillis les historiens. Parmi les notes qui forment à peu près les deux tiers du volume, et dont une partie aurait pu être sans inconvénient intercalée dans le corps même du livre, nous avons remarqué des détails curieux sur les *touareg* ou voleurs du désert, détails extraits d'un mémoire du lieutenant-colonel Daumas. On doit regretter que M. Mauroy n'ait pas consulté plus souvent les sources originales, après avoir annoncé dans sa préface « qu'il avait recueilli *dans tous les anciens* et dans presque tous les modernes ce qui regardait le commerce de l'Afrique septentrionale. » Il cherche trop volontiers ses autorités dans des ouvrages récens. La composition du livre, où se glissent des digressions trop fréquentes, laisse aussi à désirer. Toutefois ces défauts sont rachetés par des qualités sérieuses, par des recherches intéressantes, et c'en est assez pour que le livre de M. Mauroy soit favorablement accueilli.

— Les belles études de M. Vitet sur la *peinture*, la *musique*, l'*architecture*, l'*archéologie* et la *littérature* viennent d'être réunies et publiées en deux volumes dans la Bibliothèque-Charpentier. L'unité du livre est dans le sentiment élevé de l'art qui en anime toutes les parties, et dont l'important travail sur *Eustache Lesueur*, publié autrefois dans cette *Revue*, nous offre la plus haute, la plus sévère expression. L'ouvrage de M. Vitet paraît sous ce titre : *Études sur les Beaux-Arts et sur la Littérature.*

V. DE MARS.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TREIZIÈME VOLUME.

(NOUVELLE SÉRIE.)

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Dans l'article : *Souvenirs d'un Naturaliste,* livraison du 15 février, page 694, dans le titre de l'article, au lieu de : III, lisez : II.

Page 706, ligne 27, au lieu de : tandis que chez les béroïdes comme chez les mollusques, lisez : comme chez les méduses.

Page 710, ligne 20, après ces mots : MM. Sars, Lowen, Van-Bénéden, Siebold, ajoutez ; Dujardin.